

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mardi 7 Décembre 1982.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

1. — Procès-verbal (p. 6406).
2. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6406).

Relations extérieures (p. 6406).

MM. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures ; André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes ; Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement ; Edouard Bonnefous, président de la commission des finances ; Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (I. — Services diplomatiques et généraux) ; Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances (II. — Coopération).

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

3. — Eloge funèbre de M. René Touzet, sénateur de l'Indre (p. 6420).

MM. le président, André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

4. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6421).

Relations extérieures (p. 6421).

MM. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (relations extérieures) ; Roger Poudonson en remplacement de M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de

la commission des affaires étrangères (relations extérieures ; relations culturelles) ; Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères (coopération) ; Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (relations culturelles, scientifiques et techniques) ; Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (coopération) ; Jean Francou, Jean Béranger, Jean Garcia, Jacques Habert, Paul d'Ornano, André Bettencourt, Robert Pontillon, Mme Rolande Perlican.

*Suspension et reprise de la séance.*

MM. Charles de Cuttoli, Pierre Croze, Pierre Matraja, Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances (II. — Coopération) ; Claude Cheysson, ministre des relations extérieures ; Georges Repiquet, Gérard Gaud, André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes ; Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, le ministre des relations extérieures.

M. le président.

#### I. — Services diplomatiques et généraux.

Sur les crédits du titre III (p. 6451).

M. Charles de Cuttoli.

Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre IV (p. 6452).

MM. Charles de Cuttoli, le ministre des relations extérieures.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Sur les crédits du titre V (p. 6452).

MM. Jean Garcia, le ministre des relations extérieures.  
Rejet des crédits au scrutin public.

Crédits du titre VI. — Rejet au scrutin public (p. 6453).

## II. — Coopération.

Adoption des crédits.

Art. 74 (p. 6453).

Amendement n° 171 de la commission des finances. — MM. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances (I. — Services diplomatiques et généraux); le ministre des relations extérieures. — Retrait.

Adoption de l'article.

Article additionnel (p. 6454).

Amendement n° 172 de M. Charles de Cuttoli. — MM. Charles de Cuttoli, le ministre des relations extérieures, le rapporteur spécial. — Irrecevabilité.

Services du Premier ministre (suite).

## II. — Secrétariat général de la Défense nationale (p. 6454).

MM. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Christian Poncet, rapporteur spécial de la commission des finances.

Rejet des crédits au scrutin public.

## III. — Conseil économique et social (p. 6456).

MM. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Camille Valin en remplacement de M. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances.

Adoption des crédits.

Journaux officiels (p. 6457).

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Pierre Gamboa, rapporteur spécial de la commission des finances.

Sur les crédits de l'article 34 (p. 6459).

MM. Etienne Dailly, le président.

Adoption des crédits.

Crédits de l'article 35. — Adoption (p. 6459).

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Transmission d'un projet de loi (p. 6459).

6. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 6459).

7. — Dépôt d'un rapport (p. 6459).

8. — Ordre du jour (p. 6459).

## PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures vingt.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale (n° 94 et 95, 1982-1983).

## Relations extérieures.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures. La parole est à M. le ministre.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mes premiers mots seront des paroles de gratitude à l'égard des rapporteurs qui ont accompli un travail tout à fait remarquable. Sur la partie du budget que je souhaite exposer devant le Sénat, je citerai particulièrement le rapport de M. Moinet, au nom de la commission des finances, dont la présentation est d'une clarté telle que mon exposé en sera singulièrement facilité. Je mentionnerai également les rapports de MM. Claude Mont et Francis Palmero pour la commission des affaires étrangères et de M. Pelletier pour la commission des affaires culturelles.

Cette année, la tâche des rapporteurs était plus difficile que les années précédentes pour des raisons que je voudrais exposer.

Le ministère des relations extérieures connaît actuellement une restructuration inspirée par notre volonté de marquer l'unicité de la relation extérieure de la France qui s'applique aux pays industrialisés comme aux pays en voie de développement et, parmi ces derniers, à ceux avec lesquels nous entretenons des rapports préférentiels comme aux autres. Notre désir était donc d'avoir un seul département ministériel, trois membres du Gouvernement en assumant la responsabilité. Il se traduit par la présentation d'un seul fascicule budgétaire.

Dans cette restructuration, cependant, nous avons voulu marquer la spécificité des fonctions : coopération et développement d'une part, fonctions culturelles d'autre part.

Autrefois, existait une division géographique entre la partie du monde avec laquelle nous entretenons des rapports préférentiels et l'autre. Elle ne nous a semblé ni logique ni rationnelle; nous préférons une division fonctionnelle.

A l'échelon du monde entier donc, trois directions ont compétence pour les problèmes de coopération et de développement, quatre directions et des services ayant compétence pour les problèmes culturels. Certains éléments de gestion, de fonctionnement, de protocole, de relations publiques pourront enfin être confondus. Naturellement, la coordination s'impose, car il n'y a pas de coopération au développement sans action culturelle et réciproquement. Elle doit être également de rigueur avec les autres directions de mon département ministériel : directions géographiques, direction des Nations Unies, direction économique.

Bien entendu, cette nouvelle organisation crée quelque difficultés au moment de sa mise en œuvre. Des habitudes sont perturbées : un peu plus de cent personnes sur mille changent de bureau, parfois même de quartier. Nous éprouvons quelques difficultés pour ajuster les procédures qui étaient souvent différentes entre l'ancien ministère autonome de la coopération et l'ancien ministère des affaires étrangères.

C'est la raison pour laquelle nous avons chargé l'inspecteur général du Quai d'Orsay, M. Jacques Viot, d'accomplir une mission; elle est en cours. La première phase a permis d'analyser les problèmes et de présenter des propositions. Nous en discutons actuellement avec le personnel et je compte moi-même rencontrer de nouveau ses représentants le 14 décembre. Je me suis engagé à revenir devant la commission des affaires culturelles du Sénat, si elle le désire, pour exposer nos réflexions et nos intentions à cet égard afin que cette réorganisation relève rapidement du passé.

Les décrets d'organisation correspondant à cette restructuration ne datent que du 27 juillet 1982. Je comprends les regrets exprimés par M. Moinet, car elle a, en effet, compliqué la lecture de notre fascicule budgétaire. Cela dit, le budget a été réalisé dans des conditions identiques et selon une ventilation semblable à celles de l'an dernier. Mais nous souhaitons que lorsqu'il sera définitivement adopté, il prenne la forme correspondant à ces nouvelles structures.

C'est la raison pour laquelle une série d'amendements ont été présentés au Parlement tendant à transférer vers la première section — « services diplomatiques et généraux » — des éléments qui relevaient autrefois du ministère de la coopération, tels que les crédits de fonctionnement des services centraux, les crédits des centres culturels et d'enseignement du français en Afrique francophone. Les amendements tendent également à transférer vers la deuxième section, qui identifiera les crédits du département consacrés à la coopération et au développement, des éléments qui dépendaient naguère de la direction culturelle, tels que l'enseignement en coopération dans des domaines autres que le français, les projets de développement et certaines contributions internationales bénéfiques.

Ces amendements ont été adoptés par l'Assemblée nationale. Ils sont maintenant présentés dans le projet de budget qui vous est soumis et j'espère que la Haute Assemblée voudra bien les retenir.

La deuxième difficulté est commune à tous les membres du Gouvernement et à tous les rapporteurs des différentes sections de la loi de finances ; elle tient à la rigueur budgétaire qui s'impose.

Permettez-moi de rappeler les trois éléments déterminants tels qu'ils nous ont été dictés : la non-actualisation des dépenses de fonctionnement, à l'exception bien entendu des rémunérations du personnel ; l'absence de tout emploi nouveau — c'est une contrainte redoutable pour un département comme le mien ; enfin des économies gageant des mesures nouvelles.

Il est vrai — je le reconnais avant que les rapporteurs ne le disent, mais après qu'ils l'ont écrit — que le budget que j'ai l'honneur de vous présenter ne contient guère d'innovation et que, parfois, l'on se demande si les orientations prioritaires continuent à être entièrement respectées. Nous pensons qu'elles le sont, mais je reconnais que nous sommes à la limite du minimum crédible. Il est certain, comme l'ont relevé MM. Moinet, Palmero et d'autres, qu'il existe une contradiction entre notre ambition extérieure, qui est très grande, et les moyens qui sont mis à notre disposition cette année. C'est, d'ailleurs, la raison pour laquelle des dérogations ont pu nous être consenties.

Tel qu'il est, le budget des relations extérieures qui vous est proposé, mesdames et messieurs les sénateurs, s'élève à 15 milliards de francs et représente 1,7 p. 100 du budget général de la nation. Ces sommes ne couvrent pas, bien entendu, les crédits relevant également de l'action extérieure, en particulier de l'action de coopération, et qui apparaissent au titre d'autres départements ministériels. Mon collègue, M. Jean-Pierre Cot, aura l'occasion d'en parler.

Ce chiffre de 15 milliards de francs est, cependant, trompeur car certains éléments nouveaux ont été introduits dans notre budget. Je préférerais, dans ce compte rendu au Sénat, me limiter à la section I telle qu'elle figure dans les « bleus », sans parler des problèmes relatifs au gaz algérien que je traiterai à part.

Nous trouvons ainsi, dans des conditions entièrement comparables au budget de l'année dernière, une proposition de crédit global de 8 400 millions de francs, soit une augmentation de 1 216 millions de francs par rapport à l'an dernier. La croissance est de 16,9 p. 100, supérieure à celle du budget général qui, pour les dépenses civiles, s'élève à 12,5 p. 100. Cela explique que cette section I telle qu'elle apparaît dans les « bleus » représente maintenant 0,95 p. 100 du budget général contre 0,91 p. 100 en 1982.

Nous constatons donc une légère croissance par rapport au budget général, ce qui nous paraît souhaitable et ce que le Sénat avait, d'ailleurs, demandé à de nombreuses reprises.

Les priorités sont allées, d'abord, comme tous les rapporteurs le notent, au maintien des moyens. Sur ce plan, le département dont j'ai la responsabilité connaît une difficulté particulière, unique, à savoir que 56 p. 100 de ses dépenses sont réalisées à l'étranger.

En matière de rémunération, cela revêt une importance très grande, puisque les augmentations salariales qui sont consenties à ces personnels en même temps qu'à tous leurs collègues de la fonction publique française ne reflètent pas, évidemment, les effets des variations de prix qui interviennent dans les pays étrangers ni la dépréciation du franc par rapport à certaines monnaies telle que l'on a pu la connaître au cours de l'année écoulée.

Aussi — et je remercie M. Moinet d'avoir noté que c'était un progrès — avons-nous pu obtenir du ministère des finances le jeu anticipé du mécanisme automatique d'adaptation de l'indemnité versé à l'étranger en fonction des effets du change et des prix.

Le système ne donne en effet satisfaction qu'*a posteriori* aux personnels, car, l'ajustement n'étant soldé qu'une fois par an, lorsque les variations sont rapides il en résulte des difficultés pour le personnel qu'il serait peu honnête de dissimuler à cette assemblée. Ces difficultés sont certes palliées par des avances sur ces futurs ajustements, mais ces avances sont, elles-mêmes, trop longues à intervenir, et dans certains pays, par exemple ceux de la zone dollar, le personnel connaît, c'est vrai, de sérieuses difficultés. Néanmoins, aux Etats-Unis, la majoration de l'indemnité de résidence a pu être de 82 p. 100 du 1<sup>er</sup> janvier 1981 au 1<sup>er</sup> novembre 1982.

Le même problème se pose, bien entendu, pour les frais de fonctionnement payables en devises, c'est-à-dire pour la quasi-totalité des frais de fonctionnement de nos postes à l'étranger. Le rapporteur général, M. Blin, a d'ailleurs relevé très justement ce point. Aussi avons-nous obtenu, sur ce plan, une dérogation par rapport à la règle générale de non-actualisation : un crédit

de 73,8 millions de francs a été ouvert au titre de l'effet de change. Cela permet d'augmenter de 19,2 p. 100 les crédits correspondant aux dépenses courantes de fonctionnement, de 21,9 p. 100 les crédits correspondant à la location des bâtiments, de 37,7 p. 100 les crédits correspondant à l'entretien du parc automobile, de 33 p. 100 les crédits pour le service du chiffre et de 14,7 p. 100 les crédits immobiliers.

Par ailleurs, en ce qui nous concerne, la règle générale de non-crédation de postes nouveaux a été légèrement ajustée ce qui nous permet de proposer, au titre de l'année 1983, la création de 8 emplois et la titularisation de 264 agents non titulaires des catégories C et D de l'administration centrale.

Cependant, je m'en voudrais de ne pas dire devant cette assemblée que nous allons connaître de sérieux problèmes d'effectifs, en particulier si le Gouvernement décide de régulariser les conditions d'entrée en France des ressortissants de pays pour lesquels le visa d'entrée n'est pas demandé mais d'où viennent néanmoins de nombreux voyageurs. En effet, les entrées de ressortissants de ces pays approchent le million par an. Régulariser leurs conditions d'entrée posera donc des problèmes de crédits qui devront être traités dans le courant de l'année 1983.

Au titre des augmentations qui figurent dans notre projet de budget, je relèverai quelques améliorations. Celles-ci portent d'abord sur la sécurité des personnes à laquelle sont consacrés 20 millions de francs. Il s'agit malheureusement d'un problème qui se pose dans des termes de plus en plus sérieux à l'étranger, non seulement pour l'ensemble de la colonie française mais aussi pour notre personnel. Hier, au Quai d'Orsay, nous avons dévoilé une plaque en hommage à huit agents qui sont morts au service de la France. Les problèmes de sécurité sont graves.

Des crédits doivent permettre la modernisation du chiffre. Des autorisations de programme sont destinées à des acquisitions immobilières, qui nous éviteront de payer les loyers parfois fantastiques demandés dans certains pays. La disparité constatée par votre rapporteur entre les autorisations de programme de 317 millions de francs, et les crédits de paiement vient de ce que le ministère du budget a voulu « assécher » les crédits de paiement non utilisés.

Amélioration encore, dans le domaine de la solidarité et d'abord vis-à-vis de nos 1 500 000 compatriotes qui vivent à l'étranger et qui représentent une des composantes les plus dynamiques de la nation et un des éléments les plus indispensables à la vie de la communauté française. Nous poursuivons également une politique d'aide à la scolarisation des enfants français à l'étranger par distribution de bourses aux parents qui ne peuvent pas supporter des charges excessives par rapport à celles qu'ils connaîtraient en France. En 1982, 38 millions de francs étaient inscrits à cet effet ; cette année les crédits proposés atteignent 50 millions de francs, soit une augmentation sensible. L'ensemble de ces crédits, qui figuraient au budget du ministère de l'éducation nationale, seront maintenant inscrits au budget du ministère des relations extérieures.

Quelques améliorations sont prévues pour les Français en difficultés, pour les personnes âgées de nos communautés à l'étranger que nous nous efforçons de protéger de toutes les manières possibles. Le Gouvernement compte sur le conseil supérieur des Français de l'étranger qui, vous le savez, vient de faire l'objet d'une élection, pour exprimer les désirs, les critiques et les propositions des Français de l'étranger qui sont ensuite si bien exprimés dans cette enceinte par les six sénateurs représentant les Français établis hors de France auxquels je voudrais rendre hommage. Ils reconnaîtront probablement avec moi que la dernière réunion du conseil supérieur a été d'un très grand intérêt, le travail en commission ayant été d'une qualité — je crois pouvoir le dire — inégalée dans le passé.

Toujours au titre de la solidarité, je noterai l'augmentation de nos crédits en faveur des réfugiés, notamment pour que ceux qui viendront en France puissent être partiellement pris en charge avant même leur arrivée dans le pays. A la suite des remarques faites à l'Assemblée nationale, le ministère du budget a d'ailleurs augmenté de 3 millions de francs les crédits de l'office français des réfugiés, ce qui porte le total à 18 millions de francs, soit un accroissement de 39 p. 100 par rapport à l'an passé.

Enfin, les contributions bénévoles, ensuite en partie transférées à la section II du budget, et les contributions obligatoires enregistrent des augmentations notables de respectivement 26 p. 100 et 17 p. 100 ; je note enfin qu'après le débat à l'Assemblée nationale, un crédit supplémentaire de 4 millions de francs destinés à des opérations au Liban a été inscrit, ce qui augmente le crédit consacré à l'aide d'urgence de 64 p. 100 par rapport à l'an passé.

La section I du budget, telle que je vous la présente et telle qu'elle apparaîtra d'ailleurs de manière définitive, comporte, bien entendu, les crédits de la direction générale des relations culturelles. Avant les transferts, le budget proposé pour la direction culturelle se monte à 3 346 millions de francs. Il représente 39,8 p. 100 du budget de la section I « Services diplomatiques et généraux ». Il croît de 14,2 p. 100 par rapport à 1981. Je rappelle que la croissance du budget général est de 12,5 p. 100.

Bien entendu, les aménagements pour le personnel et le fonctionnement sont identiques à ceux que j'évoquerais précédemment. Je noterai aussi, sur les opérations nouvelles, un effort très particulier consenti dans le domaine de la communication où une nouvelle direction est d'ailleurs créée.

Outre le budget habituel, qui s'élève à 49,7 millions de francs pour les programmes et à 24 millions de francs pour les opérations déjà prévues à Kourou et à la Réunion pour Radio-France international, un crédit exceptionnel de 30 millions de francs a été accordé auquel, d'ailleurs, s'ajouteront encore les fonds qui seront retenus sur la redevance radio et télévision à hauteur de 40 millions de francs.

Des opérations immobilières importantes se poursuivent au titre de la direction culturelle : instituts français de Madrid et de Rotterdam, centres culturels de Djakarta et de Budapest, lycée Chateaubriand à Rome et un certain nombre d'alliances françaises. A cela s'ajoutent trois opérations particulières : les centres de formation professionnelle en Algérie, dotés de 25 millions de francs ; la participation française à l'établissement d'une deuxième chaîne de télévision en Tunisie qui émettra principalement dans notre langue, 15 millions de francs étant inscrits au budget de 1983 à cet effet, comme c'était d'ailleurs le cas en 1982 et comme ce le sera aussi en 1984 ; enfin, une autorisation de programme très importante de 59 millions de francs représente la contribution française à la construction, à Paris, de l'institut du monde arabe, un centre culturel unique en Europe qui regroupera tous les pays du monde arabe.

Je signale que si la participation française est de 59 millions de francs, le total nécessaire pour l'établissement de cet institut est de 200 millions de francs — M. Bonnefous l'a noté dans ses observations — la différence étant réglée par les pays arabes eux-mêmes.

En bref, dans le domaine culturel, je noterai d'abord le très grand effort accompli pour la diffusion du français. Le service des affaires francophones est maintenant rattaché à la direction générale des relations culturelles, ce dont M. Moinet s'est félicité.

La diffusion du français est largement assurée par la présence très importante de notre pays dans le domaine de l'enseignement à l'étranger. Je rappelle à ce propos un chiffre, messieurs les sénateurs : 165 000 élèves — pour moitié Français, pour moitié étrangers — étudient dans les lycées français ou d'obédience française à l'étranger. C'est un chiffre que ne connaît aucun pays au monde.

En ce qui concerne la direction de l'action artistique, l'effort est à peine entamé. Les crédits sont beaucoup trop faibles. D'une comparaison de ces crédits avec ceux qui existent sur le plan culturel français, il ressort que la présence française en matière d'action artistique à l'étranger ne peut être assurée dans des conditions convenables.

En outre, l'action dans ce domaine est trop souvent marquée par une approche un peu « vieux jeu » sur les choix opérés pour représenter les artistes français à l'étranger. Un effort important doit être fourni. Nous comptons beaucoup pour ce faire sur l'association française d'action artistique, association régie par la loi de 1901, créée en 1922, si mes souvenirs sont bons, et dont l'autonomie doit permettre cet ajustement aux nécessités actuelles, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

J'ai rappelé tout à l'heure les crédits nouveaux en matière de communication. Depuis quelques mois, une direction de la communication existe à la direction générale des relations culturelles, qui reprend la responsabilité de l'action radiophonique extérieure. C'est d'une importance capitale. L'utilisation des médias fait partie de la présence culturelle française à l'étranger. D'où l'importance de notre appui à l'action radiophonique, par la Somera — Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion — et par Radio-France internationale. Comme le remarque M. Moinet dans son rapport, plus de 100 millions de francs figureront au projet de 1983, si vous voulez bien l'accepter.

Une action systématique est menée dans un domaine beaucoup plus prometteur encore, celui de la télévision vers l'étranger. Cela se traduit soit sous forme d'aide à des télévisions franco-

phones — la deuxième chaîne en Tunisie, les programmes en Algérie, les programmes francophones en Jordanie, les 2 500 heures de programmes français au Québec — soit sous forme — c'est une espérance — de transmission de télévision par satellite et, sur ce point, l'action française pour l'organisation de l'espace audiovisuel européen est à relever.

Peut-on dire pour autant que cela suffise ? Certainement pas. Notre ambition est grande. Elle l'est sur le plan intérieur français comme en témoigne l'augmentation très importante des crédits que connaît le ministère de la culture, qu'il a connu surtout en 1982. Il faut que nous parvenions à porter cet effort vers l'extérieur. Un projet culturel extérieur est actuellement au terme de son élaboration. Il sera, très bientôt, je l'espère, présenté à la commission des affaires culturelles. Les lacunes justement relevées et critiquées par plusieurs rapporteurs seront comblées.

Après cet exposé « un peu sec » sur notre budget, je rappellerai, dans le temps qui m'est imparti, les grandes lignes de la politique extérieure que sert ce budget, que sert ce département, que sert le Gouvernement. Je me contenterai d'en mentionner les axes principaux et je laisserai à mes deux collègues, le ministre chargé des affaires européennes et le ministre chargé de la coopération et du développement, le soin d'insister particulièrement sur ces aspects particuliers de notre politique extérieure.

L'an dernier, nous avions présenté notre action en trois volets : l'Est-Ouest, l'Europe et le tiers monde.

Permettez-moi de commencer aujourd'hui par le tiers monde. Vous connaissez, et je crois pouvoir dire que vous approuvez tous l'importance que la France attache à ses rapports avec le Sud.

Des liens historiques, culturels existent avec l'ensemble des pays du tiers monde. Nous éprouvons une solidarité avec ces pays qui est largement fondée sur notre respect du droit des peuples, sur la conviction que, dans le tiers monde se préparent certains des grands développements de demain, développements qui pourraient être dramatiques mais qui pourraient être tout aussi singulièrement prometteurs.

Cette position de la France lui donne une autorité considérable dans les enceintes où les problèmes du tiers monde sont principalement discutés. Qui, parmi les parlementaires qui se sont rendus à l'O.N.U., contestera que la France y a une autorité unique parmi les pays industrialisés ? Nous soutenons l'action des Nations unies, sur ce plan. Nous voudrions qu'elles prennent pleinement leurs responsabilités et nous approuvons entièrement les déclarations et propositions faites par le nouveau secrétaire général à qui je rends hommage ici.

Tel était le sens de l'intervention du Premier ministre français à l'assemblée générale des Nations unies, cette année. C'était, je le rappelle, la première fois qu'un Premier ministre français venait aux Nations unies pour y prononcer un discours, depuis la visite de Pierre Mendès France en 1954.

Notre action générale vis-à-vis du tiers monde comporte — c'est une de ses caractéristiques — l'encouragement à la coopération régionale. Nous pensons que c'est par le développement de la coopération régionale, c'est-à-dire grâce à la coopération entre pays d'une même région, qu'il est possible de protéger au mieux le droit de chaque peuple à son identité, à son indépendance.

Beaucoup de ces peuples connaissent des difficultés considérables qui, si elles sont prises à l'échelle internationale, peuvent apparaître mineures mais qui sont des facteurs de nature à les faire tomber rapidement sous la dépendance des « Supergrands », et à les impliquer ainsi dans les conflits Est-Ouest.

C'est ce que nous voulons éviter en encourageant dans toute la mesure du possible la coopération régionale.

Cela nous paraît d'ailleurs un des meilleurs moyens pour que les conflits inévitables entre voisins, inévitables parce que l'histoire, la géographie, l'économie, la présence coloniale ont laissé des éléments de discorde, soient circonscrits à la région et soient traités localement.

Tel est l'esprit des propositions et des recommandations que nous faisons ou appuyons en Amérique centrale. Nous voudrions que ces pays traitent de leurs problèmes entre eux sans intervention ni de l'une ni de l'autre des « supergrandes » puissances.

C'est la raison pour laquelle en Afrique, en dehors de notre action spécifique si importante, nous appuyons l'Organisation de l'unité africaine. Les difficultés que traverse celle-ci nous préoccupent grandement. Il serait grave, alors qu'il est souhaitable de développer la coopération régionale, qu'une des organisations susceptibles de parler au nom d'un continent et de permettre aux pays qui la composent de traiter leurs problèmes entre eux soit divisée, voire paralysée.

C'est la raison pour laquelle aussi nous sommes intéressés par les contacts avec la Ligue arabe. Vous savez que le Président de la République a, le 16 novembre, reçu une délégation éminente de cette organisation présidée par le roi de Jordanie, qui venait rencontrer le Gouvernement français, comme elle devait rencontrer les autres membres du Conseil de sécurité.

N'hésitons pas à le dire, nous encourageons le non-alignement dans le Sud, le vrai non-alignement, celui que ses pères ont voulu et, parmi eux, le pandit Nehru.

Je viens de citer le pandit Nehru. Ce n'est pas le souvenir d'un voyage récent et bien intéressant qui m'y amène. C'est principalement pour mettre en valeur la politique du non-alignement que nous sommes décidés à soutenir.

Avec l'Inde, nous avons, de manière d'abord symbolique et maintenant très concrète, développé nos relations. Mme Gandhi s'est rendue en visite officielle à Paris. Le Président de la République vient de faire une visite d'Etat en Inde. Nos contacts avec le gouvernement indien sont multiples. J'ai moi-même, à neuf reprises déjà, rencontré mon collègue, le ministre des affaires étrangères de ce pays. Tous les problèmes sont examinés entre nous, non pas pour arriver à des positions communes — notre place géographique, nos préoccupations culturelles et économiques sont différentes — mais il n'y a pas de grand problème dans le monde que nous n'ayons discuté en commun.

Cela se traduit, sur le plan économique, par quelques opérations, certaines de très grande dimension, qui comportent, après la livraison de matériel dans le cadre de contrats commerciaux classiques, le transfert de la technologie et de la production vers ce grand pays qu'est l'Inde.

Il en ira ainsi pour les Mirages 2000. Après en avoir livré 40, nous pensons que l'Inde en produira plus de 100, par elle-même, avec ses ingénieurs, ses ouvriers, ses usines. Il en va de même — il s'agit cette fois d'une certitude — dans le domaine des télécommunications où la France transférera ainsi sa technologie reconnue comme la meilleure du monde. Il peut en être ainsi dans bien d'autres domaines.

Au passage, cela nous amène parfois à donner aux Indiens un « coup de main », si je puis dire, tel que celui que nous venons de leur donner en leur permettant de faire repartir la centrale de production électrique nucléaire qui dessert la ville de Bombay.

Cette formule de coopération industrielle avancée mérite de retenir l'attention car elle est probablement applicable à d'autres pays que l'Inde, à des pays dont le marché intérieur est assez large pour que l'on envisage la construction d'unités de technologie très avancées, à des pays dont le niveau scientifique et technique est suffisant pour qu'y existent des technologies de haut niveau.

Je citerai le cas de la Chine avec laquelle nos rapports sont devenus excellents et qui est elle-même fort intéressée par cette forme de coopération industrielle, ainsi que cela a été dit à plusieurs personnalités qui s'y sont rendues en visite, dont le président de l'Assemblée nationale, après moi-même et avant le Président de la République.

Volonté de coopération régionale, encouragement au non-alignement, telle est la politique que nous suivons dans d'autres pays d'Asie.

Nous pensons que le Cambodge a, comme tout pays, droit à son indépendance et à sa liberté, que le peuple cambodgien a droit à l'autodétermination. Nous condamnons, là comme ailleurs, la présence et l'occupation militaire étrangères. Il faut précipiter une négociation pour permettre à ce pays de retrouver sa liberté dans un régime de neutralité, s'il le souhaite, ou en tout cas de non-alignement.

C'est ce que nous disons à nos amis de l'Association du Sud-Est de l'Asie, organisation qui accomplit des progrès tout à fait remarquables.

C'est ce que nous disons également aux Vietnamiens en leur rappelant la condamnation que nous portons catégoriquement sur leur présence au Cambodge mais en pensant aussi qu'il est utile de garder avec ce pays une relation directe car ce ne sont pas par des condamnations aux Nations unies que nous obtiendrons le départ des Vietnamiens du Cambodge; il faudra bien qu'un jour les pays de la région en discutent ensemble.

Illustrant cette volonté, ces modes de faire, je dois m'arrêter un moment sur nos rapports avec l'Algérie.

Le Président de la République s'y est rendu en visite en décembre 1981; depuis lors, de nombreux ministres y sont allés. Un accord de coopération a été signé en juin 1982; un accord portant sur la construction de très nombreux logements

a été signé le même mois; un accord sur la participation française au développement des transports urbains a été signé en novembre 1982.

Nous avons écarté entre-temps une difficulté qui demeurerait: la livraison de gaz algérien à la France. Ce dossier avait été examiné, depuis des années, par des personnes remarquablement compétentes et efficaces. Cependant, nous n'étions pas parvenus à un accord, Algériens et Français ayant des positions difficilement compatibles, jusqu'à ce que nous introduisions dans cette discussion la volonté de trouver avec l'Algérie une nouvelle forme de coopération.

Dans la plupart des pays du tiers monde qui nous intéressent et que nous intéressons, un programme d'aide financière au développement existe. L'Algérie refuse cette forme d'aide, elle ne reçoit d'aucun pays au monde une aide directe à son développement. Elle entend générer elle-même les moyens de son développement. N'est-ce pas la voie de l'avenir? Qui pourrait le nier?

Nous avons, par ailleurs la préoccupation de permettre aux pays du tiers monde de valoriser leurs matières premières et, précisément par le revenu des matières premières qu'ils exportent, de se procurer les moyens de leur financement.

Cela nous paraît, pour les pays vraiment responsables, une voie singulièrement plus prometteuse et intéressante que l'aide directe.

Nous avons introduit cette idée et il est exact que nous payons le gaz algérien à un prix supérieur à celui d'autres gaz, assurant ainsi à l'Algérie un revenu qu'elle utilise pour son développement.

Ce revenu, il est exact aussi de le dire, l'Algérie ne l'a pas affecté uniquement à des opérations françaises. Mais depuis bien longtemps se déroule, aux Nations unies et ailleurs, la discussion sur l'aide liée. La plupart des pays industrialisés du monde ont renoncé à ce système.

Dans le cas présent, le revenu supplémentaire que nous assurons à l'Algérie par le surprix du gaz est un élément de son développement, qui n'est pas affecté. Mais la qualité de la relation qui s'établit grâce à ce nouveau modèle de coopération est telle que l'Algérie, d'elle-même, se tourne vers nos entreprises pour un très important volume financier, grâce à ce surprix du gaz.

Je citerai simplement un chiffre: les contrats conclus au cours des trois premiers trimestres se montent à 8 300 millions de francs cette année, alors qu'ils étaient de 4 milliards de francs, et même moins, auparavant, et nous irons beaucoup plus loin, croyez-moi.

Telles sont les grandes lignes de notre politique vis-à-vis du Sud. Elle est facile à développer parce que nous nous inspirons de quelques grands principes; or, dans le monde, et surtout dans les pays faibles, on croit aux grands principes et on apprécie les pays qui sont capables de les exposer et de les respecter.

Il en va ainsi des droits de l'homme: il n'y a pas un pays où je me sois rendu et où se soit rendu le Président de la République où nous n'ayons rappelé les problèmes des droits de l'homme quand ils se posent.

Il y a deux jours, est arrivé à Paris le poète Breyten Breytenbach libéré des prisons sud-africaines; bien d'autres le seront aussi je l'espère; nos interventions sont souvent discrètes. Je n'en dirai pas plus sur ce sujet.

Mais Breyten Breytenbach n'est qu'une illustration de ce que nous entendons obtenir de la part de très nombreux pays, et, bien entendu, plus encore des pays avec qui nous avons des rapports étroits, ce qui n'est pas le cas de la République sud-africaine.

Droits de l'homme, droits des peuples, droits des Etats. C'est ce principe qui inspire notre position au Proche-Orient. Cette position, vous la connaissez, je ne m'attarderai donc pas.

Le droit de tous les Etats, d'Israël au premier plan, d'être respectés, de vivre dans la sécurité. Le droit de tous les peuples — le peuple libanais, le peuple israélien, le peuple palestinien — de s'exprimer dans l'autodétermination, de bâtir leur avenir comme ils l'entendent.

Je viens d'évoquer le Liban. Nous le soutenons, nous le soutiendrons, parce que c'est un vieil ami, parce que sa présence, la présence de cette communauté arabe multiconfessionnelle, est d'une importance fondamentale dans la région, enfin, parce que le droit international doit être respecté.

Cet Etat doit être respecté par tous. Il faut que les forces étrangères, toutes les forces étrangères, l'évacuent. Il faut que la souveraineté revienne au seul élu de son peuple, au président Gemayel.

La France est aux côtés du Liban au sein de la force multinationale. Elle accentuera son effort quand cela lui sera demandé et comme cela lui sera demandé. Elle préférerait le faire dans le cadre d'une force des Nations unies ; si ce n'est pas possible, elle acceptera d'autres formules.

Un parlementaire, M. Hauteœur, a été chargé par le Gouvernement d'une mission auprès de moi ; il est chargé de réfléchir et de formuler des propositions sur ce que nous pouvons faire au Liban.

Combien d'autres exemples devrais-je donner ! Je m'arrêterai un instant sur celui de la Namibie. Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, la négociation était totalement arrêtée ; elle a repris. Le groupe des cinq pays chargés d'une responsabilité particulière par les Nations unies a achevé ses travaux. Il reste maintenant à lever le dernier obstacle, obstacle mis par l'Afrique du sud, et par elle seule, et qui porte sur la présence de forces étrangères dans un tiers pays, je veux dire l'Angola. A cela non plus, nous ne pouvons pas être indifférents.

Tout cela serait plus simple à prévoir si, malheureusement, le drame économique ne pesait pas sur tous ces pays du Sud ; j'y reviendrai dans quelques instants.

Permettez-moi, entre temps, d'évoquer les problèmes Est-Ouest.

A l'égard de l'Est, les mêmes principes nous inspirent que vis-à-vis des autres pays du monde. Je suis donc obligé de marquer devant cette assemblée notre profonde déception devant l'absence de progrès là où la situation est inacceptable : l'occupation de l'Afghanistan, la contrainte imposée au peuple polonais. Certes, il y a eu, dans ce dernier pays, une mesure d'apaisement récente. Mais que représente-t-elle ? Qu'annonce-t-elle ? L'équivoque est grande du mot de « normalisation ». Elle n'est certainement pas levée dans le cas de la Pologne.

Aucun progrès non plus sur le plan de l'armement. Le surarmement en armes précises et dangereuses qui ne menacent que l'Europe rompt l'équivalence ambiguë dont parlait M. Brejinski, l'équilibre des forces tel qu'il s'était établi auparavant.

Faut-il pour autant rompre, sanctionner, menacer ? Ces mots n'ont pas beaucoup de sens et, de toute façon, ce sont des mots que nous rejetons.

La France est décidée à maintenir avec l'Union soviétique des relations techniques, scientifiques, économiques poussées, là où elle y trouve son intérêt.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, chargé de la recherche et de l'industrie, était en Union soviétique il y a quelques jours ; les conversations se poursuivent et elles sont prometteuses.

M. le Premier ministre s'est rendu à Moscou pour les obsèques de M. Brejnev, le 15 novembre.

Nous aurons des contacts avec l'Union soviétique, même si nos relations politiques ne peuvent pas être totalement normales en raison des objections, que dis-je ? des condamnations que nous portons sur certaines des attitudes de ce grand pays.

Le gazoduc d'Orengoï est un bon exemple de ce que nous voulons faire et de ce que nous ferons. C'est l'administration précédente qui avait préparé le projet. La politique d'indépendance énergétique de la France comporte la diversification des moyens énergétiques qu'elle utilise, la diversification des origines de ces énergies. Dépendre à 5 p. 100 de l'Union soviétique pour nos fournitures d'énergie est raisonnable ; c'est d'ailleurs ce qui existe déjà ; le transfert du pétrole vers le gaz n'augmentera par cette dépendance. Toute mesure sera d'ailleurs prise pour que la dépendance à l'égard de cette fourniture ne risque pas un jour de nous contraindre.

C'est dire combien nous avons été surpris et même, permettez-moi de le dire, choqués, que notre plus grand allié, qui désapprouve cette opération — c'est son droit — ait décidé de sanctionner. De sanctionner qui ? De sanctionner ceux qui passaient à sa portée, c'est-à-dire des entreprises européennes. L'affaire est terminée ; les mesures unilatérales inacceptables ont été levées unilatéralement, et cette levée, nous l'accueillons avec faveur. Nous voilà revenus dans le bon droit après le détour très fâcheux évoqué par le Président de la République.

Cela est bien, car notre stratégie occidentale ne doit pas être mise en cause par de tels incidents de parcours. Or, cette stratégie occidentale comporte un effort commun de défense. Un certain nombre de pays relèvent de la même conception de la société, de l'homme, de la liberté. Sur ce plan, nous sommes des membres fidèles et solides de l'Alliance atlantique. Il ne doit pas exister le moindre doute à ce sujet.

Ensemble, nous bâtissons la défense. Quelle défense ? Celle qui doit permettre, non pas d'appivoiser la guerre, de la rendre moins dangereuse, de la rendre moins douloureuse, mais celle qui doit permettre de tuer la guerre, de la rendre impossible, de la rendre impensable, de dissuader ceux qui pourraient y songer. Dissuader ? Oui, j'ai employé le mot qui convient. La paix dépend de la dissuasion. Aussi nous poursuivrons notre effort sur ce plan.

Nous poursuivrons notre effort dans le nucléaire, car, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé d'autre forme absolue de dissuasion que le nucléaire, et je n'hésite pas à dire de cette tribune que le nucléaire est donc l'arme absolue de la paix à l'heure actuelle.

La France poursuivra cet effort. Cela implique des sacrifices financiers considérables. Trop de décisions importantes et coûteuses avaient été différées dans les dernières années, et nous avons dû toutes les prendre en quelques mois : le septième sous-marin nucléaire — c'est-à-dire l'entrée dans une nouvelle génération — le système H.A.D.E.S., le système S.X., ce que l'on appelle l'A.S.M.P.

Chacune de ces décisions représente des milliards et des milliards de francs. La France s'est engagée dans cet effort ; elle le poursuivra. Mais, comme nous sommes dans une période de rigueur budgétaire, cela signifie, en effet, que par ailleurs il faut « serrer les coudes », chercher des économies. Mais cette attitude est destinée à maintenir l'effort de défense de la France à son niveau d'indépendance, à son niveau d'efficacité, à son niveau de dissuasion crédible.

Effort de défense dans l'alliance. Nous en sommes des partenaires. J'ai rappelé l'indépendance de nos forces nucléaires, mais nous nous intéressons à ce que fait cette alliance, nous nous intéressons donc à ce qui est décidé par les éléments intégrés dans l'O.T.A.N., par nos voisins.

Or, sur ce plan, l'inquiétude existe. Elle se traduit, vous le savez, par des vagues de pacifisme. Qu'y aurait-il de plus dangereux pour la paix que le développement d'un tel pacifisme ? Elle se traduit par une angoisse chez nos voisins qui sont placés directement en première ligne quand ils lisent des déclarations américaines rejetant l'usage du nucléaire, donc la dissuasion nucléaire, donc la dissuasion tout court.

Nos partenaires allemands seront confrontés en 1983 avec des décisions bien difficiles. C'est la raison pour laquelle, sur ce plan, nous nous sommes rapprochés d'eux, non pas par une modification des structures, par quelque transfert que ce soit de technologie ou de moyens, mais dans la discussion avec eux, dans la discussion stratégique, qui, comme vous le savez, depuis le dernier sommet franco-allemand, a pris la forme définitive prévue depuis le traité de l'Elysée, mais ajournée jusque-là.

Il faut que nous puissions aussi réfléchir ensemble à la politique menée vis-à-vis de l'Est. Les orientations doivent être cohérentes dans tous les domaines, dans le respect, bien entendu, de la souveraineté de chacun. Nous avons signé le traité de Washington, nous sommes liés dans l'Alliance atlantique, nous sommes liés jusqu'à la limite des engagements ainsi pris, nous ne le sommes pas au-delà. Nous devons pouvoir parler ensemble, converser, nous consulter.

C'est le sens des conversations qui ont eu lieu à Washington au cours des derniers mois et dont il a été fait souvent état. Vous voyez donc quel en est l'esprit. Vous constatez aussi que nous sommes bien en-deçà de ce que le président des Etats-Unis a annoncé dans une fameuse conférence de presse.

Il n'y a pas de plan d'action, contrairement à ce qu'a dit le président Reagan. Il n'y a pas de contrôle collectif renforcé. Il y a une alliance de défense, mais il n'y a pas un système économique intégré. Nous sommes dans l'Alliance atlantique, il n'y a pas un Comecon de l'Ouest. C'est le traité de Washington que nous avons signé, pas le pacte de Varsovie.

La France n'accepte aucune hégémonie ; la France n'accepte aucune direction mondiale, même aucune direction du monde libre.

Concertons-nous, respectons les obligations en matière de défense et, pour le reste, que chacun, dans son indépendance et sa souveraineté, décide de ses affaires.

Cela est d'autant plus important à énoncer à l'heure actuelle que, mesdames, messieurs les sénateurs, nous ne sommes pas seulement devant une tension militaire entre l'Est et l'Ouest ; nous sommes aussi confrontés à un drame économique comme le monde n'en a pas connu depuis bien longtemps. Pensons-y ensemble quelques instants.

Toutes les sources de croissance économique sont actuellement tarées. Sur le plan intérieur, l'austérité budgétaire ne permet pas l'augmentation des dépenses publiques. Sur le plan

intérieur, les masses salariales, donc le pouvoir d'achat de la communauté nationale, sont, au mieux, stagnantes et, dans certains pays industrialisés, décroissantes. Sur le plan extérieur, les marchés industrialisés se ferment ou, dans les meilleures conditions, demeurent ce qu'ils étaient; les marchés du tiers monde sont en récession, tous sans exception, ce qui est d'ailleurs l'une des raisons des difficultés particulières de la France dont une part si importante de l'exportation allait vers le tiers monde.

**M. Edouard Bonnefous.** Une trop grande part, monsieur le ministre!

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Les perspectives, sur ce plan, sont singulièrement inquiétantes; inquiétantes en raison de l'endettement des pays du tiers monde — plus de 500 milliards de dollars — inquiétantes en raison des fluctuations du prix des matières premières, généralement à la baisse, inquiétantes donc en raison de la récession générale.

L'ensemble des pays libres doit être capable de réagir. Il faut donc, je n'hésite pas à le redire à cette tribune, une relance, et une relance qui ne peut pas être limitée à un seul pays: elle doit s'appliquer à la communauté mondiale. Faute de relance, où sont les marchés qui justifieront l'investissement? Et s'il y a relance, encore faudra-t-il que les conditions économiques mondiales permettent cet investissement, c'est-à-dire qu'une meilleure « prévisibilité » soit possible dans les domaines principaux: domaine monétaire, taux d'intérêt, prix des matières premières, revenus.

Voilà donc l'action dans laquelle nous devons entrer: l'action au service de l'investissement — c'est-à-dire au service de l'emploi — ce qui passe par l'élargissement du marché, donc nécessairement par la relance dans le tiers monde.

Sur ce plan, l'Europe a un rôle très important à jouer, et je suis heureux que le sommet qui vient d'avoir lieu entre les chefs d'Etat et de gouvernement des dix pays de l'Europe ait mis l'accent sur ces éléments de relance à l'intérieur de l'Europe. Il est prévu qu'un emprunt supplémentaire de trois milliards d'E. C. U. — c'est-à-dire de quelque vingt milliards de francs — sera réalisé par la Communauté pour, précisément, être affecté au service de ces politiques qu'à l'échelon européen nous considérons comme importantes et prometteuses. Mon collègue M. Chandernagor aura l'occasion de vous en parler.

Au-delà de l'Europe, nous devons, pour sauver ceux qui menacent de périr d'inanition, pour réaliser le développement là où il est possible et là où il aura des retours économiques immédiats, obtenir une amélioration des moyens de financement mis à la disposition du tiers monde. Ce n'est pas un paradoxe que de le dire, alors que certains des plus grands pays industrialisés ont pris la voie inverse. Nous devons l'obtenir.

Je suis heureux également qu'à Copenhague les pays de la Communauté aient décidé ensemble de mobiliser au mieux les moyens du fonds monétaire international dans le sens d'un accroissement massif des quotes-parts de ce fonds et, par conséquent, de la mise à disposition de plusieurs dizaines de milliards de dollars pour l'action que je viens d'évoquer.

Cette question m'a amené à parler de la Communauté, mais je laisse ce sujet qui sera traité par M. le ministre des affaires européennes. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'une action de ce type ne peut être menée par un pays seul. Elle doit être au sein d'une Communauté qui, sans aucun doute, sera étendue à l'Espagne et au Portugal lorsque les problèmes fondamentaux qui la paralysent actuellement auront été traités — pas avant, ce serait suicidaire — une Communauté dont la voix sera forte dans l'ensemble du monde.

A Copenhague a été célébrée la cohésion de la Communauté dans les affaires singulièrement difficiles qui ont marqué les derniers mois: je veux parler de la dispute avec les Américains sur l'acier; du débat ambigu sur les conséquences de l'embargo résultant des positions américaines sur le gazoduc; enfin, des négociations de Genève.

Telle est donc, monsieur le président, la situation telle que nous la voyons. Le pronostic n'est pas gai. Le monde entier est, aujourd'hui, entré dans une spirale de récession, de déflation. Ce n'est pas parce que, dans chacun de nos pays, nous luttons contre l'inflation qu'il faut rejeter ce mot. Nous sommes entrés, oui, et à l'échelon mondial, dans une spirale déflationniste. La spirale de découragement suit évidemment.

Dans ces conditions, il importe que les pays du Sud aient le sens de leurs responsabilités, qu'ils soient capables de traiter entre eux les problèmes qui les opposent, qu'ils soient capables, enfin, de maîtriser leur destin et leur économie, la condition

étant que la communauté du monde mette à leur disposition des moyens plus grands et assure la prévisibilité des éléments économiques dont ils dépendent.

Il faut que la communauté des pays démocratiques occidentaux sache s'organiser et se concerter, maintenir son effort de dépense, certes, mais aussi analyser l'avenir du monde et, en particulier, son avenir économique dans des conditions responsables, celles-ci ne signifiant pas pour autant que la personnalité de chacun ne sera pas respectée.

Il faut que la Communauté européenne joue pleinement son rôle, et qu'elle le joue « dans son homogénéité intérieure », pour reprendre une expression utilisée à Copenhague dans les derniers jours. Oui, ce marché doit pouvoir être utilisé à plein par tous les partenaires au sein de la Communauté dans son « identité extérieure », c'est-à-dire dans sa capacité à faire bloc contre ou avec ceux qui, dans le reste du monde, la menaceraient ou peuvent travailler avec elle.

Voilà nos messages. Ces messages, mesdames, messieurs les sénateurs, me semblent de nature à mobiliser toutes les forces en France. Aussi me permettez-vous de dire, en tant que ministre des relations extérieures, que je suis parfois surpris, déçu que la critique, qui est si utile, si nécessaire, certes, perde par moment tout caractère constructif et tourne au procès d'intention, quand ce n'est pas à l'insulte.

Critiquez-nous, membres de l'opposition, membres de la majorité! Critiquez-nous, proposez, condamnez, dénoncez! Mais, par pitié, essayons de construire ensemble. Le ton des rapports qui ont été déposés sur ce budget est singulièrement encourageant. Vous me permettez, monsieur le président, de terminer sur cette remarque. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées de la gauche démocratique et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chandernagor, ministre délégué.

**M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai lu avec grand intérêt les rapports et je veux remercier particulièrement M. Claude Mont d'avoir, en rappelant le vingt-cinquième anniversaire du traité de Rome que nous avons célébré cette année, établi un bilan rapide mais très exact des succès et des difficultés de la Communauté européenne.

Nous devons beaucoup à la Communauté; et d'abord d'être devenue — tous les partenaires regroupés — la première puissance commerciale du monde. Il est vrai que nos difficultés sont grandes. Nous subissons la crise, à l'égal de nos partenaires et de nos rivaux, mais, compte tenu de la place que nous occupons dans le commerce mondial, nous sommes à la fois très sollicités et très critiqués. Si bien que, transposant à l'Europe elle-même des difficultés communément partagées par l'ensemble des nations, chacun est tenté de dire, oubliant ce qui se passe à l'extérieur: la Communauté est en crise. La réalité des faits appelle, me semble-t-il, une appréciation plus nuancée et je sais gré à vos rapporteurs de l'avoir souligné.

Deux pays candidats se pressent actuellement à la porte de cette Communauté et revendiquent d'y entrer le plus tôt possible. D'autres insistent pour que les accords d'association qu'ils ont passés avec elle reçoivent leur complet achèvement. La Communauté, telle qu'elle est, demeure donc attractive.

Et s'il est vrai qu'elle connaît des difficultés, il faut, en toute objectivité, faire leur juste part aux progrès, limités mais réels, qu'elle continue d'accomplir jour après jour.

L'Europe a réussi à maintenir sa cohésion face aux Etats-Unis dans l'affaire de l'acier. Elle s'est affirmée solidaire dans le mauvais procès qu'on lui intentait à propos du gazoduc. Elle a « tenu », au cours de la dernière réunion ministérielle du G. A. T. T., face aux pressions de toutes sortes dont elle était l'objet; elle l'a fait à partir d'un mandat de négociation qui avait été proposé par la France, et l'on sait la part que nous avons prise à ces difficiles négociations de Genève.

Ainsi vient de s'affirmer efficacement à plusieurs reprises, et dans la dure compétition des échanges économiques mondiaux, la cohésion européenne vis-à-vis de l'extérieur, cohésion dont on se plaisait à reconnaître qu'elle avait notablement progressé au cours de ces dernières années dans l'ordre de la coopération politique, mais dont on doutait qu'elle puisse s'étendre à d'autres domaines, notamment à celui de la politique commerciale extérieure commune.

Ces manifestations successives de l'identité européenne, le Gouvernement français les enregistre avec d'autant plus de satisfaction qu'elles correspondent aux vœux que, dès son entrée en fonction, il avait exprimées à nos partenaires dans les deux

mémorandums dont il les avait saisis et qui préconisaient une politique commerciale extérieure comme étant le complément indissociable de l'approfondissement du Marché commun et de la nécessaire relance des politiques communautaires.

Il est également réconfortant de constater que, sur ces deux aspects du problème — approfondissement du marché intérieur européen et relance des politiques communautaires — le récent Conseil européen de Copenhague a fixé, pour la première fois, un calendrier d'actions spécifiques. J'en donne lecture.

« Décider au plus tard à la fin d'avril 1983 des mesures prioritaires proposées par la commission pour renforcer le marché intérieur ; accélérer la procédure d'adoption des propositions actuelles et futures de la commission dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de l'énergie ; arrêter rapidement, et avant le prochain Conseil européen, une décision sur la proposition de la commission d'augmenter de trois nouveaux milliards d'E.C.U. le potentiel du nouvel instrument communautaire, étant entendu que ce potentiel nouveau doit servir aux investissements, prioritairement dans les secteurs de pointe ; examiner en priorité les propositions de la commission portant sur les voies et moyens de garantir aux jeunes une formation professionnelle ou un premier emploi et sur la réorganisation du temps de travail. Le conseil « affaires générales » fera rapport au Conseil européen au mois de mars sur la mise en œuvre de ce programme de travail. »

Si l'on veut bien se souvenir des propos tenus par le président de la Communauté, à l'ouverture de ce Conseil européen de Copenhague, sur la nécessité, d'une part, de réaliser enfin un marché unifié qui permette d'organiser la production industrielle à l'échelle communautaire ; d'autre part, d'harmoniser les efforts de recherche et de développement dans les secteurs de pointe et d'avenir comme l'aéronautique, l'électronique et les télécommunications ; enfin, de créer quelques groupes industriels européens et performants ; si l'on veut bien se souvenir de ces propos et les rapprocher des propositions qui figuraient dans le mémorandum français sur la relance de la construction européenne ainsi que des offres récemment présentées par l'une de nos grandes entreprises nationales à deux de ses grands partenaires industriels européens ; si l'on veut bien se remémorer l'accueil mitigé qui avait été réservé, il y a un peu plus d'un an, à nos propositions d'inscrire l'étude de l'aménagement de la durée du travail dans l'espace social européen, alors, on doit convenir qu'au moins dans leur expression commune certaines de nos idées progressent !

C'est vrai aussi de nos positions à l'égard de l'élargissement de la Communauté aux deux pays candidats, à savoir l'Espagne et le Portugal. Inlassablement, depuis dix-huit mois, nous avons répété que nous étions, autant que nos partenaires, conscients de l'intérêt politique qui s'attache à l'adhésion du Portugal et de l'Espagne à la Communauté. Mais nous sommes également conscients des difficultés économiques qu'un élargissement mal étudié pourrait causer à celle-ci, sans parler des difficultés politiques qui pourraient résulter, pour les pays candidats, de la déception consécutive à un tel élargissement.

Nous veillons donc à ce que chacune des négociations continue d'avancer à son rythme propre et fasse l'objet d'une étude attentive et à ce que, parallèlement, progresse la définition des compléments qu'il est indispensable, selon nous, d'apporter à l'acquis communautaire sur quelques points essentiels, à savoir : les ressources propres nécessaires pour le fonctionnement et le développement d'une communauté à douze — le cadre étroit du 1 p. 100 de la T.V.A. ne saurait y suffire, sauf à sacrifier telle ou telle politique existante, ce que nous ne saurions admettre — un règlement acceptable pour les fruits et légumes et les produits oléagineux d'origine végétale ; enfin, l'appréciation des conséquences de l'élargissement sur l'ensemble des pays méditerranéens associés à la Communauté.

Nous estimons que tous ces problèmes doivent être résolus à temps, c'est-à-dire avant l'élargissement, car de leur solution dépend l'avenir de la Communauté élargie et, par voie de conséquence, le succès ou l'échec de l'élargissement lui-même.

Là encore, nos idées progressent. Je n'en veux pour preuve que le récent mémoire déposé à ce sujet par la commission. S'il est encore ambigu sur certains points, insuffisant sur d'autres, il témoigne en tout cas d'une orientation dans le bon sens. Et cela est corroboré par une déclaration dont je viens de prendre connaissance ce matin de M. Natali, commissaire chargé des problèmes d'élargissement de la C.E.E., et qui, voilà quelques jours, a déclaré ceci : « Nul ne peut prétendre à la fois vouloir l'élargissement pour des motifs politiques évidents et sérieux en pensant, par ailleurs, en recueillir les bénéfices économiques, et refuser à la Communauté les moyens de le réaliser, c'est-à-dire, en fait, en pensant le faire payer par ceux

qui, dans la Communauté actuelle ou chez les candidats, en subiront le choc immédiat, et qui se trouvent être parmi les moins armés pour faire face à cette situation nouvelle. »

Là encore, lorsque je me remémore quel était le langage de la commission voilà dix-huit mois et ce qu'il est maintenant, je me dis que nous n'avons pas travaillé en vain.

Le Conseil européen de Copenhague a accueilli favorablement l'inventaire de la commission et il a demandé au Conseil « affaires générales » d'examiner les questions qui y figurent en vue de parvenir à des décisions équilibrées.

Il a également demandé au conseil « agriculture » de mener à bien, au plus vite, et avant mars 1983, la révision des dispositions existantes relatives à certains produits agricoles méditerranéens sur la base des propositions de la Commission. Il a en outre invité la Commission à explorer, avec les deux pays candidats, l'introduction de mesures internes avant l'adhésion, afin qu'ils adaptent leur économie dans des secteurs particulièrement sensibles. On le voit, ainsi que nous l'avons constamment réclamé depuis dix-huit mois, et souvent, seuls, les vrais problèmes sont enfin posés au niveau le plus élevé de la Communauté.

Est-ce à dire que — sur tous les points que je viens d'évoquer — politique commerciale extérieure commune, avancée réelle de la construction communautaire par la voie d'une politique industrielle et de recherche commune, nouveaux systèmes de ressources propres adaptées à une Communauté à douze, adaptation de la politique agricole aux productions de l'Europe du Sud, etc. — est-ce à dire que tous ces problèmes, auxquels la Communauté est actuellement confrontée, vont enfin recevoir la solution que nous appelons de nos vœux ?

Nous avons progressé. Il reste encore beaucoup à faire. La Communauté est à la croisée des chemins, et il lui faut choisir. Se conçoit-elle comme une construction en progrès constant, et probablement irréversible, comme un ensemble qui possède sa propre identité vis-à-vis de l'extérieur, et qui la défend, ou n'est-elle qu'un rassemblement classique d'Etats ouvert à tous les vents du vaste monde et à l'intérieur duquel chacun pourrait, à tout moment, renégocier ses engagements ?

Si nous laissons aller les choses, c'est la seconde hypothèse qui se réaliserait. Le Gouvernement français estime, pour sa part, qu'on est déjà allé trop loin sur ce terrain glissant, qui ne peut conduire qu'à la dislocation progressive de l'Europe.

On souhaiterait que tous nos partenaires en soient aussi convaincus que nous le sommes nous-mêmes. Or, certains acceptent mal la perspective d'une Communauté renforçant son identité vis-à-vis de l'extérieur et progressant résolument dans la voie des politiques communes. Ils renoncent difficilement à la conception, qui était initialement la leur, d'une Communauté réduite à une simple zone de libre échange. D'autres, dont les déclarations de principe sont volontiers très européennes, hésitent, tergiversent ou reculent dès qu'il s'agit de les appliquer dans les faits.

Il est vrai que la Communauté subit durement les effets de la crise économique et qu'elle parvient mal à assumer les conséquences des élargissements géographiques auxquels elle a déjà par deux fois procédé.

La crise, c'est 11 millions de chômeurs et, pour chacun des pays membres, des difficultés budgétaires qui expliquent la réticence, quand ce n'est pas l'opposition déclarée, de certains de nos partenaires à la perspective de dépenses communautaires nouvelles.

Cette tendance à l'immobilisme, disons à l'attentisme, se trouve renforcée par l'illusion libérale, je veux dire par la tendance économique actuellement dominante au sein des gouvernements au pouvoir chez la plupart de nos partenaires et qui consiste à penser qu'une politique monétariste rigoureuse, l'élimination de tous les obstacles aux échanges suffiront à eux seuls à nous sortir de la crise et que tout le reste, y compris le développement de la construction européenne, nous sera donné par surcroît.

Ce parti pris de libéralisme, au nom duquel on prétend instruire tant de faux procès, prend abusivement l'effet pour la cause. Le protectionnisme n'est pas, en effet, la cause de la crise, mais bien la conséquence du déséquilibre des échanges lorsque celui-ci atteint la limite du supportable.

D'ailleurs, tel qui se fait l'ardent propagandiste vis-à-vis d'autrui du libéralisme dispose généralement pour lui-même des instruments nécessaires à sa propre défense commerciale et n'hésite pas à en user. C'est vrai à l'intérieur même de la Communauté, où les obstacles non tarifaires à la complète liberté des échanges sont nombreux et divers, nul pays d'ailleurs n'en ayant le monopole.

Alors, si l'on veut, comme il est souhaitable, approfondir le Marché commun, mettons tout sur la table comme le propose le Gouvernement français. C'est vrai à l'extérieur de la Communauté. Celle-ci, rappelons-le, est l'ensemble économique le plus ouvert du monde par sa nature même, car elle ne dispose ni d'une véritable unité de commandement, ni parfois d'une réelle unité de vue, et ses réactions sont, dès lors, nécessairement plus lentes que celles de ses principaux partenaires et concurrents, par l'effet de la géographie et de l'histoire, qui l'ont conduite à entretenir des relations anciennes, qui la lient par des accords d'association nombreux à tant de pays proches ou lointains.

La Communauté européenne aurait donc grand tort de laisser sans réagir ses rivaux instruire son procès. Si elle veut exister en tant qu'entité indépendante, elle doit, certes, affirmer sa compétitivité de manière plus offensive et l'approfondissement du Marché commun en est un des moyens essentiels, mais aussi, le cas échéant, se défendre contre certains comportements abusifs de ses partenaires.

Le nécessaire mouvement des échanges ne peut subsister durablement que s'il est fondé sur une juste réciprocité des avantages et la loyauté des comportements.

Face aux difficultés d'une relance économique réelle telle que nous la préconisons par l'aménagement de politiques communautaires nouvelles, la tentation est grande de rechercher un palliatif dans une sorte de fuite en avant institutionnelle qu'on pourrait traduire grossièrement de la sorte : puisqu'il est si difficile de décider, donnons plus de pouvoir aux institutions et tout ira mieux.

On peut, certes, toujours améliorer le fonctionnement des institutions existantes et nous sommes prêts à poursuivre à cet égard l'étude entreprise à partir des propositions Genschel-Colombo.

Dès l'origine, nous avons examiné ces propositions avec intérêt et nous avons participé activement aux travaux des Dix à ce sujet. Plusieurs points restent en discussion et peuvent trouver des solutions, mais nous savons aussi qu'il y a des limites à cet exercice. Ainsi, pour les modalités de vote en Conseil, est-il raisonnable de penser qu'une majorité des Etats membres puisse, dans l'état actuel de la construction européenne, imposer à l'un d'entre eux des décisions affectant gravement ses intérêts essentiels ?

Pour notre part, nous ne le pensons pas. Nous estimons que l'arrangement de Luxembourg ne doit pas être remis en cause, mais que son usage peut et doit être tempéré.

En effet, par une déviation progressive, la recherche de l'unanimité, qui ne devait être que l'exception, est devenue la pratique courante. Le problème réel qu'il faut régler et qui a reçu une solution empirique au mois de mai dernier, au moment de la fixation des prix agricoles, est celui du bon usage de l'arrangement de Luxembourg.

Celui-ci a pour objet de tempérer ce que certaines règles du traité peuvent avoir d'excessif, mais il n'est pas admissible qu'on puisse l'utiliser pour paralyser la Communauté ou pour remettre en cause fondamentalement les politiques communes existantes.

Il ne doit donc être qu'exceptionnellement invoqué et l'intérêt national allégué doit être, c'est la moindre des choses, en rapport direct avec le sujet en discussion.

S'agissant des difficiles relations budgétaires entre le Parlement européen et le Conseil, les négociations qui ont eu lieu au cours du premier semestre de cette année entre les présidents des trois institutions ont permis d'aboutir à un accord de procédure qui devrait, si chacun y met du sien, nous éviter cette année un conflit budgétaire du genre de celui que nous avons connu les années précédentes.

Une loyale application de cet accord serait de bon augure pour l'examen des problèmes qui demeurent dans les relations inter-institutionnelles. Les institutions d'ailleurs, quelque intérêt qu'on attache à leur bon fonctionnement, ne sont jamais une fin en soi, mais un moyen au service d'une volonté politique.

Ce qui a fait ces dernières années le plus défaut, c'est, en vérité, la volonté commune de progresser sur les sujets essentiels, si bien que les instances communautaires perdent un temps précieux en querelles byzantines ou en tentatives de renégociation de l'acquis communautaire. Ainsi mesure-t-on les conséquences d'élargissements antérieurs hâtivement conclus qui se traduisent notamment par la demande du gouvernement britannique d'une compensation budgétaire annuelle.

Notre position, à cet égard, est claire. On ne peut perpétuellement renégocier les traités. Opérer de la sorte, c'est condamner la Communauté à une dérive telle qu'elle y perdrait peu à

peu toute sa signification, et cette perspective n'est à coup sûr pas la nôtre. Que la Grande-Bretagne ait éprouvé quelques difficultés à s'insérer dans l'Europe, c'est un fait. Qu'on ait pu convenir de l'y aider pendant quelques années, c'est ce qui avait été décidé dans ce que l'on a appelé le « mandat du 30 mai », dont nous avons hérité à notre arrivée aux affaires. Mais cette aide ne peut revêtir, par rapport au traité et à l'acquis communautaire, qu'un caractère d'exception. Elle ne peut donc être que temporaire et dégressive.

Au surplus, la Grande-Bretagne a bénéficié, au cours des deux années écoulées, d'un milliard d'ECU de trop-perçu. Il nous importe de savoir ce qu'il en advient.

L'appréciation des avantages et des inconvénients de l'appartenance de chacun de nos pays à la Communauté ne peut d'ailleurs conduire qu'à des aberrations si on la limite au seul aspect budgétaire. Le budget communautaire, c'est en effet 0,8 p. 100 du produit intérieur brut de la Communauté, alors que le mouvement intérieur des échanges, dont certains pays, notamment les plus industrialisés, profitent très largement, est de 10 p. 100 de ce même produit intérieur brut.

Il faut qu'on soit bien conscient de cette réalité pour mesurer ce qu'a de partielle et, par conséquent, de profondément injuste une analyse qui s'en tient au seul aspect budgétaire des choses, en excluant l'essentiel, c'est-à-dire la richesse relative de chacun des Etats membres et ses performances commerciales tant vis-à-vis de ses partenaires que de l'extérieur.

En vérité, ainsi que je le rappelais au début de mon propos, le seul problème réel à cet égard, parce qu'il conditionne l'avenir de la Communauté, est celui de ce que deviendront les ressources communautaires dans une Communauté à douze.

La Communauté ne surmontera ses querelles intérieures que si elle sait se tourner délibérément vers l'avenir et, malgré les difficultés actuelles, l'avenir n'est pas dénué d'espérance.

J'ai évoqué la cohésion communautaire dans les grandes négociations commerciales internationales en cours ou dans les affaires de coopération politique.

D'autres raisons s'ajoutent à celle-là. Le système monétaire européen a tenu malgré les secousses provoquées par la hausse du dollar et des taux d'intérêt, par les mouvements erratiques de capitaux et les réajustements monétaires à l'intérieur de la Communauté.

La politique agricole commune a résisté jusqu'à présent à toutes les tentatives internes et externes de la remettre en cause. Elle a été très heureusement complétée en juillet dernier par une nouvelle organisation du marché du vin qui correspondait à une demande pressante de notre pays. On est très proche, par ailleurs, d'une politique commune de la pêche, puisque neuf Etats ont pu se mettre d'accord, tant sur la répartition de quotas de production que sur la réglementation des accès aux zones de pêche, et ce n'était pas chose facile.

Tout cela va dans le bon sens, je veux dire celui du volontarisme. Deux lectures du traité sont, en effet, possibles : celle du laisser-faire, de la fuite en avant où le jeu des intérêts dominants finit par l'emporter sur la volonté réelle des Etats et des peuples et celle d'une démarche patiente et volontaire, animée du souci de réalisations concrètes. Cette démarche-là était celle des fondateurs de l'Europe. Je puis vous assurer, mesdames et messieurs les sénateurs, qu'elle est aussi celle du Gouvernement de la France. (*Applaudissements sur les traversées socialistes et communistes et sur les traversées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué.

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais d'abord et à mon tour remercier les rapporteurs de la Haute Assemblée qui ont examiné le budget de la coopération et du développement, MM. Robert Schmitt, Louis Martin, Lucien Delmas, qui ont examiné ce budget sans complaisance et ont fait œuvre de critique approfondie et toujours honnête.

Un débat budgétaire donne l'occasion de juger une politique. S'agissant de la section « Coopération et développement » du budget des relations extérieures que j'ai l'honneur de vous présenter, il s'agit de comparer cette section avec ce qu'elle était l'année dernière, afin de pouvoir mesurer l'état actuel de la politique française de coopération et de développement et l'adéquation ou l'inadéquation du budget aux ambitions affirmées par le Gouvernement.

Il y a sans doute là une difficulté de présentation sur laquelle M. Claude Cheysson s'est déjà expliqué. En effet, si le « bleu » initial présenté devant l'Assemblée nationale reprenait la même structure que le budget de l'année dernière, le texte qui vous est soumis, du fait des amendements adoptés en première lecture à l'Assemblée nationale, a été adapté à la réforme de structure du ministère des relations extérieures intervenue le 27 juillet dernier, c'est-à-dire trop tard pour être retracée dans les documents initialement déposés devant le Parlement.

Je vous prie d'excuser ce défaut de présentation. Il ne se renouvellera plus l'année prochaine. Le Gouvernement vous présentera alors un budget de structure comparable à celui qui vous est soumis cette année. Cela dit, j'analyserai tout d'abord le « bleu » initial, suivant en cela ce que vos rapporteurs eux-mêmes ont fait, puisque c'est ce document qui permet de comparer, terme à terme, l'effort du Gouvernement pour la coopération et le développement de l'Afrique.

Mais s'en tenir à ce document serait insuffisant pour apprécier l'effort global de la France en matière d'aide publique au développement. Si la réforme du 27 juillet a permis de regrouper l'ensemble des moyens consacrés à l'aide publique au développement qui se trouvaient dispersés dans le budget du ministère des relations extérieures, d'autres moyens sont en effet retracés par d'autres budgets. Ce sont notamment ceux qui relèvent du ministère de l'économie et des finances ou du ministère de la recherche et de l'industrie. C'est cet ensemble — sur lequel je reviendrai — qui constitue l'effort de notre pays en matière d'aide au développement.

En premier lieu, je présenterai donc le budget tel qu'il vous est soumis. Vous pourrez constater que c'est un budget très sélectif. En second lieu, j'ajouterai quelques commentaires sur une aide publique au développement dont le rythme de croissance se maintient.

Le budget de la coopération est très sélectif : une croissance modeste, 7,08 p. 100, soit 347 millions de francs de plus, pour atteindre 5 244 millions de francs. Ce budget participe ainsi de l'effort de rigueur budgétaire générale du Gouvernement cette année. Il implique donc des choix, des priorités fortement affirmées, mais aussi une amélioration des instruments d'administration de l'aide publique au développement.

Il implique d'abord des priorités fortement affirmées. La première est la priorité géographique, que le conseil restreint du 8 juin dernier, réuni sous l'autorité du Président de la République, a nettement marquée. L'aide publique française au développement doit être consacrée d'abord aux pays du Maghreb et d'Afrique noire francophone, puis à l'ensemble de l'Afrique, enfin, à la zone Caraïbe et aux Petites Antilles.

Il y a donc, à travers la définition des pays qui bénéficient en priorité de l'aide publique au développement, une volonté de concentration de notre aide, un refus de dispersion. J'ajoute que ce qui vaut pour notre aide bilatérale vaut aussi pour notre aide multilatérale.

M. Louis Martin a noté, dans son rapport, que ces affirmations étaient en contradiction avec l'évolution de la part d'aide publique au développement consacrée à l'Afrique. Il s'agit, à cet égard, de changer le cours des choses : le chiffre de l'année 1981 cité par M. Louis Martin découlait des décisions du conseil restreint de 1979, qui, vous vous en souviendrez, avait adopté une option différente en matière d'aide publique au développement. Ce n'est qu'au cours des années à venir que la priorité africaine pourra être pleinement rétablie. Nous entendons commencer à la rétablir, dans la mesure du possible, dès 1983. Cette volonté se traduit notamment par un accroissement sensible des crédits du F.A.C. — fonds d'aide et de coopération — qui passent de 1 150 millions de francs à 1 350 millions de francs, soit 17,5 p. 100 de plus pour les autorisations de programme.

Je précise que le F.A.C. restera réservé aux vingt-six pays de la coopération traditionnelle, marquant ici encore la priorité que nous entendons maintenir dans nos subventions d'aide publique au développement. Il ne sera étendu qu'à quatre Etats des Petites Antilles : Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Grenade et la Dominique, Etats proches de la Guadeloupe et de la Martinique, de façon à essayer de compenser, dans une certaine mesure, la disparité assez choquante qui existe entre la situation de ces petits Etats déshérités et celle de nos propres départements d'outre-mer, disparité qui, à terme, peut entraîner des difficultés politiques considérables.

Je note, par ailleurs, et cela ne fera sans doute pas plaisir à M. le président Bonnefous, un nécessaire accroissement des concours financiers. Ceux-ci progressent de 14,6 p. 100 pour

atteindre 448 millions de francs. Je voudrais tout de suite ajouter, pour bien montrer que nous avons pris en compte, dans la mesure du possible, les observations du président de votre commission des finances, observations au demeurant reprises par un grand nombre de sénateurs, que nous avons, à l'intérieur de ces concours financiers, réservé 230 millions de francs à des prêts d'ajustements structurels. Ces contributions, qui ne sont pas de simples concours budgétaires, s'inscrivent dans des programmes de redressement précis, négociés avec nos partenaires sur le plan bilatéral ou sur le plan multilatéral.

Pourquoi, me direz-vous, cet accroissement des concours financiers ? Parce que nous n'avons pas le droit d'abandonner des amis en perdition et que l'état de sinistre de l'économie mondiale — rappelé tout à l'heure par M. le ministre des relations extérieures — entraîne des conséquences tout à fait désastreuses pour les Etats auxquels nous sommes liés de longue date.

Lorsque le prix du cacao varie, sur la décennie, de 20 cents à 2 dollars, lorsque la proportion du budget d'un Etat comme la Côte d'Ivoire, qui est alimentée par les recettes d'exportation, varie, sur les cinq dernières années, de 50 p. 100 à 10 p. 100, comment ne pas y voir des variations erratiques mettant à bas tout effort de planification, tout effort de développement ? Or la première des solidarités à cet égard est d'aider à faire face. C'est ce à quoi nous entendons employer ces contributions budgétaires.

Une autre solidarité sur laquelle je voudrais m'expliquer ici, même si elle n'entre pas strictement dans le cadre budgétaire, est celle de la zone franc. Là encore, le rapport de M. Louis Martin souligne les difficultés qu'a pu entraîner la dévaluation de notre monnaie pour l'économie des pays de la zone franc. Je dirai à M. Martin que je ne partage pas tout à fait son analyse. Il me semble que les effets de la dévaluation sur l'économie de nos partenaires de la zone franc sont plus nuancés qu'il ne l'indique.

Je note d'abord que la zone franc est une solidarité, une solidarité pour le meilleur et pour le pire, une solidarité qui se traduit, en particulier, par un devoir d'information préalable, qui a été respecté, par un contact permanent entre les Etats membres de la zone.

J'observe ensuite que, pour le moment et malgré les dévaluations, aucun pays n'a demandé à sortir de la zone franc ; nous nous trouvons au contraire en présence de pays qui demandent à y entrer.

Enfin, s'agissant des effets de cette dévaluation, je voudrais remarquer que, du point de vue de la balance commerciale — c'est sans doute cela l'essentiel — ces effets sont globalement positifs pour nos partenaires, dans la mesure où 80 p. 100 de leurs exportations sont libellées en dollars ou autres monnaies étrangères, alors que seulement 50 p. 100 de leurs importations le sont. Il y a donc là un résultat positif du point de vue du change.

La conséquence sur les finances publiques est également positive. On note un accroissement des droits et taxes perçus à l'importation comme à l'exportation, puisque ce sont des droits *ad valorem*. En revanche, je le concède, la charge de la dette contractée en devises étrangères est en augmentation.

En ce qui concerne les réserves de change, il n'y a pas de difficulté puisque les accords de la zone franc en prévoient la garantie par le Trésor français. Ainsi, en 1981, 337 millions de francs ont été versés à ce titre à la B. E. A. C. — Banque des Etats de l'Afrique centrale.

Le tableau est ainsi nuancé. Il est surtout caractérisé par une solidarité d'ensemble qui reste appréciée par nos partenaires.

Voilà donc pour la priorité géographique. Je n'insisterai pas sur les priorités « sectorielles », c'est-à-dire celles qui ont trait au choix d'un mode de développement « autocentré », car j'avais eu l'occasion de m'en expliquer devant votre assemblée l'année dernière. Je dirai simplement que le budget pour 1983 continue dans cette voie et s'attache à ces priorités que sont l'autosuffisance alimentaire, l'indépendance énergétique, la satisfaction des besoins essentiels — la santé, l'information, l'urbanisme — l'industrialisation adaptée, et que les instruments de ce choix, en particulier le soutien des actions des organisations non gouvernementales, restent, eux aussi, adaptés.

J'en viens maintenant au remodelage de nos structures pour mieux servir ces priorités.

S'agissant de la réforme du 27 juillet, j'ajouterai seulement quelques indications à celles qu'a données M. Claude Cheysson. Cette réforme a pour objet tout d'abord de renforcer l'unité

du ministère des relations extérieures et, par ailleurs, de mieux définir deux ensembles plus cohérents et plus efficaces : les relations culturelles, d'une part, l'aide au développement, d'autre part.

S'agissant des services de la coopération et du développement, je retiens deux progrès qui me paraissent significatifs. Le premier concerne l'élargissement des perspectives de nos experts. Jusqu'ici, les spécialistes de la rue Monsieur se trouvaient en quelque sorte cantonnés dans les vingt-six pays de l'Afrique francophone, avec une admirable connaissance du terrain. Mais ils se trouvaient un peu enfermés, alors que ce sont des hommes et des femmes à l'esprit large et ouvert. Désormais, leurs perspectives vont pouvoir s'ouvrir, s'élargir. C'est ainsi que nous créons à Bordeaux un institut consacré aux soins de santé communautaires. L'un de nos premiers invités sera le docteur Chodery qui, au Bangladesh, met en œuvre une politique tout à fait remarquable en la matière. Je suis certain que l'Afrique francophone, de son côté, profitera de cette comparaison. On pourrait en dire autant de nos agronomes, qui pourront étudier les problèmes posés par les cultures associées en Asie du Sud-Est. Que sais-je encore ?

En sens inverse, les spécialistes de la rue Monsieur — médecins, ingénieurs, agronomes, enseignants — qui font la force de notre coopération, seront mis à la disposition de la coopération dans d'autres secteurs et d'autres régions du monde.

Je pense en particulier à la valorisation de notre coopération au Maghreb qu'apportera cette structure nouvelle.

Le second objectif de cette réforme tend à une meilleure coordination entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. Cette dernière joue, en effet, dans l'aide française un rôle important. Notre contribution annuelle au F. E. D., le Fonds européen de développement, est du même ordre que les crédits ouverts au F. A. C., le Fonds d'aide et de coopération. C'est dire que nous possédons des instruments qui, pour être utiles, doivent être étroitement coordonnés.

Nous avons consenti un effort particulier en faveur de l'aide multilatérale qui, dans le passé, avait été quelque peu délaissée, mal aimée. L'effort de rattrapage est de l'ordre de 25 p. 100 dans le budget du ministère des relations extérieures et atteint 35 p. 100 pour le programme alimentaire mondial. Il se traduit également par le versement — c'est la première fois que notre pays l'effectue — d'une subvention de 10 millions de francs au fonds spécial pour les pays les moins avancés.

Dans le même temps, nous accomplissons un effort de coordination, en particulier avec les autres éléments de l'aide qui ne relèvent pas directement du budget du ministère des relations extérieures. Je pense, en particulier, à l'ensemble des politiques mises en œuvre par les banques et les fonds multilatéraux de développement.

Telles sont les précisions que je pouvais donner concernant notre réforme de structures. Je voudrais ajouter quelques remarques sur cet autre « instrument » essentiel de notre aide au développement qu'est le « coopérants ».

La force de la coopération française réside dans le nombre de ses coopérants, ces 25 000 hommes et femmes répartis à travers le monde en 1982. Il est vrai qu'ils étaient 38 000 en 1970. Cependant, malgré cette restriction qui s'explique par bien des données, la coopération française est, sans conteste, la première au monde par le nombre de ses coopérants. Comparez le chiffre que je vous ai cité aux 13 500 coopérants américains, aux 9 900 coopérants japonais, aux 5 900 coopérants de la République fédérale d'Allemagne ou aux 6 500 coopérants de la Grande-Bretagne.

Cette force humaine fait le prix de notre coopération et la caractérise. Or, elle est employée trop souvent d'une manière insuffisamment efficace. Elle se traduit par ce que l'on appelle une « mise à disposition » de nos partenaires, sans qu'existe un véritable suivi de la tâche exécutée par nos coopérants.

Cette inadéquation aboutit parfois à un véritable effondrement de notre coopération. En Algérie, nous avions 4 000 coopérants en 1979 ; en 1982, nous n'en avons que 2 729. Nous devons redresser d'urgence cette situation.

J'ai demandé à M. Alain Vivien, rapporteur du budget de la coopération au nom de la commission des finances de l'Assemblée nationale, d'étudier les problèmes de notre assistance technique en personnels. Les propositions contenues dans son rapport ont été discutées au mois de septembre avec les coopérants ; elles sont tout à fait fructueuses.

Il s'agirait de définir une politique de l'assistance technique, mieux intégrée dans les projets, limitée dans le temps, la tâche du coopérants étant systématiquement évaluée. Cela implique, évidemment, des changements profonds dans la sélection des

coopérants, dans leur formation. Il convient, en particulier, que le problème de leur réintégration en France soit réglé. Il commence d'ailleurs à l'être, puisque le ministère du budget a admis la création d'une première série de postes de titulaires dans l'enseignement supérieur en coopération, création qui doit permettre de commencer à régler le sort des coopérants contractuels.

Telles sont les précisions que je pouvais donner sur le budget de la coopération.

Je voudrais évoquer brièvement l'évolution de l'aide publique au développement. Je constaterai, d'abord, que, globalement, elle s'accroît. Vous connaissez les engagements du Président de la République : l'aide publique au développement atteindra 0,7 p. 100 du P. N. B. français en 1988, un effort particulier étant consenti en faveur des pays les moins avancés, soit 0,15 p. 100 du P. N. B. dès 1985. Ces engagements seront tenus. Le calendrier d'accroissement de l'aide publique au développement marque une progression sensible : en 1980, 0,38 p. 100, hors départements et territoires d'outre-mer bien sûr ; en 1981, 0,46 p. 100 ; en 1982, 0,49 p. 100 ; en 1983, 0,52 p. 100.

Le Sénat aimerait peut-être connaître la ventilation de cet effort. J'indique que, pour 1983, sur une aide qui avoisinera probablement les 20,5 milliards de francs — ce ne sont que des estimations — 14,5 milliards de francs environ seront affectés à l'aide bilatérale. La moitié de cette somme sera inscrite au budget du ministère des relations extérieures, un milliard de francs l'étant au budget du ministère de la recherche et de l'industrie — je vous rappelle que ce dernier met désormais en œuvre l'ensemble de l'aide en matière de recherche, ce que l'on appelait autrefois la « recherche tropicale » — le reste étant inscrit en prêts du Trésor et en prêts de la Caisse centrale de coopération économique.

Notre aide multilatérale s'élèvera à 5 milliards de francs environ, dont 500 millions de francs au titre du budget du ministère des relations extérieures, le reste étant réparti, là encore, pour moitié entre le groupe de la banque mondiale et les banques et fonds régionaux de développement et pour moitié, dans l'ensemble du système européen, en particulier le F. E. D. S'y ajoutent enfin 800 millions de francs de frais administratifs liés à l'aide, désormais comptabilisés par l'O. C. D. E. dans le cadre de l'aide publique au développement.

Telle est à peu près la structure de l'aide publique française. Elle s'accroît et continuera à s'accroître pour les raisons qui ont été indiquées tout à l'heure par M. le ministre des relations extérieures. Nous sommes en effet persuadés, comme l'a dit le Président de la République, qu'aider le tiers monde c'est s'aider soi-même à sortir de la crise ; il s'agit là aussi de l'intérêt bien compris de la nation.

Telle est la raison pour laquelle nous vous demandons de soutenir cet effort global d'aide au développement et de le manifester à travers l'adoption de la section « coopération et développement » du budget des relations extérieures. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des finances.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Monsieur le président, je souhaite intervenir parce que M. le ministre Jean-Pierre Cot a, très aimablement d'ailleurs, fait allusion aux positions qui sont les miennes.

Qu'il me soit permis de rappeler, d'abord, qu'à mes débuts dans la vie politique j'étais fier de compter son père, Pierre Cot, parmi les membres de la commission des affaires étrangères que je présidais alors. J'éprouvais beaucoup d'admiration pour son très grand talent oratoire.

Qu'il me soit également permis, mon cher ministre, de rappeler que je suis heureux de vous avoir compté parmi mes étudiants à l'Institut des hautes études internationales. C'est une raison de plus qui explique la très vive sympathie que j'éprouve pour vous.

Sur le plan général, je suis très satisfait — je le dis franchement — des remarques que M. le ministre a bien voulu émettre sur la politique que je défends depuis très longtemps. Je ne suis pas systématiquement hostile — je veux le répéter publiquement — à l'idée d'une politique d'aide aux pays sous-développés. Je l'ai souvent écrit et je l'ai dit dans l'enceinte du Sénat auquel j'appartiens depuis si longtemps : ce que je demande, c'est que cette politique soit accompagnée d'un contrôle systématique de notre aide. Comment le président de la commission

des finances du Sénat pourrait-il avoir une autre position ? J'ai trop longtemps déploré que l'aide soit dispersée et qu'elle ne serve pas toujours à l'élévation du niveau de vie de ces populations, les gouvernements de ces différents pays faisant preuve d'un certain laxisme dans leur gestion.

Alors que nous exerçons un contrôle très rigoureux — je m'en réjouis — sur les finances publiques de la France, pour quoi a-t-il été si difficile de mettre au point une politique qui ressemble à celle que nous acceptons, nous Français, quand nous pratiquons une politique d'aide à l'égard de ces pays ?

Je désire un changement d'orientation. M. le ministre Jean-Pierre Cot m'a promis, lors d'entretiens récents, que la situation allait changer, que nos rapporteurs auraient la possibilité de collaborer avec ceux qui vont assurer ce contrôle. Ce matin, vous y avez fait allusion. Je tiens publiquement à vous en remercier, car je crois que cette volonté peut être fructueuse ; en tout cas, elle est encourageante. (*Applaudissements sur les traverses de la gauche démocratique, ainsi que sur celles de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moinet, rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Services diplomatiques et généraux).** Monsieur le ministre des relations extérieures, avant de rappeler quels étaient les principes et les orientations de la politique extérieure de la France, vous avez vous-même présenté votre budget pour 1983. Ce faisant, vous avez très amplement facilité la tâche du rapporteur. Aussi bien, invitant mes collègues à se reporter au rapport écrit que je leur ai soumis, voudrais-je ici me borner à présenter quelques observations sur le projet de budget pour 1983.

Tel qu'il nous a été transmis par l'Assemblée nationale, le budget du ministère des relations extérieures totalise un peu plus de 15 056 000 000 francs de dépenses ordinaires et de crédits de paiement et quelque 1 720 millions de francs d'autorisations de programme.

D'après les documents budgétaires, la part de ces crédits revenant aux services diplomatiques et généraux devrait être de 9 804 millions de francs, en ce qui concerne les dépenses effectuées en 1983, et de 317 700 000 francs pour les autorisations de programme ouvertes à partir de cette même année.

Mais ces chiffres, à l'issue des délibérations de l'Assemblée nationale, ont été ramenés respectivement — vous l'avez rappelé, monsieur le ministre — à 7 847 millions de francs pour les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, soit 0,88 p. 100 des dépenses du budget général de l'Etat, et à 303 262 000 francs pour les autorisations de programme. Les quelques différences entre nos chiffres et les vôtres tiennent, semble-t-il, à la prise en considération de crédits transférés d'autres ministères.

Ces importantes modifications, approuvées par l'Assemblée nationale, résultent de la réorganisation en cours du ministère des relations extérieures. Elles font suite à d'autres changements qui, dans l'exécution du budget de 1982 comme dans la préparation des documents budgétaires de 1983, ont affecté la nature et le montant des dépenses des services diplomatiques et généraux.

Le budget de 1983 est donc, à l'évidence, un budget de transition et un budget de rigueur.

C'est un budget de transition dont l'évolution par rapport à 1982 est très difficile à mesurer. Je voudrais évoquer ici un certain nombre de modifications qui ont été apportées aux crédits des services diplomatiques généraux. Ainsi, la présentation des crédits par action a-t-elle été transformée par la création d'une action « recherche », par le rattachement à l'action « relations culturelles » des crédits relatifs à notre action radiophonique extérieure, qui jusqu'alors étaient décomptés dans l'action « presse et information ». En outre, diverses mesures d'ordre ont modifié l'imputation de certaines dépenses relatives, par exemple, à notre coopération avec le Vanuatu et à nos contributions internationales.

S'agissant ensuite — c'est plus important — des changements qui ont affecté, toujours avant l'examen du budget par l'Assemblée nationale, le montant et la nature des crédits gérés par les services diplomatiques généraux, je soulignerai plus particulièrement les problèmes que pose la prise en charge, par le budget du ministère des relations extérieures, des dépenses afférentes à nos achats de gaz en Algérie ; j'y reviendrai dans un instant.

D'autres modifications de crédits rendent difficiles les comparaisons entre 1982 et 1983. Les dépenses nouvelles, financées en partie par des transferts en provenance d'autres ministères,

sont inscrites dans ce budget à partir de 1983. Il s'agit, d'une part, d'une subvention de 23 millions de francs pour la desserte aérienne de Strasbourg financée, pour partie, par un transfert de crédits en provenance du ministère des transports, et, d'autre part, d'un crédit de 50 millions de francs transféré du budget de l'éducation nationale pour les bourses d'études destinées aux enfants des familles françaises à l'étranger. Ces derniers crédits se trouvent, pour la deuxième année consécutive, augmentés de façon substantielle à la satisfaction de votre commission. Je tiens ici à vous l'exprimer, monsieur le ministre.

**M. Charles de Cuttoli.** C'est encore insuffisant !

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** C'est toujours insuffisant, mais la commission relève que ces augmentations ont été substantielles au cours des deux dernières années.

Les autorisations budgétaires que nous avons votées voilà un an ont subi divers avatars à la suite d'annulations ou de virements de crédits qui, pour la plupart, ont affecté les chapitres du budget de la direction générale des relations culturelles.

Les annulations de crédits enregistrées en 1982 se sont ainsi élevées, collectif compris, à plus de 60 millions de francs en ce qui concerne les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

Au total, les mesures qui ont modifié, cette année, le montant ou la destination des dépenses des services diplomatiques et généraux ont porté, gaz algérien compris, sur l'équivalent de plus du quart du budget prévu par la loi de finances initiale.

J'en reviens maintenant au problème particulier que soulève, aux yeux de la commission des finances, l'imputation des dépenses consécutives à l'accord gazier franco-algérien conclu le 3 février dernier. La commission des finances persiste, tout d'abord, à se demander s'il n'aurait pas été possible de consulter le Parlement avant de décider d'engager les finances publiques pour le paiement de nos achats de gaz algérien. Elle estime que les informations fournies au Parlement à l'occasion de la ratification de cette décision ont été incomplètes.

Elle conteste, ensuite, le caractère évaluatif des crédits correspondants, car elle estime qu'il ne s'agit ni d'une dette de l'Etat ni de l'application d'une « disposition législative spéciale » au sens de l'article 9 de la loi organique de 1959.

Elle s'interroge, enfin, sur le point de savoir s'il ne serait pas préférable d'inscrire dans un autre budget — les charges communes, par exemple, ou le budget du ministère de tutelle de Gaz de France — des dépenses si exceptionnelles à la fois par leur nature, leur ampleur et leur caractère évolutif. N'est-il pas à craindre, sinon, que les autres dépenses de coopération du ministère ne s'en trouvent altérées ?

Certes, vous avez souligné, monsieur le ministre, les retombées positives sur nos échanges commerciaux avec l'Algérie de l'accord de fourniture de gaz algérien à notre pays.

Si intéressante et novatrice qu'elle soit, une telle politique risque de trouver rapidement ses limites, car la France seule n'a pas les moyens d'en étendre le bénéfice à d'autres pays et à d'autres matières premières. Vous l'avez d'ailleurs rappelé avec force dans la dernière partie de votre exposé. Il ne peut donc s'agir que d'un type d'aide, original certes, mais ponctuel dont l'éventuelle extension sous d'autres formes à l'Algérie ou à tout autre pays du tiers monde devrait nécessairement faire l'objet, me semble-t-il, d'un large débat devant le Parlement et d'une concertation avec les autres nations industrialisées.

J'en ai terminé avec les modifications intervenues dans la présentation du document budgétaire avant le vote par l'Assemblée nationale.

S'agissant des modifications apportées à ce budget au cours de son examen par l'Assemblée nationale, je rappellerai qu'elles tendaient essentiellement à tirer les conséquences de la nouvelle répartition des compétences prévue entre les services de la coopération et la direction générale des relations culturelles, ainsi qu'à confirmer — vous l'avez indiqué à plusieurs reprises, monsieur le ministre — l'unité du ministère des relations extérieures.

La direction générale des relations culturelles a perdu, dans les pays du tiers-monde, une partie de ses compétences relatives à l'enseignement en coopération des disciplines autres que le Français, à la coopération technique, à l'aide au développement ainsi qu'aux échanges universitaires et scientifiques liés au développement.

En revanche, elle s'est vue confier, dans les pays d'Afrique noire francophone, la responsabilité des échanges culturels non liés au développement ainsi que celle de l'appui aux écoles françaises, de l'application des programmes scolaires français et de l'enseignement en coopération du français.

De plus, afin d'affirmer l'unité du ministère, les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale des services de coopération ont été inscrites dans le budget des services diplomatiques et généraux. Il est résulté de ces réformes une amputation globale des crédits des services diplomatiques et généraux de 1 964 millions de francs, chiffre ramené à 564 millions de francs hors gaz algérien.

Au total, les transferts que je viens d'évoquer ainsi que les inscriptions nouvelles, les mesures d'ordre et les redéploiements prévus pour 1983 affectent plus du tiers des crédits inscrits dans le « bleu » des services diplomatiques et généraux.

Comprenez, mes chers collègues, monsieur le ministre, et je vous sais gré de l'avoir indiqué dans votre exposé, quel a été, dans ces conditions, l'embarras de votre rapporteur pour analyser ce budget, d'autant que devaient être pris en considération, dans le même temps, les effets de la dépréciation du franc sur plus de la moitié des dépenses considérées ! Après une telle épreuve, croyez, monsieur le ministre, que tout ce qui pourra être fait à l'avenir pour faciliter le contrôle de ce budget par le Parlement en évitant de trop nombreux mouvements de crédits en cours d'année et en coordonnant les réformes de structures et la présentation des documents budgétaires, sera le bienvenu.

Budget de transition, ce budget apparaît en même temps comme un budget de rigueur si l'on effectue des comparaisons à structures constantes avec 1982 et si l'on tient compte également des effets de la dépréciation du franc.

La progression globale des dépenses ordinaires et des crédits de paiement inscrits dans le « bleu » des services diplomatiques et généraux est, en effet de 36,3 p. 100. Mais cette augmentation est ramenée à 15,8 p. 100 en excluant les dépenses affectées aux achats de gaz algérien et celles transférées des budgets des ministères de l'éducation nationale et des transports.

En éliminant également la provision de 207 millions de francs constituée pour permettre à nos postes à l'étranger de faire face aux conséquences de la dépréciation du franc, on obtient un accroissement qui n'est plus que de 13,8 p. 100, tandis que le montant des interventions réellement nouvelles prévues par ce budget est alors seulement légèrement supérieur à 120 millions de francs.

Sachant, en outre, que les prévisions concernant les dépenses à l'étranger ont été établies sur la base d'un dollar à 6,30 francs, on peut estimer que ce budget, malgré les apparences, n'échappe pas à l'austérité générale.

Cette rigueur dans le montant des crédits se manifeste également par une grande sélectivité dans les dépenses.

Les priorités retenues concernent les secteurs suivants : la recherche, avec une augmentation de crédits de plus de 120 millions de francs due essentiellement à un relèvement de nos contributions obligatoires à des organisations scientifiques internationales ; l'aide publique au développement, avec un crédit de 65,4 millions de francs destiné à l'accroissement de nos contributions internationales bénévoles et une mesure nouvelle de 10 millions de francs pour l'octroi de bourses ; la coopération militaire, avec une augmentation de 37 millions de francs ; notre action radiophonique extérieure, avec une mesure nouvelle de 30 millions de francs ; enfin, la sécurité de nos agents et de nos postes à l'étranger.

Sur le plan géographique, une attention particulière — vous l'avez d'ailleurs souligné avec force dans votre intervention — semble apportée à nos relations avec les pays du Maghreb et du monde arabe et plus particulièrement à notre coopération avec l'Algérie.

La rigueur de ce budget se manifeste également par le faible nombre de créations nettes d'emplois, la compression des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale et, enfin, la limitation des reports de crédits de paiement de 1982 sur 1983.

Je voudrais souligner, après vous-même, monsieur le ministre, l'importance qui s'attache à mettre à la disposition de votre département ministériel les moyens en personnel indispensables pour effectuer les opérations de régularisation de l'entrée du million de travailleurs étrangers vivant dans notre pays. S'il est vrai que la régularisation de la situation de ces hommes et de ces femmes est un des éléments de la politique poursuivie par le Gouvernement pour mieux assurer la sécurité des personnes et des biens en France, il s'agit alors d'une priorité qui doit permettre à votre ministère d'obtenir un renforcement des effectifs mis à sa disposition.

La commission des finances s'est plus particulièrement félicitée de l'augmentation des crédits destinés à notre action radiophonique extérieure ; elle s'est, en revanche, inquiétée de l'insuf-

finance probable des crédits de paiement prévus, compte tenu de la limitation des reports, pour l'achèvement d'importants travaux immobiliers à l'étranger notamment à Washington, Hanoi, Manama, Rabat, ainsi que de l'indigence dans laquelle se trouvaient, en 1982, de nombreux postes à l'étranger, en raison de la dépréciation de notre monnaie et de l'insuffisance, déjà dénoncée l'an dernier, de certaines dotations.

La commission a également noté une contradiction entre l'ambition de nos politiques d'échanges culturels et d'aide au développement et l'évolution de certains chapitres budgétaires.

Après les motifs de satisfaction, les inquiétudes et les regrets, j'en viens maintenant aux souhaits de la commission.

La commission estime qu'une amélioration de la gestion de notre patrimoine immobilier à l'étranger pourrait être obtenue grâce à la création d'un corps de techniciens spécialisés. Elle souhaite que soit entreprise une réflexion approfondie sur les moyens de compenser plus efficacement les conséquences des fluctuations monétaires sur les dépenses incompressibles de nos postes à l'étranger. Enfin, elle appelle depuis longtemps de ses vœux une plus grande maîtrise de l'évolution des dépenses des organisations internationales dont nous sommes membres.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Très bien !

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Ayant ainsi présenté les observations que ce budget suscitait de la part de la commission des finances, je voudrais très brièvement livrer quelques réflexions concernant les importantes réformes de structures qui sont en cours au sein du ministère.

Considérons, tout d'abord, la nouvelle répartition des compétences entre les services de coopération et la direction générale des relations culturelles. La réforme entreprise est, à l'évidence, cohérente au niveau des objectifs.

Il paraissait en effet à la fois logique et opportun de vouloir unifier les méthodes et regrouper les moyens relatifs à notre coopération avec les pays du tiers monde. Par ailleurs, il était compréhensible que les instruments spécifiques de cette coopération continuent à pouvoir être identifiés au sein d'un ministère dont l'unité demandait néanmoins à être renforcée.

La réalisation de tels objectifs devait cependant obligatoirement se heurter à deux difficultés tenant l'une à la définition du contenu de notre coopération avec le tiers monde et l'autre à la rivalité entre les services de coopération et ceux de la direction générale des relations culturelles.

La décision de confier aux uns l'aide au développement des pays du tiers monde et aux autres une partie de nos relations culturelles avec ces pays est discutable au niveau des principes et difficile à mettre en pratique.

En outre, les modalités de mise en œuvre du partage de compétences ainsi défini avantagent, semble-t-il, la rue Monsieur et risquent donc de provoquer quelque amertume rue La-Pérouse. Néanmoins, un tel inconvénient n'est pas en lui-même rédhibitoire, et le critère de répartition des compétences que vous avez retenu en vaut un autre.

Il convient cependant, d'abord, de veiller à maintenir, hors de nos frontières, l'unité de représentation de nos services culturels et de nos services de coopération, ensuite, de ne pas sacrifier l'enseignement du français à celui d'autres disciplines liées au développement, enfin, de prévoir une parfaite coordination entre les deux catégories de services chargés de nos relations avec les pays du tiers monde afin, notamment, d'éviter les gaspillages financiers.

Je crois enfin, monsieur le ministre, que vous devriez faire établir et respecter un calendrier des principales étapes de la réforme, afin d'éviter que ne se pérennisent les obstacles au changement, et qu'il vous incombe d'arbitrer vous-même directement les litiges qui pourraient survenir.

Concernant, enfin, la restructuration interne de la direction générale, je nuancerai quelque peu les observations qui figurent dans mon rapport écrit après avoir pris connaissance d'un document qui expose de façon approfondie les propositions de la direction générale des relations culturelles.

Je rappellerai, tout d'abord, que le nouvel organigramme de la direction générale n'a pas suscité d'opposition de la part de la commission qui s'est, au contraire, félicitée de la constitution d'une direction de la communication et du rattachement à la direction générale du service des affaires francophones.

La volonté de décloisonner les services de la direction et de mieux coordonner, à l'échelon interministériel, les actions culturelles extérieures a également été approuvée par votre

commission. J'ai suggéré, pour ma part, la création d'un fonds interministériel d'action culturelle extérieure regroupant une partie des crédits actuels des différents ministères intéressés. Ce fonds serait géré par le centre de conduite du projet culturel extérieur et pourrait contribuer au financement de projets interministériels sélectionnés par le comité interministériel des relations culturelles extérieures.

La direction générale a vocation à être le chef d'orchestre de l'action culturelle extérieure de la France mais ne peut être à même de remplir cette mission qu'à condition de s'ouvrir à des personnes qualifiées de l'extérieur.

Cette ouverture doit cependant être graduée sous peine de provoquer des réactions de rejet et s'accompagner d'une politique de formation et d'avancement des personnels.

J'avais cru pouvoir sur ce point déceler des lacunes dans le projet culturel extérieur du directeur général de même qu'en ce qui concerne la définition du « profil » des attachés et conseillers culturels des ambassades et des directeurs d'instituts ou de centres culturels à l'étranger. Je prends acte avec satisfaction que ce problème est abordé dans le document auquel j'ai fait allusion et qui m'a été adressé après la rédaction de mon rapport.

La note de présentation établie par la direction générale des affaires culturelles permet de mieux situer l'originalité du projet culturel extérieur par rapport aux orientations du rapport Rigaud. Les propositions contenues dans cette note sont animées, à l'évidence, par une volonté de remise en cause du « mondialisme culturel » qui sous-tendait certaines des conceptions de ce même rapport Rigaud.

On y trouve également un ardent désir d'affirmation des identités culturelles qui contraste quelque peu avec la décripation prônée par ledit rapport à l'égard de la domination de la culture anglo-saxonne dans le monde.

On pouvait craindre que le projet culturel extérieur ne soit conçu plus en termes d'objectifs qu'en termes de moyens. Le document qui m'a été transmis contient, notamment en ce qui concerne la stratégie audiovisuelle et la promotion du livre, des propositions très concrètes, même s'il est moins précis dans d'autres domaines, tels que les échanges scientifiques.

En revanche, comme je le disais dans mon rapport écrit, rien de nouveau ne figure dans ce texte en ce qui concerne le rôle respectif des différentes catégories d'instituts et de centres culturels français dans le monde.

A partir de la sélection des priorités dans nos actions culturelles proposées, les orientations du directeur général tendant à rechercher le plus grand effet multiplicateur des crédits et à utiliser comme relais privilégié de nos efforts les pays francophones ou nos départements et territoires d'outre-mer me paraissent positives.

Pour tout dire, le document qui m'a été adressé et dont vous avez indiqué, monsieur le ministre, qu'il n'avait pas encore reçu sa forme définitive me paraît riche d'analyses et de propositions intéressantes et susceptibles, à condition d'être soumises à la concertation et davantage structurées, de mobiliser des qualités de créativité et de gestion au profit d'un véritable projet culturel extérieur.

Je n'en regrette que plus que ces propositions n'aient pas été diffusées avant l'annonce de la restructuration de la direction générale et des mouvements de personnel qui ont accompagné « l'ouverture » de ce service vers l'extérieur.

Sous réserve de ces observations et au bénéfice de la satisfaction que lui causent plusieurs mesures prévues par ce projet de budget, dont l'augmentation des moyens de nos émissions radiophoniques extérieures et la prise en considération accrue des effets des fluctuations monétaires, la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption des crédits inscrits dans le « bleu » des services diplomatiques et généraux pour 1983.

En ce qui concerne les transferts de crédits effectués lors de l'examen de ce budget par l'Assemblée nationale, elle estime qu'il appartient d'abord à la commission des affaires culturelles de se prononcer et s'en remet à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Schmitt, rapporteur spécial.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Coopération).** Vous venez de présenter, monsieur le ministre, avec le talent que l'on vous connaît, le projet de

budget de la coopération et du développement pour 1983. Votre exposé me dispensera donc de reprendre dans le détail l'analyse des crédits budgétaires de la coopération.

Je limiterai donc mon propos à présenter les observations de la commission des finances qui sont essentiellement au nombre de trois : la première a été pour approuver la nouvelle répartition des compétences qui a été opérée, au sein du ministère des relations extérieures, entre les services du Quai d'Orsay et ceux de la rue Monsieur ; la deuxième a consisté à prendre acte d'une orientation, semble-t-il, plus réaliste de votre politique de coopération ; enfin, la troisième a été de regretter la médiocrité de la progression des crédits budgétaires prévue pour l'année prochaine.

Je vais revenir maintenant sur ces trois observations.

En premier lieu, la commission a jugé satisfaisante la réorganisation, sur le plan administratif et financier, de la gestion de notre aide publique au développement. En effet, cette réorganisation va dans le sens des recommandations formulées depuis plusieurs années déjà par la commission des finances et je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir rendu hommage à notre président, M. Bonnefous, qui a toujours été très attentif au développement de notre coopération.

**M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.** Je vous remercie, mon cher collègue.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial.** Tel est bien l'objet de la réforme que vous avez opérée par décret en juillet dernier et qui aboutit à donner au ministre délégué compétence, non plus seulement sur les vingt-six Etats africains traditionnels, mais également sur l'ensemble des pays en développement dans le monde.

Cela étant, la commission des finances a fait plusieurs constatations sur cette opération de réorganisation.

Elle a d'abord constaté que la réorganisation en question a été effectuée au sein du ministère des relations extérieures et n'a donc pas touché l'aide multilatérale qui transite par les organisations internationales et qui reste de la compétence du ministère de l'économie et des finances.

La commission a également remarqué que le transfert au ministère de la coopération des activités d'enseignement à l'étranger comporte une exception importante puisque l'enseignement du français à l'étranger demeure du domaine de la politique culturelle et, de ce fait, reste rattaché aux services diplomatiques et généraux.

Enfin, la commission a observé que l'unité du ministère des relations extérieures était maintenue et même renforcée puisque tout le personnel de l'administration centrale, y compris celui de la coopération, est désormais géré par le Quai d'Orsay.

C'est pourquoi elle a pris acte des conséquences budgétaires de cette réforme et du transfert de près de 2 milliards de francs qui est effectué du budget des services diplomatiques et généraux à celui de la coopération.

Je rappelle brièvement que ce transfert est la résultante de deux mouvements de crédits en sens opposé : d'une part, un mouvement qui va du ministère de la coopération vers le Quai d'Orsay et qui comprend les crédits de l'administration centrale, de l'enseignement du français et de la politique de coopération culturelle ; d'autre part, un mouvement qui va du Quai d'Orsay vers le ministère de la coopération, dans lequel on trouve l'enseignement des matières autres que le français, la coopération technique ailleurs qu'en Afrique, les contributions aux organismes internationaux et la coopération avec l'Algérie.

Sur les diverses modalités de ces transferts de compétences, la commission des finances n'a pas formulé d'objections.

La deuxième grande observation de la commission a été pour prendre acte d'une orientation, semble-t-il, plus réaliste de la politique française de coopération.

Aussi bien dans votre exposé, monsieur le ministre, que dans les réponses que vous avez fournies à notre commission, il apparaît que vous souhaitez intégrer davantage la politique de coopération dans notre politique étrangère.

Il en résulte, en particulier, que tout en accordant une attention prioritaire au développement économique du tiers monde, la politique française de coopération prend également en compte d'autres objectifs.

Ce sont, par exemple, la sécurité de nos approvisionnements en pétrole et en minerais stratégiques, la diffusion de notre technologie, la promotion du français et de notre culture, la lutte contre le chômage et d'autres objectifs économiques généraux que je ne mentionnerai pas ici.

Sur cette orientation, la commission des finances n'a pu marquer son désaccord. Elle ne l'a pas fait non plus en ce qui concerne l'accroissement du volume global de l'aide publique au développement que la France dispense à l'étranger.

Votre objectif, monsieur le ministre, est d'arriver en 1988, à consacrer à l'aide publique au développement 0,70 p. 100 du produit intérieur brut. Il semble que cet objectif ne soit pas hors d'atteinte puisque, si l'on exclut les départements et territoires d'outre-mer, notre aide publique est passée de 0,36 p. 100 en 1979 à 0,46 p. 100 en 1981. Selon les prévisions actuelles, ce chiffre devrait atteindre 0,52 p. 100 en 1983, ce qui correspond à une aide d'une vingtaine de milliards de francs.

Enfin, la commission comprend et approuve la volonté du Gouvernement d'orienter en priorité son aide vers les pays les moins avancés. Pour ces pays, votre objectif est d'atteindre, en 1985, 0,15 p. 100 du produit national brut. Il est souhaitable, comme vous l'avez fait, que les subventions du fonds d'aide et de coopération, notamment en faveur du développement rural, soient consacrées en priorité à ces pays particulièrement déshérités.

J'en viens maintenant à la troisième observation de la commission qui a été de regretter la médiocrité de la progression des crédits de la coopération prévus pour 1983.

Je rappelle, à cet égard, que, avant le transfert budgétaire que j'ai évoqué il y a un instant entre le ministère de la coopération et les services diplomatiques et généraux, la progression globale des crédits inscrits au budget de la coopération pour 1983 ne dépasse pas 7,1 p. 100. Non seulement ce chiffre est nettement inférieur à la progression des dépenses civiles de l'Etat, mais il conduira très probablement à une stagnation, voire à un recul, de l'enveloppe budgétaire de la coopération en francs constants.

Or les crédits de la coopération s'étaient accrus de 17 p. 100 en 1981 et de 19,2 p. 100 en 1982.

J'entends bien, monsieur le ministre, que le Gouvernement a décidé une politique d'austérité et que le budget de la coopération doit subir nécessairement les conséquences de cette politique de rigueur. Fallait-il pour autant accepter une décélération aussi brutale de la progression des crédits ? Pour sa part, la commission des finances n'en est pas entièrement convaincue.

Face à cette situation de quasi-pénurie, la commission a recherché quels étaient les secteurs de votre budget, monsieur le ministre, qui étaient particulièrement atteints ou, au contraire, épargnés par cette évolution.

Elle a observé, en premier lieu, que le secteur de la coopération militaire était particulièrement éprouvé puisque, en francs courants, la progression des crédits n'est que de 2,6 p. 100. Cette évolution s'explique, semble-t-il, par une diminution non pas tellement des effectifs militaires, mais surtout des crédits en matériels. En crédits de paiement, l'aide en matériels militaires régresse en effet de 30 p. 100. Quant au personnel militaire que nous envoyons en Afrique, je signale qu'il est relativement peu nombreux puisqu'en 1982 les effectifs stationnés en Afrique s'élevaient à 951 personnes, dont 133 au Zaïre, 122 à Djibouti, 144 au Gabon et 101 en Côte-d'Ivoire, pour ne citer que les pays qui accueillent les contingents les plus importants.

Malgré tout, une partie des crédits militaires augmentera l'année prochaine ; c'est le cas des crédits pour la formation des boursiers stagiaires et des pilotes africains.

Le deuxième secteur sur lequel la commission des finances s'est penchée avec attention est celui de l'assistance technique civile qui consiste — je le rappelle d'un mot — en l'envoi de coopérants dans les établissements d'enseignement ainsi que dans les secteurs culturel et social.

Or l'augmentation des crédits de l'assistance technique civile ne dépasse pas 8,7 p. 100. Aucune création de postes de coopérants n'est prévue pour 1983. D'ailleurs, les effectifs de coopérants ont régressé légèrement en 1982. Ils ne dépassent pas aujourd'hui le niveau de 11 651.

Dans votre exposé, monsieur le ministre, vous avez rappelé nos 28 000 coopérants. Je pense que, tout à l'heure, vous pourrez préciser à notre assemblée qu'il s'agit, au-delà des 11 000, des coopérants qui dépendent des affaires extérieures et de l'aide multilatérale.

La commission a relevé que le Gouvernement entendait mettre fin, du moins pour l'avenir, au système dit de la globalisation, qui consiste, de notre part, à limiter à un montant forfaitaire les crédits que nous allouons pour la rémunération des coopérants dans l'enseignement. Désormais, semble-t-il, notre aide ne

sera pas plafonnée et nous aurons donc à charge tout recrutement supplémentaire de coopérants. Il apparaît souhaitable, dans ces conditions, que ces effectifs se stabilisent ou du moins n'augmentent plus que de façon modérée.

Dans le domaine de la coopération culturelle et sociale, la commission des finances a relevé que seuls les crédits affectés aux bourses progressent sensiblement ; les autres sont ou bien en régression — c'est le cas de l'aide à la formation culturelle — ou bien inchangés — c'est le cas de la recherche, de la coopération médicale et sociale et des actions culturelles ; en ce domaine, le budget de 1983, après une interruption en 1982, renoue avec une longue tradition de dotations budgétaires plutôt médiocres.

J'en viens maintenant à l'un des chapitres les plus importants du budget de la coopération, je veux parler du fonds d'aide et de coopération.

Sur ce point, la commission des finances a marqué sa perplexité. Ce fonds, vous le savez, regroupe les subventions que la France accorde aux pays africains pour financer leurs projets d'investissement. Il est donc au cœur de la politique de coopération que nous menons à l'extérieur. Il représente environ 25 p. 100 de l'aide distribuée jusqu'à présent par le ministère de la coopération.

Dans le budget pour 1983, la dotation du fonds représente à peu près 1,3 milliard de francs en autorisations de programme et 1 milliard de francs en crédits de paiement.

En ce qui concerne les autorisations de programme, il semble, à première vue, que cette évolution corresponde à peu près à la progression des années antérieures. Elle est, en effet, de 17,5 p. 100, contre 15 p. 100 l'année précédente. Cependant, cette appréciation doit être tempérée. En effet, je rappelle que, au cours de l'année 1982, un montant appréciable d'autorisations de programme a été annulé : 150 millions de francs ont été annulés par la première loi de finances rectificative et 40 millions de francs environ par l'arrêté d'annulations du 18 octobre. Au total, 16,6 p. 100 des crédits inscrits dans la loi de finances initiale pour 1982 auront donc été annulés.

Il est donc probable — et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous apportiez des précisions à ce sujet — qu'un certain nombre de projets d'investissement prévus en 1982 ont été reportés sur 1983. D'ailleurs, la faible progression des crédits de paiement prévus pour l'année prochaine paraît confirmer un moindre engagement de crédits en 1982.

Dans le même ordre d'idées et en ce qui concerne les prêts accordés par la caisse centrale de coopération économique, votre commission des finances a noté qu'une nouvelle catégorie de prêts avait été créée en faveur des Etats connaissant des difficultés exceptionnelles. Ces prêts dits « d'ajustements structurels » bénéficient d'une bonification d'intérêts sur les crédits du ministère de la coopération, ce qui permet de ramener à 10 p. 100 environ le taux moyen des intérêts.

Un autre chapitre budgétaire retient traditionnellement l'attention de la commission des finances — et M. le président Bonnefous l'a souligné tout à l'heure — c'est celui des concours financiers directs consentis aux Etats africains.

Votre commission des finances observe avec attention chaque année l'évolution de ce poste budgétaire, qui, malheureusement, avec une régularité implacable, augmente sans cesse. Le budget pour 1983 ne fait pas exception, puisque les crédits inscrits à ce chapitre progressent de 14,5 p. 100, soit deux fois plus vite que la moyenne des crédits du budget de la coopération.

Cela étant, votre commission a relevé avec satisfaction que les concours financiers de nature militaire ont été supprimés. Elle a également observé qu'une partie des concours financiers prendrait la forme de ce qu'il est convenu d'appeler des « ajustements structurels ». Il s'agit de concours accordés par la France aux pays en développement sous forme d'une aide globale à un ou plusieurs secteurs de l'économie de ces pays. Cette aide a la particularité d'être accordée conjointement avec les concours fournis par d'autres pays ou par des organismes internationaux ; c'est notamment le cas de l'aide fournie par la Banque mondiale dans le cadre des plans de redressement économique et social qu'elle met au point, pays par pays et secteur par secteur.

En ce qui concerne les pays bénéficiaires de ces concours financiers, on ne sera pas surpris de retrouver les pays les plus éprouvés par des luttes politiques internes, comme le Tchad ou la République centrafricaine, ou encore des pays particulièrement démunis, tels Djibouti ou les Comores. Au total, il faut néanmoins souligner le montant considérable qu'atteignent désormais ces concours financiers : 448 millions de francs pour 1983.

Telles sont, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les principales observations formulées par la commission des finances.

Pour nous résumer, je dirai que si la commission n'a pas désapprouvé les orientations définies par le Gouvernement, si elle s'est même félicitée de la réorganisation interne du ministère des relations extérieures, elle a déploré, en revanche, la grande faiblesse du budget pour 1983 lui-même. Pour ces raisons, elle a cru bon de soumettre le budget de la coopération pour 1983 à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute renvoyer à quinze heures trente la suite de ce débat. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures trente-cinq sous la présidence de M. Alain Poher.*)

#### PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

**M. le président.** La séance est reprise.

— 3 —

#### ELOGE FUNEBRE DE M. TOUZET, SENATEUR DE L'INDRE

**M. le président.** Mes chers collègues, lorsque l'un des nôtres disparaît, un sentiment de tristesse envahit notre hémicycle où tant de liens nous unissent, au-delà de nos sensibilités politiques personnelles. (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que MM. les ministres, se lèvent.*)

Aujourd'hui, c'est un sentiment d'accablement qui nous étreint et qui me porte, dès l'entrée, à dire à nos collègues du groupe de la gauche démocratique l'émotion profonde que nous ressentons.

Trois fois en moins de cinq ans, le destin vous a privés d'un collègue qui avait su vous inspirer tant de confiance que vous l'aviez placé à votre présidence. Que de souvenirs ont-ils laissés, les uns et les autres, dans nos mémoires : Lucien Grand, le médecin généraliste en milieu rural, fin connaisseur des hommes ; Gaston Pams, le bâtisseur, ce Catalan charmeur si apprécié dans nos rangs ; René Touzet, enfin, dont nous évoquons aujourd'hui la mémoire.

Tous trois, et c'est sans doute ce qui leur mérite votre reconnaissance, ont su maintenir l'unité de ce groupe pluraliste que constitue la gauche démocratique, dans le respect scrupuleux des opinions de chacun de ses membres.

Que tous trois demeurent ainsi associés dans nos pensées.

Mes chers collègues, c'est le 18 novembre au matin que nous avons appris la brutale disparition de René Touzet, sénateur de l'Indre. Terrassé pendant son sommeil, il a succombé en quelques minutes. Nombreux sont ceux qui, parmi vous, ont pu le rencontrer la veille au Palais du Luxembourg où il avait passé la journée jusque tard dans la soirée, et où il avait rencontré le président Monnerville.

Il était en pleine santé, souriant, amical, très présent. Sa haute stature, sa tête puissante, ses yeux noirs perçants ; tout en lui traduisait l'équilibre des hommes de la terre du Berry. C'est en effet à Chasseneuil qu'il naquit le 6 juillet 1918 sur les plateaux de Boischaud, à quelque distance d'Argenton-sur-Creuse dont il sera l'élu au conseil général. Fils d'une famille rurale profondément enracinée dans cette région de traditions, René Touzet trouva au milieu des siens l'exemple du travail et du souci du bien public. Son père ne fut-il pas conseiller municipal de Chasseneuil avant lui ?

Excellent élève, il obtient son brevet élémentaire et son brevet d'enseignement primaire supérieur. Mais, dès le 4 novembre 1938, il est appelé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire au 201<sup>e</sup> régiment d'artillerie divisionnaire.

A cette époque allait commencer pour notre collègue — comme pour tant de Français qui eurent vingt ans à ce moment-là — une absence loin des siens qui devait durer près de sept ans. Service militaire, guerre, captivité, tentative d'évasion, rien ne manqua à son itinéraire. A peine libéré de ses obligations militaires, il est mobilisé. Fait prisonnier le 29 mai 1940 à Loos-lès-Lille, il est retenu prisonnier au Stalag III C. Il s'en évade en août 1942, mais sera repris très loin, à Bitche, et sera envoyé au Stalag VII A d'où il sera libéré par les troupes américaines le 16 juin 1945. Près de sept ans s'étaient passés.

Revenu de captivité, il s'occupe, à Neuville, de l'entreprise familiale d'exploitation de fours à chaux au service de laquelle il déploiera toutes ses qualités que nous lui connaissons de ténacité et d'énergie.

En 1953, il est élu conseiller municipal, puis maire de Chasseneuil ; en 1956, il devient secrétaire du syndicat des communes de l'Indre ; en 1965, il est élu président du syndicat d'électrification de la région d'Argenton-sur-Creuse.

Membre du conseil d'administration du comité départementale d'expansion économique, il sera élu sénateur de l'Indre en 1971 et, deux ans plus tard, conseiller général d'Argenton-sur-Creuse.

L'activité de notre collègue dans ses différents mandats s'est alors orientée dans trois directions : d'abord, les problèmes des élus locaux ; puis la défense de ses camarades anciens combattants et prisonniers de guerre ; enfin, l'action en faveur du monde rural.

Elu local, il s'efforcera, sur le terrain, d'apporter à ses collègues le fruit de ses expériences. Il appréciait tout particulièrement les initiatives dans le domaine des structures intercommunales, car il savait qu'il n'était plus possible, de nos jours, de résoudre des problèmes importants sans avoir recours à la coopération. C'est sans doute cette ouverture d'esprit, mais aussi sa grande disponibilité au service de tous qui le firent élire en 1973 à la présidence de l'association des maires de l'Indre. Je puis dire, en tant que président de l'association des maires de France, que c'est l'une des associations départementales qui marche le mieux.

Parlementaire, membre de la commission des affaires sociales du Sénat dont il deviendra le vice-président en 1979, il participe activement à de nombreux débats portant sur les responsabilités des communes, sur la dotation globale de fonctionnement et, plus récemment, sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions. Dans toutes ses interventions, il apportera la lucidité et la sérénité acquises dans les mandats locaux qu'il exerçait.

Ancien prisonnier de guerre, il s'intéresse, dès son retour en France, au sort des anciens combattants et de ses camarades anciens prisonniers de guerre. Président de la section locale des anciens combattants et prisonniers de guerre, puis membre du comité directeur de leur assemblée départementale, René Touzet, devenu sénateur, suivra attentivement toutes les questions les concernant.

C'est ainsi qu'il sera l'auteur, puis le rapporteur, du projet de loi concernant l'attribution de la carte de combattant aux anciens prisonniers de guerre 1939-1945. C'est ainsi qu'il sera également l'auteur et le rapporteur de la proposition de loi tendant à déclarer le 8 mai jour férié. Mais c'est surtout à la défense de la situation personnelle de ses anciens compagnons d'armes qu'il apportera tous ses soins.

Pension militaire d'invalidité, pension en faveur des veuves et des orphelins de guerre, problème du rapport constant : toutes ces questions furent autant de dossiers auxquels il s'intéressa à la tribune de notre assemblée, apportant, là encore, son expérience humaine, concrète et réaliste.

Elu du monde rural, il ne négligera aucun effort en faveur des exploitants agricoles et des travailleurs de la terre. La loi d'orientation agricole, le projet de loi portant modification du code rural sur les dispositions relatives au remembrement, l'action du groupe d'études sénatorial pour l'aménagement rural furent autant de sujets auxquels René Touzet s'intéressa.

Telle fut, mes chers collègues, la vie de René Touzet : courage dans sa vie d'homme, de combattant, puis de prisonnier de guerre ; courage dans sa vie d'homme politique ; fidélité à sa famille, à ses amis, à ses idées qu'il exposait toujours avec sa tranquille autorité, en respectant avec beaucoup de tolérance celles des autres ; dévouement, enfin, envers ses concitoyens, ses anciens camarades de combat et de captivité.

Telles furent les dominantes de la personnalité de notre regretté collègue. Ses qualités transparaissaient dans les rapports que nous avons tous avec lui et que notre vice-président Etienne Dailly, qui nous représentait à ses obsèques avec une nombreuse délégation de notre assemblée, résuma en quelques mots : « Tout respirait chez lui le bon sens, la droiture, la probité intellectuelle, mais aussi la gentillesse et la modestie. »

J'adresse une nouvelle fois à nos collègues du groupe de la gauche démocratique nos condoléances attristées en les assurant de la part que nous prenons à leur deuil.

Je vous prie, madame, qui êtes si frappée en ce moment, d'accepter l'hommage respectueux du Sénat.

Nous savions combien René Touzet était attaché à sa famille, qui était pour lui « le refuge » dont il nous parlait très souvent. Soyez assurés que le Sénat gardera fidèlement sa mémoire.

**M. André Chandernagor**, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. André Chandernagor**, ministre délégué. Monsieur le président, votre assemblée puise ses racines les plus profondes dans les vieux pays qui constituent la France. Elle comprendra — j'en suis sûr — que mon collègue le ministre des relations extérieures m'ait demandé de parler au nom du Gouvernement, car René Touzet était, si j'ose dire, mon voisin le plus immédiat : la commune dont je suis maire depuis 1953, comme lui, est limitrophe du Boischaud, où il a commencé sa carrière.

Je ressens donc profondément l'unité et la vérité de cette carrière, vouée à la défense de nos communes, vouée à la défense d'un milieu rural difficile, durement frappé par la dépopulation qui marque tous nos vieux pays, que ce soit le Centre ou le Limousin limitrophe. Je comprends d'autant mieux le sens de cette vie vouée à la défense du monde rural sous tous ses aspects. C'est ainsi que j'entendais parler tout à l'heure de différents syndicats, des syndicats d'électrification, des comités d'expansion économique, de tous les moyens que nous essayons d'employer pour survivre ou vivre mieux dans des circonstances difficiles.

Ancien combattant, il a voué une partie de sa carrière à la défense des anciens combattants dans ces pays ruraux qui, au cours des deux guerres et singulièrement de la première, ont tant et tant donné — il n'est que de regarder nos monuments aux morts — que nous ne nous en sommes pas encore relevés.

En cet instant, comme je comprends la vie de René Touzet ! Vous avez dit, monsieur le président, mieux que je ne saurais le faire, quelle a été sa carrière de plus de vingt ans dans votre assemblée.

Mais cette dévotion qu'il avait pour le monde rural, dans lequel il était né, ne l'empêchait pas d'avoir des vues plus amples. Je note qu'il était membre du bureau du groupe sénatorial du mouvement européen. Par conséquent, il sentait bien que l'avenir était, certes, dans la France, mais aussi au-delà, dans cette Europe que nous voulons créer ; cette dimension européenne était également dans son esprit.

Je mesure parfaitement, comme voisin, ce qu'a été la vie de cet homme. C'est pourquoi, de tout mon cœur, je tiens à m'associer au deuil de sa famille, de ses amis politiques du groupe de la gauche démocratique et à dire, au nom du Gouvernement, la part que nous prenons aujourd'hui à la peine qui est celle de votre assemblée.

**M. le président.** Mes chers collègues, selon notre tradition, nous allons suspendre pendant quelques instants notre séance en signe de deuil.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante, est reprise à seize heures, sous la présidence de M. Robert Laucournet.)

**PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,**  
vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

**LOI DE FINANCES POUR 1983**

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale en ses dispositions concernant les relations extérieures.

La parole est à M. Mont, rapporteur pour avis.

**M. Claude Mont**, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations extérieures). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, une somme de 1 400 millions de francs, destinée à financer le surcoût du gaz algérien, a finalement été rattachée au budget du ministère de la coopération et du développement. Ainsi, le document concernant les relations extérieures, sur lequel nous devons nous prononcer est restreint à un volume de

8 404 millions de francs pour 1983. Il s'accroît de 16,91 p. 100 par rapport aux ouvertures de crédits pour 1982 et il est supérieur à la moyenne d'augmentation de 12,5 p. 100, prévue pour les dépenses civiles de l'an prochain.

Arithmétiquement, la progression est satisfaisante.

D'aucuns remarquent cependant que le rythme de nécessaire développement de la dotation fléchit de 20,24 p. 100 entre 1981 et 1982 à 16,91 p. 100 entre 1982 et 1983.

Mais il faut surtout considérer que 56 p. 100 des charges du ministère des relations extérieures sont acquittées en dollars. Nos règles d'appréciation ou de comparaison strictement arithmétiques en sont très affectées.

En 1982, le taux de change retenu au budget pour le dollar était de 5,50 francs. En réalité, il s'est enfiévré à plus de 6,50 francs.

Les conséquences en furent rudes sur la valeur de nos contributions internationales qui avaient été justement relevées, sur les frais de fonctionnement de nos services à l'étranger, sur les rémunérations en francs, converties en monnaie nationale locale, des personnels de nos postes diplomatiques.

A ce dernier égard, la commission souhaite que soit étudié un mode de calcul de ces traitements et salaires divers à partir de la devise du lieu de mission. En effet, nous craignons encore que, malgré les précautions prises, le taux de change prévu à 6,30 francs pour les paiements en dollars en 1983 ne soit obstinément insuffisant et provoque derechef les fâcheux inconvénients que je viens de recenser pour l'exercice qui s'achève.

Il y a quelques années, nous avions résolument soutenu un urgent projet de recrutement dit Plan quinquennal de redressement de 1978. Cette année, monsieur le ministre, vous l'avez très remarquablement honoré. Mais qu'en adviendra-t-il, l'an prochain, puisque vous estimez que « la quasi-absence d'emplois nouveaux en 1983 pose à ce département, dont les fonctions ne cessent de croître, des difficultés considérables » ?

Mon homologue à l'Assemblée nationale a fort sévèrement consacré toute son intervention en séance publique à l'absence de politique du personnel au Quai d'Orsay. La réforme entreprise a été de surcroît très mal ressentie.

Les hommes comptent, et nous ne pouvions rester indifférents ni à un apparent retour à la médiocrité numérique des effectifs, ni à l'inquiétude des esprits.

Mais, compte tenu de l'analyse technique des comptes par la commission des finances et selon la recommandation expresse de la conférence des présidents, il y a plusieurs années, la commission des affaires étrangères a demandé que soient largement évoqués à cette tribune ses avis et considérations sur notre politique internationale. Ce devoir ne sera relativement rempli par le rapporteur que grâce au groupe de l'U.C.D.P., qui lui a abandonné son temps de parole.

Un premier domaine essentiel dans nos relations est celui de la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique. A cet égard, nous sommes fermement unanimes pour affirmer qu'elle doit s'entretenir, aujourd'hui comme hier, sur un pied d'égalité et dans le respect de la personnalité et de la vocation propres des Etats partenaires.

Dans ce cadre, nous avons enregistré un accord raisonnable, celui qui a mis fin, le 21 octobre dernier, au très pénible et même douloureux conflit euro-américain de l'acier.

Nous avons enregistré une heureuse collaboration pour rétablir la paix au Liban, puis pour favoriser l'évacuation de toutes les forces étrangères de ce malheureux pays, notre ami, afin de garantir son intégrité territoriale, son indépendance et sa souveraineté.

Nous avons enregistré votre libre renonciation, le 18 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, à la renégociation de l'Alliance atlantique, naguère résolument revendiquée par M. François Mitterrand, le 31 juillet 1980.

Toutefois, nombre de problèmes entre la France et les Etats-Unis ont provoqué amertume ou conflit, parfois les deux. « Querelles de famille », a-t-on dit de part et d'autre de l'Atlantique, à quelque temps d'intervalle et sans doute avec des tonalités distinctes.

La divergence de vues culmina au sujet des rapports commerciaux euro-soviétiques. Au terme de négociations conduites durant le dernier trimestre de 1981, un accord fut conclu par l'Europe occidentale pour l'achat de 40 milliards de mètres cubes de gaz soviétique, dont 8 milliards de mètres cubes annuels pour la France, achat assorti de la construction pour 10 milliards de dollars d'un gazoduc de 5 kilomètres à double conduite d'Orengoi à la frontière bavaro-tchécoslovaque.

Les Etats-Unis ont vigoureusement réagi, sans consultations extérieures, contre cette orientation de la politique économique européenne. Ils ont aggravé les sanctions technologiques prises par l'ancien président Carter contre la Russie et ils ont même étendu, en juin dernier, au matériel fabriqué à l'étranger, en France par exemple, sous licence américaine, l'embargo sur les exportations destinées au gazoduc.

Le 4 janvier 1982, à Bruxelles, dans une déclaration vigoureuse, les ministres des affaires étrangères de l'Europe des Dix se sont explicitement proposés de définir « en fonction de l'évolution de la situation en Pologne » une « politique commerciale communautaire vis-à-vis de l'U.R.S.S. ».

Un commentaire sérieux et peut-être officieux précisait : « A propos des sanctions décidées par Washington contre l'U.R.S.S., les Dix, manifestant ainsi leur solidarité, s'engagent à ne pas en compromettre l'exécution. Il leur restera à s'entendre avec les Etats-Unis sur ce que cela signifie dans la pratique. »

Crise euro-américaine insoluble ? Cette entente, même difficile, ne doit-elle pas être obstinément et solidairement recherchée ?

Le président Reagan crut y être parvenu, après concertations approfondies. Il annonça donc le 13 novembre dernier que les Etats-Unis et les gouvernements de l'Europe occidentale s'étaient entendus pour renoncer à de nouveaux contrats d'achat de gaz soviétique, mieux organiser les relations financières avec l'U.R.S.S., renforcer enfin les contrôles sur les transferts de haute technologie.

Il faut signaler qu'un rapport du Sénat de Washington dénonce une inquiétante exploitation de la technologie américaine par les industries militaires et civiles soviétiques.

Dès lors l'embargo, dans l'arsenal des sanctions, est levé.

Seule la France n'a pas souscrit à ce règlement évolutif. Même si elle a quelques raisons de le contester, il n'est pas certain qu'elle ait raison de s'isoler. Nous ne croyons pas impossible tout aménagement éventuel du plan du 13 novembre dernier. Nous attachons une extrême importance à la mise en œuvre d'une politique commerciale communautaire efficace vis-à-vis de l'U.R.S.S., celle que nous avait fait espérer la déclaration de Bruxelles, le 4 janvier 1982.

Plus généralement, si nous voulons une coopération inter-Atlantique à la fois confiante et rigoureuse pour être significative, une égale condamnation de la dictature soviétique et de la démocratie, même contrastée, américaine, comme s'y est livré M. le Premier ministre, le 30 septembre dernier, à l'Assemblée générale des Nations unies, nous apparaît choquante et inacceptable.

Pis, il faut le dire, la violente dénonciation, qui ne serait pas sans motif, mais insidieuse, systématique et totale, de « l'impérialisme financier et culturel de certains grands pays qui nous ont enseigné la liberté » mais qui sont, aujourd'hui, entièrement pervertis, cette violente diatribe de M. le ministre français de la culture à la conférence mondiale de l'U.N.E.S.C.O., le 27 juillet à Mexico, le contribue malheureusement ni à la conversion des grandes nations sataniquement pécheresses, ni à une plus grande concorde entre les peuples, les bons et les mauvais.

N'avoir, en outre, en la même circonstance, qu'admiration exaltée pour Cuba, qui a mis dix-sept ans pour trouver un système byzantin permettant d'organiser enfin des élections générales et qui, en juillet, s'appliquait à rééduquer le poète Valladarès, devenu invalide depuis 1974, avant de pouvoir le libérer, après vingt-deux ans de prison, ce n'est pas gagner un titre de prophète infaillible de la démocratie !

Si la culture, comme le dit M. Lang, est « la reconnaissance pour chaque peuple de choisir librement son régime politique », alors tournons-nous vers le Salvador et écoutons les conseils de calme réflexion que vous donnait l'éditorial du *Matin* le surlendemain des élections du 28 mars, ouvertes à tous les observateurs étrangers : « A l'issue du scrutin de dimanche, une première constatation s'impose : en dépit des opérations armées de la guérilla, les Salvadoriens se sont rendus aux urnes et on ne voit pas au nom de quelle idéologie, de quelle éthique, il y aurait lieu, ici, sur les bords de la Seine, de mépriser cette ébauche d'une expression démocratique aussi infime soit-elle... ». Et de conclure : « Le Gouvernement socialiste français, qui a pris de nombreuses initiatives dans cette région, peut encore y jouer un rôle constructif. A condition de se garder de tout aveuglement de nature idéologique. »

Pour élargir la zone de paix au Salvador et dans les Caraïbes, je souhaite le succès de la Commission de Paix du président

Alvaro Magana. Comme elle a réussi au Venezuela, cette procédure pourrait conduire les 6 ou 7 p. 100 de la population révoltée à participer légalement à la vie politique.

Oui, la chance est de « se garder de tout aveuglement de nature politique ».

En Asie, dans les guerres cyniquement ouvertes par l'envahisseur communiste en Afghanistan et au Cambodge, il faudra mettre nos actes, en concordance avec nos déclarations et nos principes, sans argutie de dérobade.

Le 31 juillet 1980, M. Mitterrand proclamait solennellement : « La résistance vietnamienne a été reconnue par beaucoup de pays. Pourquoi la résistance afghane ne le serait-elle pas ? J'ai déclaré récemment que, faute d'un retrait soviétique, cette reconnaissance s'imposerait. »

Les troupes soviétiques se sont-elles retirées d'Afghanistan ? Non. Sur le théâtre des opérations, les combats deviennent plus meurtriers, plus sauvages, plus odieux.

La France reconnaît-elle la résistance afghane ? Non. Réponse : cette résistance est trop divisée, insaisissable. Est-ce à dire qu'introuvable dans la guerre un peuple ne pourrait pas davantage reconstruire un Etat dans la paix ?

Situation inverse au Cambodge.

Le 22 juin, les frères irréductiblement ennemis jusqu'à ce jour, les partisans du prince Norodom Sihanouk, le F.N.L.P.K. — le Front national de libération du peuple khmer — de M. Son Sann et les Khmers rouges de triste réputation ont formé un gouvernement de coalition face à l'envahisseur vietnamien.

Au nom de notre solidarité de principe avec les peuples victimes de l'invasion étrangère, l'avons-nous reconnu ? Non.

La présence des Khmers rouges dans la coalition nous en empêche, paraît-il !

N'était-elle pas légitimement plus insupportable pour Norodom Sihanouk et Son Sann ? Mais comment pouvaient-ils sérieusement se dispenser de cette association avec les forces de résistance les plus nombreuses et les mieux organisées sur le terrain au Kampuchea ?

La résistance afghane n'est pas reconnue parce que désunie. La résistance cambodgienne n'est pas reconnue parce que unie.

Est-ce à nous à dicter aux nations envahies les bons préceptes de la bonne résistance ?

En ce temps où la guerre chimique apparaît au Cambodge, où se multiplient les tortures et les massacres, où l'association Médecins sans frontières s'indigne du bombardement des hôpitaux, le président du gouvernement de la coalition tripartite, Norodom Sihanouk, déclare « irréaliste » notre mission de conciliation auprès du gouvernement de Hanoï et il ajoute très gravement : « Je suis sollicité par mon gouvernement pour demander à la France de cesser d'aider le Vietnam et de nous reconnaître. » Puis il avertit : « Le Vietnam menace aussi le reste de l'Asie du Sud-Est non communiste. La seule planche de salut demeure le gouvernement de coalition. S'il échoue, alors l'Asie du Sud-Est est finie. »

Au début de l'an dernier, j'ai conduit une délégation de notre commission des affaires étrangères en Asie du Sud-Est. Je confirme que les pays visités nous ont tous exprimé leur extrême inquiétude dans l'hypothèse où le Kampuchéa agrandirait le domaine du communisme orthodoxe dans cette partie du monde.

Il faut écouter l'appel qui nous est lancé.

Il faut mesurer l'immense enjeu de la confrontation armée sans merci vietnamo-cambodgienne.

En conclusion, je n'oublie pas que nous vivons en Europe et que, depuis la stupéfiante et historique initiative de Robert Schuman, nous voulons y organiser au maximum du possible une zone de paix, de liberté, de prospérité.

Nous sommes déçus par les lenteurs de la construction de notre Communauté européenne. Mais avons-nous toujours bien pris conscience de ses bienfaits ? La coopération, même ardue, vaut mieux que l'affrontement bilatéral d'antan.

Vous avez redouté, à bon droit, monsieur le ministre chargé des affaires européennes, que nombre de nos partenaires aient une conception trop monétariste de notre association. Convenez pourtant que la création du S.M.E. — système monétaire européen — dont vous êtes un ferme partisan, a été, entre autres, une très remarquable réponse régionale à la domination mondiale agitée du dollar. Il reste à lui donner la base solide d'une politique économique et sociale commune. Etes-vous sûr qu'une

politique de type keynésien, à la française, aujourd'hui un peu tempérée, entraînera à cette fin l'adhésion du plus grand nombre ?

Si vous en doutez, présenterez-vous des propositions susceptibles de conforter le système monétaire européen ou pourriez-vous vous rallier, ou non, à un éventuel plan à long terme de nos partenaires à cet égard ?

Mais j'enregistre les progrès, que vous avez heureusement soulignés, du conseil européen de Copenhague.

Aujourd'hui notre problème majeur et urgent est celui de la défense de l'Europe libre.

La terrifiante menace des missiles soviétiques, notamment des 340 SS 20 a conduit, en 1979, le comité militaire, que nous avons quitté naguère, de l'Alliance atlantique à prévoir, à partir de la fin de 1983, la réplique de l'installation de fusées balistiques Pershing 2 et de missiles de croisière en Europe occidentale.

L'U.R.S.S. ne le tolère pas.

Après avoir récusé « l'option zéro » du Président Reagan consistant à éliminer, de part et d'autre, toutes ces armes de terreur, elle nous a fait savoir, le 29 novembre dernier, par l'agence Novosti, qu'un tel système parallèle peut conduire à la guerre nucléaire instantanée.

L'Alliance atlantique, gouvernement français très solidairement inclus, refuse ces intimidations, refuse une capitulation sans contrepartie et accepte le risque d'une crise très grave.

Fallait-il qu'en ces jours M. Hernu trouve l'occasion, mardi 30 novembre, de critiquer publiquement quatre personnages qui préconisent à Washington, contre la politique maintenue de l'administration Reagan, la suppression de la garantie de la sécurité américaine en Europe ? Fallait-il encore condamner publiquement les propositions stratégiques du général Rogers, commandant allié en chef en Europe, unanimement approuvées par le Comité militaire de l'O.T.A.N., même si ces propositions provoquent de pertinentes et sérieuses observations ? Accepterions-nous ces péremptores rappels à l'ordre publiquement ?

Faire face à un défi, c'est aussi résister à sa mauvaise humeur impulsive et travailler à la cohésion morale et matérielle de l'Alliance.

Enfin, un dernier problème a vivement préoccupé la commission des affaires étrangères, celui de nos ventes de Mirage 2000, mais surtout la livraison d'uranium français à l'Inde à l'occasion du voyage du Président de la République à New Delhi.

Nous être substitués aux Etats-Unis pour exécuter le traité indo-américain de 1963 ne devrait-il pas nous entraîner à prendre quelques libertés avec notre propre doctrine d'exportation nucléaire et de coopération internationale dans ce domaine, doctrine fixée en octobre 1976 et confirmée le 22 décembre 1981 ?

Il fut pénible d'apprendre, le 30 novembre, que nos négociateurs avaient essayé sans succès, pendant près de quatre mois, d'imposer à l'Inde les contrôles supplémentaires qu'en qualité de membre du club de Londres nous nous étions engagés à appliquer dans nos transactions nucléaires. Avons-nous donc ainsi subordonné à des « conversations ultérieures » d'éventuels contrôles de l'uranium enrichi ou de ses dérivés irradiés après l'échéance du contrat indo-américain en 1993 ?

A faire ainsi prévaloir une fort indépendante négociation bilatérale sur les principes communs de protection contre la prolifération nucléaire ouvre la porte à l'aventure, y compris à terme à la plus grave. Comment avez-vous pu courir cet énorme risque ? Nous attendons vos réponses avec anxiété.

Vous l'avez constaté, si la commission des affaires étrangères a éprouvé des craintes...

**M. Serge Boucheny.** Sa majorité !

**M. Claude Mont,** rapporteur pour avis. ... sur la dégradation de vos moyens de service, elle a surtout souhaité que, dans notre libre souveraineté, y compris sur l'usage de nos forces armées, nous sachions consolider nos amitiés, nos alliances, répondre à l'espoir de liberté, de justice et de démocratie pluraliste des peuples éprouvés par la guerre, demeurer fidèles à nos engagements mais encore à notre génie et ne pas favoriser pour aujourd'hui ou pour demain la pire course aux armements.

Ces pensées ne nous ont pas permis d'approuver, monsieur le ministre des relations extérieures, votre budget pour 1983, et nous nous en remettons, pour cela, à la sagesse du Sénat. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

**M. le président.** Je tiens à indiquer au Sénat que M. Mont a bénéficié de dix minutes de temps de parole en tant que rapporteur pour avis et de quinze minutes que lui a concédé son groupe, lequel se les verra déduire dans la discussion générale.

J'indique d'ores et déjà que je ferai strictement respecter les temps de parole qui ont été prévus par la conférence des présidents de façon que nous puissions terminer l'examen de notre ordre du jour à une heure raisonnable.

La parole est à M. Poudonson, rapporteur pour avis.

**M. Roger Poudonson,** en remplacement de M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (relations extérieures : relations culturelles). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je suis amené à suppléer mon collègue Palmero, qui présente habituellement ce rapport mais qui, en raison de son état de santé, ne peut le faire aujourd'hui.

Le total des crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 1983 au titre du ministre des relations extérieures s'élève, hors gaz algérien, à 8 405 millions de francs, en hausse de 16,91 p. 100 par rapport à l'année précédente, et à 7 840 millions de francs compte tenu des transferts de crédits effectués par amendements à l'Assemblée nationale et tirant les conséquences de la nouvelle répartition des compétences entre relations culturelles et coopération.

Mais, au sein de ce budget général, deux facteurs incitent à porter une attention plus particulière aux crédits affectés à la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Tout d'abord, ces crédits s'élevant à 3 346 millions, marquent tout à la fois une croissance de 14,22 p. 100, inférieure à celle du département dans son ensemble, et, par là, une diminution supplémentaire de la part des relations culturelles de 39,81 p. 100, par rapport au total des actions menées au sein du ministère.

Ensuite, ces données budgétaires s'inscrivent dans un climat administratif troublé au moment où doit être mise en œuvre la restructuration administrative décidée par les décrets du 27 juillet 1982.

Je vous propose donc d'examiner le contexte et les caractéristiques de ce budget avant de brosser brièvement le tableau des actions prévues pour 1983.

Pour ce qui est du contexte et des caractéristiques du budget proposé, il faut d'abord en relever le caractère extrêmement sélectif.

Les relations culturelles représentent une part du budget du ministère en diminution constante. La part des crédits affectés à la direction générale est, pour la première fois depuis de très longues années, inférieure à 40 p. 100. Cette proportion tomberait même à 34,13 p. 100 si l'on se fiait à la présentation initiale du projet de budget incluant le paiement du surcoût du gaz algérien.

Dans le cadre de cette évolution négative, le budget qui nous est proposé fait passer les crédits relatifs aux relations culturelles de 2 929 millions de francs à 3 346 millions de francs, cette croissance de 14,2 p. 100 étant cependant sensiblement plus rapide que la progression générale des dépenses publiques.

La modestie de l'accroissement des crédits budgétaires est, au surplus, d'autant moins compensée par les mesures nouvelles fixées qu'une forte part d'entre elles doit être consacrée à la compensation des effets de la dépréciation du franc et de l'inflation. Votre commission s'est en particulier émue des conséquences de la valeur irréaliste du dollar — 6,30 francs — retenue dans les prévisions budgétaires pour 1983.

Au bout du compte, les seules mesures nouvelles véritables, celles qui permettent réellement d'entreprendre des actions nouvelles, s'avèrent particulièrement réduites : 30 millions de francs sont consacrés à un effort supplémentaire indispensable dans le domaine de l'action radiophonique extérieure ; 10 millions de francs sont affectés à l'accroissement des dotations destinées aux bourses accordées à des étudiants ou à des stagiaires étrangers, tandis qu'est effectué un transfert de 50 millions de francs du budget du ministère de l'éducation nationale au titre des bourses d'études accordées aux enfants de familles françaises à l'étranger.

Par ailleurs, le budget qui nous est proposé présente un caractère transitoire dans la mesure où il ne tire pas, dans le projet initial, les conséquences budgétaires de l'importante restructuration impliquant la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, d'une part, et les services de la coopération, d'autre part.

Cette vaste réorganisation structurelle, dans le cadre d'un ministère des relations extérieures dont est réaffirmée l'unité, s'est trouvée prolongée par une restructuration interne de la direction générale résultant d'un décret du 27 juillet 1982 et se caractérisant par la création de quatre directions : la direction du français, la direction de la coopération scientifique et technique, la direction de la communication, enfin, la direction des identités et échanges culturels, tandis que le service des affaires francophones est, par souci de cohérence de l'action entreprise, également rattaché à la direction générale.

Mais la réforme s'est heurtée à de sérieuses difficultés.

Tout d'abord, les choix opérés risquent de porter préjudice aux efforts consentis depuis plusieurs années par les services chargés de la promotion du français à l'étranger pour faire en sorte que la langue française ne soit pas perçue comme exclusivement culturelle et réservée aux élites artistiques et littéraires, mais soit effectivement utilisée comme une langue apte à favoriser le développement.

Par ailleurs, la répartition des compétences entre les deux ensembles de services peut, à bien des égards, apparaître comme une cote mal taillée. C'est ainsi que la séparation, dans de nombreux pays, de l'enseignement du français et de celui des autres disciplines liées à la coopération et à l'aide au développement n'est satisfaisante ni sur le plan de la cohérence administrative, ni sur celui de l'évolution de la conception de notre langue.

Mais surtout, la réforme décidée doit être mise en place dans un contexte administratif gravement détérioré.

Il faut d'abord souligner que la restructuration proposée est la seconde imposée aux services de la direction générale en moins de deux années, la première ayant été entreprise à l'automne 1980. Sans revenir ici sur les désagréments matériels que ces réorganisations successives engendrent inévitablement pour les personnels concernés, il convient à tout le moins de s'interroger sur ce qu'il reste, dans la présente réforme, des principes qui avaient fondé la précédente réorganisation et qui avaient été exposés dans le rapport Rigaud.

Par ailleurs, la longue et difficile gestation d'une réforme annoncée puis reportée, modifiée puis officialisée, a naturellement accentué les incertitudes et favorisé le mécontentement au sein de services ignorant les grandes lignes de l'organisation à venir, sinon le ministère auquel ils seraient appelés à appartenir. Ces attermoissements portent assurément une part importante de responsabilité de la détérioration du climat administratif.

Enfin, il est clair que la préparation de la présente restructuration de la direction générale s'est à tout le moins accompagnée d'une concertation insuffisante et imparfaite, donnant ainsi libre cours aux bruits les plus alarmistes.

Ainsi peut-on expliquer le mouvement de grève observé le 5 octobre dernier à la direction générale, manifestation inédite, la première de cette ampleur observée par le personnel du Quai d'Orsay depuis fort longtemps.

La mission confiée ensuite par M. le ministre des relations extérieures à l'inspecteur général des affaires étrangères afin de « procéder à l'évaluation des objectifs, des méthodes et du fonctionnement de cette direction générale et des services de la coopération et du développement » constitue, elle aussi, semble-t-il, une mesure inusitée, dans une telle circonstance, au sein du ministère des relations extérieures.

Souhaitons que ce nouveau travail de réflexion ne débouche pas finalement sur de nouvelles propositions de réformes susceptibles de troubler à nouveau un équilibre administratif fragile. La commission des affaires étrangères souhaite en tout cas obtenir de M. le ministre des relations extérieures des précisions sur les premières conclusions de l'inspecteur général et sur la philosophie qui a présidé à la réorganisation des services entreprise.

Je ne voudrais pas en terminer avec cet aspect des choses sans souligner combien il est indispensable, devant la diversité des initiatives en matière de relations culturelles internationales, que soient, à tout moment, assurées une coordination et une concertation interministérielles suffisantes pour que ne puissent être prises en défaut la cohérence et l'unité de l'action extérieure de la France. Le rôle du ministère des relations extérieures, et singulièrement de la direction générale, doit être à cet égard garanti et renforcé.

Telles sont donc, selon votre commission, les préoccupations essentielles qu'inspirent le contexte et les caractéristiques du budget des relations culturelles.

Il faut encore, en vous renvoyant pour des informations plus détaillées au rapport écrit, relever les principales actions qui pourront être conduites grâce aux crédits proposés.

Votre commission s'est en premier lieu félicitée du renforcement entrepris, conformément à ses demandes réitérées, de notre action radiophonique extérieure.

Le plan quinquennal de développement de Radio-France internationale pour la période 1983-1987, particulièrement ambitieux, prévoit — nous dit-on — l'extension progressive de la « Voix de la France » à toute l'Afrique — y compris anglophone et lusophone — à l'Europe de l'Est, mais aussi, conformément à nos vœux, à l'Amérique latine, au Proche-Orient et à l'Asie. Passant de 135 heures à 739 heures d'émissions hebdomadaires, de 20 à 40 émetteurs, le « service mondial » unifié de Radio-France internationale devrait à terme fonctionner 24 heures sur 24, fournissant des journaux communs en langue française pour tous les pays et des journaux spécifiques en langue étrangère pour chacun d'eux.

Mais, au-delà de 30 millions de crédits de mesures nouvelles pour 1983, quels sont précisément les engagements financiers pris par le Gouvernement, pour les années à venir, pour la réalisation d'un tel plan qui exige un budget multiplié par près de cinq en cinq ans ? L'effort entrepris ne saurait en effet porter ses fruits s'il restait sans lendemain. Or la France, qui se situe encore au-delà du vingt-cinquième rang pour la diffusion en ondes courtes vers l'étranger, ne se doterait pas, en renforçant ainsi son action radiophonique extérieure, d'un outil somptuaire ; elle ne ferait que donner à notre pays les moyens minimaux nécessaires pour faire entendre sa voix dans le monde.

Au surplus, cette action radiophonique vers l'étranger doit être prolongée et complétée en matière audiovisuelle, au sens large du terme. Il faut souligner à nouveau ici l'importance de la création d'un espace européen audiovisuel et des négociations sur les satellites de télédiffusion. Nous ne devons pas manquer l'essor audiovisuel qui, par les satellites, assurera la mondialisation de l'information et de la culture. Le Gouvernement peut-il préciser clairement sa position en ce domaine ?

Sans revenir ici, faute de temps, sur l'action menée en matière de bourses, sur la protection des Français incarcérés à l'étranger — dont se préoccupe le ministère — votre commission a constaté que l'insuffisance persistante des moyens dévolus à notre action culturelle extérieure ne permettra, pas plus en 1983 qu'au cours des années précédentes, la réalisation du vaste redéploiement des moyens souhaitable sur le triple plan humain, matériel et financier. Aussi s'avère-t-il tout particulièrement nécessaire de renforcer la politique linguistique française.

En effet, sur les 4 300 millions d'êtres humains, 55 millions seulement sont citoyens français, et 90 millions ont le français pour langue maternelle. C'est peu, comparé à 345 millions d'anglophones, 202 millions d'hispanophones, 117 millions d'arabophones, 116 millions de lusophones, 300 millions de russophones et le quart de l'humanité s'exprimant en chinois.

La situation du français comme langue scientifique et technique démontre à elle seule la nécessité d'une action d'envergure. C'est ainsi que, dans le domaine informatique, sur quelque 337 bases de données bibliographiques en Europe, 76 p. 100 utilisent l'anglais, 10 p. 100 l'allemand et 10 p. 100 le français.

**M. le président.** Monsieur Poudonson, je vous prie de conclure, car vous avez déjà largement dépassé votre temps de parole.

**M. Roger Poudonson, rapporteur pour avis.** J'en termine, monsieur le président.

Mais, à tout dire, tout manque de moyens révèle surtout une absence de volonté politique, qui demeure l'explication des échecs présents et le critère décisif de succès éventuels. Globale et inlassablement persévérante, une action linguistique ambitieuse et efficace doit reposer sur une véritable politique. Ainsi, l'Etat substituerait-il à de simples pratiques une véritable politique linguistique fondée sur une doctrine cohérente.

Je ne terminerai pas cet exposé sans demander au Gouvernement de prendre en considération les graves préoccupations des quelque un million et demi de nos compatriotes établis hors de France, tout particulièrement pour leur sécurité, gravement compromise dans certains pays étrangers. Il doit s'agir là d'une incontestable priorité pour notre pays, ainsi que l'exemple du Liban l'a dramatiquement démontré.

Enfin, s'agissant du remarquable réseau d'établissements d'enseignement français à l'étranger — sans équivalent dans le monde — la faiblesse des dotations inscrites au budget de 1983, au titre des écoles françaises de l'étranger, tout en permettant quelques opérations d'investissement — lycée de Rome, lycée de Detroit, écoles de Kobe ou de Guelma — ne vont pas sans susciter également un certain nombre de préoccupations.

Au-delà du caractère dommageable des restrictions budgétaires pour 1983 en matière de relations culturelles, votre commission, au terme de cet examen, s'est interrogée, de façon plus générale, sur la volonté politique du Gouvernement de consentir un effort important pour que la pensée et la culture françaises dans le monde soient conformes au génie de notre pays. De l'existence de cette volonté politique dépendent, en effet, non seulement les moyens nécessaires pour mener une action culturelle extérieure dynamique, mais aussi la persévérance indispensable de cet effort et, au bout du compte, le succès et le rayonnement de la langue et de la culture de la France.

A l'issue de son examen, votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a ainsi décidé de s'en remettre à la sagesse de la Haute assemblée quant à l'adoption des crédits relatifs à l'action culturelle extérieure de la France. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

**M. le président.** La parole est à M. Louis Martin, rapporteur pour avis.

**M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (coopération).** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la part des crédits du ministère des relations extérieures destinée à la coopération au titre du budget pour 1983 s'élève à la somme de 5 244 millions de francs contre 4 897 millions de francs pour 1982.

L'écart n'est pas considérable puisqu'il représente une progression de 7,08 p. 100 seulement, alors que le budget global augmente, lui, de 11,8 p. 100.

Si l'on tient compte du taux d'inflation pour 1982, qui ne se situera pas en dessous de 8 p. 100, suivant certaines estimations sérieuses, nous sommes en droit de considérer qu'il y a stagnation, pour ne pas dire régression.

Nous voilà donc bien éloignés de certaines ambitions proclamées ici ou là par les responsables de la politique de la France en matière de coopération et de développement.

Votre commission n'a pas manqué de déplorer cette situation lors de l'examen de ce projet de budget. Pour de plus amples précisions, je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit; vous y trouverez de façon détaillée notre analyse sur ce point particulier de la dotation budgétaire.

Fidèle à l'esprit qui n'a cessé d'animer notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées à l'égard des rapports entre la France et ses partenaires, je m'abstiendrai de tout comportement politique partisan dans des commentaires, qui se trouvent nécessairement motivés par les dotations financières face à des besoins que nous apprécions en fonction d'une politique de développement qui n'a cessé de retenir, de notre part, une attention soutenue.

Ces premières remarques étant formulées, voici quelques aspects que votre rapporteur se doit de préciser au terme d'un examen détaillé de la part de votre commission, saisie pour avis.

Les crédits du fonds d'aide et de coopération sont en augmentation substantielle, passant de 1 150 millions de francs pour 1982 à 1 351 millions, soit une progression de 17,50 p. 100.

Les crédits du F.A.C. doivent être orientés en priorité selon des axes approuvés par votre commission: action en faveur du développement économique et social des pays moins avancés, développement rural.

A noter, parmi les priorités sectoriels, l'ensemble des actions de formation humaine portant sur la culture, la santé, la vie sociale, qui constitue traditionnellement le plus gros poste du budget.

Sa part continue de progresser à raison de 9 p. 100, pour représenter désormais 43,4 p. 100 des dépenses ordinaires et des dépenses de crédits de paiement du ministère ainsi que 26,6 p. 100 des autorisations de programme.

Quant à la coopération sanitaire et sociale, dont les crédits ont augmenté de plus de 44 p. 100 depuis 1981, elle reste une priorité importante dont les efforts sont orientés vers le développement d'une médecine préventive et rurale. Votre rapporteur se félicite de nouveau de cette action en milieu rural, qui a été quelquefois négligée dans le passé.

Je voudrais également rapeler plusieurs points. Tout d'abord, la poursuite de notre effort dans le sens d'un redéploiement de notre aide vers les pays les moins avancés, l'accent étant mis sur les opérations de développement endogène mieux centrées sur les besoins essentiels des pays. Dans ce contexte,

la priorité est donnée aux actions de développement rural à travers la recherche d'une meilleure connaissance des systèmes paysans vers la mise en place de technologies appropriées telles que techniques culturales, d'irrigation, d'agronomie, etc., l'objectif étant d'atteindre, pour ces pays, l'autosuffisance alimentaire.

Nous ne pouvons qu'approuver cette direction donnée à notre aide. Nous y insistons en effet avec force depuis de longues années à l'occasion du présent rapport. Nous nous félicitons donc de constater que le programme de développement rural voit sa part relative augmenter dans les dépenses en capital prévues en autorisations de programme, pour atteindre près de 27 p. 100 du montant total de ce secteur d'activité du ministère.

Ensuite, nous notons le maintien à un niveau relativement élevé — 21 p. 100 du montant total des autorisations de programme — de nos efforts d'investissement concernant le développement des infrastructures des pays, nécessaires à leurs échanges régionaux et internationaux.

Enfin, la coopération militaire se place sous le signe de la continuité. Elle porte essentiellement sur trois domaines: la fourniture d'assistants militaires techniques, dont l'effectif n'a pas sensiblement varié et se situait, au 1<sup>er</sup> juillet 1982, au nombre de 951 pour 985 demandes enregistrées; l'accueil de stagiaires en France, qui se trouve en légère augmentation; l'aide directe en matériel, sous forme d'appoint à l'équipement des pays et visant à la standardisation.

Compte tenu de la compétence particulière de notre commission dans ce domaine, j'ajouterai que la coopération technique militaire se voit dotée de 975,4 millions de francs de dépenses ordinaires et crédits de paiement, auxquels s'ajoutent 36 millions de francs en autorisations de programme, ce qui correspond, en pourcentage, à 15,2 p. 100 des crédits de paiement et à 2,6 p. 100 des autorisations de programme du budget du ministère.

Après ce survol rapide des éléments contenus dans le texte qui nous est soumis, je suis conscient d'en avoir souligné l'essentiel compte tenu du temps limité qui m'est imparti, et mes oublis involontaires se trouvent comblés par le contenu détaillé de mon rapport qui vous a été distribué.

Toutefois, je ne peux passer sous silence, en cet instant, un aspect bien particulier des aides de la France envers un certain nombre de ses partenaires. M. le ministre sait très bien de quoi je vais parler, et cela d'autant plus brièvement que le rapporteur de la commission saisie au fond, notre collègue M. Schmitt, ainsi que le président Bonnefous ont traité le sujet ce matin, à savoir les concours financiers.

Nous sommes dans un domaine important et délicat à la fois. Votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, il vous en souvient, mes chers collègues, s'était montrée très sévère, pour ne pas dire plus, au cours des années écoulées.

Or les crédits de cette forme d'aide, au lieu de diminuer, sont en augmentation constante d'une année sur l'autre, pour atteindre le montant éloquent de 448 millions contre 391 en 1982, soit une progression de 14,6 p. 100.

Au terme de ce débat, et pour répondre aux questions que le Sénat est en droit de se poser, vous nous fournirez, en complément des détails que vous nous avez déjà exposés ce matin, monsieur le ministre, des explications que nous sommes en droit d'attendre, comme vous l'aviez d'ailleurs fait devant notre commission le 9 novembre dernier, en particulier — j'insiste sur ce point — à la suite des observations formulées par M. Bonnefous, sur le contrôle indispensable quant à l'utilisation de cette forme d'aide à l'égard d'Etats qui, nous le comprenons, ont besoin, car certains d'entre eux sont au bord de la faillite, d'une aide vraiment particulière.

Avant d'aborder un autre ordre de sujets et restant dans le domaine des actions en cours ou en projet sur le terrain, je me dois de souligner les subventions aux organisations non gouvernementales qui font l'objet d'une substantielle augmentation, avec une dotation de 19,6 millions de francs représentant une progression de 28 p. 100.

Voilà une mesure qui ne manque pas d'être appréciée par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, compte tenu de l'ampleur et de la qualité du travail réalisé avec un dévouement auquel il me plait, une nouvelle fois, de rendre hommage.

Avant de terminer, je voudrais attirer votre attention sur d'autres caractéristiques importantes de mon rapport.

Nous avons réfléchi sur les engagements de la coopération et, d'une manière générale, à l'égard de la politique sectorielle de la France.

Il nous reste à examiner, en quelques mots, comment évoluent géographiquement les actions et les orientations prévues.

Ainsi que cela est précisé dans mon rapport, votre commission avait craint une extension disproportionnée, sur le plan géographique, eu égard aux possibilités financières de la France, et qui n'aurait pas manqué de nuire à nos partenaires privilégiés, au nombre de vingt-six et dont la grande majorité a contracté des accords avec la France dès la naissance de la coopération, il y a de cela — nous nous en souvenons — une vingtaine d'années.

Je me dois de rappeler que votre commission n'approuve pas le redéploiement géographique de notre action de coopération. Le débat est très ancien.

Nous sommes convaincus que c'est en Afrique que notre coopération répond à l'attente la plus réelle et la plus sincère ; que c'est en Afrique que notre coopération est le plus directement appréciée et attendue par les Etats bénéficiaires ; que c'est en Afrique que notre coopération est le plus utile. L'avenir de l'Afrique est incertain. La France y dispose d'amitiés solides, sincères, d'une hérédité historique, économique et culturelle qui permettent à son aide de mieux être ressentie qu'ailleurs.

Pourquoi — les crédits étant ce qu'ils sont, c'est-à-dire trop réduits — risquer de diluer notre action, d'altérer le rôle stabilisateur que nous jouons sur ce continent dont le sort est étroitement imbriqué à celui de l'Europe, qu'on le veuille ou non ?

Pourquoi courir ces risques par un redéploiement de notre aide qui resterait, en tout état de cause, marginal et peu significatif, voire hasardeux, dans ses conséquences ?

La centralisation et la globalisation de la politique de coopération et de développement qu'exprime la réforme de juillet 1982 ont, depuis longtemps, été souhaitées par votre commission, qui ne peut que se réjouir de l'orientation donnée par le décret du 27 juillet 1982.

Il reste que la réforme en cours est encore partielle, aux yeux des membres de votre commission. Des éléments importants de la politique d'aide publique au développement de la France échappent aux nouvelles structures. Dès lors, le vote du budget et le contrôle parlementaire sur la politique de coopération et de développement de la France ne s'effectuent pas dans les meilleures conditions de clarté et d'efficacité.

Cela étant précisé, je me dois d'indiquer que la commission ne s'oppose pas pour autant à la réforme qui est en cours d'application.

Monsieur le ministre, je vous sais gré de nous avoir fourni ce matin des explications en ce qui concerne les dispositions que je viens de citer. Je m'associe pleinement aux propos qui ont été tenus à l'égard de nos coopérants, qui constituent l'un des éléments fondamentaux de la réussite de notre action sur le terrain. Vous avez cité le chiffre de 25 000 ; notre collègue M. Schmitt a parlé de 11 000. Sans doute avez-vous raison tous les deux !

Je précise, en concluant, mes chers collègues, que votre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la coopération et du développement. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pelletier, rapporteur pour avis.

**M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** (*Relations culturelles, scientifiques et techniques.*) Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des relations culturelles pour 1983 n'est pas rendu aisé, cette année, à la suite des réformes de structures survenues au cours de l'été et qui ont entraîné l'intégration de l'ancien ministère de la coopération au Quai d'Orsay.

Budgétairement, l'intégration n'est pas encore réalisée. Les deux fascicules portent le titre commun de « Relations extérieures », mais la césure demeure entre les relations culturelles, d'une part, la coopération, d'autre part.

Si cette situation s'explique, votre rapporteur ne saurait pour autant l'approuver sans réticence. Il est regrettable, en effet, qu'une administration soumette ses crédits à l'examen du Parlement en indiquant aussitôt que la ventilation en sera modifiée ultérieurement.

Mes excellents collègues qui ont rapporté au nom de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères ayant, après vous, monsieur le ministre, exposé les données chiffrées du budget, je n'y insisterai pas.

L'essentiel des mesures nouvelles sera consacré à couvrir les hausses de rémunérations, l'augmentation des coûts des divers moyens de fonctionnement, ainsi que les conséquences de l'appréciation de certaines devises étrangères par rapport au franc.

Au titre des actions réellement nouvelles, je relève particulièrement : 30 millions de francs inscrits pour financer le programme interministériel d'action radiophonique extérieure et 10 millions de francs prévus pour l'amélioration du traitement des recrutés locaux français.

Sans grossir le trait, mes chers collègues, le budget de la direction générale des relations culturelles est entré dans une phase de pénurie profonde et inquiétante. On peut se demander, dans de telles conditions, si la direction générale pourra réellement mettre en œuvre une politique culturelle extérieure.

Il ne fait de doute pour personne que sa situation commandait, depuis longtemps, une réforme profonde.

Votre commission des affaires culturelles qui a effectué, au cours des dernières années, un certain nombre de missions d'information sur l'état de nos relations culturelles, s'était régulièrement fait l'écho de certaines déficiences. Parmi celles-ci, l'insuffisance des moyens budgétaires revenait comme un leitmotiv. Et, de fait, entre 1971 et 1982, la part des crédits de la direction générale par rapport à l'ensemble du budget du ministère des affaires étrangères est passée de 51 p. 100 à 40 p. cent.

Cette régression constante ne s'explique pas seulement par la rigueur des temps. Sans doute les années 1970 ont-elles été peu fastes à l'expansion budgétaire, mais il est des cas où certaines administrations ont pu obtenir un accroissement substantiel de leurs moyens. Pour y parvenir, il fallait faire preuve d'imagination, de dynamisme et de rigueur. La direction générale ne répondait pas du tout à ces exigences.

Je dois rappeler, pour être juste, que votre prédécesseur, M. Jean François-Poncet, avait été conscient de la nécessité de porter remède à une situation que personne ne trouvait bonne. Il avait demandé à M. Jacques Rigaud d'effectuer une étude approfondie et de proposer des solutions. Son rapport, qui fut dans l'ensemble bien accueilli, ne put être sérieusement mis en œuvre.

En effet, la direction générale a ceci de particulier qu'elle peut opposer une force d'inertie à toute velléité de réforme qui est à la mesure de son incapacité à mettre en œuvre réellement une politique d'ensemble des relations culturelles.

La réforme en cours risque de rencontrer les mêmes obstacles.

Le principe de la réforme — je tiens à le souligner — reçoit notre adhésion, puisque, selon vos ambitions, vous voulez doter le ministère des relations extérieures d'un outil fort, efficace, cohérent et adapté aux objectifs de l'action culturelle extérieure de la France dans les conditions du monde d'aujourd'hui.

J'évoque la restructuration dans mon rapport écrit. Je relève deux points plus particulièrement.

En premier lieu, son caractère fonctionnel : les quatre directions créées correspondent chacune à un ministère dont l'action s'étend au-delà de nos frontières.

C'est ainsi que le ministère de l'éducation nationale traitera avec la direction du français, le ministère de la recherche avec la direction de la coopération scientifique et technique, le ministère de la communication avec la direction du même nom pour traiter des problèmes audiovisuels ; enfin, le ministère de la culture aura pour interlocuteur la direction des identités et des échanges culturels.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous dissipiez néanmoins une inquiétude. A l'intérieur de votre ministère, existent deux sortes de répartition des compétences, d'une part, géographique, comme pour la direction des affaires politiques, d'autre part, fonctionnelle, comme nous l'avons vu, pour la direction générale.

Ne peut-on craindre qu'à l'intérieur de votre ministère des difficultés n'en résultent ?

En second lieu, votre commission se réjouit tout particulièrement de la création de la direction de l'audiovisuel qui répond à une demande qu'elle formule depuis longtemps. Elle souhaite que cette direction soit l'instrument d'une politique d'expansion de la diffusion radiophonique française, mais aussi des programmes vidéo. Au moment où les médias sont appelés à connaître un essor sans précédent, il importe que la France soit présente et donc dotée des moyens adaptés, non seulement sous l'aspect budgétaire, mais aussi sous l'aspect administratif.

Plus généralement, la commission apprécie la répartition des compétences entre les différents services, mettant un terme à certains chevauchements à l'intérieur de la direction générale.

De la sorte, le rôle fédérateur de cette dernière est préservé, tout comme l'unité de la politique culturelle extérieure qui ne saurait être détachée de notre politique extérieure tout court.

Votre commission sait d'expérience que l'annonce d'une réforme fait naître autant d'espoirs que de craintes. On voit même certains prôner des changements profonds et être les premiers à s'opposer aux plus timides mutations.

Par nature, une administration affectionne assez peu les changements de structures.

L'on savait depuis quelques mois que des tensions existaient au sein du ministère, mais nous avons tout de même été surpris que, le 5 octobre, l'ensemble des personnels appelle à une cessation concertée du travail.

Pourquoi les personnels en sont-ils arrivés à cette extrémité ? Deux causes sont — selon nous — à l'origine du malaise.

D'une part, la concertation entre les parties prenantes à la réforme n'a pas été aussi franche et approfondie qu'il importait qu'elle fût. Des malentendus se sont fait jour. Ils auraient pu être évités.

D'autre part, certains éléments du personnel de la direction générale ont excité les inquiétudes et développé une agitation latente. Malgré des apparences nobles, le malaise des personnels trahit chez certains — et certains seulement — une inclination à l'immobilisme, une volonté de maintenir des situations acquises, quand ce n'est pas la pérennisation d'habitudes routinières. Vous avez, à la suite de ces événements, demandé une inspection à M. Jacques Viot.

Deux questions me viennent. Quelles sont ses premières conclusions ? Un pré-rapport devait vous être adressé dans le courant du mois de novembre. Nous souhaiterions en connaître la substance.

Par ailleurs, le rapport devra être remis en mars. Comment allez-vous concilier la mission de M. Viot avec le projet culturel extérieur présenté par M. Thibau ? N'y a-t-il pas là un risque de chevauchement ?

Puisque j'ai abordé le projet culturel, vous dirai-je que j'en ai pris connaissance avec le plus vif intérêt ? L'ampleur de la réflexion, la pertinence des analyses et — disons-le — l'envergure des objectifs sont de ceux qui ne peuvent qu'entraîner l'adhésion.

J'ai analysé succinctement, faute de temps, ce projet dans mon rapport écrit. Trois points méritent d'être relevés.

Premièrement : la rénovation en profondeur de la politique linguistique et, en particulier, la suggestion d'utiliser le réseau beaucoup plus étendu de la francophonie pour fonder notre politique de la langue française.

Deuxièmement : la politique de l'audiovisuel, appelée stratégie audiovisuelle, avec pour axe l'espace audiovisuel européen et l'espace audiovisuel méditerranéen. Je désirerais que vous apportiez, dès aujourd'hui, au Sénat des éléments sur l'état d'avancement des travaux.

Troisièmement : la politique scientifique et technique, en particulier l'amélioration de l'exploitation des informations scientifiques et techniques. A quel terme, selon vous, pourront être créés les centres internationaux de documentation et de diffusion ?

Je sais que ce projet n'existe qu'à l'état de virtualité, puisqu'il suppose l'assentiment du Gouvernement. La commission des affaires culturelles lui apporte son appui. Comme elle le demande depuis des années, ce projet s'engage sur la voie de la rénovation en profondeur de notre politique culturelle extérieure, en prenant en considération les données les plus récentes de l'évolution des techniques et en modernisant des actions plus traditionnelles.

Mes chers collègues, il n'était pas dans les ambitions de votre rapporteur de faire, à l'occasion de la présentation des crédits des relations culturelles, un tour d'horizon complet et détaillé de notre politique en ce domaine. Je souhaite, plus modestement, avoir fait la synthèse rapide des préoccupations de la commission des affaires culturelles et livré à la réflexion du Sénat les principales données de ces problèmes complexes.

Votre rapporteur a pris acte avec satisfaction tout à la fois de la réforme qui a été élaborée et du projet culturel qui l'accompagne.

Pour avoir, depuis longtemps, demandé que la direction générale prenne un nouveau départ, votre commission aurait mauvaise grâce à privilégier, aujourd'hui, dans son appréciation, les causes de désagrément sur les éléments de satisfaction.

C'est avec la conviction qu'on ne fera pas appel en vain à la conscience et au sens de la responsabilité de ces agents — du plus modeste au plus gradé — qui ont la charge de cette politique, que votre commission des affaires culturelles vous invite à donner un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques pour 1983.

Votre budget, monsieur le ministre, est mauvais. Mais votre récente réforme et votre projet culturel nous semblent, eux, bons. J'ai trop souffert, dans l'exercice de mes responsabilités ministérielles, des dissensions existant entre différents ministères pour ne pas apprécier ce souci de clarification.

Nous ne voulons donc pas vous faire de procès d'intention ; nous désirons vous faire confiance, mais en espérant très fort, monsieur le ministre, que les prochains budgets seront, eux, à la hauteur de vos ambitions d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Delmas, rapporteur pour avis.

**M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Coopération.)** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des crédits affectés à la coopération et au développement revêt, cette année, une importance particulière en raison de la réforme des structures intervenue entre ce département ministériel et la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des relations extérieures, le 27 juillet dernier.

Cette importante réforme, dont on analysera ultérieurement les objectifs, le contenu et les moyens, ne pouvait pas ne pas avoir de conséquences sur la nomenclature budgétaire.

Aussi, cette année, les comparaisons auxquelles nous nous livrons pour illustrer l'évolution des crédits doivent-elles être entourées de la plus grande circonspection. Cela est regrettable. L'information du Parlement passe par une transparence et l'on ne pourra valablement se prévaloir de son consentement que lorsque l'exécutif saura présenter avec clarté ses crédits. Il faut dire, à la décharge de l'actuel Gouvernement, que ces habitudes malsaines ne datent pas d'aujourd'hui et que, dans le passé, maints rapporteurs ont dénoncé le flou des présentations budgétaires.

Dans le cas précis, l'argument invoqué est partiellement recevable dans la mesure où la réforme des structures était en cours, alors que l'élaboration du budget était pratiquement achevée. Cela explique que les changements dans la nomenclature budgétaire ne sont pas définitifs.

La part du budget du ministère des relations extérieures consacrée à la coopération progresse dans son ensemble de 7,08 p. 100 contre 19,18 p. 100 l'an dernier.

Sont privilégiés l'assistance technique civile dont les crédits progressent de 8,75 p. 100 et surtout les concours financiers aux états qui progressent de 14,52 p. 100. Cela permettra d'accorder, à côté des subventions d'équilibre budgétaire, des bonifications de prêts « d'ajustement structurel » aux pays qui auront mis en œuvre des plans de redressement économique et social.

L'augmentation pour l'administration centrale et les services à l'étranger, qui est de 16,17 p. 100, comprend à la fois l'augmentation des rémunérations et celle des crédits de fonctionnement. S'agissant des rémunérations, l'augmentation prévisionnelle s'établira à 15,24 p. 100.

Quant aux crédits de fonctionnement, ils augmentent de 8,50 p. 100. Une dotation spéciale a été consentie pour pallier les difficultés de trésorerie que connaîtront nos missions de coopération situées hors de la zone franc en raison de la hausse du dollar.

La coopération militaire, qui fut longtemps un poste important de ce budget, connaîtra une forte baisse en 1983.

Enfin, si les crédits de paiement du fonds d'aide et de coopération n'augmentent que de 1,38 p. 100 cette année, l'avenir est préservé puisque les autorisations de programme progressent de 17,48 p. 100.

Le projet de budget pour 1983 traduit, comme celui de l'an dernier, la volonté du Gouvernement de respecter les engagements internationaux pris par la France en accroissant notre effort en faveur des pays les moins avancés, particulièrement dans le domaine de l'aide bilatérale accordée sous forme de dons.

Le montant des crédits inscrits au projet de budget pour 1983 du ministère de la coopération et du développement s'élève à 5 244 millions de francs ce qui représente — on l'a dit — une progression de 7,08 p. 100 d'une année sur l'autre. Autrement

dit, le budget de la coopération connaîtra au mieux une stagnation l'an prochain si l'objectif de contenir l'inflation à 8 p. 100 est atteint. De plus, la hausse actuelle du dollar obère une partie des moyens supplémentaires de coopération et de développement.

Si l'on compare le volume des engagements de dépenses, c'est-à-dire des dépenses ordinaires et des autorisations de programme qui nous engagent pour l'avenir, on constate, de 1982 à 1983, une progression de près de 11 p. 100.

Dans le développement économique et social des Etats liés à la France par des accords de coopération, le fonds d'aide et de coopération — F. A. C. — constitue un instrument d'aide bilatérale particulièrement efficace auquel nos partenaires sont eux-mêmes très attachés ; malgré les consignes de rigueur, un effort significatif a été prévu en ce domaine. L'augmentation substantielle des autorisations de programme de ce fonds permettra d'accroître nos actions en faveur du développement économique et social des pays les moins avancés auxquels elle sera entièrement consacrée.

Conformément à la nouvelle politique de développement, les projets de développement rural, les infrastructures, les communications, l'urbanisme et les transports ainsi que l'équipement sanitaire et social et les énergies nouvelles mobiliseront, à eux seuls, en 1983, environ 70 p. 100 de notre aide.

La situation préoccupante de plusieurs Etats liés à la France par des accords de coopération, et qui se trouvent parmi les moins favorisés du globe, a conduit à prévoir une augmentation de 14,60 p. 100 des crédits affectés aux concours financiers.

Les modalités d'attribution de ces concours seront désormais diversifiées : à côté des subventions d'équilibre budétaire traditionnelles, des bonifications de taux d'intérêt des prêts d'« ajustement structurel » seront consenties à certains pays ayant mis en œuvre des plans de redressement économique et social. C'est une somme de 230 millions de francs qui a été réservée sur ce chapitre pour ce type d'aide aux Etats.

Dans le domaine de la formation des hommes, pour lequel les besoins demeurent très importants, les crédits destinés aux bourses et stages progressent de 13,5 p. 100, et sur les 24 millions de francs d'augmentation, 10 millions de francs sont spécialement prévus pour l'octroi de nouvelles bourses aux ressortissants des pays les moins avancés.

Poursuivant l'effort amorcé en 1982, l'aide aux œuvres privées et aux organisations non gouvernementales progresse de près de 30 p. 100.

Les crédits d'assistance technique civile, qui comprennent les rémunérations et charges, les transports et les dépenses diverses d'accompagnement, progressent de 8,75 p. 100. Ces moyens devraient permettre, sur la base des hypothèses économiques associées au projet de loi de finances pour 1983, de maintenir pratiquement les effectifs d'assistance technique dont la France supporte la charge financière.

Nous avons constaté qu'une réduction des effectifs de l'assistance technique militaire a été proposée ainsi que la suppression des concours financiers de nature militaire. La commission des affaires culturelles, qui n'avait que peu d'inclination pour ce type d'aides, se réjouit de les voir diminuer. Elle regrette, en revanche, que l'occasion n'ait pas été saisie pour en affecter le produit aux actions de coopération culturelle.

Pour la gestion de l'aide, la part des dépenses de personnel demeure, avec moins de 7 p. 100 du budget total du ministère, dans des limites analogues à celles des années antérieures.

Annoncée l'an dernier, la restructuration des services du ministère des relations extérieures a été conduite au cours de l'hiver et du printemps de 1982 pour aboutir, le 27 juillet 1982, à la promulgation de deux décrets. Pour l'ancien ministère de la coopération, le texte de référence porte le n° 82-657. Il ne comporte pas la signature du Président de la République, mais seulement celle du Premier ministre et des deux ministres concernés. Cette distinction a son importance.

En choisissant cette procédure, le Gouvernement manifeste son intention de ne pas créer un ministère spécifique du tiers monde dont il avait été un temps question. La répartition des compétences au sein du ministère des relations extérieures crée un département ministériel unique pour toutes les relations extérieures et met un terme définitif à l'existence d'un département autonome plus spécialement chargé de nos anciennes colonies.

Un doute subsiste cependant : formellement, les services de la rue Monsieur ont compétence pour intervenir sur tous les continents. Dans la pratique, l'essentiel de nos actions sera toujours dirigé vers les zones où traditionnellement la France est présente : Afrique, Madagascar, Petites Antilles.

Il serait bon que vous nous apportiez des précisions sur ce point, monsieur le ministre délégué : vous n'êtes pas le ministre du tiers monde, vous n'êtes pas non plus le ministre de nos anciennes colonies, mais vous serez appelé à l'être toujours un peu... Le Sénat n'affectionne pas les incertitudes et je suis sûr que vous les dissiperez.

J'évoque assez longuement, dans mon rapport écrit, l'économie des mesures contenues dans le décret du 27 juillet 1982, ce qui me dispensera d'en parler à cette tribune.

J'indique au Sénat et au Gouvernement que la commission a donné son assentiment à cette restructuration comme, d'ailleurs, à celle, concomitante, de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques de la rue La-Pérouse qui est chargée, désormais, de ce qui relève — au sens le plus large — du rayonnement culturel de notre pays.

Certes, des ambiguïtés subsisteront pendant la mise en œuvre de cette réforme. Un premier risque concerne les personnels. Une mission est en cours. Je souhaiterais que vous nous fassiez le point sur ce problème, monsieur le ministre, car la commission des affaires culturelles et le Sénat tout entier ont toujours manifesté un grand intérêt pour les agents de la coopération.

Un autre risque touche à la dissociation entre ce qui relève du culturel et ce qui relève du développement. Ne peut-on craindre, en effet qu'à la frontière de certaines actions, il n'y ait des chevauchements ? Si, par exemple, l'on finance des actions en faveur de l'apprentissage de la langue française en vue de maîtriser des technologies, qui sera compétent ? La rue La-Pérouse ou la rue Monsieur ?

Par ailleurs, comment réorganiserez-vous les services de coopération en Afrique ? Le chef de la mission de coopération aura-t-il le pas sur le conseiller culturel ? Ferez-vous une fusion des services culturels et des services de coopération dans nos ambassades ? Je souhaiterais obtenir des précisions sur tous ces points, monsieur le ministre.

J'en viens à la mise en œuvre de cette réforme. Certains collègues qui m'ont précédé à la tribune ont fait allusion aux difficultés rencontrées rue La-Pérouse lors de la restructuration des services.

Pour sa part, le rapporteur de la coopération ne peut que se féliciter de la façon dont cette restructuration a été engagée par M. Jean-Pierre Cot. Ample, délicate, nécessaire, cette réforme a été conduite avec le minimum de soubresauts. Il faut vous remercier, monsieur le ministre délégué, d'avoir su procéder aux concertations les plus larges, expliquer le sens de la réforme et l'accompagner d'une série de projets d'action clairs et cohérents.

Je me permets seulement de regretter que vos moyens soient relativement modestes au regard de vos ambitions, encore que, sur ce point, je n'ignore pas que vos crédits ne sont qu'un volet des concours que notre pays apporte à la coopération et au développement. Il ne faut pas oublier l'apport des prêts du Trésor, de la caisse centrale de coopération économique et de certains ministères, comme celui de la recherche.

L'an dernier, la commission des affaires culturelles avait donné, avec un certain enthousiasme, un avis favorable à l'adoption des crédits d'aide et de coopération. On se souvient que le budget avait progressé dans des proportions jamais atteintes depuis longtemps.

En 1983, les orientations budgétaires, marquées par l'austérité, ont affecté l'évolution des crédits de la coopération, lesquels ont retrouvé des niveaux comparables à ceux des années 1970, autrement dit plus modestes.

Même si je comprends que la rigueur des temps entraîne un certain ralentissement de nos efforts, je souhaite que les objectifs arrêtés l'an dernier ne soient pas perdus de vue, en particulier, l'engagement pris par le Président de la République de consacrer, en 1988, 0,70 p. 100 du produit national brut à l'aide publique au développement.

La commission que je représente insiste, monsieur le ministre, pour que la dimension culturelle ne soit pas absente de vos actions, tant nous sommes convaincus qu'elle est un moyen d'affirmation de l'identité des Etats, une condition de leur souveraineté et une opportunité pour vaincre la crise.

C'est la raison pour laquelle j'ai l'honneur d'inviter le Sénat à donner, suivant en cela la commission des affaires culturelles, un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la coopération et du développement pour 1983. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 32 minutes ;
- groupe socialiste : 34 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants : 28 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République : 33 minutes ;
- groupe de la gauche démocratique : 32 minutes ;
- groupe communiste : 22 minutes ;
- réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 24 minutes.

La parole est à M. Francou.

**M. Jean Francou.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères, je souhaite évoquer à nouveau, au nom de mon groupe, un problème qui tient à cœur au Sénat et auquel tous les Français sont sensibles, celui du Liban.

La situation dramatique de ce pays, auquel nous lie une histoire tellement riche d'échanges réciproques, ne laisse indifférent aucun de nos concitoyens et les incidents récemment survenus dans les camps de réfugiés palestiniens ont suscité un légitime émoi et l'indignation de la conscience nationale devant des actes particulièrement révoltants.

Profondément meurtri par une guerre de sept ans qui a fait près de 100 000 morts libanais, dévasté par des occupations étrangères, le Liban voit poindre un espoir de renaissance et de retour à l'indépendance et à la paix.

La politique française concernant cet Etat, à l'égard duquel nous avons un devoir historique, a été, dans la période récente, marquée par des incertitudes et des contradictions.

En voulant à toute force lier les problèmes libanais et palestiniens, la France a pris sa part de responsabilité dans les malheurs de ce pays. En effet, en paraissant défendre une politique favorable en priorité à l'O. L. P. qui a été, vous le savez, le principal responsable de la déstabilisation du Liban, le Gouvernement français a soulevé la méfiance de nos amis libanais, comme des gouvernements arabes et israélien.

J'en veux pour preuve le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité le 25 juin 1982, ainsi que le plan franco-égyptien du 2 juillet qui prévoyait de maintenir au Liban la présence des Palestiniens, au risque de prolonger les souffrances des Libanais, et qui avait inspiré au ministre libanais des affaires étrangères cette réflexion désabusée : « La France croit que le Liban est toujours sous mandat ».

Le Liban est déchiré intérieurement entre des forces politiques et religieuses diverses et menacé à l'extérieur par les appétits de la Syrie — qui se présente comme un arbitre des confrontations libanaises — et d'Israël dont l'attitude oscille entre le souhait de faire du Liban un Etat satellite ou de faire une partition entre un Etat palestinien, un Etat druze et un Etat chrétien.

La récente élection du président Amine Gemayel — dont le jeune âge ne diminue en rien les qualités et les mérites — a contribué à donner un visage à l'unité libanaise qui s'est constituée durant ces sept années de calvaire et du fait de l'arbitraire de multiples forces d'occupation.

Dans la situation présente, j'ai le sentiment que notre pays peut continuer à jouer un rôle essentiel en suivant un certain nombre d'axes qui, à mes yeux, sont les suivants : encourager les Etats-Unis à poursuivre dans la voie choisie, continuer à avoir à l'égard des Palestiniens une attitude très ouverte en évitant tout ce qui pourrait ressembler à de la provocation vis-à-vis d'Israël et des pays arabes, inciter le monde arabe à appuyer les initiatives franco-américaines, enfin et surtout permettre au Liban de connaître une véritable indépendance, au besoin en renforçant la force multinationale, ainsi que ce pays nous le demande.

Mais le temps est compté, monsieur le ministre : l'état de grâce qui accompagne l'élection de tout nouveau président du Liban, le traumatisme qu'ont entraîné les interventions de l'armée israélienne et la constitution d'une commission d'enquête qui en est résultée, créent un climat favorable à des initiatives qui va dans le sens des intérêts du peuple libanais.

A cet égard, la France doit agir pour proposer un calendrier qui permette le retrait, si nécessaire progressif, des envahisseurs étrangers qui se trouvent encore sur ce territoire, pour contribuer à désarmer, à la demande des autorités légales du pays, les

groupes armés qui déstabilisent cet Etat et pour veiller, toujours en accord avec la nouvelle direction libanaise, à la neutralité absolue des zones frontalières.

Le Liban fut de tout temps une terre de rencontres et de tolérance, étroitement liée à la France par son histoire et sa culture. Il doit demeurer notre interlocuteur privilégié dans un monde arabe auquel il est étroitement uni par la géographie et par des liens évidents.

La France doit contribuer à la renaissance du Liban. Tel est notre vœu le plus cher.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que c'est aussi le vôtre. C'est pourquoi je souhaiterais que vous nous apportiez des précisions sur les grandes lignes de votre action future sur cette terre qui nous est si proche.

Quant au budget de la coopération, je souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur un organisme, l'association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement, que préside avec tant d'autorité et de compétence notre président, M. Alain Poher.

L'apport de la France à la solution des problèmes angoissants que pose le tiers monde ne peut se limiter ni à un appui financier pour faciliter leur développement, et même dans certains cas leur survie, ni à une aide à leur jeune technologie, ni à une plus grande ouverture de nos marchés à leurs produits, ni aux mesures prises pour la stabilisation des cours des matières premières qu'ils produisent.

S'il est vrai, en effet, qu'une telle politique est indispensable, car le développement du tiers monde, qui entraînera un nouvel équilibre entre le Nord et le Sud est clairement, et je dirai de façon absolument inévitable, inscrit dans notre avenir, il est vrai aussi que la nécessité de cette politique n'est pas toujours ressentie par notre opinion avec l'urgence et le caractère impératif qu'elle devrait avoir.

D'où le besoin, pour faire accepter la politique généreuse et clairvoyante que tous les gouvernements français, dont l'actuel, ont voulu mettre en œuvre, d'un large et constant effort pour informer l'opinion, l'éduquer, la sensibiliser aux multiples problèmes que pose le développement du tiers monde.

En effet, sans une meilleure connaissance de ces problèmes, sans le développement d'un sentiment de solidarité entre ces pays et nous-mêmes, les sacrifices demandés aux Français en faveur du tiers monde seraient mal compris et manqueraient de cette adhésion populaire massive qui conditionne la réussite de ces grandes ambitions.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes très sensible à cette nécessité et que vous vous employez à faciliter une meilleure information du public sur ces problèmes, lesquels peut-être plus que tous autres conditionnent notre avenir.

Parmi les organisations qui ont fait de cette sensibilisation un de leurs objectifs, l'organisme que je citais, l'association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement — l'A. R. I. A. D. — me paraît devoir être particulièrement soutenu.

Fondée en 1980, avec l'appui de bonnes volontés venant de tous les horizons politiques, groupées autour du président Poher, bénéficiant dès sa création des concours de votre département, de celui des ministères des relations extérieures et du temps libre, appuyée par la Commission des Communautés européennes, l'A. R. I. A. D. a mené à bien un certain nombre d'actions parmi lesquelles je ne citerai que la « journée du tiers monde à l'école ».

C'est en 1981 que l'A. R. I. A. D. avait pris l'initiative de demander au ministère de l'éducation nationale d'organiser la première journée du tiers monde à l'école ; l'intérêt montré pour cette manifestation a incité l'A. R. I. A. D. à renouveler l'opération le 22 octobre dernier.

Cette « journée » a été un succès parce qu'en dehors des services officiels, en particulier de ceux de votre département et du ministère de l'éducation nationale, l'initiative de l'A. R. I. A. D. a recueilli des concours venant de milieux les plus divers : mairies, organisations internationales, comme l'Unicef et la C. E. E., syndicats d'enseignants comme la fédération de l'éducation nationale et le syndicat national des instituteurs, agences de publicité et d'affichage offrant les maquettes et les emplacements, chaînes de télévision et de radio participant, avec des compagnies aériennes françaises et étrangères et les industriels, aux concours organisés, et enfin avec l'appui chaleureux apporté à ce projet par un certain nombre de vedettes de la chanson.

Cette véritable mobilisation sur un sujet, la solidarité avec les pays les plus défavorisés, de bonnes volontés venant d'horizons politiques si divers, montrent l'écho qu'une telle manifestation peut avoir, écho qui a largement débordé des milieux de l'enseignement.

Si le ministère de l'éducation nationale en est d'accord, l'A. R. I. A. D. a l'intention de renouveler, en 1983, la « journée du tiers monde à l'école ». Elle a aussi d'autres projets sur lesquels je ne veux pas m'étendre mais qui sont ambitieux.

J'espère, monsieur le ministre de la coopération, que, comme par le passé, vous aiderez l'A. R. I. A. D. à disposer des moyens indispensables à son action. Ces moyens me paraissent très strictement calculés et très raisonnables, surtout lorsqu'on les compare au coût des différentes campagnes publicitaires engagées directement sur des sujets divers par le Gouvernement, mais qui n'ont pas toujours bénéficié des appuis bénévoles que l'A. R. I. A. D. a pu obtenir pour son action.

Ces appuis, elle les doit, je crois, à son caractère apolitique : à notre époque, réunir sur un même terrain et pour une même entreprise, des intérêts souvent divergents dans d'autres occasions, était une tâche difficile ; il semble que l'A. R. I. A. D. soit en train d'y parvenir. Ne lui ménagez pas, monsieur le ministre, votre appui et vos encouragements !

Enfin, monsieur le ministre des relations extérieures, je ferai allusion, puisque l'actualité nous le permet et que la presse de ce matin en fait état, à un emprunt que le Gouvernement français aurait négocié avec l'Arabie Saoudite.

Notre assemblée serait heureuse d'avoir de votre part soit un démenti soit des informations sur ce point. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Béranger.

**M. Jean Béranger.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen du projet de budget des relations extérieures pour 1983 intervient dans un contexte international marqué par une tendance accentuée à la récession économique de l'ensemble des pays industrialisés, des difficultés accrues pour les pays en voie de développement et un endettement alarmant de certains pays nouvellement industrialisés. Autant d'éléments qui risquent de bouleverser considérablement l'équilibre des échanges économiques mondiaux de ces dernières décennies.

C'est donc à la lumière de ces données internationales, qui s'ajoutent à nos impératifs nationaux, que j'examinerai, au nom de mes amis radicaux de gauche, le projet de budget des relations extérieures « nouvelle formule » pour 1983, en abordant principalement les problèmes de la coopération et de l'image de la France dans le monde.

Tout d'abord, je ne sais si nous devons nous réjouir du regroupement des ministères des relations extérieures et de la coopération, alors que, l'année dernière, nous avions souligné notre intérêt pour la création de ce dernier.

Je souscris volontiers à votre souhait, messieurs les ministres, d'organiser une meilleure coordination entre les deux secteurs mais je constate que ces bouleversements successifs ont entraîné des difficultés administratives importantes, motivant en partie une grève récente à la direction générale des relations culturelles, problème que mon ami, M. Josy Moinet, rapporteur spécial de la commission des finances, a déjà évoqué.

Espérons que, tirant les conséquences de ce mouvement, vous vous attacherez à redéfinir une mission claire à cet organisme pour lui rendre toute son efficacité, et nous adhérons au souhait de l'Assemblée nationale de voir figurer chaque année, en annexe au projet de budget, un rapport sur des actions menées en ce domaine.

Au-delà du contexte de rigueur budgétaire qui est le nôtre aujourd'hui, il nous semble qu'une politique de coopération renforcée soit justifiée, tant nous savons que le sort de notre pays industrialisé est largement lié à la capacité de développement des pays du tiers monde.

Or les crédits de coopération, en augmentation de 7,8 p. 100, paraissent bien timides — vous avez dit « modestes », monsieur le ministre, dans votre intervention — face au langage tenu par le Gouvernement en ce domaine.

Mais l'effort de plus grande sélectivité des aides devrait cependant permettre une efficacité renouvelée, en assurant, bien sûr, un contrôle sérieux desdites aides, auquel a fait allusion notre collègue, M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, tout en maintenant notre pro-

gression vers le 0,7 p. 100 du produit national brut, taux envisagé à l'horizon 1988, puisqu'il sera, en 1983, de 0,52 p. 100 alors que, je le rappelle, il n'atteignait que 0,38 p. 100 en 1980.

Je note avec regret que certains pays parmi nos partenaires privilégiés, notamment les Etats-Unis, pratiquent une politique inverse en diminuant leurs aides, ce qui ne peut que précipiter les pays en voie de développement dans des difficultés insurmontables.

Aussi, monsieur le ministre de la coopération, les radicaux de gauche vous encouragent-ils à maintenir vos efforts, même si le « tableau » peut leur paraître bien noir pour l'avenir.

En effet, sur vingt-six Etats liés à la France par un accord de coopération, douze font partie des pays les moins avancés et les experts prévoient que seulement cinq pays d'Afrique réussiront leur « décollage » économique en l'an 2000.

C'est pourquoi nous approuvons l'accent mis sur la formation — les crédits sont en augmentation de 14 p. 100 — les subventions aux organisations non gouvernementales — plus 28 p. 100 — l'intensification des aides bilatérales dans le cadre du codéveloppement, dont l'accord sur le gaz algérien est un exemple, la multiplication des dons attribués aux pays les moins avancés et des prêts financiers consentis aux pays dont le produit national brut est en progression, enfin, notre effort de contribution aux organismes internationaux et nos aides volontaires.

Sur ce chapitre des aides, permettez-moi, monsieur le ministre de la coopération, de vous poser une question. Nous connaissons votre volonté de pratiquer une politique de codéveloppement, procédé efficace s'il en est, puisqu'il prend en compte les besoins internes des pays aidés, notamment en matière d'alimentation, qui est un secteur clé trop souvent déficitaire encore dans l'ensemble des pays du tiers monde. Pouvez-vous nous citer des exemples significatifs de codéveloppement réussi avec le tiers monde ? Vers quels pays particuliers comptez-vous intensifier ou développer l'effort de la France ?

S'agissant de l'image de la France dans le monde, nous savons que l'ensemble des Français est attaché à ce qu'elle corresponde bien aux traditions d'humanisme et de culture qui sont les nôtres.

Aussi, dans un monde « sous tension », est-il d'autant plus important d'affirmer nos principes, par l'intermédiaire notamment de nos représentants à l'étranger. L'augmentation de 16,9 p. 100 des crédits pour les services devrait permettre de placer notre personnel de l'étranger dans de meilleures conditions de travail et d'efficacité. L'effort supplémentaire de 17 millions de francs pour leur sécurité était nécessité par la tension politique et le développement du terrorisme dans certains pays.

Je tiens à insister sur la nécessité d'affirmer le rôle du ministère des relations extérieures dans la définition de notre politique à l'étranger au travers de trois objectifs chers à mon parti.

Le premier d'entre eux est la sauvegarde de la paix, au travers d'une diplomatie dynamique, d'initiatives sans cesse renouvelées en vue de l'organisation de négociations sur la limitation des armes nucléaires, d'une politique de grande fermeté dans le respect de l'indépendance de chacun des Etats.

J'ai eu l'occasion, lors de récentes missions à l'étranger, de constater combien la diplomatie française était, quoi qu'en disent certains, respectée et appréciée dans l'ensemble du monde. Permettez-moi de souhaiter, monsieur le ministre des relations extérieures, que vous mettiez encore plus d'énergie à convaincre nos partenaires européens d'adopter une attitude plus unitaire dans l'action, car j'ai regretté que la participation efficace de la France à la résolution du conflit israélo-libanais n'ait pas été accompagnée de celle de nos alliés européens ; nous avons été un peu solitaires.

Le deuxième objectif est la défense des droits de l'homme ; c'est là un principe que nous devons affirmer toujours davantage, même si une telle attitude peut parfois nous poser des problèmes dans nos relations commerciales. Bien sûr, dans ce domaine, la nuance et la circonspection sont souvent de rigueur. Dans l'ensemble, je pense que vous avez choisi la bonne attitude.

Enfin — c'est le troisième objectif prioritaire à notre sens — notre présence culturelle à l'étranger est, pour le rayonnement qu'elle apporte dans tous les domaines et notamment dans le secteur commercial, une nécessité impérieuse.

Aussi, nous regrettons que malgré les 30 millions de francs supplémentaires attribués aux communications radiophoniques à l'étranger notre pays ne suive pas l'évolution aussi rapidement que prévu dans ce secteur pourtant très performant.

Pour le redéploiement de la langue française, il nous paraît indispensable d'atteindre l'objectif fixé pour 1985 de cinq cents heures de diffusion radiophonique par semaine en dix-sept langues. Nous vous demandons, monsieur le ministre, d'y veiller.

Enfin, je souhaiterais savoir si, en matière de redéfinition et d'élargissement de la mission de nos conseillers pédagogiques à l'étranger, vous tiendrez compte des conclusions de la « session de Chamaranche », qui ont fait apparaître la nécessité d'un effort de diffusion multi-média devant sortir du strict cadre scolaire, en donnant la possibilité aux quatre cents fonctionnaires concernés de se former dans cette direction ?

Messieurs les ministres, compte tenu des réflexions que je viens d'évoquer, nous soutiendrons votre budget, qui nous paraît être un instrument dynamique pour l'expression de la France dans le monde et pour créer, à son échelle, les conditions d'un meilleur développement.

En tant que pro-européens convaincus, nous souhaitons que votre volonté communautaire, en s'affirmant encore, permette un développement de notre insirument économique et social dans le monde. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe communiste a, comme toujours, une préoccupation : soutenir tous les efforts tendant à préserver la paix, le désarmement et l'indépendance des peuples.

Vos exposés, messieurs les ministres, nous confirment pour l'essentiel votre volonté d'aller vers une solution politique aux problèmes cruciaux du moment.

C'est pourquoi je tiens à vous indiquer, dès l'abord, que le groupe communiste émettra un vote positif sur le projet de budget que vous nous présentez.

Dans un monde capitaliste en crise, avec les conséquences dramatiques sur la vie des peuples qu'il en résulte, rien, en effet, n'est plus urgent que d'apporter le concours de notre pays à la recherche du règlement politique des litiges et des conflits qui secouent les diverses régions du monde, à la recherche des accords internationaux permettant, dans un premier temps, l'arrêt de la course aux armements, puis la réduction simultanée et équilibrée des armements ; rien n'est plus urgent, enfin, que d'œuvrer pour la recherche d'un nouvel ordre économique mondial.

Force est de constater que l'administration Reagan a donné un cours nouveau à la politique agressive de l'impérialisme dans tous les domaines.

Au plan militaire, c'est la relance d'une escalade ruineuse dans la course aux armements et l'effort américain pour redéployer les bases militaires des Etats-Unis.

Au plan économique et politique, c'est la multiplication des pressions et des diktats, comme ceux qui sont adressées à l'Europe. C'est la tentative, notamment en Europe, de remettre en cause les acquis positifs de la politique de coexistence pacifique, c'est la volonté de peser sur la croissance des pays en voie de développement et des pays socialistes, d'entraver la marche en avant des forces de libération nationale.

Tel est aussi le sens de la vaste campagne qui, sous couvert de défense des droits de l'homme, vise à diffamer systématiquement le socialisme.

Mais nous considérons que les conditions existent, si les peuples en font leur affaire, d'une réduction des tensions actuelles, d'une progression dans la recherche d'issues à la crise.

Il est des voix, dans cet hémicycle, qui évoquent avec inquiétude le souffle de paix qui s'empare de millions d'hommes à travers le monde. C'est ne pas voir que la lutte pour la paix acquiert une ampleur nouvelle en raison des dangers de l'escalade aux armements et du gâchis que cela représente au regard des problèmes vitaux du moment. Ce mouvement continuera, sans aucun doute, à s'amplifier.

Nous sommes de ceux qui estiment qu'il faut développer, à l'Est comme à l'Ouest, ce grand mouvement des peuples pour la paix. Il faut en finir avec le danger mortel que comporte la relance de la course aux armements. Il faut désarmer.

Quand on sait que, d'après un institut suédois, les dépenses militaires ont dépassé en 1981 la somme de 4 500 milliards de francs, on imagine facilement comment il serait possible de vaincre des maux qui, telle la faim, causent dans le monde la mort de millions d'hommes.

La paix, ce n'est pas seulement l'affaire des Etats. C'est aussi l'affaire des peuples, qui, par leur intervention, peuvent conduire leurs gouvernements à plus de sagesse, à agir concrètement pour la paix.

Nous avons apprécié, monsieur le ministre des relations extérieures, qu'à l'occasion de la semaine exceptionnelle sur le désarmement vous ayez affirmé l'intention du Gouvernement d'encourager l'intervention de l'opinion publique et qu'une réunion, qualifiée par vous de « sans précédent », avec les représentants des plus grandes associations françaises intéressées au désarmement ait eu lieu.

Il est de fait que notre peuple s'est exprimé avec vigueur, comme ce fut le cas dans de nombreux pays du monde, à l'occasion de cette semaine et au cours de trois cents initiatives dans plus de cinquante départements, à l'appel du mouvement de la paix, de cent personnalités, de la C. G. T., d'organisations d'anciens combattants diverses, de jeunes, etc. Nous souhaitons que cette action pacifique gagne en ampleur et en qualité.

Des négociations sont en cours à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Elles pourront aboutir si, de part et d'autre, existe une volonté réelle de rechercher un accord sur la base de propositions sérieuses.

Chacun peut avoir une opinion sur le rapport des forces militaires Est-Ouest. Mais personne ne peut aujourd'hui sérieusement soutenir qu'un des blocs détient la capacité d'emporter une victoire militaire sur l'autre.

Il faut stabiliser l'équilibre aux niveaux les plus bas, et nous souhaitons que la négociation se solde par un progrès.

La négociation est aussi en cours à Madrid, où se déroule la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous souhaitons à ce propos, monsieur le ministre, que la proposition émise l'an dernier par le Président de la République de la tenue dans notre pays d'une conférence européenne pour le désarmement puisse aujourd'hui se concrétiser.

Nous estimons que le rayonnement international de la France, l'espoir qu'a suscité dans le monde la victoire de la gauche font que notre pays a, aujourd'hui, des responsabilités particulières.

Tout cela donne à la France des moyens de faire preuve de plus d'initiative pour répondre à cette exigence de paix.

C'est d'ailleurs l'intérêt de la France que d'œuvrer à l'établissement d'un nouvel ordre international. La France a, en effet, tout à gagner à multiplier, comme vous le faites d'ailleurs, ses rapports avec les pays qui se sont libérés et se libèrent de l'ordre colonialiste ou néo-colonialiste et qui s'engagent dans les voies nouvelles de l'indépendance.

La France a tout à gagner au rééquilibrage de ses échanges avec les pays capitalistes, comme elle a tout intérêt à développer ses rapports avec les pays du tiers monde et les pays socialistes.

De ce point de vue, nous voulons vous dire que nous considérons comme positif le refus de la dictature économique imposée par les Etats-Unis à propos du gazoduc. Non pas parce que ces « ukases » viennent des Etats-Unis, mais parce qu'il est intolérable pour un pays indépendant comme le nôtre d'être blessé, outragé par des pressions étrangères.

Il est d'ailleurs significatif que Reagan, qui voulait reprendre un leadership qui lui échappe de plus en plus et renforcer l'exportation de sa crise, ait été contraint au recul à la conférence du G. A. T. T.

Aux accusations de protectionnisme portées à l'encontre de notre pays, nous voulons répondre que nous sommes les adversaires résolus de tout « repli sur l'hexagone ». C'est seulement en prenant appui sur un marché intérieur solide et en expansion que notre pays pourra jouer un rôle plus grand dans le monde, développer ses relations internationales avec tous les pays sur un pied d'égalité.

Pour avoir récemment séjourné au Liban et constaté les conséquences des bombardements barbares des avions israéliens et des crimes dans les camps de Sabra et Chatila, pour avoir constaté l'utilité de la présence et de l'activité du contingent français au sein de la force multinationale et rencontré de nombreuses personnalités libanaises, je sais le rôle que la France peut jouer dans la résolution des problèmes libanais et palestiniens.

Nous souhaitons que le Gouvernement de la France contribue, comme il l'a déjà fait, à accélérer le processus du rétablissement de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté territoriale du Liban, ce qui suppose le départ des troupes israéliennes du Liban, conformément aux résolutions 508 et 509 des Nations unies et, sur la base d'un accord, le départ de tous les éléments armés du pays.

Nous nous prononçons pour une participation plus grande de la France, de la communauté internationale, y compris, si nécessaire, par la constitution d'une force internationale sous l'égide des Nations unies.

Le problème palestinien demeure vivace, mais la solution du conflit assurant la sécurité de tous les peuples de la région dans des frontières sûres et reconnues existe.

Le peuple palestinien doit retrouver une terre, une patrie, un Etat.

Dans cette recherche de la paix, le Gouvernement français a un rôle actif à jouer, et nous souhaitons que le texte franco-égyptien déjà soumis aux Nations unies soit rapidement discuté par les instances internationales.

Un pas important serait également accompli par la France dans la voie d'un règlement si l'O. L. P., seul et légitime représentant du peuple palestinien, reconnue officiellement par cent trente Etats, l'était aussi par la France et si son président, Yasser Arafat, rencontrait à Paris le Président de la République.

Règlement politique et apport de la France en ce domaine en Amérique latine également, telle est une autre direction de notre démarche.

Dans cette région du monde le blason américain s'est considérablement terni. Les peuples bousculent l'étreinte du dollar.

Après Cuba qui édifie le socialisme, le Nicaragua et Grenade déterminent librement leur avenir. La dictature s'est écroulée en Bolivie où des ministres communistes participent au Gouvernement, tandis qu'au Brésil la gauche a remporté un succès important. Des situations nouvelles et favorables se dessinent en Uruguay, en Argentine.

Cependant, monsieur le ministre, les agressions perpétrées contre le territoire du Nicaragua, la situation au Salvador montrent que, par la faute des gouvernements des Etats-Unis, l'Amérique centrale est devenue une poudrière dangereuse pour la paix dans la région et dans le monde.

Il est temps de tout mettre en œuvre pour trouver, comme le propose les insurgés salvadoriens, des solutions politiques aux conflits, ce qui sera d'ailleurs le sens d'une journée mondiale de solidarité avec le peuple salvadorien, qui aura lieu le 23 janvier prochain.

Nous pensons, monsieur le ministre, que votre action dans cette région permet au dialogue de conduire à la paix dans l'esprit de la déclaration franco-mexicaine sur le Salvador au cours de l'été 1982.

En Afrique australe, la France aussi doit manifester son soutien à la recherche d'une solution et permettre à la Namibie d'accéder, enfin, à l'indépendance.

Face aux agressions incessantes des racistes sud-africains, en cette année déclarée par l'O.N.U. « année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud », nous exprimons notre solidarité aux peuples d'Angola et du Mozambique.

Des perspectives de règlements politiques apparaissent en Asie, en Afghanistan et également au Cambodge. Je m'étonne que certains orateurs partisans d'une indignation sélective ne soulignent pas ce fait nouveau favorable à la détente et qui doit se poursuivre.

Nous sommes les premiers à nous féliciter des rencontres et des conversations auxquelles participent des dirigeants pakistanais et afghans; avec Mme Indira Gandhi, nous espérons qu'il en sortira quelque chose. Je note à ce propos que récemment, à Paris, le ministre de la culture afghan a déclaré que le règlement politique de cette question entraînerait le départ immédiat des troupes soviétiques.

Ainsi, messieurs les ministres, en appréciant favorablement sa démarche, les sénateurs communistes souhaitent que le Gouvernement poursuive son effort pour la recherche du règlement politique des litiges et des conflits qui secouent les diverses régions du monde et nous lui faisons confiance. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Habert.

**M. Jacques Habert.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le temps limité qui m'est imparti, laissant à d'autres représentants des Français établis hors de France, qui parleront dans un instant, le soin de s'exprimer sur les aspects généraux de ce budget, je bornerai mon intervention à un aspect particulier de grande importance pour nos compatriotes de l'étranger: l'enseignement français à l'étranger.

Jusqu'à présent, la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du ministère des relations extérieures partageait la tutelle de cet enseignement avec deux autres ministères: ceux de l'éducation nationale et de la coopération.

Un grand changement est intervenu cette année. Un regroupement s'est effectué, et vous êtes désormais, monsieur le ministre, le maître d'œuvre, le principal responsable de cet enseignement, ou plutôt de l'aide que l'Etat apporte à cet enseignement.

En effet, par un décret du 27 juillet 1982, au titre de la réorganisation de votre direction générale des relations culturelles, une « direction du français » a été créée. Elle a reçu une double vocation.

D'une part, elle doit « promouvoir le rayonnement de la langue française à l'étranger ». C'est là une mission traditionnelle de votre ministère, que je ne pourrai pas aborder aujourd'hui malgré tout l'intérêt qu'elle présente, et à laquelle concourent nos instituts et centres culturels, ainsi que surtout les organismes que vous soutenez, comme l'Alliance française.

D'autre part, cette direction a reçu « compétence pour tout ce qui concerne l'enseignement à l'étranger selon les programmes français », et a été chargée « d'organiser » — ou peut-être de réorganiser — « la scolarisation des enfants français à l'étranger ».

Recevoir compétence pour tout ce qui concerne l'enseignement français à l'étranger, c'est, monsieur le ministre, une grande responsabilité. Organiser la scolarisation des enfants français à l'étranger — si l'on estime, ce qui semble impliqué, qu'elle ne l'était guère — c'est une grande tâche.

Puisque nous devons d'abord examiner un budget, notre premier souci sera d'examiner, de façon très concrète, si les moyens mis à notre disposition pourront vous permettre en 1983 d'assumer cette responsabilité et d'accomplir cette tâche.

La première conséquence de la décision du 27 juillet a été de désaisir le ministère de la coopération et du développement de la compétence qui était la sienne en matière d'enseignement français à l'étranger, dans tous les pays francophones d'Afrique, au sud du Sahara et dans l'Océan Indien.

Les établissements d'enseignement français sont nombreux dans cette vaste région particulièrement liée à la France: 150 écoles, dont 65 gérées par des associations de parents d'élèves, près de 60 000 élèves. Tous ces établissements sont transférés au ministère des relations extérieures. Mais tous les crédits afférents le sont-ils aussi?

Aucune réponse ne nous est fournie par les fascicules budgétaires qui, il est vrai, nous a-t-on expliqué, avaient été établis avant que ce transfert ait été décidé.

Je dois donc vous poser cette question, monsieur le ministre: recevrez-vous bien tous les crédits que le ministère de la coopération employait au fonctionnement de ces écoles?

Ces crédits étaient considérables. Pour qu'on n'en oublie aucun, je tiens à les énumérer. Ils ont porté, en 1982, sur le traitement de 574 enseignants détachés — 473 civils et 101 volontaires du service national actif — sur des subventions de fonctionnement de l'ordre de dix millions de francs et, surtout, sur des crédits d'investissement obtenus par droit de tirage sur le fonds d'aide et de coopération, qui se sont élevés, cette année, à quelque 26 millions de francs rien que pour les écoles et à 39 millions de francs au total, selon le chiffre donné dans le premier chapitre du « projet culturel extérieur » présenté par la direction générale des relations culturelles.

Ces sommes vont-elles bien être transférées à votre ministère? En totalité ou en partie? Allez-vous disposer, en particulier, des ressources du F.A.C.? Si vous ne recevez pas tous ces crédits et toutes ces possibilités, les moyens de l'enseignement français à l'étranger s'en trouveraient diminués d'autant. Ce serait une sérieuse régression.

La question des investissements est spécialement grave. Ils ont toujours été, comme l'écrit M. Jacques Thibau dans son projet, « chroniquement insuffisants ». A cet égard, il n'y a aucun changement.

Les crédits qui se répartissent entre le chapitre 56-20, lorsqu'il s'agit d'établissements publics, comme les 164 instituts et centres culturels ou les lycées, tels que celui de Londres, et le chapitre 68-81, lorsqu'il s'agit de contribuer à des constructions et aménagements scolaires pour des écoles françaises de l'étranger, demeureront en 1983, à peu de choses près, ce qu'ils étaient en 1982. Les crédits du chapitre 68-81 s'élèvent à 5,4 millions de francs, ce qui est vraiment très peu lorsqu'on songe qu'il existe, sans compter les écoles d'Afrique franco-

phone dont vous venez d'hériter, près de 400 établissements d'enseignement français dispersés dans les cinq continents. Comment allez-vous faire pour seulement entretenir ce remarquable réseau qui est encore, par son étendue et sa variété, le premier du monde ?

Certes, les établissements de la catégorie « écoles françaises de l'étranger », environ 160, souvent gérés par des associations de parents d'élèves, pourront continuer à contracter des emprunts garantis par l'Etat, par l'intermédiaire de l'Association nationale des écoles françaises de l'étranger.

Une collaboration étroite et efficace s'est établie entre l'administration et cette association, qui a pu consentir en cinq ans 83 millions de francs de prêts et construire ou aménager vingt-sept écoles. La dernière en date est celle de Saint-Domingue, qui a été inaugurée voilà quelques jours.

Il faut souligner qu'en dépit de multiples difficultés sur le terrain, notamment à Athènes, l'A.N.E.F.E. a pu faire face à tous les remboursements d'emprunts, à toutes les échéances ; elle n'a, en particulier, aucun retard dans ses paiements à la Caisse des dépôts et consignations, qui a consenti la plus grande partie des emprunts contractés. Ce résultat est la marque du dévouement, du sérieux et, dirai-je, du civisme, des associations gestionnaires d'écoles.

Mais ce n'est pas de gaieté de cœur que les parents d'élèves consentent ces sacrifices : les remboursements d'emprunts accroissent leurs charges et pèsent sur les taux de scolarité. Bien évidemment, ils considèrent que la construction des écoles devrait être assurée par l'Etat. Ils souhaiteraient la création d'un fonds d'investissement ; ils voudraient en tout cas que la participation de l'Etat soit au moins égale à la leur et, d'une manière générale, substantielle.

Tel a été le cas dans quelques opérations partielles qui sont prévues à votre budget, comme à Londres hier ou à Mutuelville, en Tunisie, demain. Mais, dans l'ensemble, on peut dire que les crédits dont dispose le ministère au titre des investissements sont d'une telle indigence qu'ils ne permettent même pas d'entretenir le patrimoine de la France à l'étranger.

De plus, la nouvelle vient de nous être donnée que les services financiers auraient d'ores et déjà bloqué 25 p. 100 des crédits attribués sur les chapitres que je viens de mentionner.

Le transfert des fonds du F.A.C., sur le chapitre 68-81, s'élèverait, nous dit-on — mais vous allez nous confirmer ces chiffres, monsieur le ministre — à 21 millions de francs, au lieu de 26 millions ou 39 millions de francs selon les estimations. Mais vous ne pourriez disposer, monsieur le ministre, que des trois-quarts, c'est-à-dire un peu plus de quinze millions de francs. Sur les subventions du chapitre 68-81, qui s'élèvent à 5,4 millions de francs, un quart serait également « gelé ». Est-ce exact ? S'il en est ainsi, la situation est, sans exagération, catastrophique pour les écoles en 1983.

Je ferai une remarque analogue, hélas ! pour ce qui concerne un autre aspect essentiel de l'action de votre ministère : les postes d'enseignants. Notre commission des affaires culturelles, entérinant à cet égard les vœux du Conseil supérieur des Français de l'étranger, en même temps que les conclusions du rapport Basdevant, avait recommandé en 1979 que cent postes soient créés chaque année, pendant cinq ans, dans nos établissements à l'étranger.

Cette recommandation a été en partie suivie, puisque soit par création, soit par « rééquilibrage » — en prenant des postes là où ils sont très nombreux, notamment au Maroc et en Tunisie — et en comptant ensemble les deux ministères des affaires étrangères et de la coopération, 76 postes ont été accordés en 1980, 90 en 1981 et 118 en 1982, dont 50 créations, ce qui était fort bien.

Hélas, ce mouvement, cet essor s'est brutalement arrêté. Dans le budget de rigueur qui nous est soumis, il n'est prévu aucune création de poste d'enseignants.

De plus, on nous dit que la politique de redéploiement, poursuivie depuis plusieurs années, va être interrompue. Elle visait pourtant à plus d'équité, car il est manifeste que le nombre d'enseignants est beaucoup plus important dans certains pays, en Afrique du Nord par exemple, et qu'il est nettement insuffisant dans d'autres, en Amérique du Sud notamment.

Pourrez-vous, monsieur le ministre, malgré les pressions dont vous êtes l'objet, poursuivre cette politique de rééquilibrage ? Bien évidemment, en l'absence de créations de postes, ce serait, en 1983, la seule façon de donner quelques postes aux écoles qui en sont tant dépourvues.

Il existe une autre manière d'aider les établissements dans le domaine de l'encadrement, une méthode qui, en même temps, permet d'améliorer la situation d'une catégorie d'enseignants particulièrement méritante, celle des « recrutés locaux », c'est-à-dire des personnes françaises recrutées sur place dans les pays étrangers. Ces personnels sont, vous le savez, fort mal payés la plupart du temps.

Depuis 1978, des suppléments de traitement ont été envoyés pour eux, chaque année, dans bon nombre de pays. Les versements se sont élevés, en 1982, à près de huit millions de francs. Le budget pour 1983 prévoit non seulement la poursuite de cette action, mais également son accroissement, puisque dix millions de francs sont inscrits au budget, disséminés d'ailleurs dans plusieurs chapitres du titre IV.

Vous envisagez d'approfondir cette action, monsieur le ministre, ce dont je vous félicite. En effet, une disposition du décret du 7 octobre 1982, dont je vais parler dans un instant, prévoit, en son article 4, la prise en charge partielle ou totale par l'Etat des rémunérations versées aux personnels recrutés localement.

Il s'agit là d'une mesure excellente, bénéfique, et nous espérons qu'elle pourra être mise en œuvre rapidement. Malheureusement, elle n'apparaît pas encore dans le projet pour 1983 que nous examinons aujourd'hui.

Il existe dans ce budget une autre mesure positive que je tiens à souligner après les rapporteurs, notamment, M. Moinet. Il s'agit des bourses scolaires pour les enfants français de l'étranger.

En application du décret du 27 juillet que j'ai mentionné tout à l'heure, de même qu'il y a eu un transfert du ministère de la coopération au ministère des relations extérieures, il y a eu sur ce point un transfert du ministère de l'éducation nationale à votre ministère. C'est à vous, désormais, monsieur le ministre, que revient cette ligne budgétaire, et vous en avez confié la gestion à la direction des Français de l'étranger.

En 1982, cette ligne budgétaire a connu, en trois étapes successives, une augmentation totale de 48 p. 100. Cette progression a permis de revaloriser le montant des bourses et d'aider les familles les plus défavorisées ; elle a surtout permis de procéder à des rattrapages dans les pays où la dépréciation du franc avait provoqué une diminution sensible des bourses, comme des subventions.

Dans le projet de loi de finances que nous examinons, cette ligne, transférée au chapitre 42-26 du budget des relations extérieures, est augmentée de plus de 25 p. 100 ; elle passe en effet de 39,8 millions de francs à 50 millions de francs. Bien que ces 25 p. 100 d'accroissement ne couvrent qu'à peine les conséquences conjuguées de l'inflation générale, de la montée des taux de scolarité et des dévaluations successives, hélas, de notre monnaie, il faut reconnaître qu'un effort louable a été accompli sur ce point.

La direction des Français de l'étranger, en sa division de scolarisation, a, dès à présent, entrepris une concertation en vue de répartir ces bourses de façon équitable. Des commissions y veilleront. Il faudra s'assurer que les élus, à tous les niveaux, y siégeront : les délégués au conseil supérieur des Français de l'étranger dans les pays lointains, les sénateurs des Français établis hors de France dans la commission nationale à Paris.

Puisque je parle de commissions, j'en viens maintenant aux différents organismes que vous comptez mettre en place et à certaines décisions que vous avez prises, en cette fin d'année, dans la ligne d'une réorganisation de l'enseignement français à l'étranger.

Deux décrets ont été signés le 7 octobre 1982.

Le premier, que je ne puis analyser ici longuement, est relatif à l'organisation de l'enseignement français à l'étranger. Il précise que, pour continuer à pouvoir obtenir l'aide de l'Etat, les établissements français de l'étranger devront conclure avec lui une convention. C'est un élément nouveau, encore que cela existait déjà en grande partie en Afrique francophone. L'important, bien sûr, est de savoir ce que seront les termes de cette convention. Sera-t-elle uniforme pour tous les pays et toutes les écoles ? Pourra-t-elle être négociée ou sera-t-elle imposée ? En quoi va consister exactement ce système de convention ? Ce sont là des points qui provoquent, monsieur le ministre, une certaine perplexité à l'extérieur. J'aimerais que vous nous éclairiez sur les intentions du Gouvernement à cet égard.

D'autres points suscitent également une certaine inquiétude, notamment, à l'article 3, le fait que l'administration des écoles semble relever de la compétence des conseils d'établissement

alors que le financement reste de la responsabilité des conseils d'administration des associations gestionnaires. N'y a-t-il pas là risque de conflit ? Cet article 3, très ambigu, demanderait, lui aussi, des éclaircissements.

Ce qu'il aurait fallu, c'est un décret réglementant non seulement l'organisation de l'enseignement français à l'étranger, mais également son financement. Il ne suffit pas, en effet, d'organiser, il faut aussi financer. On ne peut décréter que les uns vont diriger et les autres payer. Mais peut-être, monsieur le ministre, tiendrez-vous à dissiper ce malentendu ?

Le second décret du 7 octobre 1982 apparaît moins satisfaisant encore. Il crée un « conseil de l'enseignement français à l'étranger », qui remplace la commission pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, laquelle a fonctionné depuis plusieurs années sous diverses formes et qui s'est réunie pour la dernière fois le 8 janvier de cette année.

Après un laps de temps de près d'une année et sans qu'aucune concertation ait été instaurée sur ce point, du moins à notre connaissance, voici donc qu'un nouveau conseil apparaît au *Journal officiel* du 9 octobre.

Il se présente d'une façon plutôt décevante. En effet, il est moins structuré que la commission dont le rôle avait été fixé par le décret du 18 juin 1980, puisque celle-ci désignait notamment en son sein un bureau permanent de dix membres. Apparemment il disposera de moins de pouvoirs puisqu'il ne sera — je compare les deux textes — que « consulté » tandis que la commission remplissait une « mission d'études et de coordination » et adressait, selon les termes du décret du 18 juin 1980, des « recommandations » aux ministres concernés.

Par ailleurs, son champ d'action sera peut-être plus vaste mais certainement moins spécifique, puisqu'il s'occupera non seulement d'enseignement français à l'étranger, mais aussi de « la diffusion de la langue et de la culture française auprès des étrangers ». Enfin, il se réunira sans que sa périodicité ou sa permanence ait été fixée dans le décret du 7 octobre.

Mais surtout la composition de ce conseil lui donne moins de représentativité, puisque plusieurs des composantes de l'ancienne commission s'en trouvent exclues et que son équilibre d'ensemble apparaît contestable. En effet, si les syndicats métropolitains d'enseignants disposeront de sept sièges à côté des huit représentants de l'administration centrale, les Français de l'étranger, en revanche, devront se contenter de deux sièges. En encore ces deux sièges, attribués au conseil supérieur des Français de l'étranger, feront-ils l'objet d'une désignation par les deux principales associations des Français de l'étranger et non pas par l'ensemble du conseil : « désignés par les associations représentatives des Français de l'étranger », est-il stipulé dans le décret.

Les élus sont tenus à l'écart. Non seulement les délégués au conseil supérieur — conseil que pourtant vous présidez, monsieur le ministre, et qui a été élu à l'étranger au suffrage universel — mais aussi, peut-être, dans le même esprit, les sénateurs des Français établis hors de France qui avaient toujours siégé ou avaient toujours été représentés dans les commissions. Les sénateurs sont écartés de ce conseil et ne sont pas invités à y assister, ne serait-ce qu'avec une voix consultative.

Plus étrange encore, parmi les représentants d'associations telles que les parents d'élèves, l'Alliance française et la mission laïque, qui siègent fort légitimement dans ce conseil, les associations gestionnaires des centaines d'établissements français de l'étranger et leur organisme fédératif, l'association nationale des écoles françaises de l'étranger — dont on a dit tout à l'heure de quelle façon elle accomplissait sa tâche — ne sont plus appelés à siéger dans ce conseil. C'est là une lacune — pour ne pas dire davantage — très sérieuse. Il est évident que les responsables des écoles ne pourraient accepter des décisions pour lesquelles ils n'auraient pas été consultés, surtout si celles-ci provoquent, par exemple, des frais supplémentaires ou des charges accrues pour les familles.

Lors de sa dernière session, au début du mois de novembre, le conseil supérieur des Français de l'étranger a émis le vœu que le conseil de l'enseignement français à l'étranger soit élargi pour le rendre plus représentatif en y incluant, notamment, deux membres de plus du conseil supérieur des Français de l'étranger, un représentant de l'association nationale des écoles françaises de l'étranger et un représentant de la fédération des professeurs français résidant à l'étranger, association cinquantenaire groupant les enseignants, surtout recrutés locaux, de tous les pays du monde, et à qui il ne serait pas juste de refuser une place à côté des sept syndicats métropolitains.

Nous espérons, monsieur le ministre, que vous pourrez, en accord avec M. le Premier ministre — vos services d'ailleurs en semblent d'accord — rectifier et élargir la composition de

ce conseil afin qu'il puisse commencer à se réunir et à siéger utilement.

En résumé, après ce rapide examen des prévisions pour 1983 et des mesures prises par le ministère des relations extérieures en matière d'enseignement français à l'étranger, nous relevons deux sujets de satisfaction : d'une part, la reconnaissance de la possibilité de prendre en charge le traitement des enseignants recrutés locaux — espérons que ce sera pour bientôt car c'est très important — et, d'autre part, l'accroissement des bourses scolaires. Mais dans l'un et l'autre de ces domaines, les crédits ne représentent que l'ébauche de ce qui devrait être fait.

Les bourses scolaires, pourtant — je le rappelle, monsieur le ministre, ce sont vos propres propos de l'an passé — pourraient être la voie la plus rapide vers cette gratuité de l'enseignement que M. François Mitterrand, alors candidat à la Présidence de la République, avait promise par sa lettre du 10 avril 1981 adressée à tous les Français électeurs à l'étranger.

C'est en effet sur cette ligne budgétaire qu'il serait facile d'agir. Vous en êtes maintenant le maître, monsieur le ministre. J'espère que vous tiendrez à tenter de convaincre votre collègue le ministre des finances que la gratuité de l'enseignement constitue la revendication profonde, essentielle de tous les Français de l'étranger et qu'il est nécessaire, en abondant largement cette ligne, de permettre à tous les jeunes Français de l'extérieur de suivre un enseignement français sans que pour autant cela corresponde à des sacrifices financiers exceptionnels pour leur famille.

Mais à côté des deux sujets de relative satisfaction, que de déceptions dans ce projet de budget : des subventions de fonctionnement simplement reconduites ; des crédits d'investissement stagnants et notoirement insuffisants ; des transferts qui n'apparaissent pas clairement — mais j'espère, monsieur le ministre, que vous allez nous rassurer — et, surtout, le plus grave, aucune création de postes d'enseignants en 1983 ; enfin, sur le plan moral, des décrets d'organisation ou de réorganisation qui suscitent, pour le moment, plus de perplexité que d'espérance.

J'espère, sur ce dernier point, que vous pourrez nous dire que les anomalies signalées pourront être rectifiées et que, en tout cas, les élus des Français de l'étranger ne seront pas écartés des commissions et conseils prévus.

L'année 1983 se présente donc sous des auspices difficiles, vous en conviendrez, monsieur le ministre, à la fois pour vous et pour nous. Elle sera, avec ce budget de rigueur, l'une des plus difficiles qu'ait connues l'enseignement français à l'étranger.

Pour conclure sur une question générale touchant directement le projet de loi de finances que nous examinons, je dirai qu'il existe, à nos yeux, une énigme, une question que se pose d'ailleurs votre directeur général des relations culturelles dans cet écrit tout à fait intéressant qu'est le « projet culturel extérieur ». Alors que les crédits affectés à la culture comme priorité nationale avaient, d'emblée, doublé dès la première année du nouveau septennat, alors qu'ils augmentent encore considérablement cette année, comment se fait-il que ceux qui sont consacrés aux relations culturelles extérieures non seulement soient restés stationnaires, mais que l'on y ait fait des ponctions importantes au cours de l'année, par exemple ce fameux prélèvement de 10 à 12 millions de francs, je crois, pour le gaz algérien ?

Quest-ce que cela a à voir avec les relations culturelles ? Pourquoi nous faire voter des mesures au titre d'un budget culturel pour, ensuite, les réduire d'un trait de plume en leur donnant une affectation totalement différente ? Pourquoi le budget de la D.G.R.C.S.T. est-il encore réduit à la portion congrue ? Pourquoi, n'ayant pas cessé de baisser depuis dix ans, ne représente-t-il plus aujourd'hui que 40 p. 100 du budget du ministère des relations extérieures ?

Il y a là une anomalie que nous ne comprenons pas. A notre sens, la culture française ne peut se maintenir et progresser sans projection, sans diffusion à l'extérieur. Celles-ci ne peuvent se faire sans des moyens accrus, sans une réflexion et une concertation plus poussées. Je vous ai posé plusieurs questions à ce sujet, monsieur le ministre. De vos réponses dépendra notre vote sur ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul d'Ornano.

**M. Paul d'Ornano.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, encore moins que celui de 1982, le budget de 1983 des services diplomatiques et généraux du ministère des relations extérieures n'est susceptible de provoquer l'enthousiasme.

Il représente 0,95 p. 100 du budget national si l'on ne tient pas compte des crédits pour le gaz algérien. Le pourcentage était de 0,91 p. 100 en 1982 ; il y a donc un redressement, mais il n'est qu'apparent car on se contente de maintenir des moyens déjà insuffisants et de corriger partiellement l'effet de change, très partiellement même, puisque ce budget ne prend en compte le dollar qu'au taux de 6,30 francs.

Ce budget est très décevant pour nos compatriotes de l'étranger. On n'y retrouve pratiquement aucune création de postes pour nos services diplomatiques et consulaires. Ainsi, l'effort entrepris l'année dernière en faveur de nos consulats ne sera pas poursuivi. Nos consuls continueront à ne pouvoir faire face à leurs tâches qui se sont multipliées et diversifiées au cours de ces dernières années et qui concernent tout particulièrement nos compatriotes de l'étranger.

Aucun poste d'enseignant — M. Jacques Habert l'a rappelé — n'est non plus créé et le redéploiement à partir du Maroc et de la Tunisie paraît arrêté, au détriment de la qualité de l'enseignement dispensé à nos jeunes compatriotes de l'étranger.

Certes, le transfert depuis le budget de l'éducation nationale d'un crédit de 50 millions de francs pour les bourses d'études des enfants des familles françaises à l'étranger représente une augmentation de 30 p. 100 ; mais que nous sommes loin des promesses solennelles de gratuité de l'enseignement pour les jeunes Français de l'étranger !

À ce sujet, je voudrais à mon tour, monsieur le ministre, vous poser une question que vous a déjà posée M. Habert. A-t-on prévu, dans le transfert de crédits des services de coopération à la direction générale des affaires culturelles, scientifiques et techniques, les salaires des enseignants ainsi que les 36 millions de francs de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les écoles françaises de l'étranger que cette direction générale a désormais prises en charge ?

Pour ce qui concerne l'action sociale en faveur des Français les plus déshérités, le crédit est de 51 901 000 francs, en augmentation de 7,5 p. 100 contre 28 p. 100 en 1982 et 32 p. 100 en 1981.

C'est en réalité une régression, compte tenu de l'inflation et de l'effet de change. Ainsi la promesse faite il y a quelques années d'un minimum vieillesse comparable à ce qu'il est en métropole ne sera pas tenue.

Le conseil supérieur des Français de l'étranger, pour lequel, avez-vous dit, monsieur le ministre, vous avez de grandes ambitions, voit ses crédits augmenter de un million de francs. Je doute que cela soit suffisant pour que se réalise cette ambition.

En résumé, ce budget, dans son ensemble, n'est pas à la hauteur d'une politique étrangère digne de la France.

En matière de relations extérieures comme ailleurs, le changement avait commencé en fanfare il y a dix-huit mois. Rien ne serait plus comme avant ! La France allait affirmer ses idéaux à la face du monde ébloui et lui administrer une leçon de socialisme en prenant la tête du combat universel pour les droits de l'homme, la libération des peuples et la paix dans le monde...

Un an et demi plus tard, force est de constater que le Gouvernement en a rabattu de ses prétentions. Son programme en est resté au stade des intentions. C'est qu'entre-temps il s'est heurté à un certain nombre de réalités qui se sont imposées à lui.

Après avoir rêvé de pouvoir définir la politique étrangère de la France *in abstracto*, en fonction de ses seules inclinations idéologiques, il a découvert la nécessité de considérer le monde tel qu'il est et de prendre en compte l'histoire et la géographie de la France, les solidarités qui l'unissent à ses alliés et les menaces qui pèsent sur elle.

Il a découvert qu'il pouvait y avoir, et qu'il y avait souvent, en effet, divergence entre les grands principes auxquels on croit et les intérêts essentiels de la nation que l'on doit préserver.

Bref, confronté aux réalités de la politique internationale, le Gouvernement semble s'être réveillé enfin de son rêve triomphaliste. Il ne prétend plus changer la face du monde et ne s'exprime plus au nom de la « France socialiste », mais de la France tout court...

Si ce retour au bon sens est un signe d'évolution positive, c'est malheureusement le seul. Car, pour le reste, monsieur le ministre, votre politique continue d'être grevée par deux handicaps qui l'empêchent d'être une politique extérieure digne de ce nom, digne de la France : je veux parler de la situation économique du pays et des contradictions politiques de la coalition au pouvoir.

La situation économique de la France porte atteinte à la fois aux moyens et à la crédibilité de son action internationale. Les rigueurs budgétaires imposées pour 1983 permettent tout juste à ce département ministériel de maintenir son fonctionnement. Mais, en ce qui concerne les moyens d'action de la France à l'étranger, c'est la stagnation générale, mis à part le déblocage d'un crédit pour des émissions de radio vers l'étranger.

Quant à la crédibilité internationale de la France, elle a été largement entamée par les graves erreurs de gestion économique que le Gouvernement a accumulées.

Une politique extérieure ne peut être efficace que si elle s'appuie sur une économie saine, une monnaie solide et une défense nationale indépendante et crédible. Comment affirmer l'autorité et étendre l'influence de la France dans le monde, quand se pose la question de sa santé économique, de sa solvabilité et, pour finir, de son avenir ?

L'affaiblissement de notre pays et le déclin de son influence sont le prix à payer sur le plan international pour les erreurs économiques dont le Gouvernement est responsable et qu'il a reconnues lui-même en prenant depuis lors un virage à 180 degrés.

Second handicap dont souffre votre action, monsieur le ministre : la contradiction fondamentale qui divise la coalition au pouvoir sur les principales questions de politique étrangère, relations avec l'Union soviétique, Alliance atlantique, Europe.

Sur chacun de ces sujets, le parti socialiste est divisé, tandis que le parti communiste reste monolithique, comme à son habitude. On a l'impression fâcheuse que le Président de la République passe beaucoup de son temps à arbitrer entre ces tendances opposées, tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre.

Il en résulte une politique extérieure incohérente, oscillant constamment entre l'intégrisme atlantiste et l'auto-finlandisation, entre un idéalisme échevelé et un réalisme inattendu... Il est difficile, par exemple, de trouver une ligne directrice dans l'attitude de la France vis-à-vis des deux grandes puissances, Etats-Unis et Union soviétique.

Quelle est la stratégie du Gouvernement à l'égard de l'hégémonie soviétique ? D'une part, on le dénonce haut et clair, mais, d'autre part, on se refuse à prendre contre elle la moindre sanction économique, on manifeste de la complaisance à l'égard de Cuba, on apporte une aide militaire au régime du Nicaragua, on accorde une aide financière au Viet-Nam, tout en condamnant l'occupation du Cambodge.

Cette ambiguïté est d'ailleurs consubstantielle à la coalition au pouvoir : comment être crédible dans une politique de fermeté vis-à-vis de l'Union soviétique, quand on a pris la responsabilité de faire participer le parti communiste au Gouvernement ?

Même flou en ce qui concerne notre attitude à l'égard des Etats-Unis : sont-ils le grand allié ou l'adversaire privilégié ? D'un côté, on proclame son attachement indéfectible à l'Alliance atlantique et, de l'autre, on fait de l'antiaméricanisme politique, économique, culturel, l'une des lignes de force de notre diplomatie.

Enfin, il y a contradiction entre la politique du Gouvernement et les convictions européennes qu'il affiche. La divergence flagrante des politiques économiques entre la France et ses partenaires, l'orientation du Gouvernement sur la voie du protectionnisme constituent autant d'obstacles au renforcement du Marché commun et à la constitution d'un front commun européen contre la crise.

Bref, à force de décalages entre les intentions et les actions et de contradictions d'une action à l'autre, la politique extérieure du Gouvernement se caractérise par une incohérence généralisée dont les résultats sont la perte de crédit et l'inefficacité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bettencourt.

**M. André Bettencourt.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'examen des budgets des différents ministères qui ont déjà été débattus dans cette assemblée ont témoigné de l'opposition de la majorité du Sénat à la politique générale du Gouvernement. Mais une critique systématique ne nous paraît pas toujours appropriée — nous l'avons déjà constaté — et c'est encore le cas lorsqu'il s'agit des relations extérieures de la France.

Vos discours de ce matin, messieurs les ministres, même si nous n'étions pas d'accord sur tout, étaient d'une qualité et d'un ton qui nous invitaient plus à la réflexion qu'à la condamnation. D'ailleurs, vous avez été très nets sur un certain nombre de points importants.

Par ailleurs, qu'on l'admette bien ou mal, la politique étrangère que vous menez est celle de notre pays. Il s'agit de la France tout entière et pas seulement d'une moitié de la France contre l'autre. Cette évidence nous invite à une réserve dans la critique.

Cependant, cette politique est par divers aspects contestable. Elle montre parfois des contradictions, des équivoques et certaines de ses manifestations peuvent surprendre ou inquiéter. Si nous ne vous en parlions pas, nous n'aurions plus qu'à vous applaudir, ce qui simplifierait par trop le dialogue.

L'année écoulée, mes chers collègues, n'a pas diminué, tant s'en faut, les redoutables menaces qui pèsent sur le monde et sur nous et qui sont à la limite de nature à remettre en cause la survie de notre pays comme nation libre et indépendante.

Il serait malhonnête et dangereux de nier que les bases d'un large consensus sur l'évaluation des menaces et les moyens d'y faire face existent en France.

Menace résultant de la montée de moins en moins maîtrisée des antagonismes entre l'Est et l'Ouest, d'abord. Chaque année qui passe le confirme tristement. La détente n'apparaît plus que comme le souvenir d'un espoir ou d'une illusion. Partout dans le monde, la spirale incontrôlée des rivalités entre l'Est et l'Ouest se ramifie et s'amplifie. Cette situation est d'autant plus grave que l'évolution des armements nucléaires en particulier, est telle que le caractère absolu et mutuellement dissuasif de la menace nucléaire tend à se diluer.

Menace résultant de l'écart grandissant, malgré la crise ou même à cause de la crise, entre ce qu'il est désormais convenu d'appeler le Nord et le Sud. Inacceptable sur le plan moral, le déséquilibre qui se creuse entre les vieilles nations nanties et les jeunes Etats sous-développés comporte aussi des risques économiques, politiques et géostratégiques redoutables.

Menace, enfin, résultant des effets sur notre pays de la crise économique mondiale, avec la concurrence débridée des nouveaux pays industrialisés, avec les variations brutales et déstabilisantes du marché monétaire mondial qui n'est plus maîtrisé, avec une évolution difficilement contrôlée des cours des produits pétroliers.

Sur l'évaluation de ces menaces essentielles, nous ne devons pas être très éloignés de vous ; pas davantage, je pense, sur les objectifs majeurs de la politique à mener pour tenter de conjurer ces menaces.

La rupture de la montée de la tension entre l'Est et l'Ouest passe par la réalisation de quatre ambitions principales, qui, je crois, sont celles de votre politique ; le rééquilibrage des forces militaires entre l'Est et l'Ouest, la recherche et la définition d'une formule réaliste et véritable de réduction des armements, la modération des affrontements de bloc à bloc dans le tiers monde, l'établissement d'une relation commerciale normale, mais contrôlée entre l'Est et l'Ouest, en évitant les trop fortes dépendances comme les dangereux transferts de technologies sensibles.

Pour ce qui est des relations Nord-Sud, probablement nous accorderons-nous pour considérer que la lutte contre le sous-développement constitue un défi humain et philosophique que notre pays doit relever. Cette lutte est aussi, pour d'évidentes raisons, économiques et stratégiques, un élément décisif de la sécurité de nos démocraties. Notre action diplomatique dans le tiers monde, j'en conviens, doit conduire à prévenir et à éviter l'internationalisation des conflits, ainsi que les manifestations de rivalité entre l'Est et l'Ouest.

Mais, si nous devons porter attention à tous les graves problèmes qui se posent de par le monde, la France, par sa situation, son histoire, ses moyens, doit agir en priorité au profit de certains peuples, en particulier ceux de l'Afrique francophone. Procéder différemment serait disperser nos efforts et risquer de perdre nos vrais amis, sans en ajouter de nouveaux.

Face aux manifestations de la crise économique mondiale, nous serons, je pense, d'accord pour admettre qu'il conviendrait d'élargir et d'assainir le dialogue économique et monétaire entre les Etats-Unis et l'Europe et qu'il faut conjurer les risques du protectionnisme autant que ceux de la concurrence sauvage.

Certes, tout cela est beaucoup plus facile à déclarer qu'à faire, mais c'est vous qui gouvernez...

Cependant, malgré un accord de base sur les objectifs généraux de la politique étrangère que vous vous efforcez de conduire dans un monde particulièrement difficile, certaines manifestations de cette politique me surprennent et m'inquiètent.

Je me limiterai, à cet égard, à l'évocation de trois aspects de la politique extérieure du Gouvernement.

Premier aspect : les relations avec les pays de l'Est.

L'Union soviétique pose actuellement un problème très grave en raison d'un effort d'armement sans précédent — 12 p. 100 de son P.N.B., ce qui ne se retrouve dans aucun pays — c'est-à-dire d'un surarmement à base de matériels offensifs et dans tous les domaines : terre, air, mer. Nous avons appris, notamment, la mise en service, en pleine détente, de systèmes d'armes nucléaires radicalement nouveaux, les S.S. 20 et les Backfire, qui ont créé un déséquilibre intolérable en Europe, face aux forces du pacte de l'Atlantique, qui n'ont pas de caractère offensif.

L'U.R.S.S. pose également un grave problème en raison des régimes de contraintes qu'elle impose aux nations satellites : sans énumérer toutes les démocraties populaires, disons les dictatures communistes. Comment ne pas évoquer la Pologne ? Graves problèmes aussi en raison de la politique expansionniste de l'U.R.S.S. : l'occupation de l'Afghanistan, le soutien aux Etats agresseurs, comme le Viet-Nam, qui a envahi le Laos et le Cambodge, ou l'aide aux actions de déstabilisation contre des régimes établis en Afrique ou ailleurs.

De tels comportements imposent une grande fermeté dans notre détermination à garantir, quoi qu'il en coûte, les équilibres fragiles sur lesquels repose la paix du monde. Cette fermeté, nous la trouvons dans les paroles du Président de la République, du Premier ministre, de vous-même et de la plupart des membres du Gouvernement. Mais nous ne la retrouvons pas toujours dans les actes.

Il est bon d'encourager la République fédérale d'Allemagne à rétablir l'équilibre des forces en Europe en acceptant, sur son sol, de nouveaux moyens nucléaires américains, en cas d'échec des négociations à Genève. Il est intéressant aussi de poursuivre des consultations avec la République fédérale d'Allemagne sur les problèmes de la défense et sur l'harmonisation de nos stratégies.

Mais il serait mieux de montrer l'exemple en renforçant notre propre effort de défense ainsi que notre présence militaire en République fédérale d'Allemagne. Si l'allègement de notre dispositif dans ce pays n'est pas encore confirmé, force est de constater que le budget de la défense paie, en priorité, la facture de l'austérité, puisque les deux tiers des crédits ou autorisations de programme qui ont été annulés cette année concernant ce budget.

En 1983, pour la deuxième année consécutive, les crédits affectés à la défense sont inférieurs à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat et la réalisation de grands programmes d'équipement est encore retardée.

Dans le même temps que vous affirmez avec force la nécessité de rétablir un équilibre compromis, vous intensifiez des relations avec des pays comme l'Ethiopie, le Viet-Nam, Cuba, le Nicaragua, qui ont approuvé l'invasion de l'Afghanistan par l'U.R.S.S., et qui n'attachent aucune valeur à la vie humaine.

Quelques jours après la proclamation de l'état de siège en Pologne, le contrat gazier avec l'U.R.S.S., décidé dans un contexte international différent, était signé. Politiquement, la date de la signature était-elle bien choisie ? Les facilités qui sont accordées, en matière de taux de crédit notamment, étaient-elles justifiées ? Et nous savons bien que les sommes économisées par l'U.R.S.S. ne serviront pas à améliorer le bien-être du peuple, mais à accroître un armement qu'elle pointe sur nous, c'est-à-dire à accroître encore ses moyens d'intimidation.

Dans les instances internationales, nous entendons de singuliers discours renvoyant dos à dos les deux grands. De telles fausses symétries sont dangereuses.

Le comportement monétaire et commercial des Etats-Unis, et également politique lorsqu'ils prétendent imposer certaines décisions, mérite de notre part des prises de position fermes et objectives. Mais, à entendre certains, nous pouvons nous demander si nous sommes bien leurs alliés.

Les menaces que fait peser sur nous l'U.R.S.S. sont d'une tout autre nature. Ce sont les valeurs fondamentales touchant la liberté et l'indépendance qui sont mises en cause par le surarmement soviétique et par la violation du droit des peuples et des droits de l'homme par ce grand pays.

Il n'est pas sans conséquence, non plus, de distinguer entre un terrorisme international et un terrorisme national dont tout indique qu'il n'est que le bras séculier du premier.

D'autre part — et je vous l'ai déjà dit — il y aura toujours doute sur votre fermeté, en cas de crise, en raison de la présence des communistes au Gouvernement et dans les différents rouages de l'appareil de l'Etat. La présence des communistes durera longtemps, prétendent-ils, ce que je crois, car les difficultés de notre pays et surtout les échéances électorales feront que vous pourrez de moins en moins vous passer d'eux.

Ils sont, et ne s'en cachent pas, des militants inconditionnels du camp socialiste, totalement solidaires de la lutte engagée pour le triomphe de leur idéologie et l'élimination de leurs adversaires. Ils ont la confiance des maîtres du Kremlin. J'aimerais, à ce sujet, savoir comment vous avez apprécié le geste de M. Andropov qui a tenu, lors des obsèques de M. Brejnev, à recevoir immédiatement le secrétaire général du parti communiste, M. Georges Marchais, entrevue qui fit l'objet d'un communiqué officiel, tandis que vous avez eu droit à un serrement de main.

Oui, la fermeté de M. le Président de la République sur le problème de l'équilibre des forces en Europe me paraît un élément capital et positif de notre politique étrangère. Mais les faits, parmi d'autres que j'ai évoqués, n'en altèrent-ils pas la portée ?

Deuxième aspect, ce que j'appellerai les relations Ouest-Ouest : les difficultés monétaires et commerciales avec les Etats-Unis, le différend né du contrat gazier avec l'U. R. S. S., l'évolution possible de la stratégie américaine en Europe sont des événements qu'il ne faut pas minimiser. Ils mettent en cause des intérêts qui sont parfois essentiels.

Mais nous savons aussi que, par-delà ces intérêts, nous avons en commun avec les Etats-Unis un idéal de liberté, une même conception de la démocratie et que, pour défendre ces valeurs qui sont fortement attaquées et en recul dans le monde, nous avons besoin d'être unis et d'être forts.

Nous avons besoin d'une Amérique forte et celle-ci a besoin d'une Europe et d'une France fortes. C'est pourquoi il me paraît essentiel d'améliorer les mécanismes de consultation entre les Etats-Unis et l'Europe dans tous les domaines. Je me demande s'il ne conviendrait pas de réfléchir sur la mise en application réelle de l'article 2 du traité de l'Atlantique-Nord qui prévoit une concertation et une coopération dans tous les domaines, y compris les domaines économique et monétaire entre les pays membres de l'Alliance.

Il est temps que les différends, parfois graves, souvent justifiés, qui surviennent trop fréquemment dans les relations entre les Etats-Unis et l'Europe puissent être appréciés, évités ou contournés grâce à des mécanismes de concertation et non de subordination qui, de tous temps — j'en conviens bien volontiers, monsieur le ministre — ont fait défaut.

Je crois qu'il y a dans ce domaine matière à des initiatives de notre diplomatie, qui seraient fort utiles.

Autre domaine où des initiatives françaises se dessinent peut-être déjà et seront les bienvenues : celui de l'organisation de la Communauté européenne. Il s'agit, en effet, d'un domaine vital pour notre continent. La France peut et doit y jouer un rôle d'inspiration et de proposition et ce rôle a été joué dans le passé.

La Communauté doit intervenir, par exemple, en ce qui concerne la recherche, l'industrie, l'énergie, l'emploi, la lutte contre le terrorisme.

Il faut trouver des réponses aux questions qui n'ont pas encore été réglées : la question de l'affirmation de la personnalité de l'Europe en matière de défense, la question de la date de l'adhésion de nouveaux membres, la question du mécanisme de vote au conseil et de la réforme des institutions, celle de la réactualisation de la politique agricole commune. Le temps passe et l'Europe est vouée à l'échec si ces problèmes demeurent en l'état. Il faut une volonté commune, avez-vous dit, monsieur le ministre. Puisse la France contribuer à lui donner une nouvelle ardeur !

Le contrôle des armements est le dernier domaine que j'évoquerai, où l'absence d'initiative française m'étonne. Ce point est étroitement lié à l'autre problème capital des années que nous traversons et qui est celui du rétablissement de l'équilibre des forces. Notre fermeté à l'égard de l'indispensable rétablissement de l'équilibre des forces en Europe doit s'accompagner d'efforts inlassables et patients afin que cet équilibre s'établisse au plus bas niveau mutuellement dissuasif. Les propositions que M. Giscard d'Estaing avait faites, dans ce domaine, constituaient une approche réaliste et intéressante. Elles mériteraient d'être reprises.

Troisième et dernier aspect de la politique étrangère que j'évoquerai brièvement : les cas où cette politique m'a paru — je vais le dire franchement — hésitante et peu claire.

Le Moyen-Orient tout d'abord : en mars 1982, un rapprochement avec Israël a donné l'impression d'être hâtif et peu préparé ; il est intervenu au moment précis où il pouvait apparaître comme un encouragement à la politique dure d'Israël.

Puis, après l'intervention israélienne au Liban, la mise en place à Beyrouth d'un contingent fut décidée ; souhaitable, certes — et l'intervention de notre collègue M. Francou l'a

excellamment démontré — mais tout de même réclamée impérieusement par Yasser Arafat, annoncée par Georges Marchais sur le perron de l'Élysée, et destinée à contrôler la force israélienne.

Tout cela crée une impression fâcheuse : celle d'avoir donné successivement des espoirs excessifs aux deux camps en présence et d'être passé d'un excès de compréhension vis-à-vis d'Israël à un excès de compréhension vis-à-vis des Palestiniens et, finalement, d'avoir déçu les uns et les autres.

Au Tchad aussi, notre diplomatie a très vite évolué. Au début de votre installation, la France a apporté un soutien très net et très concret à M. Goukouni Oueddei. Puis une volte-face a dû être faite rapidement pour soutenir le vainqueur, M. Hissène Habré. Certes le réalisme doit présider à la conduite de notre politique étrangère, mais la sévérité des critiques que l'opposition d'alors adressait à la politique tchadienne du gouvernement précédent aurait dû vous conduire, un fois au pouvoir, à plus de prudence dans les analyses d'une situation particulièrement complexe.

En République Centrafricaine également, il semble que certains membres de l'opposition au régime en place, aient bénéficié d'encouragements et de compréhension excessifs de la part de personnalités proches du Gouvernement. Il en est résulté une certaine amertume de ce pays qui pourrait ne pas être sans conséquence.

A tout cela, j'ajouterai une inquiétude plus fondamentale, à laquelle M. d'Ornano faisait allusion tout à l'heure : comme vous, monsieur le ministre, je suis avant tout attaché à l'indépendance de notre pays. Or, de nos jours, l'indépendance politique et le succès d'une politique étrangère sont conditionnés par les résultats de la politique menée en matière de monnaie et d'économie.

Que constatons-nous pour la monnaie ? Le franc a été dévalué à deux reprises en quelques mois et il reste toujours fragile en raison d'un déficit du commerce extérieur qualifié d'« exécrable » par votre collègue M. Jobert. Les réserves en devises que vous aviez reçues en héritage ont été en partie consommées. La dette extérieure de la France a doublé en deux ans ; en allant plus avant dans ce processus, c'est le crédit de la France que nous engageons. C'est une position inverse qu'avait prise le général de Gaulle lorsque, à son arrivée au pouvoir, il avait trouvé — lui — les caisses vides.

Et quels sont les résultats de notre économie ? Après l'échec incontestable de la relance, les clignotants économiques sont au rouge. Certes, nous apprécions les changements de ton ; nous ne méconnaissons pas les efforts de rigueur entrepris depuis peu. Nous pouvons, du reste, facilement souscrire à certaines mesures visant à casser l'inflation, à adapter l'industrie, à accroître la recherche ou à orienter l'épargne. Mais force est de constater que la compétitivité de nos entreprises est atteinte. Nos échanges sont maintenant déficitaires avec tous les grands pays industrialisés, sans exception. Le poids de l'Etat devient écrasant et nous glissons, petit à petit, dans une économie administrée et contrôlée.

Or, franchement, je ne crois pas que le « socialisme à la française » va régénérer notre pays ; je crois même l'inverse !

Alors, dans ces conditions, comment préserver l'acquis et, *a fortiori* à l'extérieur, procéder à de nouvelles avancées ? Comment rester vraiment un grand pays libre et indépendant ?

L'année 1983 sera, n'en doutons pas, très difficile. Vous l'avez dit vous-même ce matin à cette tribune, monsieur le ministre.

La mort de M. Brejnev et l'arrivée au pouvoir de M. Andropov peuvent provoquer un dégel dans les relations internationales, mais dans quel sens ? La normalisation éventuelle russo-chinoise qui, à mon avis, n'est pas pour demain, ne serait-elle pas le signe que les soviétiques veulent assurer leurs arrières pour se concentrer face à l'Ouest ?

Fin 1983, la décision concernant les euromissiles commencera à entrer en application en cas d'échec des négociations de Genève.

L'économie mondiale est toujours malade et la vraie crise est probablement encore devant nous. Il faudra donc faire preuve de volonté, de rigueur et d'efforts pour remonter la pente.

Il faut parler clair, lever les équivoques et reconnaître nos vrais amis.

Il faut être forts et unis, si nous voulons non pas discourir mais peser sur les décisions.

Mais le pays peut-il être uni si l'appel qui lui est lancé est celui de la lutte des classes ? Peut-il être fort si nous poursuivons une politique qui ampute les moyens de sa défense, affaiblit sa monnaie et casse les ressorts de son dynamisme économique ?

Le dire, est-ce manquer d'objectivité ?

Votre action, monsieur le ministre, dépend certes un peu de vous, mais plus encore de la réponse donnée à ces questions. Vous comprendrez, dans ces conditions, que notre inquiétude soit grande. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pontillon.

**M. Robert Pontillon.** Votre action, monsieur le ministre, et celle des ministres délégués sous l'inspiration et la conduite du Président de la République ont donné non seulement un élan nouveau à notre diplomatie, mais elles en ont encore modifié profondément les contenus et élargi sensiblement les horizons.

La France a ainsi retrouvé amitié et respect. Vous avez su, surtout dans cette relation complexe et difficile avec le monde en voie de développement, dépasser le stade de la négociation frileuse pour y introduire cette dimension nouvelle de la générosité.

Et c'est pour cela que la France est à nouveau mieux entendue et comprise dans le monde extérieur.

Notre pays peut, en effet, s'enorgueillir aujourd'hui d'avoir retrouvé une audience et un crédit qui s'effritaient au fil des années. Notre action diplomatique fondée sur le rappel des principes d'indépendance, de solidarité et de paix entre les nations, sur l'exigence du respect de la personne humaine et des droits de l'homme, nous permet de mieux affronter une situation internationale caractérisée par l'absence de régulation, la montée des égoïsmes nationaux, la multiplication des crises et des conflits.

La voix de la France est donc à nouveau écoutée et nous devrions tous également nous en réjouir. Et pourtant, ne voit-on pas poindre ici et là, dans quelques discours de l'opposition — j'ai cru en discerner le soupçon dans le propos de notre collègue d'Ornano — comme une nouvelle mesure de la politique étrangère ?

Désormais, celle-ci ne devrait s'apprécier qu'à raison de la valeur de notre monnaie et du solde des échanges extérieurs. Hors de là, point de message, point d'influence. On ne saurait en vérité, mes chers collègues, donner meilleure définition de l'alignement et de la dépendance.

Nous voici prévenus : la politique étrangère de la France ne pourrait être, ne devrait être qu'un sous-produit de la puissance des autres. Les accords de la Jamaïque, voilà bien la forme achevée de la diplomatie française.

Nous avons, nous, d'autres ambitions pour la France, vous aussi, monsieur le ministre. Et c'est parce que le bilan de l'action extérieure de votre ministère nous apparaît largement positif que le groupe socialiste en votera sans restriction le budget.

L'effort est d'autant plus méritoire, même s'il reste des domaines où il devrait encore s'améliorer — et j'y reviendrai — que l'héritage, là encore, était lourd.

Je ne conteste pas ici l'ambition. Je constate seulement le résultat. En mai 1981, les relations de la France avec le monde environnant ne révélaient pas cet état idyllique qu'on leur prête volontiers. Elles étaient ici dégradées, là compromises, ailleurs inexistantes. La diplomatie présidentielle semblait alors se complaire dans un dialogue hautain et distant, comme si les relations de la France avec le monde extérieur étaient quelque part inspirées de ce précepte des vieux Bostoniens : « Les Lowell ne s'adressent qu'aux Cabot et les Cabot ne traitent qu'avec Dieu. » (*Sourires.*)

Depuis lors, le Gouvernement de la France a su rendre à l'ensemble de nos relations extérieures substance, vigueur et audience. Qui, en vérité, ne s'en féliciterait ?

Vous avez réaffirmé, monsieur le ministre, avec solennité et détermination, l'appartenance indéfectible de la France à une alliance qui a permis, à notre continent déchiré, de connaître trente-sept années de paix. Vous avez utilement contribué à rassurer chez nos alliés des opinions publiques inquiètes et désorientées. Vous avez répété que le maintien de la paix en Europe suppose le retour à l'équilibre, condition de la réduction concertée et vérifiable des armements tant conventionnels que nucléaires. Sous votre autorité et celle du Président de la République, la France a donc retrouvé un langage propre pour appuyer le nécessaire rééquilibrage des forces en Europe occidentale en cas d'échec des négociations de Genève.

A cet égard, j'observerai que le concept même de détente prête aujourd'hui aux interprétations les plus diverses.

Si la détente devait conduire à distendre les liens de sécurité entre l'Europe et l'Amérique, à favoriser le découplage, elle ne contribuerait pas utilement à la paix.

Si elle ne devait que conforter le système implacable de domination qui prévaut à l'Est de l'Europe, elle servirait mal la cause de la démocratie et de la liberté.

La détente, en vérité, est globale. Elle ne peut être sélective et réagir aux seuls impératifs et intérêts d'une des parties en cause.

Il me semble que nous avons trop vécu sur l'illusion ou sur le concept, illustré par l'acte final d'Helsinki, de l'impact supposé de la détente sur l'évolution des structures de l'Union soviétique et du bloc oriental.

Prague, l'Afghanistan, la Pologne, le sort des juifs d'U.R.S.S. ont sonné le glas de cette sorte d'illusion et de cette spécieuse logique aussi fautive et bornée que celle des banquiers quand ils traitent de l'endettement de certains pays.

Il nous faut contribuer à lever cette confusion entre le dialogue et l'entente. La recherche patiente de la détente, de l'amélioration des rapports économiques et culturels, doit d'abord prendre appui sur nos propres intérêts économiques et politiques.

La détente, ce n'est pas la concession à l'autre, c'est l'effort mutuel de l'un et de l'autre pour renforcer la paix et la sécurité internationale. Car, ainsi que le disait encore le Premier ministre à la réunion du conseil Atlantique Nord : « La paix ne peut être le résultat de la faiblesse. »

Malgré la rigueur des temps, le Gouvernement continue de maintenir à son seuil de crédibilité notre dissuasion nucléaire dont il a su par ailleurs préserver l'autonomie politique.

Car nous ne pouvons en ce domaine nous en remettre à autrui pour la défense de nos intérêts vitaux et décider de la réponse qui doit être apportée à une situation qui pourrait un jour les compromettre ou les menacer. Ferme et engagée dans l'alliance dont elle est solidaire, la France a montré qu'elle n'entendait pas se soumettre aux directives d'un des alliés, si puissant soit-il. C'est collectivement, et sur la base de l'égalité entre partenaires, que doit être abordé le problème d'une stratégie commune à l'égard de l'Est, laquelle gagnerait à être mieux précisée, en particulier sur le terrain économique.

Ainsi s'explique et se justifie à nos yeux la fermeté de la France dans l'affaire de l'embargo sur le gazoduc. Les mesures américaines, discriminatoires dans leurs effets, injustes dans leur principe, ont été dénoncées comme il convenait. Il n'est plus guère que quelques prosélytes attardés d'un concept anachronique de l'atlantisme pour s'en désoler encore.

Je me réjouissais tout à l'heure du redressement opéré dans nos relations internationales ; je crois que l'action européenne de la France constitue à cet égard un autre motif de satisfaction.

Certes, le militant européen que je suis a, pour l'Europe, plus d'ambition que celle que traduisent les jeux parfois dérisoires des sommets où les débats d'un Parlement qui a du mal à s'affirmer comme un contre-pouvoir. J'estime toutefois que le solde global est moins négatif qu'on le décrit trop volontiers.

Dirais-je à cet égard que je trouve regrettable et choquant que certains orateurs de l'opposition aillent chercher dans les propos inconvenants et mensongers du comte Lambsdorf des arguments contre la politique européenne de leur pays. Certes, les progrès sont-ils encore trop limités à notre gré, mais les idées du memorandum français progressent, et c'est l'essentiel. Que caution vous en soit donnée, monsieur le ministre des affaires européennes !

Succès d'abord dans l'affirmation d'une solidarité européenne contre les agressions extérieures, politiques comme dans le cas des Falklands, économiques comme dans l'affaire du gazoduc, de l'acier et du G.A.T.T.

Progrès limités, certes, mais progrès tout de même dans des ébauches de politique commune : le vin, la batellerie, la pêche probablement. Le sentiment de la solidarité des destins prime désormais le parti pris idéologique devant les épreuves partagées, vécues en commun, et qui ont nom : le textile, l'acier. Combien dès lors sonnent faux et creux devant la crise les credos anachroniques du libre-échange !

Je suis de ceux qui, sur l'élargissement de la Communauté à l'Espagne démocratique, auraient souhaité une attitude plus dynamique et plus ouverte ; mais je conteste à la presse espagnole le droit à ce procès permanent de la France, dans lequel elle se complait trop volontiers. Les difficultés de l'intégration de l'Espagne ne procèdent pas d'une restriction unilatérale, d'une mauvaise volonté exclusivement française qui serait isolée par rapport aux autres, supposés plus conciliants. Ces réserves sont communes et partagées par tous nos partenaires : la République fédérale d'Allemagne, les autres et la commission du Marché commun.

Je vois dès lors, dans cette affirmation communautaire, peut-être une chance pour une négociation globale qui permettrait de sortir de l'impasse actuelle et contribuerait à un nouvel élan européen fondé sur un meilleur rééquilibrage interne. Mon ami Matraja reviendra sur ce thème.

Il reste que l'Europe ne saurait demeurer longtemps îlot de paix et de prospérité relatives dans un monde déchiré par la violence et l'injustice. Je constate avec satisfaction que la France n'a renoncé en aucune circonstance à agir, dans la limite de ses moyens, qui ne sont pas négligeables, et en accord aussi étroit que possible avec ses partenaires de la Communauté, à la résolution pacifique des conflits et à l'établissement d'un ordre international plus stable parce que plus solidaire.

Au Moyen-Orient, M. le président de la République a clairement défini un ordre de priorité dans la recherche de la paix, que nous approuvons. Un règlement global passe, en effet, par la reconstruction de l'Etat libanais, la réunification des communautés qui le composent et le retrait de toutes les troupes étrangères qui occupent encore son territoire. Je relève que la France n'a cédé ni à l'intimidation ni au chantage terroriste en maintenant, dans les pires conditions, son ambassade à Beyrouth.

Monsieur le ministre, nous avons suivi vos efforts avec intérêt, sympathie et amitié. Toutefois, ceux-ci nous apparaissent parfois mal payés de retour.

Nous n'avons, certes, pas réussi à infléchir la politique israélienne vers les objectifs que le Président de la République avait évoqués à Jérusalem devant la Knesset.

Mais nous n'avons pas davantage convaincu l'O.L.P. de renoncer au primat du terrorisme sur l'action politique et la négociation diplomatique. L'engagement de la France au Liban et l'initiative égyptienne ont, certes, contribué à rappeler les principes qui gouvernent la paix au Proche-Orient : droits égaux des peuples à l'indépendance et à la sécurité.

Cependant, j'ai ressenti douloureusement le « Non, nous ne reconnaitrons jamais Israël », proclamé, le 30 novembre dernier, par le représentant de l'O.L.P. à Paris. Cette phrase ne consacre-t-elle pas quelque part, hélas ! le déclin d'une illusion persistante ?

Il nous faut dès lors, dans ce contexte, rechercher inlassablement les voies et moyens par lesquels pourront mieux s'affirmer l'authenticité et la volonté du peuple palestinien. Est-il pour cela d'autre et meilleur test que l'auto-détermination des populations concernées ? Hormis cela, il n'y aurait finalement qu'ambiguïté et complaisance sans retombées positives pour la paix dans la zone.

Du tiers monde, je ne dirai rien, laissant à mon collègue et ami Gérard Gaud le soin de saluer comme il convient l'effort de coopération qui se poursuit et qui assume l'engagement indéfectible de la France aux côtés des Etats avec lesquels elle est liée par des accords de développement et de sécurité, dans le cadre de ces priorités qui doivent gouverner nos démarches et que rappelait fort pertinemment ce matin M. le ministre Jean-Pierre Cot.

Ainsi, partout, la nouvelle action diplomatique a porté le message des droits de l'homme et rappelé sa portée universelle. Dans votre intervention de ce matin, monsieur le ministre, vous avez nettement marqué qu'en Pologne, un régime totalitaire et incapable de se réformer de l'intérieur avait étouffé un mouvement d'émancipation politique et sociale qui exprimait les aspirations légitimes du peuple. Vous avez défini sans ambiguïté les conditions qui, aux yeux de la France, permettraient un progrès dans le retour à plus de liberté dans ce pays.

Souhaitons qu'en Pologne l'amorce d'un dégel encore équivoque, incertain et de toute façon insuffisant vienne annoncer la renaissance d'un syndicalisme libre dans ce pays et que les changements intervenus à la tête de l'Etat en Union soviétique préludent à certains progrès à la périphérie de l'empire. Une telle évolution ouvrirait — et nous le souhaitons — la voie à des rapports normalisés avec le partenaire soviétique, en particulier à un redressement de nos échanges sur une base mutuellement avantageuse.

Je ferai maintenant quelques remarques rapides sur votre budget, messieurs les ministres. La France a donc retrouvé une audience internationale conforme à sa vocation. Elle parle d'une seule voix et celle-ci réconcilie réalités et principes.

Mais de quels moyens disposerez-vous l'an prochain pour poursuivre et amplifier l'action que vous avez entreprise ?

Vous avez hérité l'an dernier d'un instrument généralement considéré comme inadapté, incohérent et inutilement complexe. Le redéploiement de votre ministère, une plus claire définition des missions confiées respectivement à la direction générale et

au ministre délégué à la coopération permettront, nous l'espérons, une action plus efficace en matière de politique culturelle extérieure. Pour l'heure, et sans vouloir nous prononcer sur le fonctionnement d'une direction générale qui paraît rencontrer quelques problèmes, nous relevons avec satisfaction une volonté marquée d'améliorer l'organisation de l'enseignement français à l'étranger et un effort appréciable en faveur de notre action radiophonique extérieure.

Le décret du 7 octobre 1982 prévoit une coordination entre votre ministère et celui de l'éducation nationale, qui devrait permettre l'amélioration de l'enseignement dispensé aux 165 000 élèves qui poursuivent leurs études dans des établissements français à l'étranger. Les crédits destinés au financement de ces bourses seront en augmentation de 27 p. 100, ce qui constitue un important effort de solidarité nationale, surtout si l'on tient compte de l'augmentation de 48 p. 100 déjà intervenue

Monsieur le ministre, lors de ce même débat, en 1981, je vous avais exprimé, au nom du groupe socialiste, les préoccupations que nous inspiraient certains aspects de notre action culturelle et l'état de nos contributions volontaires à l'action internationale pour le développement.

Sur l'un et l'autre de ces sujets, nous enregistrons avec satisfaction les progrès réalisés et que consacre le budget que vous nous présentez.

J'observe, tout d'abord, que l'engagement que vous aviez pris de renforcer substantiellement la contribution française au fonctionnement des organisations internationales, tout spécialement des Nations Unies, a été tenu.

Certes, cet effort est malheureusement affecté par les mouvements erratiques du dollar, mais il traduit de façon significative la volonté de la France de renforcer sa contribution au fonds international de développement — 26 p. 100 pour le C. N. U. D. et 50 p. 100 pour l'U. N. I. C. E. F. — redressant ainsi une situation qui nous plaçait loin derrière la plupart des pays européens

Le second domaine où un effort appréciable est également consenti, répondant aux préoccupations exprimées par cette Assemblée, est celui des émissions françaises vers l'extérieur, c'est-à-dire la voix de la France dans le monde.

Déjà les moyens d'Africa I ont amélioré de façon sensible notre auditoire africain. La mise en service prochaine de l'émetteur de Kourou, pour lequel vous avez consenti à T. D. F. un crédit de 6 millions de francs, donnera un rayonnement nouveau à l'audience de la France vers les continents méso et sud-américains.

Le projet pratiquement arrêté, au niveau gouvernemental, de l'implantation d'un émetteur à la Réunion devrait nous permettre de rayonner plus efficacement vers le continent indien et les pays de la zone proche-orientale.

Il reste, certes, des zones d'ombre à combler. Nous souhaiterions, en particulier, que soit activée la négociation avec Deutsche Welle pour l'émetteur de Colombo et que soit totalement explorées les possibilités d'implantation d'une station à Macao.

L'ensemble de votre budget, si l'on en exclut les frais afférents au contrat passé avec l'Algérie pour la livraison de gaz, progressera globalement de 17 p. 100, ce qui paraît important puisque l'ensemble du budget de l'Etat ne connaîtra qu'une croissance de 11,8 p. 100.

Cependant, j'ai pu constater, au cours de mes contacts à l'étranger avec des personnels relevant de vos services, que leurs conditions d'existence s'étaient détériorées sensiblement, en particulier dans les pays appartenant à la zone dollar. Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que 50 p. 100 des dépenses de votre ministère sont réglées en devises étrangères et que l'effet-change ne joue guère en faveur du franc.

Nos agents à l'étranger souffrent de l'imperfection du « mécanisme change-prix », qui semble aux limites de son fonctionnement en raison même des mouvements du dollar. Il conviendrait de l'améliorer pour enrayer la dégradation constante du pouvoir d'achat de nos personnels diplomatiques.

Je sais, monsieur le ministre — et en cela encore vous innovez — que vous n'avez cessé d'attirer l'attention de votre collègue du budget et du Premier ministre sur ce problème.

Un premier effort a été consenti pour redresser des écarts par trop insupportables ; par exemple, le pouvoir d'achat de nos agents à New York amputé de 10 à 20 p. 100 selon les catégories.

Ceux d'entre nous qui ont le privilège de participer aux assemblées de l'Organisation internationale des Nations Unies

sont fréquemment l'écho des légitimes préoccupations de nos personnels. Ils les partagent et en soutiendront les revendications.

Je reconnais l'effort consenti par un premier relèvement des indemnités de résidence, mais je me demande, personnellement, s'il ne conviendrait pas de rechercher une formule susceptible de régler définitivement ce problème pour nous prémunir contre les mouvements désordonnés de la monnaie dominante en rompant avec le système rigide de l'indexation.

C'est au bénéfice de ces remarques que je vous apporte, messieurs les ministres, le soutien unanime du groupe socialiste du Sénat qui approuve vos orientations, reconnaît et apprécie vos efforts et tient à vous assurer les moyens qu'ils exigent en votant votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Perlican.

**Mme Rolande Perlican.** En présentant votre budget pour 1982, monsieur le ministre de la coopération, vous avez confirmé l'orientation nouvelle du Gouvernement en ce domaine, en rupture totale avec les politiques précédentes qui s'inscrivaient dans la stratégie néo-colonialiste. Vous avez fixé la conception nouvelle des rapports Nord-Sud et la volonté politique d'œuvrer pour un nouvel ordre économique mondial.

Dans cet esprit, vous avez proposé les priorités du Gouvernement en fonction d'un projet de budget se situant dans la rigueur budgétaire pour 1983, budget dont vous avez qualifié vous-même la progression de « modeste ». Il est évident qu'à partir de là les choix sont d'autant plus compliqués que la situation des pays en développement appelle une aide plus importante et urgente des pays développés et que la concrétisation des orientations gouvernementales que nous approuvons, si elle ne dépend pas uniquement de l'enveloppe budgétaire, exige aussi plus de moyens. Je vais donc formuler quelques réflexions.

Chacun sait que la situation du Tiers monde s'est gravement détériorée ces dernières années. La crise, la soumission du commerce mondial aux puissances capitalistes dominantes, le poids des Etats-Unis, qui multiplient les diktats, rançonnent les plus faibles, ont des répercussions plus importantes sur ces pays.

Le revenu par habitant a baissé pour 2 milliards d'être humains. En 1981, les pays en développement connaissent la récession; 700 millions d'hommes, de femmes et d'enfants connaissent la malnutrition; 47 000 enfants en meurent chaque jour; le cours des matières premières est au plus bas depuis trente ans; les productions vivrières posent des problèmes accrus; enfin, la dette de ces pays atteignait 520 milliards de dollars en 1981.

Certains Etats, on le sait, sont au bord de la banqueroute et les perspectives d'aggravation de la crise du monde capitaliste ne font qu'ajouter aux menaces de retombées qui pèsent sur ces pays.

J'ai parlé tout à l'heure de la volonté des puissances capitalistes, en particulier des Etats-Unis, de peser sur la croissance des pays en développement.

On peut constater, à ce propos, que si le sommet de Cancun, malgré ses insuffisances, laissait entrevoir une possibilité d'avancer dans la voie d'un nouvel ordre économique mondial, ses développements sont plus que décevants et ressentis comme tels par ces pays.

Les Etats-Unis, malgré l'accord intervenu entre pays riches et pays pauvres, continuent à s'opposer à l'ouverture de négociations globales dans le cadre de l'O.N.U., bien que, récemment, le groupe des 77 aux Nations unies ait réclamé l'ouverture de discussions.

Faut-il rappeler que le fonds monétaire international, en avril dernier, suspendait 30 milliards de prêts au développement des pays, soit plus du quart de ceux qu'il consent. La trente-septième assemblée générale du F.M.I., à Toronto, en septembre dernier, n'a d'ailleurs fait que confirmer cette orientation.

Aujourd'hui, l'impérialisme, qui ne peut plus déclencher de guerre à sa guise, s'efforce d'obtenir par d'autres moyens les mêmes résultats: le pillage, l'exploitation des pays en développement libérés du colonialisme en est un.

Les privilèges exorbitants du dollar, son cours artificiellement gonflé, ses variations brutales, permettent aux banques et aux firmes multinationales d'opérer à discrétion un véritable racket sur ces Etats, sur leurs peuples, et alimentent de fabuleux revenus au détriment de toute création de richesse.

Les institutions financières internationales publiques et privées, entre les mains du capital, se plient aux injonctions des Etats-Unis alors que les pays en développement sont étranglés par leurs dettes.

Le fléau de la faim et le maintien de pays dans cette situation sont d'autant plus insupportables si l'on mesure, en regard, les mutations de notre société ces dernières décennies: l'accumulation des connaissances, la révolution scientifique et technique, le développement de l'information, de l'automatisation, qui font naître dans le monde entier l'aspiration de plus en plus grande à l'émancipation, à une vie plus libre, au travail, au savoir.

Etablir d'autres types de relations est fondamental pour sortir de cette situation. La France a un grand rôle à jouer en ce sens, elle en a la possibilité. Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, en dénonçant plusieurs fois les mécanismes internationaux, en affirmant la volonté de rupture avec l'ancienne politique et en traçant les quatre priorités de l'action gouvernementale.

Vous avez, parallèlement, entrepris une réforme des services de la coopération.

En ce qui concerne les moyens, qui doivent nécessairement être accrus en regard de ce programme, dès 1981 vous avez annoncé votre intention de doubler l'aide publique au développement et, d'ici à 1985, de parvenir à 0,15 p. 100 du produit national brut.

En ce qui concerne le budget de 1983, si, pour notre part, nous apprécions la hausse des autorisations de programme, nous regrettons la faible augmentation par rapport à 1982 — plus 1,38 p. 100 — des crédits affectés au fonds d'aide à la coopération ainsi que la hausse importante des concours financiers qui vient s'ajouter à celle de 1981 à 1982.

J'ai noté, par ailleurs, avec intérêt, monsieur le ministre, que, répondant à mon ami Louis Odru, à l'Assemblée nationale, vous avez indiqué que le Gouvernement ne cherche nullement à engager les pays en développement dans une politique d'austérité « contracyclique » par le biais du fonds monétaire international, mais que, au contraire, des efforts sont conçus pour les aider à trouver une solution à leur développement.

Pour trouver des solutions au problème crucial du développement du Tiers monde, il est bien étendu nécessaire de démocratiser et d'internationaliser véritablement les institutions monétaires et financières actuelles, particulièrement le F.M.I.

Revaloriser le cours des matières premières du Tiers monde — ce matin, M. le ministre des affaires étrangères a d'ailleurs souligné que leur exportation est un élément important pour le revenu de ces pays — est également fondamental; il faut aussi agir efficacement contre les cartels monopolistes et les privilèges commerciaux des impérialismes les plus puissants. Il devrait être possible de substituer au chantage des compagnies pétrolières des contrats passés d'Etat à Etat, permettant une coopération sur des bases mutuellement avantageuses.

Pour lutter contre le fléau de la faim, la France et l'Europe sont bien placées pour surmonter l'obstacle que constitue la politique d'arme alimentaire pratiquée par les trusts agro-alimentaires et leurs associés. Des contrats avec les pays concernés et l'aide pour développer leurs propres productions agro-alimentaires devraient permettre de faire évoluer la situation.

Tout cela est notre intérêt, et j'ai noté que vous avez rappelé justement ce matin, monsieur le ministre, qu'« aider le Tiers monde c'est s'aider soi-même à sortir de la crise ».

La France, en effet, a tout à gagner à multiplier ses rapports avec ces pays appelés à grandir considérablement dans une conception reposant sur l'intérêt mutuel. Elle peut y trouver des débouchés pour ses productions, des apports humains, culturels et scientifiques très précieux.

Nous estimons d'ailleurs positive et importante la signature des accords de coopération avec l'Angola, l'Algérie, ainsi que de ceux qui ont été conclus au cours du récent voyage du Président de la République en Inde.

Le retentissement des voyages du Président de la République, de plusieurs ministres et des accords intervenus sont l'expression du rayonnement international de la France et de l'espoir qu'a suscité la victoire de la gauche. Il confirme, à la fois, les possibilités que nous avons et les responsabilités particulières qui sont les nôtres pour avancer dans cette voie. Nous sommes très attachés à la mise en œuvre de l'orientation politique nouvelle en matière de coopération et aux prises de position qui l'accompagnent.

Telles sont les quelques observations que je voulais faire sur ce budget que, bien entendu, nous voterons. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente, est reprise à vingt et une heures trente-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale, en ses dispositions concernant le ministère des relations extérieures.

La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les hasards de la répartition des temps de parole ne me permettent de disposer que de quelques minutes. Je le regrette profondément, car le budget du ministère des relations extérieures intéresse, au premier chef, le million et demi de Français que j'ai l'honneur de représenter. Tout en me réservant la possibilité de reprendre la parole lors de la discussion des titres, je limiterai mon intervention, faute de temps, à certains points qui concernent plus particulièrement nos compatriotes expatriés.

**M. le président.** Monsieur de Cuttoli, vous êtes effectivement inscrit sur les titres III et IV. Cela devrait donc vous donner satisfaction !

**M. Charles de Cuttoli.** Je le souhaite, monsieur le président !

Je démontrerai, lors de l'examen du titre IV, que l'augmentation de 26,8 p. 100 des crédits réservés au Conseil supérieur des Français de l'étranger est factice. Cela dit, je tiens à souligner dès maintenant que, du fait de son élection au suffrage universel direct, le Conseil supérieur a pris une autre dimension et un poids nouveau, ce qui confère à ses membres de nouvelles et lourdes responsabilités. A cet égard, je vous remercie, monsieur le ministre des relations extérieures, d'avoir rendu hommage, non seulement aux sénateurs des Français de l'étranger, mais aussi au Conseil supérieur dont vous êtes le président. J'associe, d'ailleurs, à cet hommage les précédents conseils supérieurs.

Non seulement le Gouvernement doit assurer aux membres du Conseil des indemnités satisfaisantes — ce qui n'est pas le cas actuellement — mais il doit leur garantir un statut d'élus, lequel doit s'inspirer du futur statut des élus locaux actuellement en préparation, s'agissant non seulement des indemnités de fonction et de représentation ou du remboursement des frais divers, mais encore de la protection sociale en matière de droit du travail et de la fonction publique.

Les congés des fonctionnaires et des agents publics, membres du Conseil supérieur, doivent être clairement déterminés lorsque ces derniers sont convoqués pour assister aux sessions, aux réunions du bureau permanent ou aux commissions. Les salariés des entreprises françaises à l'étranger ou de leurs filiales doivent être protégés dans l'exercice de leur mandat. Ils ne doivent pas risquer d'être licenciés en raison de leurs absences justifiées par les réunions du Conseil supérieur. Des congés supplémentaires doivent leur être accordés. Il ne faut plus que, comme cela se passe trop souvent, des jours soient retenus sur leurs congés légaux.

Je vous ai soumis, monsieur le ministre des relations extérieures, le cas, difficilement admissible, d'un membre du Conseil supérieur, élu au suffrage universel par les Français de neuf pays, et qui, agent de la compagnie Air France, donc d'une société nationale, s'est vu imputer sur son congé régulier les dix jours qu'il a passés à Paris lors de la dernière session à laquelle vous l'aviez convoqué. De pareils faits ne doivent évidemment plus se reproduire.

De même, il faut assurer aux membres du Conseil supérieur, salariés ou travaillant à leur compte, une compensation pécuniaire. Il convient également d'affilier ces élus à un régime de retraite complémentaire, comme le projet voté par le Sénat, en avril 1980, le prévoyait pour les élus locaux.

Je reviendrai, lors de l'examen des titres, sur la création et la suppression d'emplois dans les services à l'étranger, mais il n'échappe à personne que la préoccupation constante des Français de l'étranger a trait, d'abord, à leur sécurité dans certains pays.

J'insiste donc, monsieur le ministre, pour que les plans de sécurité et d'évacuation soient renforcés lorsqu'ils existent, sinon pour que de nouvelles mesures soient prises.

Une autre de leurs grandes préoccupations concerne l'information à l'échelon des consulats. Le grand nombre de mesures prises, ces dernières années, en faveur des Français de l'étranger, la complexité de la législation, les difficultés pratiques d'application, nécessitent une augmentation des personnels spécialisés pour guider nos compatriotes, notamment en matière sociale, fiscale, dans l'exercice de leurs droits civiques et en matière d'enseignement. Or, vous supprimez des emplois au lieu d'en créer. Croyez-moi, monsieur le ministre, il faut envoyer, dans beaucoup de nos postes, au moins des V. S. N. A. — des volontaires du service national actif — spécialisés.

Je suis de ceux qui, au Conseil supérieur des Français de l'étranger, en tant que membre, puis comme premier vice-président, ont lutté pendant des années pour obtenir que le Conseil soit informé de l'ouverture de négociations sur des conventions internationales concernant les Français de l'étranger.

Les membres du Conseil peuvent, depuis quelques années, être consultés. Ils ont la possibilité de faire connaître leur sentiment et d'apporter aux négociateurs une contribution souvent précieuse. Cette opportunité doit être conservée avec soin et j'ai l'honneur de vous demander, monsieur le ministre, d'y veiller par des instructions particulièrement strictes.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances s'est félicité de l'augmentation des moyens consacrés à notre action radiophonique extérieure. Qu'il me pardonne de me montrer plus nuancé que lui ; j'ai suffisamment critiqué, ces dernières années, l'insuffisance des crédits de Radio-France internationale pour me le permettre ! J'ai même proposé une diminution importante des dotations, à titre de sanction !

Dès lors, vous comprendrez que je me reconnaisse le droit de dire que la construction de l'émetteur de Guyane avait été décidée par le précédent gouvernement, que les crédits dégagés pour étudier son implantation l'ont été à l'initiative de quelques-uns, dont j'étais. Je rappelle que j'ai toujours déclaré à cette tribune qu'il était inadmissible que l'on négligeât l'immense capital de culture française et d'amitié que notre pays conserve sur le continent latino-américain.

Nous ne pouvons qu'approuver le principe d'un plan quinquennal pour Radio-France internationale, mais il ne peut continuer à rester confidentiel. Il ne peut non plus demeurer soumis à l'annualité du budget. Il est indispensable que le Gouvernement dépose rapidement un projet de loi prévoyant des autorisations de programme et offrant ainsi une perspective d'ensemble qui permette de mener à son terme la politique d'expansion radiophonique commencée par le précédent gouvernement.

Je ne voudrais pas achever cette intervention, monsieur le ministre, sans attirer votre attention de la façon la plus instante sur la nécessité de réformer rapidement le mode d'élection des sénateurs des Français de l'étranger et sans proposer au Gouvernement d'en accroître le nombre. Comme vous le savez, le Conseil supérieur des Français de l'étranger, que vous présidez, vient d'en demander le doublement. Cette mesure est justifiée par l'éparpillement des Français à travers l'immensité du monde, mais aussi par le fait qu'ils n'ont pas de députés à l'Assemblée nationale.

Ce doublement, si le Sénat en était d'accord, permettrait une élection au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle, comme cela se pratique dans plusieurs départements. Il permettrait aussi de clarifier la situation électorale des sénateurs des Français de l'étranger au regard de la décision du Conseil constitutionnel du 16 avril dernier.

Mais je n'insisterai jamais assez sur l'extrême urgence qui s'attache au dépôt de futurs projets de loi. Selon les dispositions actuellement en vigueur, l'élection des deux sénateurs rattachés à la série B doit avoir lieu en juin prochain, c'est-à-dire dans vingt-quatre semaines. Il est pour le moins surprenant que l'on ne sache pas encore en vertu de quels textes ils seront élus. C'est une très grave responsabilité que le Gouvernement va encourir devant le Sénat et devant l'ensemble des Français de l'étranger, s'il ne règle pas d'urgence cette situation.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des observations que je tenais à formuler. Je reviendrai sur certains détails de ce budget lors de la discussion des titres. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Croze.

**M. Pierre Croze.** Le court laps de temps qui m'est imparti et vos propos de ce matin, monsieur le ministre délégué chargé de la coopération, ayant répondu par avance à quelques-unes des questions que je voulais vous poser, je me bornerai donc à quelques réflexions sur votre budget et sur votre politique.

Tout d'abord, vous avez évoqué la restructuration de votre ministère et je regrette que vous n'ayez pu adresser à tous les parlementaires une note explicative sur les objectifs et les moyens de cette réforme, ce qui nous aurait permis de nous retrouver plus facilement dans les amendements que vous avez déposés à l'Assemblée nationale.

Vous avez préféré, à une organisation géographique, une organisation par techniques avec, d'une part, la coopération fondée sur les stratégies de développement et, d'autre part, les actions culturelles. Cette approche me semble *a priori* théorique.

Le développement, rappelons-le, est la rencontre d'un faisceau de techniques avec un milieu. Pour l'instant, l'élément que nous dominons le moins bien est non pas la technique mais le milieu et la meilleure façon de s'adapter à des milieux divers est encore aujourd'hui la décentralisation des responsabilités à l'échelon géographique.

L'exemple le plus évident est celui de l'enseignement dont chacun sait le rôle déterminant qu'il joue dans le développement. Le risque que l'on voit poindre est la normalisation des programmes d'enseignement qui s'avéreront inadaptés aux programmes concrets des différents pays intéressés.

Ainsi que vous l'avez rappelé également, la France a pris l'engagement de porter le volume de son aide aux pays indépendants du tiers monde à 0,70 p. 100 du produit national brut d'ici à 1988, et la part de ce P.N.B. est passée de 0,36 p. 100 en 1980 à 0,48 p. 100 en 1982.

Cette aide décisive pour les plus pauvres sera augmentée en 1983, en dépit de la rigueur de la politique budgétaire française, puisqu'elle devrait atteindre 0,51 p. 100. C'est un effort en faveur de ces pays les moins avancés que je reconnais bien volontiers. En effet, ces pays sont les premières victimes de la détérioration des échanges commerciaux.

Il ne faut pas oublier qu'ils rassemblent 270 millions de personnes, soit 12,5 p. 100 de la population totale du tiers monde. Situés en Afrique noire ou en Asie, ces trente-deux pays forment le noyau dur de la pauvreté.

Face à la conjoncture internationale, les perspectives pour ces pays sont très pessimistes. L'aide des pays industrialisés au tiers monde baisse. Leurs importations coûtent de plus en plus cher alors que la croissance démographique continue. Les désastres liés au climat — je pense au Sahel, au Bangladesh — ont contribué à détériorer leur environnement, accentuant leur pauvreté.

Or l'aide publique est le moyen privilégié d'aider nos exportations et l'accroissement de l'aide publique a des effets d'entraînement en ce domaine.

Malgré cet effort, votre budget apparaît comme insuffisant pour la politique de coopération que la France semble vouloir mener. Le grand dessein, à savoir changer les termes de l'échange entre pays industriels et pays du tiers monde, en s'appuyant sur le principe du mutuel profit, ne pourra pas se réaliser avec si peu de crédits.

Si l'on reproche souvent au Gouvernement d'afficher un « tiersmondisme excessif », cela n'apparaît pas dans les moyens.

Vous semblez, monsieur le ministre délégué, donner la priorité à l'Afrique. Vous avez déclaré : « La priorité africaine est naturelle, s'imposant du fait aussi des accords de Lomé » ; cela n'empêche pas l'amplification des relations de la France avec les pays d'Amérique latine et du Sud-Est asiatique.

Ce matin, vous nous avez dit que le Maghreb venait en tête de ces priorités. J'espère, et peut-être me le confirmez-vous, qu'aucune discrimination ne sera faite entre les trois pays du Maghreb, qu'ils seront tous les trois traités sur un pied d'égalité et que nous n'assisterons plus à la signature d'un contrat aussi partisan, dirais-je — et le mot est peut-être bien faible — que celui relatif au gaz algérien.

Mais, à la coopération que vous perceviez comme une vision planétaire régie par les principes de la solidarité et de la générosité, semble succéder, cette année, une coopération plus sélective.

La phrase du Président de la République que vous avez également citée : « aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même à sortir de la crise » semble donc être devenue votre devise. Vous avez, en effet, constaté que les échanges commerciaux avec le tiers monde créaient des emplois : 400 000 en sept ans, de 1973 à 1980. Or c'est le seul poste structurellement bénéficiaire de notre balance commerciale.

Néanmoins, depuis ces deux dernières années, une inflexion inquiétante se dessine : les exportations françaises à destination du tiers monde fléchissent.

Nos produits ne sont plus adaptés et cette inadaptation est en majeure partie due à la détérioration de la structure des échanges commerciaux.

Tandis que les échanges entre pays de l'O. C. D. E. ralentissent, les échanges Nord-Sud entre pays développés et pays en développement progressent avec notamment l'émergence de nouveaux pays industrialisés, en Asie et en Amérique latine.

Les pays du tiers monde, conscients de représenter 70 p. 100 de la population mondiale et de ne disposer que de 12 p. 100 du produit mondial brut, souhaitent ardemment le changement. Ils cherchent à se renforcer collectivement.

Cette nouvelle concurrence oblige nécessairement la France à s'adapter aux besoins de ces pays en révisant sa politique industrielle.

C'est par la poursuite du dialogue Nord-Sud que nous y parviendrons. Notre pays, en participant aux nombreux sommets, colloques ou autres manifestations, montre son attachement à établir de nouvelles relations dans ce nouveau contexte international.

Mais l'insécurité économique ressentie par le changement de la structure du commerce international est accentuée par trois phénomènes : l'insécurité politique, la montée du protectionnisme, la marginalisation des institutions internationales.

Les agissements brutaux de l'U. R. S. S., la montée du fondamentalisme islamique, les fièvres nationalistes, le conflit israélo-arabe, l'apparition en Europe d'un courant d'opposition pacifiste de plus en plus fort et une Amérique peu coopérative sont autant de tempêtes qui affaiblissent les relations internationales et créent l'insécurité politique.

Ce climat d'incertitude est renforcé par la montée du protectionnisme. Le consensus du monde occidental n'existe plus, chacun cherchant à limiter l'influence de l'environnement international sur la définition de ses propres politiques économiques.

La hiérarchie — pays à monnaie forte et pays à monnaie faible — est réapparue.

De plus, le protectionnisme ne se limite plus aux seules industries traditionnelles, telles que l'acier ou le textile, mais s'étend aux industries de pointe comme l'électronique ou l'informatique.

Enfin, la marginalisation des institutions internationales contribue à affaiblir les relations inter-pays.

Le F. M. I., la C. E. E., l'O. C. D. E., le G. A. T. T., malgré leur prestige, se marginalisent et le tiers monde ne s'y reconnaît plus.

La logique nationale fait oublier la présence d'organisations internationales au point que l'on arrive à se demander s'il n'y a vraiment plus de volonté collective pour résoudre cette crise à la fois économique et politique.

Face à ce changement de la scène internationale, on peut s'interroger sur les orientations de votre politique et se poser la question de savoir si elle est bien adaptée aux besoins actuels. Je serais heureux, monsieur le ministre délégué, de connaître votre avis à ce sujet.

Il m'apparaît que la position de la France reste fidèle à l'idée de développement « autocentré », privilégiant la synergie entre l'agriculture et l'industrie locales.

Cette politique de coopération est ambitieuse ; elle souhaite harmoniser les rapports Nord-Sud par la négociation d'« accords-plans » qui couvriraient différents secteurs au sein de relations bilatérales.

Malheureusement, les moyens actuels ne sont pas adaptés à ce « grand dessein tiers-mondiste ». Le budget de la coopération s'amincit encore cette année, et, si la coopération semble se redéployer avec les pays d'Asie et les pays d'Amérique latine, son contenu n'a pas évolué.

La coopération semble continuer à se nourrir plus de théorie que de pratique et les idées sur la coopération ne sont pas encore mûres. N'oublions pas que nos partenaires ne subissent pas forcément les mêmes évolutions que nous, qu'ils sont pour la plupart restés fidèles à leurs idées et aux conceptions qu'ils ont de la France et que ce n'est pas du jour au lendemain que l'on peut effacer le passé.

Telles sont, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre au sujet de la coopération. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.)

**M. le président.** La parole est à M. Matraja.

**M. Pierre Matraja.** Compte tenu du temps qui m'est compté, mon propos sera le plus bref possible.

En écoutant certains des orateurs qui se sont succédé à cette tribune, nous avons la sensation que le service météorologique de la majorité sénatoriale annonce pour votre budget, monsieur le ministre, un ciel particulièrement orageux sans perspectives de dégagement pour l'avenir.

**M. Gérard Gaud.** Très bien !

**M. Pierre Matraja.** Les sénateurs socialistes ont pris l'habitude d'entendre de tels propos et se disent que « la France était belle sous l'ancien septennat », où jamais l'on n'a pu entendre MM. Giscard d'Estaing et Chirac tenir des propos contradictoires ! L'harmonie était si complète qu'un jour l'un des deux dut quitter l'autre. Mais passons, si vous le voulez bien, mes chers collègues !

Mon intervention se limitera simplement aux problèmes européens.

Ainsi vingt-cinq ans après la signature des traités de Rome et de Paris, si je voulais obtenir un effet de tribune, il me suffirait de me lamenter sur l'état actuel de la Communauté et de me laisser aller au pessimisme en ce qui concerne son avenir.

Certes, force est de constater que la situation est alarmante : l'Europe subit la crise économique et risque de se trouver prise en tenailles entre les nouveaux pays industrialisés et les géants économiques que sont les Etats-Unis et le Japon. Elle connaît la montée des tentations protectionnistes, le blocage décisionnel et l'inachèvement du Marché commun.

Cependant, il est à la fois inutile et dangereux de jouer les Cassandre et de se réfugier dans l'attentisme. Il vaut mieux profiter de cette crise pour faire prendre un nouveau départ à la Communauté, même si ce départ se fait progressivement.

C'est tout le sens des deux mémorandums français d'octobre 1981 et d'avril 1982. Ceux-ci s'écartent des grandes proclamations le plus souvent non suivies d'effet pour proposer une approche des problèmes plus pragmatique et des solutions concrètes.

De fait, au cours des derniers mois, on a enregistré un certain nombre de progrès dans la plupart des domaines, en grande partie grâce à l'action du Gouvernement français et à la prise en considération par la Communauté de certaines propositions figurant dans les deux mémorandums.

En matière de coopération politique, des progrès indiscutables ont été réalisés au cours des deux dernières années : les Etats de la Communauté ont réussi à adopter une attitude commune sur le conflit des Malouines, l'exportation d'acier, le gazoduc euro-sibérien et la réunion ministérielle du G.A.T.T.

Sur le plan institutionnel, le conflit qui s'était élevé entre le Parlement, la Commission et le conseil sur le problème de la procédure budgétaire a finalement été surmonté.

Par ailleurs, les prix des produits agricoles pour la campagne 1982-1983 ont pu être arrêtés grâce à un meilleur usage du compromis de Luxembourg, ce qui a permis de limiter l'obligation de l'unanimité aux votes sur les problèmes mettant réellement en jeu les intérêts vitaux des Etats membres.

Un contentieux important a également été réglé pour 1982 : la contribution britannique au budget de la C.E.E. A la différence du gouvernement en place en 1980, qui avait un peu trop facilement cédé aux Britanniques en acceptant que la Communauté leur verse une compensation pour deux ans en raison de la différence entre ce qu'ils réglent à la Communauté et ce qu'ils reçoivent au titre des politiques communes, le Gouvernement actuel a tenu bon face aux nouvelles prétentions des Britanniques et ces derniers ont finalement dû accepter un allègement de leur contribution pour 1982 sensiblement inférieur à celui qu'ils réclamaient.

En matière de recherche, il faut noter l'adoption par la Communauté d'un projet de programme-cadre pour les années 1984-1987, d'un programme de recherche sur l'énergie de fusion pour les années 1982-1986, d'un programme de recherche médicale et d'un programme de recherche stratégique sur les technologies de l'information, tout cela à l'instigation de la France.

En ce qui concerne l'industrie, les quotas de production des entreprises sidérurgiques prévus dans le plan de restructuration ont été reconduits.

Pour l'énergie, des mesures ont été prises en faveur du stockage pétrolier et un financement approprié devrait permettre de soutenir des projets sur les économies d'énergie et les énergies de remplacement.

Au plan commercial, on a pu constater les premiers effets du mémorandum d'avril 1982, lors de la réunion ministérielle du G.A.T.T. où la Communauté unie n'a pas cédé aux Etats-Unis et au Japon.

Dans le domaine agricole, le mémorandum préconisait l'adoption d'une politique des prix garantissant le revenu des agriculteurs et soutenant l'équilibre des marchés.

La Communauté a pris d'autres décisions intéressantes : mise en place d'une politique commune du vin reposant sur les principes d'un prix minimum garanti et d'une distillation obligatoire des excédents, accélération de l'examen des propositions de la Commission sur les fruits et légumes et l'huile d'olive, attribution d'une aide aux producteurs de lait avec dégressivité en fonction des quantités livrées, et stabilisation des importations de substituts de céréales.

Enfin, il faut noter que l'on n'est plus très loin de l'adoption d'une politique commune de la pêche, car actuellement seul le Danemark s'y oppose.

En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, les négociations d'adhésion de l'Espagne et du Portugal continuent à avancer. Les discussions avec le Portugal ont abouti à un large accord sur les dossiers industriels. Les discussions avec l'Espagne sur les mêmes dossiers rencontrent plus de difficultés.

Notons ici que la Communauté a fini par admettre, comme la France le lui demandait, qu'il valait mieux commencer par résoudre les problèmes que pose l'arrivée de ces deux nouveaux Etats avant de les faire adhérer, cela afin que ne se reproduisent pas les erreurs commises lors des élargissements précédents, dont nous subissons les conséquences aujourd'hui, c'est-à-dire la demande de compensation britannique et le mémorandum grec sur les conséquences dommageables de son adhésion sur son économie.

Plus que jamais, dans ce domaine comme dans les autres, nous estimons qu'il faut se réjouir que le Gouvernement, par ses mémorandums, ait choisi de proposer à la Communauté la voie du pragmatisme et du volontarisme pour relancer la construction européenne.

L'élargissement de la C.E.E. doit être l'occasion de régler les problèmes de la relance par l'extension de la politique agricole commune aux produits méditerranéens et l'amélioration des règlements communautaires, du financement de la Communauté par le dégagement de nouvelles ressources propres, permettant de faire face à de nouvelles dépenses et d'aménager les accords de coopération entre la C.E.E. et les pays méditerranéens.

Mais, pour résoudre ces questions, il est nécessaire que se dégage une volonté politique commune. Ce n'est pas en accroissant les pouvoirs des institutions en place que l'on raffermera l'idée européenne. C'est pour cela qu'il n'y a pas lieu de revenir sur le compromis de Luxembourg à propos de l'unanimité du vote, mais plutôt de l'aménager ou de le faire jouer dans l'esprit qui a amené son approbation, comme cela s'est produit pour la fixation des prix agricoles.

S'il est vrai que deux lectures du Traité de Rome sont possibles et qu'en période faste c'était la conception libre-échangiste qui prévalait en matière économique, celle-ci a suffisamment démontré son inadéquation face à la crise pour pouvoir être remplacée par la conception volontariste, qui seule peut aujourd'hui permettre à la Communauté de lutter efficacement contre le chômage, l'inflation, la désindustrialisation...

En effet, il est temps de développer les autres politiques communes qui sont prévues par le Traité de Rome dans les transports, la formation professionnelle et la politique commerciale. Le fonds européen de développement régional et le fonds social européen doivent pouvoir faire passer des politiques communes dans leurs domaines respectifs.

La Communauté doit faire avancer plus avant sa réflexion pour définir une stratégie européenne en matière de politique industrielle. L'accord Thomson-Grundig est, à cet égard, de bon augure, tout comme la décision prise par le Conseil européen à Copenhague de développer une plate-forme commune dans des secteurs de pointe, comme l'aéronautique, l'électronique et les télécommunications.

Elle doit relancer l'investissement productif dans les Etats membres et, comme l'a souligné le ministre, le récent conseil, sur proposition de la France, a décidé d'accroître les moyens du nouvel instrument communautaire en autorisant la Communauté à emprunter trois milliards d'ECU sur le marché international.

Elle doit encore retrouver une plus grande stabilité monétaire. La France souhaite préserver le système monétaire européen, limiter l'usage du dollar dans les échanges commerciaux et combattre le chômage, en particulier chez ceux qui sont le plus atteints : les femmes et les jeunes.

La Communauté doit, enfin, prendre en compte de façon plus importante les propositions de la France pour un espace social européen qui passe par la lutte pour l'emploi.

Seul le développement concomitant d'un espace social et d'un espace économique permettra de faire en sorte qu'aux yeux de l'opinion publique européenne la Communauté ne soit plus simplement l'Europe des marchands, mais également l'Europe des travailleurs.

Cette organisation internationale sera alors peut-être guérie de cette infirmité originelle qui l'empêche souvent d'obtenir de ses membres une réelle volonté politique commune, condition indispensable pour pouvoir changer réellement l'état des choses.

Ainsi, et ce sera ma conclusion, je reprendrai ce que disait Léon Blum, le 30 juin 1936, dans son discours à la tribune de la Société des Nations : « A travers son action, la France cherche à concilier sa fidélité au droit et sa volonté de paix. Elle ne veut pas prononcer sur les faits contraires au droit une absolution

qui serait un encouragement. Elle ne veut pas demander à la guerre la réparation du droit. Mais surtout elle pense à l'Europe de demain, et son audacieuse ambition est de tirer des litiges actuels une contribution à la véritable paix, à la paix organisée, à la paix indivisible, à la paix des armées. Elle n'aperçoit qu'un moyen sûr de liquider le passé, c'est de créer un autre avenir. »

Et c'est parce que nous vous faisons confiance, monsieur le ministre, pour concrétiser cette image de paix, que nous votons votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Robert Schmitt,** rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, mes chers collègues, je viens d'apprendre avec un profond étonnement, en lisant *Le Monde* de ce soir, que M. le ministre de la coopération aurait présenté, aujourd'hui, sa démission de membre du Gouvernement.

Vous comprendrez aisément, monsieur le ministre de la coopération, que le rapporteur de la commission des finances du Sénat chargé d'examiner les crédits de votre ministère, exprime en cet instant sa surprise en face d'une telle nouvelle survenant au moment même de la discussion de vos crédits.

Il ne m'appartient certes pas, comme rapporteur, de porter sur la décision que l'on vous prête un jugement de valeur. Il est évident qu'une telle décision n'appartient qu'à vous seul et je ne m'autorise nullement à explorer les raisons qui auraient pu la motiver.

Vous admettez cependant que le rapporteur de la commission des finances qui, ce matin, a explicité les raisons du changement des rapports et des compétences du ministère de la coopération et du ministère des relations extérieures se demande s'il n'existe pas un risque de mise en cause des conclusions qu'il avait présentées au nom de la commission.

La décision qu'on vous attribue risque-t-elle, monsieur le ministre, de voir abandonnée la recommandation de la commission des finances qui, depuis quelques années déjà, désire le regroupement en un seul budget de l'aide bilatérale publique de la France? Il nous paraît important, en un mot, de savoir, au moment de nous prononcer sur le budget de la coopération pour 1983, si les orientations en fonction desquelles il a été établi, seront bien celles qui présideront à son exécution.

**M. Claude Cheysson,** ministre des relations extérieures. Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Cheysson,** ministre des relations extérieures. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes trois membres du Gouvernement au banc du Gouvernement. Chacun de nous parle au nom du Gouvernement, l'engagement, exprime sa politique. C'est sur cette politique, traduite par le budget, que nous inviterons la Haute Assemblée à se prononcer. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Repiquet.

**M. Georges Repiquet.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, parce que nous avons une haute idée de la France, de sa mission, de sa vocation, j'aurais souhaité pouvoir vous dire que nous étions fiers, en tant que Français, de pouvoir voter un budget qui serait l'expression d'une entreprise cohérente et porteuse d'espoir, destinée à maintenir notre pays au premier rang des grandes nations de cette planète.

Vous avez dit, l'an dernier, monsieur le ministre, que la politique étrangère de la France « traduisait à l'extérieur nos choix de politique intérieure ».

Vous aviez, quelque temps plus tôt, déclaré sur un sol étranger que vous étiez le représentant de la France socialiste. Cette formule avait pu paraître malheureuse, voire choquante. En réalité, nous comprenons aujourd'hui et le monde comprend qu'elle avait valeur de mise en garde.

Notre politique étrangère, toute faite d'hésitations, d'incohérences, d'idéalisme généreux teinté d'idéologie nocive, de pas désordonnés et de reculs humiliants, est l'exact reflet d'une situation intérieure qui mène notre pays à des drames dont il mettra longtemps à se relever.

C'est vrai, vous représentez la France socialiste. C'est bien pour cette raison que notre crédibilité est de plus en plus remise en cause, que notre influence diminue, que notre rayonnement s'éteint, que notre voix est enrôlée. On frémit à la perspective de ce que seront la France et son influence à l'étranger lorsque les Français, quand on les appellera à retourner aux urnes, remercieront l'actuelle coalition socialo-communiste. Il nous

faudra alors une autre ambition, du temps, de l'énergie et beaucoup de patience pour rendre à la France le rang et la voie que vous aurez si gravement remis en cause!

Le budget de votre ministère traduit bien ce déclin, puisque, de votre propre aveu, il s'agit essentiellement cette année de faire un effort pour rechercher ce qu'on appelle pudiquement, entendez bien, mes chers collègues, la « compensation des effets de l'inflation et de la dépréciation du franc ».

Soyons clairs! Il y a dix-huit mois encore et, avant cela, pendant vingt-deux ans, le franc était fort et la France était respectée. Aujourd'hui, notre monnaie doit toujours être soutenue en dépit de deux dévaluations, dont l'une a immédiatement suivi un sommet fastueux et inutile des pays industrialisés à Versailles, au cours duquel, nous avait-on dit, nos partenaires et nous-mêmes avions conjuré tout danger de maladie du franc. Nous avons emprunté depuis, avec difficulté, 4 milliards de dollars à l'étranger pour soutenir la monnaie. Cette somme, aujourd'hui, est déjà fortement entamée sans pour autant que l'on puisse constater des résultats appréciables. Le dollar n'a cessé de monter et le franc de baisser!

Notre déficit du commerce extérieur ne fait que s'aggraver chaque mois! La dette extérieure de la France dépasse actuellement les 45 milliards de dollars et ne cesse de croître!

Tout cela, bien entendu, n'est que la conséquence de votre politique intérieure et du manque de confiance qu'elle inspire à l'étranger!

Une économie solide et saine, une dépense crédible sont les deux piliers indispensables d'une politique étrangère.

Qu'avez-vous fait de l'économie de la France?

Qu'avez-vous fait de sa défense?

Votre budget, avec ses rattrapages et ses colmatages, traduit bien un déclin que vous ne pouvez nier. Où sont les discours généreux et ambitieux de l'an dernier, alors que votre souci n'est plus que de lutter contre l'érosion de la situation matérielle de nos représentants diplomatiques en poste à l'étranger?

Oui, nous désapprouvons votre politique intérieure dont on constate les prolongements désastreux dans le domaine extérieur.

Dans les rapports Est-Ouest, entre autres, nous voyons la France socialo-communiste d'aujourd'hui danser une valse-hésitation entre les deux superpuissances qui ne nous vaut la considération ni de l'une ni de l'autre. N'avez-vous pas été surpris qu'au cours de son récent voyage à Moscou à l'occasion des obsèques de M. Brejnev, le Premier ministre n'ait pas été reçu par M. Andropov, alors que le secrétaire général du parti communiste français, lui, l'a été? Je serais heureux de savoir quelles réflexions ce camouflet vous inspire.

A l'égard des Etats-Unis d'Amérique, la position de la France ne s'améliore pas non plus. Si certaines des attitudes adoptées par le Gouvernement pour protester contre ce qu'il considérait comme des ingérences de nos alliés et amis américains nous ont semblé justifiées, celles-ci ont été si mal expliquées qu'un climat inutilement tendu règne aujourd'hui entre Paris et Washington.

Certaines déclarations agressives de différents responsables, quant à l'orientation de notre politique d'aide au tiers monde et de « notre politique culturelle anti-impérialiste », ont miné les relations entre la France et les Etats-Unis sans contrepartie positive aucune.

Nous voyons mal, je dois le dire, quel grand projet, quel grand dessein inspire votre politique étrangère actuelle à l'égard des deux grands.

Au Moyen-Orient, qu'est devenu le rôle de la France? Nous avons approuvé votre décision d'envoyer des soldats français à Beyrouth pour aider nos amis libanais. Mais ce geste est insuffisant s'il ne s'inscrit pas dans une politique claire et déterminée.

Quelles sont les cartes de la France pour promouvoir, d'une part, un dialogue, d'autre part, la paix au Proche et au Moyen-Orient? Le crédit dont jouissait la France dans cette région du monde, tant auprès de nos amis israéliens que de tous nos amis arabes, est considérablement dévalué. L'Amérique semble détenir, seule, les atouts permettant de dégeléer une situation, ce qui, vous ne l'ignorez pas, n'est pas forcément de nature à provoquer la paix. La France, elle, depuis dix-huit mois, a perdu, ou presque perdu, toute voix au chapitre.

En fait, nous cherchons vainement là où la France a encore de l'influence! En Pologne, peut-être? Certes, monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez cru bon de dire, à la tribune de l'Assemblée nationale: « L'apaisement des derniers jours est encourageant! Il montre que la normalisation peut avoir un visage humain! » N'avez-vous pas le sentiment de provoquer ainsi la colère, et surtout la tristesse, de tous nos concitoyens sincèrement épris de liberté?

Quel rôle stabilisateur ou médiateur jouons-nous à travers le monde d'aujourd'hui ? Dans la guerre meurtrière qui divise l'Irak et l'Iran, dans le Sud-Est asiatique où, je le constate, la France apporte une aide alimentaire et financière au Viet-Nam, lequel, à son tour, opprime et occupe le malheureux peuple cambodgien qui se tourne vers nous sans comprendre ! Où est la logique dans tout cela ? Je note cependant, monsieur le ministre, que, dans votre exposé de ce matin, vous avez bien voulu nous donner quelques apaisements à ce sujet.

A force de ne pas vouloir entretenir de rapports directs et de haut niveau entre nous et l'Union soviétique tant que les troupes russes n'auront pas évacué l'Afghanistan, je crains fort que le dialogue entre les deux pays ne soit interrompu à jamais, sans d'ailleurs obtenir de résultats. Il y a plus urgent et plus utile à faire, croyez-moi, pour aider la résistance afghane.

Ces quelques exemples justifient à eux seuls notre opposition à votre budget, à votre politique si peu conforme, à tous points de vue, aux intérêts réels et profonds de notre pays.

J'ajouterais qu'il est affligeant, quelles qu'en soient les raisons, de voir les structures internes du ministère des relations extérieures — bien que ce matin vous nous ayez donné des explications à ce sujet — subir les contre-coups de votre indécision et de vos hésitations, et le personnel de la direction générale des affaires culturelles se lancer dans une grève qui n'est que le reflet d'une démoralisation générale de vos services.

La France, monsieur le ministre, doit avant tout tenir un langage responsable vis-à-vis de tous ses partenaires, quels qu'ils soient. Elle doit œuvrer à promouvoir la paix. Elle doit dialoguer avec tous et non pas s'isoler. Elle doit se montrer généreuse et non sectaire ou partisane. Elle doit avoir une économie saine, une monnaie forte et une défense crédible.

Lorsqu'elle aura tout cela, c'est-à-dire lorsqu'elle redeviendra elle-même, notre groupe, alors, votera sans réserve les budgets de défense et de relations extérieures qui lui seront soumis. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gaud.

**M. Gérard Gaud.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget de la coopération soumis à notre approbation témoigne, après celui de 1982, de la volonté de la France de faire entendre, dans un monde agité par les rivalités Est-Ouest et secoué par les turbulences commerciales et monétaires, à la fois la voix de notre indépendance et celle de la solidarité.

Cette politique ainsi définie se retrouve dans le projet de budget qui est soumis à notre examen. Il traduit bien la volonté du Gouvernement, en accord avec les objectifs définis par le Président de la République, d'accroître notre effort, notamment en faveur des pays les moins avancés.

Le montant des crédits inscrits au projet de budget 1983 du ministère de la coopération et du développement s'élève à 5 244 millions de francs. Il est en augmentation de 347 millions de francs par rapport aux crédits ouverts en 1982, ce qui représente une progression de 7,08 p. 100 d'une année sur l'autre.

Cette augmentation de crédits intervient dans un contexte international tout à fait différent de celui de l'année dernière.

La croissance économique dans le monde a été ramenée à 0,4 p. 100 par an, alors qu'elle se situait autour de 3 p. 100 les années précédentes.

La situation économique de la plupart des pays en voie de développement continue de se dégrader sous l'effet d'une chute générale des cours des matières premières et leur situation financière connaît une évolution catastrophique, symbolisée par le chiffre record de 626 milliards de dollars de leur endettement extérieur total.

Un certain nombre de pays du tiers monde sont au bord de la faillite. Nous avons tous en mémoire l'événement du mois d'août concernant le Mexique et l'intervention urgente qui a été nécessaire pour que ce pays ne soit pas en cessation de paiements.

Cette évolution mondiale tempère nos regrets de ne voir progresser le budget du ministère de la coopération et du développement que de 7,08 p. 100 par rapport à 1982, cette augmentation n'atteignant pas l'inflation prévisionnelle située entre 8 et 9 p. 100.

Nous ne pouvons cependant faire abstraction de la forte augmentation de crédits intervenue en 1982 par rapport au budget 1981, soit 19,5 p. 100. La moyenne des deux années traduit donc un effort important malgré les sollicitations de dépenses nombreuses émanant de l'ensemble des ministères.

La progression du volume des engagements de dépenses — c'est-à-dire des dépenses ordinaires et des autorisations de programmes — de 1982 à 1983 s'élève à près de 11 p. 100.

Le F.A.C. — fonds d'aide et de coopération — qui est particulièrement apprécié par nos partenaires, voit ses autorisations de programme passer de 1 150 millions de francs à 1 351 millions de francs, ce qui correspond à une augmentation de 17,5 p. 100.

Grâce à cette dotation très substantielle, notre action en faveur du développement économique et social des pays les moins avancés sera très notablement accrue et atteindra 0,15 p. 100 du P.N.B. dans le délai prévu par le Président de la République.

Elle concerne plus spécialement le projet de développement rural, les infrastructures, les communications, l'urbanisme et les transports ainsi que l'équipement sanitaire et social et les énergies nouvelles, soit, pour l'ensemble de ce chapitre, environ 70 p. 100 de notre aide.

Celle-ci atteindra 0,52 p. 100 du produit national brut au lieu de 0,49 p. 100 en 1982. L'accroissement est donc très net, la part des prêts représentant 35 p. 100 des crédits. Nous devrions atteindre, en 1988, les 0,70 p. 100 du P.N.B. qui constituent l'objectif fixé par le Président de la République, alors que, dans le même temps, on constate qu'un égoïsme national à courte vue paraît pousser la majorité des pays industrialisés à sacrifier leur aide publique au développement. La Banque mondiale et l'Agence internationale pour le développement voient ainsi leurs possibilités de financement dramatiquement réduites.

Le budget de la coopération reste cependant marqué par la rigueur qui s'applique à tous les budgets des ministères, et donc à nos moyens de politique étrangère. Cette rigueur implique une réflexion sur l'allocation des crédits permettant l'application de la politique définie par le Gouvernement.

Vous disposerez à l'avenir, monsieur le ministre, d'un instrument mieux adapté à la mission dont vous avez la charge. La restructuration du ministère des relations extérieures, qui découle des décrets du 27 juillet 1982, permettra de regrouper nos moyens d'intervention dans un cadre unique, au service d'une véritable stratégie du développement prenant en compte la totalité des pays concernés et des actions entreprises.

En donnant au ministre délégué chargé de la coopération et du développement une compétence plus générale et une autorité plus grande, il y aura certainement là une meilleure efficacité et une vue d'ensemble plus élargie. Cette approche harmonisée des problèmes du développement évitera des doubles emplois de crédits et instaurera des perspectives plus dynamiques et plus efficaces.

Vous nous présentez un budget marqué par un souci de sélectivité qui privilégie les pays les moins avancés de l'Afrique francophone, mais l'Afrique francophone dans sa totalité, Maghreb compris ; puis le reste de l'Afrique, ainsi que nous l'aviez annoncé l'an dernier ; enfin, les Caraïbes et l'Amérique centrale.

La France ne peut prétendre se substituer à elle seule à une aide internationale défaillante, mais elle a le devoir de tracer les perspectives concrètes d'un codéveloppement dont elle entend démontrer qu'il peut se révéler mutuellement profitable autant que moralement indispensable. Vous l'avez souvent répété, monsieur le ministre : « Aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même. »

A cet égard, la coopération économique bilatérale franco-algérienne peut être citée en exemple. Sur le plan économique, elle garantira à l'Algérie, en échange du gaz qu'elle nous livrera et qui devrait assurer 22 p. 100 de notre consommation totale de cette énergie, des ressources financières stables qui lui permettront de planifier un développement auquel nous serons associés.

Ainsi, nous coopérerons avec ce pays dans le domaine des infrastructures, du développement industriel et hydraulique, du développement agricole, de l'informatique et de l'énergie nucléaire. Nous construirons, en particulier, le métro d'Alger.

Pour le seul premier trimestre 1982, le montant des divers contrats signés entre ce pays et des entreprises françaises s'élève à 15 milliards de francs.

Notre coopération avec l'Algérie est également exemplaire en ce qu'elle prévoit d'importants transferts de technologie et un effort de formation professionnelle de nature à favoriser la réinsertion des travailleurs algériens immigrés dans notre pays.

La convention de coopération signée en juin dernier entre nos deux pays permettra enfin au gouvernement algérien de concrétiser sa volonté d'indépendance politique, en lui donnant les moyens d'un développement autocentré échappant à la logique des blocs. Je souhaite vivement que nous puissions, à l'avenir, mettre en œuvre avec d'autres pays une politique de coopération aussi appropriée aux besoins à satisfaire.

L'assistance technique constitue un pôle d'attraction important de notre aide au développement.

Nous eussions souhaité que les effectifs d'assistance technique dont la France supporte la charge financière soient accrus et non pas seulement maintenus comme le prévoit votre projet de budget. De même, il conviendrait d'accélérer la titularisation des agents non titulaires de l'Etat, bien que nous reconnaissions l'effort que vous avez consenti sans discontinuer dans ce domaine depuis plus d'un an.

Nous ne pouvons cependant oublier que la force de la coopération française tient au nombre de ses coopérants. Nous sommes dans ce domaine — vous l'avez rappelé ce matin, monsieur le ministre — la première nation du monde avec nos 25 000 coopérants. Les Etats-Unis, auxquels on veut souvent faire référence, n'en ont de 13 500 à travers le monde.

On constate néanmoins pour ces coopérants, à leur retour en France, des difficultés de réinsertion professionnelle qui rendent leur carrière incertaine. Vous avez évoqué la possibilité de titulariser certains d'entre-eux. Pourriez-vous nous apporter prochainement des éclaircissements à ce sujet ?

Vous avez dû modérer la croissance de notre assistance militaire technique à 5 p. 100 et reconduire nos crédits d'aide aux armées nationales. Les dépenses de formation militaire progressent, en revanche, de 14 p. 100. C'était une priorité qu'il fallait en effet respecter et qui s'inscrit dans un effort général accompli par votre ministère en faveur de la formation, comme en témoigne la nouvelle politique d'attribution des bourses, évoquée tout à l'heure par mon collègue et ami Robert Pontillon.

Votre budget, monsieur le ministre, s'inscrit dans le cadre de principes nouveaux qui commandent un redéploiement des structures chargées de son exécution. Ce n'est cependant pas sur lui seul que l'effort de la France en matière de coopération peut être jugé. Si mes renseignements sont exacts, l'aide globale au développement avoisinera 20 milliards de francs en 1983, tous ministères confondus.

La politique extérieure de la France me semble animée par un double souci de justice et de sécurité.

Il aurait été inconcevable, étant donné les traditions qui sont les nôtres, que l'effort de solidarité engagé par le Gouvernement à l'intérieur de nos frontières ne s'étende pas à nos relations avec les nations en développement. C'est cependant une idée qui est parfois mal comprise.

Une meilleure utilisation de nouveaux acteurs, tels que les entreprises publiques ou parapubliques, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales, contribuera certainement à faire prendre conscience à une plus large partie de l'opinion de l'urgence de la solidarité. L'aide les concernant va progresser de 30 p. 100.

Un effort déterminant est notamment assuré par les organisations non gouvernementales que le Gouvernement se doit d'encourager. Ces organisations jouent, en outre, un rôle essentiel dans la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes posés par le sous-développement. Il apparaît donc judicieux d'avoir rattaché le bureau de liaison des organisations non gouvernementales au nouveau service de la communication et de la mobilisation pour le développement.

La coopération est aussi un moyen de renforcer la sécurité internationale. L'humanité ne peut indéfiniment accepter d'être partagée en pays industrialisés et nations prolétaires.

C'est dans cet esprit, monsieur le ministre, que vous avez défini une politique de développement autocentré et d'investissement adaptée aux situations locales. Elle privilégie, à juste raison, le développement rural, l'équipement, la mise en valeur des ressources énergétiques et la formation professionnelle.

Dans ce même temps, la France se doit d'œuvrer au sein des instances internationales. Je sais, monsieur le ministre des relations extérieures, que vous vous y employez, notamment en préconisant une stabilisation des recettes d'exportation des pays en développement. Elle constitue leur seule garantie d'obtenir des revenus sûrs et réguliers sans lesquels il n'est pas de prévision économique fiable, sans lesquels il n'est donc pas de développement.

Telles sont, messieurs les ministres, les quelques remarques que je voulais faire lors de la présentation de votre budget 1983.

Ce sera un honneur pour la France, en surmontant ses propres difficultés économiques, que d'aider au maximum à réduire les inégalités de toutes sortes entre les divers habitants de cette terre, où nous devons tous vivre ensemble, si possible dans des conditions harmonieuses, solidaires et fraternelles. C'est aussi, je pense, son intérêt bien compris, tant sous l'aspect économique que sous l'aspect politique.

Pour votre action dans ce sens, au nom du groupe socialiste, je vous transmets, messieurs les ministres, nos vœux de réussite et l'assurance de notre solidarité.

Nous voterons donc vos crédits. (*Applaudissements sur les trèves socialistes et communistes et sur les trèves de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Chandernagor, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je remercie les commissions du travail qu'elles ont accompli et des excellents rapports qu'elles ont présentés.

Je voudrais aussi, du haut de cette tribune, rendre un particulier hommage au travail qu'effectue quotidiennement la délégation sénatoriale pour les Communautés européennes, car elle suit avec vigilance et une très grande compétence l'activité des organes communautaires, en liaison, aussi souvent que possible, avec mon cabinet et le ministère des relations extérieures, et elle publie, sous la présidence de M. Genton, M. Spénale étant rapporteur général, des travaux d'une grande qualité.

Je ferai maintenant quelques commentaires sur les propos qui ont été tenus au sujet de l'Europe par certains d'entre vous.

M. Bettencourt nous a dit que la Communauté se devait d'être active en tout domaine. Il a ajouté : « puisse la France contribuer à lui donner une nouvelle ardeur ! ». Je croyais avoir montré ce matin que les problèmes réels dont dépend l'avenir de la Communauté étaient enfin posés parce que, avec une très grande insistance depuis dix-huit mois, nous avons demandé qu'ils soient posés et résolus, qu'il s'agisse de la politique industrielle commune, d'une politique commune de la recherche et de l'énergie, d'une meilleure utilisation de l'espace intérieur européen ou des conditions sans lesquelles l'élargissement du Marché commun serait voué à l'échec.

Je me permets d'ajouter que nous n'aurions pas eu à insister à ce point si nos prédécesseurs l'avaient fait avant nous, de même que nous n'aurions sans doute pas eu à signer et à faire ratifier tant de conventions diverses, négociées depuis longtemps dans le cadre du Conseil de l'Europe, qu'il s'agisse du recours individuel devant la commission des droits de l'homme de Strasbourg, de la convention trans-frontalière, de la convention sur les travailleurs immigrés, etc.

Je me dois d'être objectif et je veux l'être. Du reste, je rends hommage à la modération dont a fait preuve M. Bettencourt, à la clarté et à la précision de sa pensée.

Nos prédécesseurs immédiats avaient, certes, conclu le système monétaire européen qu'il faudrait maintenant compléter — j'y reviendrai tout à l'heure — mais ils avaient également conclu le mandat du 30 mai 1980, qui empoisonne depuis lors la vie de la Communauté. Il faut savoir faire la part des choses : rien n'est jamais parfait dans quelque action que l'on fasse et l'on se doit de porter la responsabilité à la fois de ses succès et de ses échecs.

M. Claude Mont, précisément, m'a parlé du système monétaire européen et m'a demandé si je présenterais des propositions visant à le renforcer. Je sais gré du reste à M. Claude Mont d'avoir pris acte des progrès marqués par le Conseil européen de Copenhague.

En ce qui concerne sa question sur le système monétaire européen, je dois dire que nous n'avons cessé d'en demander le renforcement. C'est la résolution du 5 décembre 1978 du Conseil européen qui a posé les bases du système monétaire européen. Elle soulignait le caractère provisoire de l'architecture mise en place en la qualifiant de « phase initiale du système monétaire » et prévoyait la création d'un système définitif à échéance de deux ans. Cette phase institutionnelle du système monétaire aurait impliqué un transfert partiel de la souveraineté monétaire des Etats membres vers la Communauté. Elle devait comporter la création d'un fonds monétaire européen et l'utilisation pleine et entière de l'E. C. U. comme avoirs de réserve et instruments de règlement.

Cet objectif s'est vite révélé très ambitieux. Certains pays, la France notamment, ont souhaité vivement un approfondissement non institutionnel du système monétaire puisqu'il y avait difficulté à faire admettre l'étape institutionnelle par un certain nombre de nos partenaires. J'ajoute que la Grande-Bretagne n'avait jamais adhéré au système lui-même, tel qu'il est et tel qu'il fonctionne actuellement.

Le Conseil européen de Londres de novembre 1981 a invité la Communauté à encourager l'utilisation de l'E. C. U. par les emprunteurs, tant publics que privés, et à rechercher des améliorations dans la coopération monétaire avec les principaux partenaires de la Communauté.

L'affaire a été évoquée à plusieurs reprises, notamment dans des conseils « économie et finances », et la Commission elle-même a soumis, au cours du premier trimestre de 1982, un ensemble de propositions tendant à améliorer le fonctionnement du système.

Le projet de la Commission n'a pu, jusqu'à présent, aboutir et le Gouvernement français pense très fermement que ce système doit être renforcé, car l'affirmation de l'identité monétaire européenne et de sa vitalité est indispensable pour conforter la position de l'Europe dans le dialogue monétaire international. L'Europe sera d'autant plus crédible dans ce dialogue qu'elle aura démontré sa capacité de renforcer son effort de coopération interne.

Dans les conversations qui ont eu lieu au sommet de Copenhague, le problème du système monétaire européen est revenu à l'ordre du jour. Le Président de la République française a vivement insisté en décrivant ce système comme un des fondements essentiels de la Communauté — c'est dire à quel point nous y tenons — et en faisant un certain nombre de propositions visant à utiliser le système monétaire comme moyen de stabiliser le système monétaire international, en organisant la relation entre l'E. C. U., le yen et le dollar.

Ces propositions ont été bien accueillies par huit de nos partenaires ; elles ont fait difficulté vis-à-vis du neuvième, celui qui précisément n'est pas dans le système monétaire. Il n'y a rien d'étonnant à cela.

En réalité, nous « achoppons » dans cette affaire sur deux types d'opposition : celle des banques centrales de certains de nos partenaires, jalouses de leur autonomie, et celle des Britanniques, qui, n'ayant jamais donné leur adhésion au système monétaire, se refusent jusqu'à présent à se lier, si peu que ce soit, au système monétaire européen. Mais — je le répète — la France tient au système monétaire européen et à son développement, qu'elle considère comme un des fondements essentiels de la Communauté.

M. Jean Garcia a évoqué la situation en Amérique centrale. Je peux lui dire qu'à la demande de la France la Communauté a décidé d'apporter une aide aux pays d'Amérique centrale, sans distinction d'idéologie. Cela nous paraît fondamental si nous voulons donner à cette aide le sens qui convient, c'est-à-dire essayer d'aider ces pays à sortir des choix manichéens auxquels ils sont très souvent confrontés. C'est le sens que nous avons voulu donner à l'aide communautaire. Le financement de cette aide a fait récemment, non sans difficulté, l'objet d'un arrangement budgétaire qui concerne le Costa Rica, la République dominicaine, le Honduras et le Nicaragua.

Ce n'est d'ailleurs qu'une première phase, les huit Etats de la région étant tous considérés comme également éligibles à l'aide de la Communauté.

M. Pontillon a rendu hommage à la politique européenne du Gouvernement et il a ajouté à la liste que j'avais donnée des avancées communautaires dans un certain nombre de domaines. Il a ajouté la batellerie et le textile. Il a eu raison, car il faut souligner la fermeté de la Communauté européenne dans la discussion des accords bilatéraux avec nos principaux fournisseurs de textile, ces accords bilatéraux dont nous avions dit qu'ils conditionneraient le renouvellement par la Communauté de son adhésion à l'accord multifibres. On arrive maintenant au dernier, et des pays dominants comme Hong Kong et Macao ont décidé de les signer. Il faut tout de même noter que, lorsque la Communauté sait faire preuve de détermination, tout n'est pas perdu, loin de là, et qu'elle trouve en définitive des interlocuteurs plus compréhensifs qu'ils ne l'étaient au début des négociations.

M. Matraja a complété également la liste en parlant des dispositions qui ont été prises en matière d'énergie et de recherche. Je vous disais que les choses vont mieux, en tout cas quant à l'acceptation par un certain nombre de nos partenaires des conditions qu'il faut remplir ou accepter si l'on veut que l'Europe puisse aller de l'avant et que les problèmes soient sérieusement étudiés.

J'avais évoqué dans mon propos un certain nombre de déclarations, celles du président Thorn et celles du commissaire Natali. Je voudrais, pour terminer, vous citer un propos récent du chancelier Kohl : l'Europe, a-t-il dit, n'a pas d'avenir si elle ne s'unit pas. Il a rappelé que son pays souhaitait l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne. Mais il a ajouté — ce point me paraît très important et je veux le relever — que ces pays devaient se plier aux règles, ce que nous répétons nous-mêmes depuis des mois, et que tous les problèmes devaient être réglés avant et non après l'élargissement.

J'enregistre avec satisfaction cette déclaration supplémentaire, qui va dans le bon sens et qui corrobore mes propos, à savoir qu'avec de la patience et de l'obstination on arrive à faire

avancer des idées qui sont celles du Gouvernement, mais qui sont — j'en suis sûr — celles du pays tout entier. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. M. Genton applaudit également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.** A cette heure, pour ne pas lasser votre attention, mesdames et messieurs les sénateurs, je répondrai très brièvement aux questions précises qui m'ont été posées au cours du débat et d'abord par vos rapporteurs.

M. Schmitt a formulé un certain nombre d'observations qui venaient compléter son rapport écrit.

Je précise, juste pour le procès-verbal, si j'ose dire, que, lorsqu'il parlait de 950 militaires stationnés en Afrique, il s'agissait, bien entendu, de nos 950 coopérants militaires, dont on ne peut pas dire vraiment qu'ils soient stationnés, puisqu'ils sont intégrés dans les forces nationales des pays avec lesquels nous avons passé ces accords de coopération, où ils servent d'instructeurs. Par ailleurs, en vertu d'accords de défense, un certain nombre de militaires français, eux, se trouvent « stationnés », au sens propre du terme, aussi bien à Libreville qu'à Dakar, Djibouti ou Bangui.

Vous souhaitez, monsieur le rapporteur, voir stabiliser les effectifs de l'assistance technique. Je crois pouvoir vous répondre que c'est chose faite depuis plusieurs années. Vous-même l'avez fort bien noté dans votre rapport écrit. Voilà déjà trois ou quatre ans que les effectifs de l'assistance technique ne s'accroissent plus. Au contraire, après avoir eu tendance à diminuer d'une manière importante, ils se trouvent aujourd'hui à peu près stabilisés. Je ne souhaite pas que ce nombre diminue davantage. Nous sommes aujourd'hui, à mon avis, dans une situation telle qu'il s'agit plutôt de rendre les assistants techniques plus efficaces en appliquant les conclusions du rapport Vivien, dont je parlais tout à l'heure. Nous ne devons pas perdre la force de la coopération française, qui est un don humain, en quelque sorte, à travers notre assistance technique, et nous devrions parvenir à maintenir les effectifs de cette assistance technique aux environs de 25 000. On peut discuter du chiffre. Il est, bien sûr, global et inclut les professeurs de français ainsi que toute l'assistance technique gérée par la direction générale et celle qui est gérée par la rue Monsieur. Ce chiffre est approximatif, car il y a des marges — vous le savez, monsieur le rapporteur — en ce qui concerne les missions de longue durée ou les organismes annexes.

Il me semble donc que nous ne devons pas renoncer à cette idée selon laquelle la coopération française, ce sont d'abord des hommes et des femmes qui vont se mettre à la disposition de nos partenaires.

Monsieur le rapporteur, vous avez fait part de votre inquiétude sur le problème des concours financiers. Je voudrais vous rappeler que ce n'est pas de gaité de cœur que nous nous sommes engagés dans cette voie, mais pour les raisons que j'ai indiquées dans mon propos liminaire. Nous estimons, en effet, que nous n'avons pas le droit d'abandonner des Etats qui sont dans la détresse financière, mais que nous avons le devoir de venir à leur secours.

Il est vrai que cela entraîne un effet pernicieux qui consiste dans une certaine mesure à transférer les fonds disponibles de notre « aide-projet » — c'est-à-dire ce que nous devons mettre à la disposition des Etats pour leur permettre d'assurer leur propre développement — vers une aide « premier-secours », une aide « extinction de l'incendie ».

Cette évolution est préoccupante, mais je serais très heureux que la commission des finances du Sénat veuille bien apporter une suggestion pour résoudre le dilemme auquel nous sommes confrontés.

Par ailleurs, vous avez indiqué l'importance des prêts d'ajustements structurels et je voudrais à ce propos dire que cette nouvelle forme d'assistance qui se développe depuis quelques années, mais que nous avons fortement renforcée, s'accompagne d'une insertion de notre administration dans le dialogue entre l'Etat qui a recours à cette formule de soutien et l'ensemble des bailleurs de fonds sur le plan international.

Nous accomplissons en quelque sorte une mission de bons offices entre tel ou tel Etat — je pense au Sénégal, à Madagascar — et le fonds monétaire international, les créanciers réunis dans le club de Paris pour arriver à ajuster les choses de part et d'autre et faire en sorte qu'une solution soit trouvée.

A cet égard, ce que nous avons pu réussir à Madagascar me paraît tout à fait exemplaire, puisque l'année dernière, à la même époque, rares étaient ceux qui pouvaient parier sur un

accord entre Madagascar et le fonds monétaire international, tant les positions étaient éloignées les unes des autres, le fonds ayant des exigences mal adaptées parce que « contractuelles » et obligeant le gouvernement malgache à prendre des mesures qui détruisaient sa capacité de production, cependant que l'économie malgache, de son côté, se trouvait dans une situation désastreuse.

L'aide que nous avons pu apporter, sans doute davantage encore que les crédits que nous avons mis dans la corbeille, a permis d'aboutir à un résultat heureux puisque l'accord a été conclu.

Il y a donc là une procédure, une démarche d'aide budgétaire et financière qui, allant très au-delà de ce qui se fait en matière de contribution budgétaire de type classique, permet me semble-t-il, d'engager nos partenaires sur la voie du redressement.

M. le sénateur Martin a repris le problème de l'aide budgétaire ; je n'insiste pas sur ce point. Mais il a aussi posé le problème du redéploiement de notre aide en soulignant le fait que la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées souhaitait le maintien de la priorité africaine.

Je voudrais, à cet égard, insister sur le fait que le Gouvernement entend effectivement revenir à la priorité africaine ; mais on n'y revient pas comme cela du jour au lendemain ! En effet, le redéploiement engagé en direction de l'Asie ou de l'Amérique latine, à la suite du conseil restreint de 1979, continue à opérer ses effets, alors même que nous sommes en train de le rectifier !

A cet égard, je sollicite la compréhension de la Haute Assemblée en lui demandant de tenir compte des effets de masse et de l'air, en quelque sorte, qui a été donné au cours des années précédentes, notamment par la procédure des prêts du Trésor, qui doit pouvoir être progressivement rectifiée pour correspondre à la volonté politique affirmée par le conseil restreint du 8 juin dernier.

M. Lucien Delmas, au nom de la commission des affaires culturelles, a condamné le flou budgétaire. Il est vrai — je n'insisterai pas sur ce sujet, car nous nous en sommes expliqués tout à l'heure avec M. Claude Cheysson — que l'incidence des décrets du 27 juillet 1982 n'a pu être clairement prise en compte dans les documents qui vous ont été distribués. Je ne vois pas comment nous aurions pu faire autrement puisque les décrets sont intervenus le 27 juillet seulement !

J'ajoute qu'à toute chose malheur est bon : ainsi, le « bleu » initial, permet de faire la comparaison terme à terme avec ce qui avait été adopté l'année dernière, cependant que le document qui sortira des votes du Parlement permettra, quant à lui, si vous adoptez le budget, de faire la comparaison terme à terme avec l'effort de l'année prochaine. D'un certain point de vue, vous disposez ainsi d'un document grâce auquel le Parlement, et le Sénat en particulier, pourront s'y retrouver peut-être plus facilement que si nous avions fait notre réforme budgétaire avant même de la soumettre à l'Assemblée nationale.

M. Lucien Delmas a souligné que la réforme du 27 juillet ne créait pas un ministère du tiers-monde. Je lui en donne acte. En effet, notre souhait a été, non de créer un ministère du tiers-monde, mais un ministère délégué auprès du ministère des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Delmas est revenu sur cette distinction en ce qui concerne la priorité géographique. Je demande au Sénat de bien distinguer ce qui est réforme de structure, d'une part, et priorité géographique, de l'autre. Cela me paraît important pour comprendre l'ensemble de notre dispositif.

M. Francou a évoqué l'association pour la recherche et l'information sur l'aide au développement, l'A.R.I.A.D. Je voudrais lui dire que cette association me paraît être, en effet, l'une des organisations non gouvernementales qui fait un bon travail. Elle agit dans un sens utile. Présidée de manière très illustre par le président de la Haute Assemblée, elle tire un surcroît de rayonnement de cette haute autorité. A cet égard, elle prend place parmi les nombreuses organisations non gouvernementales qui font connaître l'effort de la France en direction du tiers-monde.

C'est pourquoi, cette année, en période d'austérité budgétaire, nous avons encore accru de 30 p. 100 les crédits consacrés au soutien à l'action des organisations non gouvernementales. Ces crédits atteindront 20 millions de francs et l'A.R.I.A.D. en aura sa juste part comme les autres organisations non gouvernementales, ni plus ni moins.

M. Béranger a évoqué les problèmes de codéveloppement et m'a demandé si je pouvais citer quelques exemples de codéveloppements réussis. J'en donnerai trois.

Le premier exemple concerne une opération que nous avons contribué à monter entre le gouvernement gabonais et la société Paris-Outreau qui est installée à Boulogne-sur-Mer et qui traite le ferromanganèse. Cette société se trouvait dans une situation difficile. Elle était très menacée par la concurrence étrangère. Grâce à une prise de participation du gouvernement gabonais dans cette entreprise de ferromanganèse française, grâce à l'approvisionnement assuré par le gouvernement gabonais, des participations croisées permettent aujourd'hui à Paris-Outreau de contribuer au maintien de l'emploi dans la ville de Boulogne-sur-Mer et dans le Pas-de-Calais cependant que, de son côté, le Gabon se trouve associé en aval à la transformation de sa matière première elle-même.

Le second exemple a trait à la société Cacao-Barry qui traite le cacao. Cette société, française elle aussi, se trouvait en difficulté et était menacée de rachat par un important groupe britannique.

La décision a été prise en accord avec le trésor français et le Gouvernement camerounais — et dans un second temps sans doute le Gouvernement ivoirien, qui a marqué son intérêt, y participera à son tour — de racheter la société Cacao-Barry pour éviter de la laisser reprendre par le concurrent anglais qui, de ce fait, se serait trouvé dans une situation de domination du marché. Cette décision permet aux gouvernements camerounais et ivoirien d'être associés à la transformation et à la valorisation de leurs matières premières. Cependant, de notre côté, nous sauvons là encore une entreprise française.

Enfin, le troisième exemple que je voudrais citer, mais je n'insisterai pas, concerne l'ensemble des accords avec l'Algérie. En amont, celui qui porte sur le gaz jusqu'en aval, tous les accords que nous avons traités sectoriellement — ainsi de l'accord sur les transports, l'accord habitat, qui ont été conclus, mais encore des accords sur l'agriculture et les accords sur la pêche qui sont en cours de négociation — relèvent de cette notion de codéveloppement. Oui, il est vrai que nous avons avantage au codéveloppement, car les intérêts croisés du codéveloppement permettent, notamment à un pays en voie de développement, de maîtriser en aval, par sa participation, la valorisation de sa matière première, tout en assurant à notre pays une régularité des prix et des approvisionnements, ce qui nous permet de sauver dans un certain nombre de cas et de développer nos propres entreprises.

Mme Perlican a fait une description dramatique de la situation des pays les moins avancés dans le tiers monde, description à laquelle je souscris malheureusement. Elle a, en particulier, souligné le problème de l'aide alimentaire.

Je voudrais, à cet égard, lui dire que nous sommes très soucieux de transformer cette aide alimentaire en une véritable stratégie d'autosuffisance alimentaire. Nous nous félicitons des propositions qui ont été avancées par la Commission économique européenne et par le commissaire Pisani sur ce point, puisque ce dernier propose de mettre en place de véritables stratégies alimentaires qui ne se limitent donc pas à la vente de céréales mais qui, en allant beaucoup plus loin dans l'ensemble du processus, donnent à nos partenaires les moyens d'assurer eux-mêmes leur autosuffisance.

M. Croze s'est inquiété des problèmes de discrimination au sein du Maghreb. Je voudrais d'abord l'assurer que le Maghreb fait bien partie de nos priorités. Je voudrais lui dire ensuite qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter là-dessus : nous entendons renforcer fortement notre solidarité avec tout le Maghreb. Il est certain que le rythme de nos engagements est différent selon la conjoncture économique, politique, technique et financière ; mais nous n'entendons pas, à cet égard, avoir des favoris. Notre volonté est de renforcer la liaison naturelle, essentielle, que nous avons avec l'ensemble des pays du Maghreb.

M. Croze a aussi cité la phrase de François Mitterrand : « Aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même ». Pour donner la citation complète, je dirai : « Aider le tiers monde, c'est s'aider soi-même à sortir de la crise ». La nuance n'est pas sans intérêt car il est vrai que nos échanges avec le tiers monde sont à notre avantage. Le rapport que j'ai demandé à MM. Debrante et Berthelot, récemment publié à la documentation française, indique très clairement cet avantage.

Je rappelle qu'en 1981 l'excédent commercial avec les pays du tiers monde non producteurs de pétrole était de 22,6 milliards de francs. C'est régulièrement le seul poste structurellement excédentaire de nos échanges. Heureusement qu'il est là dans une période difficile. Cependant, si l'on prend les sept dernières années, on se rend compte que les échanges avec le tiers monde dégagent un solde net de 50 000 créations d'emplois par année.

Il ne faut pas pour autant se bercer de douces illusions, car cet avantage — et c'est là une des indications inquiétantes du rapport Debrante et Berthelot — est en train de disparaître

du fait de la dégradation de notre potentiel industriel et de son incapacité à répondre très concrètement aux demandes de ce marché. C'est grave pour aujourd'hui, ce sera encore plus grave pour demain, car si, le moment de la reprise venu, lorsque ces marchés du tiers monde s'ouvriront effectivement, notre industrie n'est pas capable de saisir sa chance, la situation sera alors très sérieuse.

Je m'en suis ouvert au ministre de l'industrie et de la recherche. Un effort d'ensemble permettant de mobiliser de nouveau la chance de la France dans le tiers monde est à accomplir.

Je ne voudrais pas que cette remarque d'ensemble sur l'avantage que nous tirons de cette relation avec le tiers monde nous incite à nous complaire dans une situation qui pourrait être renversée en peu d'années.

M. Gaud a parlé des problèmes de l'endettement et il a bien fait car ils sont tout à fait angoissants pour le tiers monde.

Je n'ai pas de soucis excessifs pour le Mexique ou pour le Brésil, car ce sont de gros débiteurs, tellement gros que leur faillite entraînerait dans leur ruine au moins deux grandes banques américaines. A cet égard, nous pouvons donc faire confiance au système financier international sinon pour se pencher avec sollicitude sur les petits Mexicains, du moins pour sauver les grandes banques américaines ! (*Sourires.*)

En revanche, je suis beaucoup plus inquiet pour ceux qui ne sont même pas riches de leurs dettes, c'est-à-dire quant à l'effet de cette catastrophe économique et financière sur les plus pauvres d'entre les pauvres. Ceux-là ne seront pas sauvés par les mécanismes financiers internationaux. Ceux-là ne trouveront pas la sollicitude du système monétaire international dans son ensemble. Ils ne pourront être sauvés que par un effort d'aide publique au développement. Or je constate qu'au moment même où, à Toronto, les banquiers du monde industriel prennent peur, les programmes multilatéraux d'aide sont réduits d'un tiers pour l'A.I.D. — l'association internationale de développement — et d'un tiers pour le programme des Nations unies pour le développement. Voilà une situation inquiétante, voire dangereuse. Pour notre part, nous essayons d'y répondre, mais il est évident que la France n'en a pas à elle seule la capacité.

Dernier point sur lequel je voudrais répondre à M. Gaud : il s'agit de la question des coopérants.

Vous avez raison, monsieur Gaud, de rappeler ces difficultés que nous avons aujourd'hui avec des coopérants, qui, en situation précaire de contractuel pour un grand nombre, n'ont pas la possibilité, en quelque sorte, de revenir.

Si nous voulons donner effet aux conclusions du rapport Vivien, nous devons effectivement, en même temps et parallèlement, engager un processus de titularisation des coopérants. C'est ce que nous avons fait devant votre Assemblée même puisqu'en adoptant le budget de l'éducation nationale le Sénat a bien voulu adopter l'amendement gouvernemental créant 150 postes en « sur-épaisseur », pour utiliser le jargon qui a été inventé par notre administration.

Que signifie cette « sur-épaisseur » ? Cela veut dire que 150 postes, pour le budget de 1983 — mais l'opération doit s'étendre jusqu'à atteindre environ 2 000 postes — seront consacrés, dans l'enseignement supérieur, à la coopération. Ces postes devront être mobilisés par les universités qui en seront attributaires et qui, négociant avec des universités de pays partenaires, auront à les pourvoir pour une coopération effective. Les titulaires envoyés ainsi en coopération auront l'obligation de rester au moins quatre ans dans l'université d'accueil tandis que l'université d'origine aura l'obligation de récupérer les titulaires à l'issue de leur mission de coopération. A charge pour elle, également, d'en fournir de nouveaux.

En d'autres termes, il s'agit là de mettre en place l'élément statutaire et financier qui doit permettre de résorber progressivement le nombre des contractuels ainsi que de remédier à la situation dramatique de ceux d'entre eux qui s'accrochent à leur contrat parce qu'ils ne peuvent plus se réinsérer dans la vie active en France.

L'universitaire qui vous parle vous affirme qu'un individu éloigné de « l'humus intellectuel national » pendant un certain nombre d'années perd toute valeur et ne parvient plus à être réintégré dans une université française. A cet égard, la décision que vous avez prise, est une décision de principe tout à fait essentielle. Elle indique la volonté concrète du Parlement français de s'engager dans une nouvelle voie en matière de la coopération.

Eh bien, le Gouvernement compte sur votre soutien pour continuer. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et de la gauche démocratique, ainsi que sur plusieurs travées du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, les questions qui ont été posées sont si nombreuses que j'aimerais disposer d'un long temps pour y répondre. Comme il n'en est rien, je prie par avance ceux des sénateurs qui ne trouveraient pas dans cette intervention les précisions sur lesquelles ils comptent, de bien vouloir m'en excuser. Je suis à leur disposition pour les leur donner en dehors de cette séance.

Une question bien particulière a été abordée par un sénateur représentant les Français de l'étranger, M. de Cuttoli, quant aux facilités dont doivent disposer les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger. Nous sommes décidés à les leur donner sur place, dans la mesure de nos moyens, en matière d'information, de bureau, d'équipement de secrétariat.

D'autres problèmes plus complexes et plus lourds financièrement se posent. Nous pensons qu'ils relèvent de la voie réglementaire et non pas législative. Nous les examinerons sur la base des vœux votés par le conseil supérieur des Français de l'étranger et des observations du Sénat, en étroite liaison, bien entendu, avec les sénateurs représentant les Français de l'étranger.

Les questions précises et d'ordre budgétaire ont porté principalement sur la direction générale des relations culturelles, ce qui est bien normal compte tenu de la restructuration, compte tenu aussi de l'ambition que nous avons tous d'élaborer un projet culturel extérieur à la mesure du projet culturel intérieur actuellement en cours de développement.

Les mesures de restructuration arrêtées par les décrets de juillet ont été, je crois pouvoir le dire, bien accueillies dans cette Assemblée. Plusieurs sénateurs ont souligné qu'il faudrait éviter les chevauchements entre les deux séries de directions qui traiteront de problèmes souvent très proches. Cela est certain — je leur en donne acte.

Je signale d'ailleurs que mon département a une certaine habitude de ces risques de chevauchement. Comme dans les autres domaines, des chevauchements entre les directions géographiques, qui traitent de l'ensemble des problèmes politiques et économiques dans une région du monde, et la direction économique, existaient également ; ils ont été traités jusqu'à maintenant.

Le fait que l'ensemble des services culturels, d'une part, de coopération et de développement, de l'autre, relèvent d'un seul ministère, doit permettre cette coordination, car je rappelle, monsieur le président, qu'il s'agit d'un seul ministère. Aussi ai-je été surpris d'entendre plusieurs sénateurs évoquer les transferts de crédits vers mon ministère à partir de celui de M. Jean-Pierre Cot. Cela n'existe pas. Il y a un ministère des relations extérieures et trois ministères aux relations extérieures ; deux d'entre eux ont des attributions bien déterminées, mais tout cela se passe dans le même département ministériel.

Néanmoins, ce problème de coordination inquiète le personnel et M. l'inspecteur général Viot, dans son rapport écrit, au sujet duquel M. Poudonson souhaitait quelques explications, a souligné que les fonctionnaires se demandaient comment cette coordination fonctionnerait. C'est un des éléments psychologiques qui ont joué dans la crise, éléments qui ont été analysés avec beaucoup de finesse par M. Viot.

D'autres, comme d'ailleurs les sénateurs l'ont deviné, sont liés au fait que voilà une direction générale qui a subi deux réformes en quelques années et que le volume des crédits n'a pas été satisfaisant — et il s'en faut — alors que les tâches ne cessent de s'étendre. Ce sont là des éléments de démoralisation qui ont joué d'une manière importante. Nous devons veiller à y remédier.

Les propositions de M. Viot ne sont pas complètes, car il doit maintenant examiner les postes extérieurs et les services de la coopération et du développement. Dès maintenant, des propositions sont formulées qui doivent permettre de remettre les choses à leur place.

D'autres questions ont été posées sur la direction générale des relations culturelles, et d'abord touchant au domaine de l'enseignement.

Je rappelle à M. Habert que nous comptons alléger les charges de scolarisation pour les parents qui ne peuvent pas supporter à l'étranger, pour la scolarisation de leurs enfants, une charge plus forte que celle qui leur serait imposée s'ils vivaient en France.

Je reconnais que le budget de 1983 ne nous satisfait pas en ce qui concerne le nombre d'enseignants que nous pouvons employer, car il ne comporte pas de postes nouveaux. En

revanche, je confirme aux sénateurs que le redéploiement demeure un de nos moyens d'action, à savoir l'allégement des effectifs dans certaines régions du monde où un moins grand nombre de professeurs est nécessaire, au profit d'autres régions.

Les crédits immobiliers, destinés en particulier à de nouveaux investissements, ne doivent pas être sous-estimés. J'ai cité à ce sujet, dans mon discours de ce matin, les instituts de Madrid et de Rotterdam, les centres culturels de Djakarta et de Budapest, le lycée Châteaubriand de Rome ainsi qu'un certain nombre d'alliances françaises qui font toutes l'objet de nouveaux investissements.

Tout cela me place — je tiens à rassurer MM. Habert et d'Ornano — dans un cadre budgétaire complété par les transferts de l'ancien ministère de la coopération vers les services culturels, transferts qui portent sur un total de 436 millions de francs pour l'ensemble des crédits qui étaient consacrés à des établissements culturels et à des établissements d'enseignement français en Afrique francophone.

Par ailleurs, la direction générale des relations culturelles a un droit de tirage sur le F.A.C. — je tiens à le préciser — à la mesure de ce qui était accordé auparavant en faveur des établissements de ce type en Afrique francophone.

Quant à la référence à un blocage de 25 p. 100, nous n'en connaissons rien pour l'année 1983.

La coordination de l'ensemble — un sénateur l'a relevé — sera assurée par un conseil de l'enseignement français à l'étranger.

La composition de ce conseil a été établie avec grand soin sur une base tripartite, afin d'associer les parties directement concernées. Nous trouvons ainsi trois représentants des parents d'élèves, deux représentants de l'Alliance française et de la mission laïque ainsi que deux membres du Conseil supérieur des Français de l'étranger. En face d'eux siègent trois représentants du ministère des relations extérieures, trois représentants du ministère de l'éducation nationale et un représentant du ministère des affaires culturelles, les sept derniers membres étant des représentants des organisations syndicales d'enseignants.

Le Conseil nous paraît ainsi en mesure d'assurer la coordination qui s'impose, mais il ne conviendrait pas de laisser planer des illusions et de croire que nous allons vers l'uniformisation des statuts des établissements français à l'étranger ou de modes d'action à leur profit. Ils ont des natures différentes, les moyens d'intervention sont également différents, allant de la subvention pour l'investissement jusqu'à une indemnité partielle ou totale pour couvrir le recrutement d'enseignants locaux, en passant par des détachements de personnel. Il faut pouvoir jouer avec l'ensemble de ces moyens.

Il convient également de conjuguer tout ce qui vient appuyer le développement de la francophonie, celui de l'enseignement français. La réunion des conseillers pédagogiques à Chamarambe, à laquelle a fait allusion l'un des orateurs, a beaucoup insisté sur cette convergence de tous les médias.

La direction de la communication doit devenir une des grandes directions de mon département ministériel.

Certes, monsieur de Cuttoli, les budgets précédents ont prévu une aide à Radio-France Internationale. Je vous ferai remarquer que nous lui apportons un concours exceptionnel, plus important que jamais. En effet, outre le programme normal, qui comporte 50 millions de francs pour les programmes et 24 millions de francs pour Kourou, nous trouvons une subvention exceptionnelle de 30 millions de francs à laquelle viendra s'ajouter, je l'ai dit, un prélèvement sur la redevance de 40 millions.

Des questions ont été posées, en particulier par M. le sénateur Pelletier, sur l'espace audiovisuel européen.

C'est en septembre 1981 qu'une initiative a été prise par la France en vue de traduire dans un règlement, coordonné entre les pays européens, les éléments d'interdépendance, sur le plan audiovisuel, qui seront nécessaires une fois que les satellites auront donné aux émissions télévisées une ampleur qu'elles n'ont pas connue jusqu'à maintenant.

Il faut pouvoir se concerter, notamment quant à l'accès aux ressources publicitaires, et pouvoir coopérer dans la construction des réseaux. Nous envisageons l'édification de pôles de coproduction de matériaux audiovisuels. C'est une grande ambition; la France possède une avance technologique qui peut la servir. Une première conférence s'est tenue à Paris en juillet 1982; une autre se tiendra au début de 1983 et les résultats sont prometteurs. Cette direction, comme je viens de le dire, sera donc une grande direction.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le projet culturel extérieur qui — je le répète — est en cours d'élaboration finale, mais dont je note, avec grand intérêt, que des éléments ont recueilli l'approbation de certains sénateurs.

S'agissant de la politique extérieure, monsieur le président, un grand nombre des remarques qui ont été faites m'obligent à reprendre certaines des explications que j'ai déjà données ce matin.

Quand il s'agit de l'Est-Ouest, notre présence dans le camp de ceux qui ont une certaine idée de la société et de la place que l'homme y occupe est affirmée avec la plus grande clarté. Dès lors, cela comporte, de la part de la France, un effort de défense, qui est lourd politiquement et financièrement.

Il est d'autant plus lourd — la remarque qu'a présentée M. Repiquet tout à l'heure, en mettant en doute notre capacité à maintenir l'appareil militaire de dissuasion nucléaire, m'oblige à le dire avec beaucoup de vigueur — que l'administration précédente a différé, d'une manière que je qualifierai d'irresponsable, les décisions fondamentales qui s'imposaient dans le domaine nucléaire.

Nous avons trouvé sur notre table quatre dossiers correspondant chacun à une nécessité de progrès connue depuis des années : la préparation et le lancement d'un sous-marin nucléaire de la future génération, qui sera singulièrement différente de la génération actuelle; le passage du Pluton au Hadès; ce que l'on appelle le système S.X. et l'A.S.M.P.

Aucune décision n'avait été arrêtée. Nous avons dû, en dix-huit mois, les prendre toutes les quatre. Alors, que l'on ne vienne pas dire ici, au risque de faire peser un doute sur la crédibilité de notre engagement dans ce domaine, que notre action risque de démanteler l'appareil fondamental de défense de la France, tel qu'il a été construit depuis bien des années!

Notre participation à l'Alliance atlantique ne nous conduit pas à considérer que l'équilibre actuel des forces se situe à un échelon convenable.

En ce qui concerne les armes stratégiques, nous sommes effarés par le niveau auquel s'est peu à peu établi l'équilibre entre les deux super-grands. Il ne fait pas le moindre doute — plusieurs sénateurs l'ont déclaré à cette tribune — qu'il doit pouvoir être ramené à un niveau plus bas.

La conférence de Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique revêt donc une importance fondamentale. Nous n'en sommes pas partie et nous ne pourrions pas l'être alors que notre dissuasion est placée au seuil minimal de crédibilité et d'efficacité. Mais nous attendons de ceux qui ont acquis une capacité de se tuer l'un l'autre un grand nombre de fois qu'ils ramènent l'équilibre des forces à un niveau sensiblement plus bas. Nous attendons également d'eux un progrès à propos des forces nucléaires de moyenne portée, faute duquel les décisions prises par l'O.T.A.N. en décembre 1979 devraient être mises à exécution par les partenaires du système intégré.

La discussion sur le désarmement ne doit pas, d'ailleurs, se limiter aux armes nucléaires. Elle comporte, nous semble-t-il, une mobilisation de l'opinion à propos des armes conventionnelles. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes engagés à obtenir de la conférence de Madrid, qui se situe dans la suite des accords d'Helsinki, que la conférence du désarmement en Europe, proposée par la France voilà déjà plusieurs années, puisse avoir lieu rapidement. Je tiens à rassurer MM. les sénateurs dont les déclarations, sur ce point, correspondent exactement à la politique du Gouvernement.

Ce matin, j'ai rappelé les grandes orientations des rapports que nous entretenons avec les deux super-grands. Notre position face à l'Union soviétique est parfaitement claire : nous souhaitons voir avec ce grand pays des relations économiques, scientifiques et techniques qui soient profitables, et nous ne nous laisserons pas arrêter par les conseils de l'un ou de l'autre. Cela explique la multiplicité des contacts qui ont eu lieu.

Cependant, nous ne dissimulerons pas non plus notre condamnation des attitudes, des comportements, des présences soviétiques à l'étranger, qui sont contraires aux grands principes que nous servons.

Nous n'acceptons pas la présence soviétique en Afghanistan. Nous avons critiqué, et continuons à le faire, l'évolution constatée en Pologne. A cet égard, M. Repiquet me permettra de lui dire que lorsqu'on fait une citation, elle doit être complète. J'ai effectivement dit à l'Assemblée nationale que nous avions constaté, en Pologne, au cours des dernières semaines, que la normalisation pouvait avoir un visage humain. Mais, ai-je ajouté, « cela demeure la normalisation » et chacun sait ce que veut dire ce terme.

Quant au Cambodge, nous en condamnons l'occupation et nous souhaitons qu'elle prenne fin. Nous affirmons — les pays de l'association des nations de l'Asie du Sud-Est en sont d'ailleurs parfaitement d'accord — que ceux qui veulent vraiment que cette occupation prenne fin un jour doivent entretenir des relations avec l'occupant, à savoir le Vietnam. C'est ce que nous faisons, comme d'ailleurs bien d'autres pays occidentaux ; je citerai, à titre d'exemple, la Suède.

Quant à nos rapports avec les Etats-Unis, ils sont fondés sur une conception commune de la société, sur notre participation solide et totalement engagée à l'Alliance. Nous souhaitons nous consulter avec eux en toutes circonstances, et ces circonstances sont nombreuses ! Nous n'entendons pas, pour l'instant, nous laisser dicter nos attitudes. Nous affirmons que nous avons droit au respect total de notre identité. Les Américains nous entendent le dire et je crois qu'ils le comprennent.

Dès lors, la France s'isole-t-elle, comme le pense M. Mont ? Absolument pas, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, parce que nos partenaires européens sont bien satisfaits quand nous disons ce qu'ils pensent et qu'ils n'énoncent pas aussi clairement. Lorsque nous avons éprouvé cette petite difficulté, voilà quelques semaines, après une déclaration très surprenante du président Reagan, il ne s'est pas passé trois jours avant que les autres partenaires européens reconnaissent, en effet, que la déclaration du Président des Etats-Unis allait au-delà de ce qu'ils avaient eux-mêmes accepté.

Quant à la solidarité entre la France et ses partenaires européens, M. le ministre des affaires européennes l'a montrée.

Il n'y a pas qu'en Europe que notre autorité est grande ; elle est reconnue partout dans le monde. Je l'ai rappelé ce matin en ce qui concerne les Nations unies. De même, j'ai évoqué le début d'une politique plus « intime » avec la Chine et l'Inde.

J'insisterai quelque peu, compte tenu de ce qui a été dit, sur le Proche-Orient. Y a-t-il eu des espoirs successifs, et successivement déçus ?

Oui. La France n'a pas cessé, depuis dix-huit mois, d'énoncer clairement ses convictions quant au respect du droit des peuples et au respect du droit des états. Sa position est maintenant comprise par tous, Israéliens comme Palestiniens, Syriens comme Egyptiens. Ils n'est pas exagéré de dire que, un peu partout, on nous a appelés dans les moments les plus difficiles.

Lorsque la ville de Beyrouth a été menacée d'une destruction totale, la France a contribué à la sauver. Elle a contribué à la sauver en permettant l'exécution d'un plan qui avait été négocié par un ambassadeur américain que nous respectons profondément, M. Habib. Qui peut nier que, sans l'intervention de la France, ce plan n'aurait pas pu être mis à exécution ?

On nous dit que nous avons mêlé le problème libanais et le problème palestinien. Voyons ! Il est évident que le problème libanais est lié au problème du Proche-Orient ! Le même orateur, qui a eu cette phrase intéressante, disait, quelques instants plus tard, que c'était à cause des Palestiniens que les Libanais avaient connu tous leurs malheurs. Ce n'est pas nous qui avons installé les Palestiniens au Liban ! Ils y ont été poussés par l'impossibilité, pour eux, d'avoir une terre, un avenir, et d'être autorisés à s'exprimer dans l'autodétermination. Le problème libanais est, en effet, né en grande partie, du problème palestinien.

En traitant les problèmes du Proche-Orient, nous donnerons la meilleure chance au Liban. Dans un premier temps, celui-ci doit pouvoir retrouver son indépendance. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit à ce sujet.

Il en va de même, d'ailleurs, dans les autres pays du Proche-Orient. La France est le seul pays occidental qui ait pris aussi clairement position dans le conflit entre l'Irak et l'Irak.

Oui, nous avons dit — je le répète de cette tribune — que l'entrée des troupes iraniennes en terre arabe représenterait une menace très grave pour le monde arabe et constituerait un risque considérable de développement révolutionnaire imprévisible. Notre action est conforme à ce que nous avons dit, et que ceux qui doutent de l'autorité de la France dans le Golfe et dans les régions voisines de l'Irak s'y rendent ; ils se rendront compte que, jamais, notre autorité n'a été aussi grande !

Mon collègue M. Jacques Delors sera d'ailleurs en Arabie saoudite le 20 décembre ; il y traitera de problèmes financiers internationaux et de questions bilatérales, notamment du moyen d'accroître et de rééquilibrer les échanges économiques et financiers entre nos deux pays. Je réponds ainsi à la question qui m'a été posée sur les bruits qui circulent actuellement à propos d'un emprunt français en Arabie saoudite.

De toute manière, monsieur le président, notre politique est claire. Certes, notre puissance n'est pas celle des plus grands. Certes, elle est moins importante que lorsque notre situation économique était plus brillante et que le taux de croissance de notre P.I.B. était plus fort. Cependant, une influence, une autorité sont-elles uniquement affaire de puissance ? M. Pontillon, tout à l'heure, a très bien montré qu'il n'en était rien.

Dans l'histoire de la France, certaines des plus grandes périodes de sa politique extérieure n'ont pas nécessairement correspondu aux périodes économiques les plus prospères. On pourrait même dire que la prospérité est, parfois, une incitation au repli sur soi-même et, par conséquent, au silence sur les grands principes qui inspirent un peuple.

Ces grands principes, nous les exprimons et c'est ainsi que notre autorité est redevenue ce qu'elle doit être, puisque nous sommes la France. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je m'adresserai à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, pour lui présenter deux observations.

S'agissant, d'abord, des crédits attribués aux pays d'Afrique, je lui dirai que je fais miennes ses conclusions ; mes critiques, je les ai exprimées en tant que rapporteur de la commission pour traduire le sentiment d'un certain nombre de mes collègues.

D'autre part, vous ne serez pas étonné, monsieur le ministre, que je sois surpris que vous n'ayez pas répondu à mon interrogation. Dois-je en conclure que la réponse rapide de M. le ministre des relations extérieures ne vous autorise plus à répondre sur ce point précis : *quid* des informations parues ce soir dans *Le Monde* et données cet après-midi par Europe 1 ?

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, j'ai cru comprendre que M. le ministre des relations extérieures vous avait répondu au nom du Gouvernement et des trois ministres ici présents !

**M. Claudé Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** J'ignorais que le Gouvernement avait reçu une observation ! Je suis intéressé de l'apprendre maintenant. Quant à ma réponse, je la répète : il y a au banc du Gouvernement trois et même maintenant quatre ministres puisque M. Labarrère nous a rejoints. Ils sont tous membres du Gouvernement et, quand ils parlent, c'est le Gouvernement qui s'engage.

**M. Robert Schmitt, rapporteur spécial.** Donc, l'information du *Monde* est fautive...

**M. le président.** Mes chers collègues, avant d'examiner les crédits concernant le ministère des relations extérieures, je dois vous faire une communication que M. Labarrère confirmera sans doute.

L'état d'avancement de la discussion du projet de budget des relations extérieures ne permet pas de procéder ce soir à la discussion de celui de la consommation qui sera reportée à samedi matin en début de séance.

Le Gouvernement est-il d'accord avec cette déclaration ?

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Totalement, monsieur le président.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère des relations extérieures et figurant aux états B et C ainsi que l'article 74.

#### ETAT B

##### I. — Services diplomatiques et généraux.

**M. le président.** « Titre III, plus 427 015 000 francs. »

La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Au cours de la discussion générale, j'ai souligné combien les Français de l'étranger étaient attachés au bon fonctionnement des consulats et que c'est à ce niveau que doit se faire une information complète et parfaite, notamment en raison des développements de la législation sociale et fiscale, concernant les Français de l'étranger, l'exercice de leur droit de vote, les problèmes d'enseignement.

Tout cela nécessite du personnel, si possible spécialisé. J'en ai parlé tout à l'heure et j'ai même fait valoir à M. le ministre des relations extérieures que, faute de personnel spécialisé, il faudrait au moins envisager de recourir à des volontaires du service national actif.

Or, non seulement le nombre des agents du ministère des relations extérieures en service à l'étranger n'est pas augmenté au titre III de ce projet de budget, mais il est même diminué.

C'est ainsi qu'à la page 59 du « bleu » sont inscrites, d'une part, deux créations d'emplois d'assistantes sociales titulaires pour des postes diplomatiques et consulaires et, d'autre part, six suppressions de postes, deux d'agents contractuels de catégorie B et quatre de secrétaires des affaires étrangères.

Je suis donc en droit de m'étonner, quelles que soient la rigueur et l'austérité de ce budget, que des économies soient faites sur l'information des Français de l'étranger et sur le bon fonctionnement des consulats.

Je rappellerai au Sénat que le gouvernement précédent avait fait adopter en 1978 un plan de cinq ans d'augmentation du personnel, qui devait permettre la création de 1 480 emplois en cinq ans, soit 296 emplois par an.

Les précédents gouvernements, de 1978 à 1981, avaient créé 485 emplois, le collectif de 1981 en avait créé 200, le budget de 1982 en avait créé 250, alors que le projet de budget de 1983 en créera 8 pour les services de l'administration centrale, avec un certain nombre de titularisations qui ne constituent pas de véritables créations d'emplois mais qui, en revanche, pour les services à l'étranger, entraînent la suppression de 6 emplois.

Telles sont les observations que je voulais présenter au Sénat et, par conséquent, je ne voterai pas les crédits du titre III.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 85 :

Nombre des votants .....	299
Nombre des suffrages exprimés .....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés	147
Pour l'adoption .....	116
Contre .....	177

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre IV, moins 279 850 478 francs. »

La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Le rapport de M. le rapporteur spécial de la commission des finances fait apparaître une augmentation de 26,8 p. 100 des crédits affectés au Conseil supérieur des Français de l'étranger. J'ai déclaré, au cours de la discussion générale, que cette augmentation de crédits me semblait factice et je vais expliquer pourquoi.

Le crédit figurant au chapitre 46-92, article 20, page 27 du « bleu », actions et recettes », concerne le conseil supérieur des Français de l'étranger et des « organismes divers ».

Cela comprend les mesures acquises, c'est-à-dire les crédits déjà votés lors de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 3 721 619 francs et, pour les nouvelles mesures, 1 million de francs. Toutefois, cette dernière somme est prélevée pour ce que l'on appelle pudiquement un « redéploiement ». Cette mesure

a consisté à prendre un million de francs sur une autre ligne budgétaire qui n'est autre que le fonds de secours pour les Français de l'étranger, dont les crédits s'élevaient à 2 millions de francs — le Sénat conviendra qu'il s'agissait déjà d'une somme modique — et qui sont réduits à 1 million de francs. Ces 1 million de francs sont affectés, non pas seulement au conseil supérieur des Français de l'étranger mais aussi à des « organismes divers ».

Le Gouvernement a le droit de puiser dans cette enveloppe. Mais, ainsi, nous ne connaissons ni la somme exacte qui sera affectée au conseil supérieur des Français de l'étranger ni celle qui le sera à des organismes divers dont nous ignorons même le nom et l'existence.

Je maintiens donc qu'il s'agit là d'une augmentation factice et, dans ces conditions, je voterai contre les crédits figurant au titre IV.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, je tiens à déclarer au Sénat que le million de francs qui vient d'être évoqué par M. le sénateur de Cuttoli sera affecté au Conseil supérieur des Français de l'étranger.

**M. Camille Vallin.** Il faut donc voter pour !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U. R. E. I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 86 :

Nombre des votants .....	299
Nombre des suffrages exprimés .....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés	148
Pour l'adoption .....	116
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

## ETAT C

### I. — Services diplomatiques et généraux.

**M. le président.** « Titre V : autorisations de programme : 196 500 000 francs ; crédits de paiement : 75 296 000 francs. »

La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Je voudrais poser une question relative au centre culturel français à Budapest, situé dans un pays où les échanges culturels avec la France ont atteint un niveau fort satisfaisant. Cette question fait suite à la mission qu'a effectuée en août 1982 la commission des affaires culturelles du Sénat, à laquelle participait mon collègue M. Marson, lequel m'a suggéré d'accomplir cette démarche.

Le problème de la construction de ce centre culturel est posé depuis plusieurs années. En plein centre de Budapest, un terrain est disponible. Les constructions qui s'y trouvaient ont été démolies, mais aucun projet n'a été entrepris.

Le bâtiment à construire sur ce terrain pourrait permettre de réinstaller l'Institut français situé actuellement dans des locaux très étroits et de développer un véritable centre culturel français en élargissant les fonctions accomplies jusqu'à présent par l'Institut français.

Monsieur le ministre, les crédits d'autorisation de programme inscrits à l'article 20 du chapitre 56-20 du titre V sont-ils destinés aux études ou aux travaux de construction, ou aux deux, du centre culturel français à Budapest ? Dans quelle proportion ? Quel est le délai de réalisation qui a été retenu ?

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, le crédit inscrit au budget sur la ligne qu'a bien voulu évoquer l'honorable sénateur est destiné aux études et constructions.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 87 :

Nombre des votants.....	302
Nombre des suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés.	149
Pour l'adoption .....	125
Contre .....	172

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre VI : autorisations de programme, 106 762 000 francs. Crédits de paiement, 52 042 000 francs. »

Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.C.D.P.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 88 :

Nombre des votants.....	301
Nombre des suffrages exprimés.....	296
Majorité absolue des suffrages exprimés.	149
Pour l'adoption .....	131
Contre .....	165

Le Sénat n'a pas adopté.

## ETAT B

### II. — COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

**M. le président.** « Titre III, moins 172 781 932 francs. »

Personne ne demande la parole ?

**M. Pierre Croze.** Le groupe U.R.E.I. s'abstient dans le vote des crédits du titre III. J'indique d'ores et déjà qu'il s'abstiendra également dans le vote des crédits figurant aux titres IV, V et VI.

**M. Christian Poncelet.** Il en est de même pour le groupe R.P.R.

**M. le président.** Nous en prenons acte.

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre IV, plus 2 448 282 210 francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

## ETAT C

### II. — COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme, 5 000 000 francs » ;

« Crédits de paiement, moins 3 169 000 francs ».

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

**M. le président.** « Titre VI. — Autorisations de programme, 1 408 022 090 francs » ;

« Crédits de paiement, 386 096 000 francs ».

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

### Article 74.

**M. le président.** « Art. 74. — I. — A compter de la loi de finances pour 1984, seront récapitulés, chaque année, en annexe au fascicule budgétaire du ministère des relations extérieures, par ministère et par chapitre, les crédits de toute nature qui concourent, sous une forme multilatérale et bilatérale, à l'action extérieure de la France.

« Y seront adjoints les montants des prêts inscrits au sein des comptes spéciaux du Trésor.

« En outre, trois annexes préciseront, selon les mêmes critères, les crédits qui concourent :

« 1° à l'action européenne de la France ;

« 2° à la coopération avec les Etats en voie de développement, auxquels seront adjoints les autres charges du Trésor ;

« 3° à l'action culturelle de la France à l'étranger.

« II. — L'article 48 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 portant loi de finances pour 1963 est abrogé. »

Par amendement n° 171, M. Blin, au nom de la commission des finances, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, la commission des finances a été amenée à examiner le budget du ministère des relations extérieures dans des conditions particulièrement difficiles que j'ai évoquées ce matin et auxquelles vous avez vous-mêmes fait allusion, monsieur le ministre. En effet, des modifications dans la présentation et des transferts de crédits opérés en cours de débat n'ont facilité ni la comparaison avec le budget de 1982 ni une appréciation très aisée des moyens mis à la disposition de votre ministère.

Pour la commission des finances, la principale vertu d'un document budgétaire est la clarté et ce document devrait se suffire à lui-même. Dès lors que s'y ajoute déjà une prolifération de documents dont les parlementaires peuvent disposer, la commission des finances a estimé qu'un document supplémentaire n'était peut-être pas nécessaire pour une juste appréciation du budget des relations extérieures.

Dans la mesure, monsieur le ministre, où vous pourriez nous donner l'assurance qu'il s'agira d'un document synthétique, clair, susceptible de prendre une vue exhaustive de l'ensemble des moyens mis à la disposition des différents départements ministériels — et d'abord du vôtre — pour mener les actions extérieures de la France, je pourrais, avec l'accord de M. le président de la commission et de M. le rapporteur général, être amené à retirer cet amendement de suppression.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** Monsieur le président, l'idée de cette annexe budgétaire n'est pas venue du Gouvernement, et je le regrette car je la trouve très bonne.

Il nous semble que nous devons parvenir à avoir une vue synthétique de ce que représentent les relations extérieures de la France même lorsque les crédits correspondants se trouvent, et cela pour des raisons évidentes, répartis dans plusieurs budgets. Il va de soi, en effet, que certains des crédits intéressant la coopération et le développement se trouvent — comme mon collègue M. Cot l'a indiqué tout à l'heure de manière très précise — au budget de l'industrie, au budget des finances, que sais-je encore ! Il en va de même pour d'autres crédits intéressant l'action extérieure.

Le fait de disposer, en annexe, d'un document synthétique qui permette de prendre une vue globale de l'effort financier de la France nous paraît donc fort utile et je serais très reconnaissant à M. le rapporteur spécial s'il pouvait, au nom de la commission des finances, retirer la proposition de suppression de cette annexe.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir faire droit à la demande de M. le ministre. Je retire cet amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 171 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 74.

(L'article 74 est adopté.)

**M. le président.** Par amendement n° 172, MM. de Cuttoli, Cantegrit, Habert, Croze, d'Ornano et Wirth proposent, après l'article 74, d'insérer un article additionnel rédigé comme suit :

« La loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au conseil supérieur des Français de l'étranger est complétée par un article 11 rédigé comme suit :

« Les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger ont droit au remboursement des frais de transport exposés à l'occasion des réunions du bureau permanent ou des commissions du conseil lorsqu'il en font partie. Des indemnités forfaitaires de séjour leur sont également allouées.

« Les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger chargés de représenter le conseil dans un organisme public par application de dispositions législatives ou réglementaires ont droit au remboursement des frais de transport exposés à l'occasion des réunions de cet organisme ou des fonctions en dépendant dont ils feraient partie.

« Les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger ont droit au remboursement des frais de transport exposés pour la visite des Français établis dans leur circonscription dans la limite d'un plafond.

« Les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger ont droit à des indemnités forfaitaires de secrétariat.

« En outre, des indemnités tendant à la compensation totale ou partielle des pertes de rémunération éventuellement supportées par les membres du conseil supérieur des Français de l'étranger à l'occasion des sessions, réunions ou missions mentionnées aux alinéas 2, 3 et 4 ci-dessus pourront leur être attribuées.

« Un décret en Conseil d'Etat, pris après avis ou sur proposition du conseil supérieur des Français de l'étranger ou de son bureau permanent dans l'intervalle des sessions déterminera les conditions d'application du présent article. »

La parole est à M. de Cuttoli.

**M. Charles de Cuttoli.** Au cours de la discussion générale, j'avais fait valoir que le conseil supérieur des Français de l'étranger, élu depuis quelques mois au suffrage universel, prenait une dimension et un poids nouveaux, que cette situation entraînait pour lui des charges et des responsabilités nouvelles, des efforts supplémentaires, et que, par conséquent, il était nécessaire que le Gouvernement puisse pourvoir à ses indemnités de fonctionnement, de déplacement ou de transport à des titres divers qui sont d'ailleurs énumérés dans l'exposé des motifs de l'amendement que mes collègues sénateurs des Français de l'étranger et moi-même avons déposé.

Cette situation n'est pas nouvelle puisque deux questions écrites ont été posées récemment à M. le ministre des relations extérieures — une première par moi-même, puis une seconde par mon collègue M. Cantegrit — dans lesquelles nous exprimions la grande préoccupation de nos mandants. Le conseil supérieur des Français de l'étranger l'a exprimée lui-même dans un vœu qu'il a adopté voilà quelques semaines lors de sa trente-cinquième session.

J'ai eu la grande satisfaction d'entendre tout à l'heure M. le ministre des relations extérieures me répondre d'une façon favorable en ce qui concerne la prise en considération des desiderata du conseil supérieur des Français de l'étranger dans ce domaine. Dès lors, puisque tout le monde semble d'accord, pourquoi ne pas le concrétiser dans la loi de finances par l'adoption de cet amendement ?

Celui-ci ne me paraît d'ailleurs pas, à première vue, tomber sous le coup de l'article 40. En effet, il ne prévoit pas de dépenses nouvelles, il ne fait que rappeler le principe d'indemnités qui existent déjà en fait et qui ont été reconnues implicitement par le ministre lui-même tout à l'heure.

D'autre part, son objet ne nous paraît pas non plus relever uniquement du domaine réglementaire puisque, dans l'une des dernières dispositions, il renvoie à un décret en Conseil d'Etat pour en fixer les modalités.

Pour toutes ces raisons, je me tourne vers le représentant du Gouvernement en lui demandant de bien vouloir ne pas s'opposer à l'adoption de cet amendement.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 172 ?

**M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.** M. le sénateur de Cuttoli a bien voulu relever la déclaration que j'ai faite à la tribune, marquant l'intérêt du Gouvernement pour les suggestions qui sont ainsi présentées et qui avaient d'ailleurs — M. de Cuttoli l'a rappelé — déjà été formulées dans un vœu du conseil supérieur des Français de l'étranger. Telle est la position du Gouvernement sur le fond.

Quant à l'amendement, monsieur le président, il nous paraît incontestable qu'il provoque l'aggravation d'une charge publique non gagée par une ressource. Par conséquent, l'article 40 de la Constitution est applicable et l'amendement n° 172 doit être déclaré irrecevable.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur spécial, la commission des finances estime-t-elle applicable l'article 40 de la Constitution ?

**M. Josy Moinet, rapporteur spécial.** Oui, monsieur le président.

**M. le président.** L'amendement n° 172 n'est donc pas recevable.

Nous avons terminé l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère des relations extérieures.

#### Services du Premier ministre (suite).

##### II. — SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE NATIONALE

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, II, secrétariat général de la défense nationale.

La parole est à M. le ministre.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les sénateurs, le premier budget qu'il me revient de présenter ce soir devant la Haute Assemblée, au nom de M. le Premier ministre, est celui du secrétariat général de la défense nationale, le S. G. D. N.

Permettez-moi de vous dire tout d'abord que j'ai été particulièrement sensible au ton mesuré du rapport de votre commission et à l'aspect constructif qu'ont revêtu les observations faites par M. Poncelet au sujet du projet de budget de 1983.

Il a, de manière très complète, évoqué les diverses missions du secrétariat général de la défense nationale et recensé les crédits qui lui sont affectés. Je rappellerai simplement ici que les crédits proviennent, pour une part, des crédits inscrits au sein même du fascicule budgétaire du S. G. D. N., soit 67 940 000 francs, et, pour une autre part, à savoir 81 500 000 francs, d'une contribution du budget du ministère de la défense nationale. Sur le plan du personnel, je relèverai que le S. G. D. N. bénéficie de la mise à disposition d'environ 570 personnels militaires, auxquels s'ajoutent 133 personnes payées sur le budget civil de M. le Premier ministre.

Mais je voudrais m'attacher surtout à souligner la convergence que j'ai pu relever entre les souhaits de votre commission tels qu'ils ont été exprimés par M. le rapporteur spécial et les perspectives de la politique gouvernementale en matière de programme civil de défense. Ce programme, en effet, bénéficiera, en 1983, d'une enveloppe financière de 105 500 000 francs en crédits de paiement et de 98 325 000 francs en autorisations de programme. Je noterai à ce propos que le Gouvernement va dans le sens souhaité par M. Poncelet lorsqu'il demande que les crédits affectés au programme civil de défense du S. G. D. N. progressent de façon sensible. Certes, le Gouvernement — chacun le comprendra — ne peut atteindre d'un coup l'objectif

idéal, mais il s'emploie à y parvenir. Il me suffira d'indiquer que les crédits ont plus que quintuplé depuis 1979. Ils s'élevaient à 18 millions de francs environ contre 98 millions en 1983.

D'autre part, il est patent, comme l'a souligné à plusieurs reprises M. le Premier ministre, que notre politique de protection des populations ne peut être qu'un des éléments de la politique globale de défense fondée sur la dissuasion nucléaire qu'elle contribue à renforcer. C'est pour cela que le Gouvernement continue à accroître régulièrement les moyens de protection sur tous les plans. Aussi le Premier ministre a-t-il tenu à inaugurer en personne un parking municipal aménageable en abri qui vient d'être construit dans la ville de Chartres, dont est maire M. le secrétaire d'Etat à la défense. De même, le Gouvernement a prévu de consacrer un crédit supplémentaire de 529 000 francs à l'extension des sessions régionales tenues sous l'égide de l'institut des hautes études de la défense nationale ; grâce à ce crédit, on peut espérer porter de trois à six le chiffre de ces sessions régionales, qui, vous le savez, rencontrent un grand succès et répondent parfaitement à la nécessité de sensibiliser tous ceux qui exercent une haute responsabilité dans les secteurs militaires, administratifs et économiques d'une région. La politique de protection des populations est donc bien engagée et sera poursuivie avec détermination.

Tel est le souci profond du Gouvernement et je puis vous confirmer, monsieur le rapporteur spécial, que, dans cet esprit, le Gouvernement s'efforcera, pour répondre au vœu que vous avez exprimé, de consommer la totalité des crédits votés qui doivent servir au financement d'actions indispensables à mener dans le cadre de sa politique de défense civile.

Je répète, monsieur Poncelet, que j'ai été très sensible au ton mesuré de votre rapport, ce qui ne m'étonne d'ailleurs pas, car vous avez été un de mes prédécesseurs. *(Sourires. — Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Christian Poncelet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si, en matière de défense civile et militaire, la stratégie doit s'adapter à l'évolution des menaces et des technologies, les impératifs qui la commandent ne changent pas. Il faut, en tout temps et contre toutes les formes d'agression, préserver l'intégrité du territoire, protéger la vie des populations et assurer la sécurité des biens. C'est dire que la politique de défense doit être à la fois omniprésente et générale et qu'elle est l'affaire de la nation tout entière. Dès lors, l'interconnexion des moyens permanents de coordination apparaît indispensable pour mettre en œuvre un programme de défense aux composantes aussi bien militaires que civiles.

Dans le cadre ainsi défini, les principales missions à accomplir incombent au secrétariat général de la défense nationale : mission de coordination générale, mission de renseignement et d'étude, mission de soutien au profit de notre politique extérieure, mission, enfin, de conduite des opérations conjointes de défense militaire, civile et économique. Tel qu'il apparaît avec des missions et des structures inchangées depuis près de cinq ans, le secrétariat général de la défense nationale constitue un instrument irremplaçable de notre système de défense.

A cet effet, le budget du secrétariat général de la défense nationale doit non seulement assurer le fonctionnement et les équipements de cet organisme, mais également fournir les moyens à mettre à la disposition de l'institut des hautes études de défense nationale et regrouper les dotations allouées pour le développement du programme civil de défense.

Tout en nous félicitant de la progression substantielle de ces crédits, qui est de 55,6 p. 100 d'une année sur l'autre, nous devons cependant souligner que la procédure employée, qui consiste à inscrire au fascicule budgétaire du ministère de la défense des crédits correspondant à des dépenses effectuées par les ministères civils après transfert du secrétariat général de la défense nationale, ne nous paraît conforme ni à l'esprit et à la lettre de l'ordonnance du 2 janvier 1959 relative aux lois de finances, ni aux dispositions de l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense — il s'agit là d'une observation qui n'est pas particulière à cette année, puisque nous la faisons depuis quelques années déjà — ni enfin au souci de la clarté budgétaire que dicte le simple bon sens. Il nous appartient donc de condamner de tels errements, qui, malgré les observations formulées antérieurement par notre commission, continuent à être commis, année après année. C'est pourquoi nous espérons que vous pourrez modifier l'an prochain cette façon de présenter le budget du secrétariat général de la défense nationale.

Sans doute devons-nous constater que le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale pour 1983 confirme une observation que nous avons déjà notée l'an dernier, à savoir que le Gouvernement prend de plus en plus conscience de la nécessité de mettre en œuvre une politique de défense civile efficace.

A cet égard, il nous faut souligner l'effort continu en matière de protection des populations, qui devrait se traduire notamment par des actions menées en faveur de la mise à l'abri des populations, de l'accroissement du réseau d'alerte au danger immédiat, de l'achat de masques à gaz, de l'équipement de laboratoires de recherches sur les contaminations nucléaires, biologiques et chimiques ou de l'hospitalisation de haute sécurité.

Cependant, par rapport aux besoins que nous avons recensés il y a plusieurs années au sein de notre commission des finances, l'effort reste encore insuffisant.

Globalement, les crédits proposés au titre du secrétariat général de la défense nationale proviendront, en 1983, de deux sources différentes : d'une part, du budget du secrétariat général de la défense nationale lui-même, et, d'autre part, du budget du ministère de la défense. Comme je l'indiquais voilà un instant, nous ne saurions accepter cette procédure. C'est ainsi que le secrétariat général de la défense nationale disposera l'an prochain de 67 900 000 francs, auxquels s'ajoutera, outre la mise à disposition de personnels militaires dont les rémunérations sont évaluées à 66 600 000 francs, un prélèvement de 81 500 000 francs sur le budget de la défense, soit, au total, 149 400 000 francs contre 107 500 000 francs en 1982. L'augmentation d'une année sur l'autre sera donc de 38,9 p. 100 à structures identiques. Nous devons objectivement le souligner.

Les dépenses ordinaires s'élèveront pour 1983 à 35 300 000 francs, soit plus 14,7 p. 100 par rapport à l'année précédente, l'augmentation étant essentiellement imputable aux mesures nouvelles intéressant la situation des personnels, principalement aux moyens nécessaires à l'informatisation du centre de transmission gouvernemental. Ajoutons que, pour l'institut des hautes études de défense nationale, les crédits supplémentaires prévus doivent permettre de financer notamment l'extension des sessions régionales.

Les dépenses en capital présentées pour 1983 s'élèveront à 36 800 000 francs pour les autorisations de programme et à 32 600 000 francs pour les crédits de paiement. Ces dépenses concernent essentiellement le programme civil de défense, doté pour 1983 de 26 300 000 francs d'autorisations de programme et de 24 millions de francs de crédits de paiement.

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, une dotation supplémentaire de 72 millions de francs en autorisations de programme et de 81 500 000 francs en crédits de paiement, inscrite au budget du ministère de la défense, devrait porter les ressources totales affectées à ce programme à 98 300 000 francs en autorisations de programme et à 105 500 000 francs en crédits de paiement, soit une croissance de 17,5 p. 100 représentant une apparente priorité.

Encore faudrait-il être assuré, monsieur le ministre, que les crédits votés par le Parlement seront effectivement consommés. Tel n'a malheureusement pas été le cas pour la présente année. L'annulation des autorisations de programme et des crédits de paiement inscrits au budget a frappé l'effort civil de défense d'une manière particulièrement brutale puisque les dotations du programme civil de défense ont été diminuées de près de 30 p. 100. Je signale que la procédure qui a été utilisée, qui ne relève pas, bien sûr, de votre responsabilité, est une procédure antidémocratique.

Je vous concède que, dans le passé, elle fut déjà utilisée. Mais j'ai été surpris qu'elle fût reprise par des ministres qui, lorsqu'ils étaient députés avaient, par une proposition de loi n° 1718, condamné vigoureusement une telle procédure et avaient même déposé une proposition tendant à y remédier définitivement. Comme quoi, autres temps, autres mœurs... *(Sourires.)*

Pour répondre de manière satisfaisante aux exigences d'une politique de véritable défense civile, il faudrait que le projet de budget présenté au titre de 1984 contienne une dotation majorée de 40 à 50 p. 100 au titre du programme civil de défense et surtout que les crédits votés par le Parlement à cet effet soient pleinement utilisés pour financer les actions prévues, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Les propos que vous avez tenus voilà un instant sont de nature à nous rassurer, puisque vous venez de prendre, à cette tribune, l'engagement qu'au cours de l'exercice 1983 la totalité des crédits inscrits serait effectivement consommée. Prévenez-en

maintenant le ministre du budget, afin qu'il n'aille pas, dans un souci d'équilibre budgétaire, vous faire le même coup en septembre 1983 que cette année !

Aussi ce projet de budget du secrétariat général de la défense nationale pour 1983 apparaît-il d'abord désavantagé dans la mesure où, en dehors du prélèvement du ministère de la défense, il se traduit par une baisse non justifiée de la dotation du programme civil de défense.

Ce budget apparaît, en outre, comme sans grande signification dans la mesure où l'expérience des années précédentes prouve que les dotations inscrites sont loin d'être consommées en totalité. C'est là une de nos préoccupations essentielles.

Certes, le prélèvement opéré sur le budget de la défense a été sensiblement accru — il convient de le souligner — mais, là aussi, il semble, au regard des expériences des années précédentes, que la sous-consommation des crédits votés ne permette pas de répondre complètement aux exigences relevées, à croire qu'il y a là pour le Gouvernement une réserve financière qui lui permet éventuellement, au moment d'établir l'équilibre, d'en disposer, en réduction, bien sûr, pour éviter que ne se creuse un déficit trop important.

La question se pose, en définitive, de savoir si, de manière paradoxale, bien qu'un effort global — je tiens à le dire — pour le budget de la défense et le budget du secrétariat général de la défense nationale, ait été proposé au titre de 1983, on ne risque pas, au plan de la gestion, de connaître un recul par rapport aux objectifs. On peut se demander si, de ce fait, il n'y aurait pas un abandon progressif de la politique de défense civile dans la mesure où, je tiens à le dire, la déclaration que vous avez faite il y a un instant ne serait pas exécutée.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre ce projet de budget du secrétariat général de la défense nationale pour 1983 à l'appréciation du Sénat.

Pour sa part, le rapporteur ne pourra voter ce budget, pour toutes les raisons précédemment indiquées, et ses amis feront de même.

En outre, les événements que nous observons en ce moment, au travers des déclarations et publications qui sont faites, ne peuvent que renforcer notre position. Le pays s'interroge et s'inquiète sur la véritable politique de défense du Gouvernement.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, les observations que je voulais faire, ma conclusion ne s'adressant pas, bien sûr, directement à vous.

**M. le président.** Personne ne demande la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre, II. — Secrétariat général de la défense nationale, et figurant aux états B et C.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III : plus 2 566 939 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U. R. E. I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 89 :

Nombre des votants .....	297
Nombre des suffrages exprimés .....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.	144
Pour l'adoption .....	104
Contre .....	183

Le Sénat n'a pas adopté.

#### ETAT C

**M. le président.** « Titre V. — Autorisations de programme : 36 485 000 francs. »

« Crédits de paiement : 26 981 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U. R. E. I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 90 :

Nombre des votants .....	299
Nombre des suffrages exprimés .....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés	145
Pour l'adoption .....	105
Contre .....	184

Le sénat n'a pas adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat général de la défense nationale.

#### III. — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre, III. — Conseil économique et social.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le président, monsieur le rapporteur spécial, mesdames et messieurs les sénateurs, il me revient maintenant de présenter les crédits proposés en faveur du Conseil économique et social.

Sur le plan des dépenses de personnel, M. le rapporteur Jargot a fort bien indiqué dans son rapport écrit que ces dépenses connaissent une stabilité rendue nécessaire par un souci de gestion rigoureuse.

La progression de 11,14 p. 100 par rapport à 1982 provient, en effet, de l'incidence des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et de l'ajustement des dépenses de fonctionnement.

De même, M. Jargot a fort opportunément souligné que malgré les difficultés inhérentes au caractère restreint des effectifs et à la diversité des statuts, l'effort en faveur de la promotion interne du personnel du Conseil économique et social s'est poursuivi.

Sur le plan des locaux, il est indéniable que, comme l'a indiqué M. le rapporteur, il n'a pas encore été possible d'apporter une solution satisfaisante aux difficultés rencontrées par le Conseil économique et social pour l'extension et l'aménagement de ses locaux. Je puis néanmoins vous assurer, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les sénateurs, que l'absence de tout crédit d'études destiné à la réalisation d'un bâtiment neuf à l'emplacement du bâtiment des phares et balises mis à la disposition du Conseil économique et social en 1979, ne signifie pas que le Gouvernement ait renoncé à installer dans de meilleures conditions une assemblée consultative prévue par la Constitution et dont il connaît fort bien la charge de travail prévisible dans les prochains mois, notamment à l'occasion de l'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan selon la procédure définie par la loi du 29 juillet 1982.

Je suis persuadé, mesdames, messieurs les sénateurs, que vous aimerez que je développe mes explications sur le Conseil économique et social. Je me permets simplement de souligner l'excellent travail fait par ce Conseil et je vous remercie de l'attention soutenue que vous avez apportée à cette partie de mon budget. (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées de la gauche démocratique.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Camille Vallin**, en remplacement de M. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon ami M. Paul Jargot ayant été empêché, m'a prié de donner connaissance du rapport qu'il avait l'intention de présenter, au nom de la commission des finances, sur le budget du Conseil économique et social.

La dotation du Conseil économique et social pour 1983, dont le montant dépasse 98 millions de francs, marque une progression de 11,14 p. 100 par rapport à 1982. Cette progression est un peu inférieure à celle des années précédentes.

Pour l'essentiel, l'augmentation des dépenses, de l'ordre de 10 millions de francs, provient de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques prévues jusqu'au 31 décembre de cette année et de l'ajustement des crédits nécessaires au fonctionnement, notamment pour tenir compte de l'évolution prévisible des rémunérations.

L'examen de cette dotation appelle, de ma part, cinq observations principales.

Première observation : compte tenu du climat de rigueur budgétaire, les dépenses de personnel connaissent la stabilité.

Les effectifs varient peu, tant en ce qui concerne les personnels titulaires — au nombre de 148 — que les personnels non titulaires, au nombre de 29. Les mesures nouvelles en ce domaine ont essentiellement pour objet des ajustements à ces effectifs.

Deuxième observation : la caisse des retraites des anciens membres du Conseil économique et social a maintenu son équilibre en 1982. Les charges de cette caisse, sont, pour l'essentiel, constituées par le paiement des pensions servies aux anciens conseillers ou à leurs ayants droit.

Je rappelle à cet égard, que depuis l'an dernier, le nombre des pensionnés est supérieur au double de celui des cotisants.

En outre, le fonctionnement de cette caisse étant garanti par l'Etat, une dotation d'équilibre assure sa gestion.

Si, pour l'exercice 1983, cet équilibre est, semble-t-il, assuré, en revanche, s'agissant de l'exercice 1984, il faut s'attendre à un nouvel accroissement du nombre des pensions servies, du fait du renouvellement quinquennal prévu pour septembre 1984. Une augmentation de la subvention d'équilibre est donc prévisible au titre de 1984 et, éventuellement, de 1985.

Troisième observation : l'effort mené en faveur de la promotion interne des personnels du Conseil économique et social s'est poursuivi en 1982 puisque, pour le seul premier semestre, la proportion des agents sous statut en ayant bénéficié a atteint 19 p. 100 de l'effectif réel en fonction.

En revanche, pour 1983, alors qu'une réforme statutaire avait été envisagée l'an dernier, la perspective doit être nuancée s'agissant des personnels d'exécution chargés du service de la séance, les appariteurs.

En effet, si un projet de décret a été préparé, il n'a pu être mis en œuvre du fait de la suspension des mesures catégorielles concernant les fonctionnaires de l'Etat et, aucun crédit n'étant prévu à ce titre pour 1983, ce projet ne semble pas devoir aboutir dans des délais rapprochés.

Quatrième observation : un effort significatif est actuellement en cours pour la diffusion des travaux du Conseil.

Cet effort s'effectue, d'une part, en direction de la presse et des organismes de l'audiovisuel. Il comprend : l'envoi systématique des documents préparatoires et projets d'avis, la tenue de conférences de presse par les rapporteurs et l'établissement de synthèses sur les travaux du Conseil.

Il s'exerce, d'autre part, en direction des assemblées parlementaires. Des progrès sensibles ont été obtenus, grâce à la collaboration de la direction des journaux officiels, pour parvenir à une diffusion accélérée, voire immédiate, de certains travaux.

Il est très souhaitable que cet effort puisse être maintenu en 1983.

Cinquième et dernière observation, la plus préoccupante à mon sens : le problème des locaux n'est pas résolu.

Mon collègue Paul Jargot rappelle qu'il avait déjà eu l'occasion d'attirer l'attention du Sénat sur cette question l'an dernier.

Le palais d'Iéna — vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre — apparaît aujourd'hui mal adapté à la mission du Conseil économique et social. Les locaux sont insuffisants. Ainsi, les présidents de section ne disposent pas, semble-t-il, de suffisamment de bureaux.

Certes, l'aménagement sommaire de l'immeuble des phares et balises, qui n'est d'ailleurs même pas contigu au palais d'Iéna, a permis de disposer de quelques bureaux supplémentaires, mais il ne saurait représenter qu'une solution provisoire. A terme, il semblerait raisonnable qu'un immeuble bien inséré dans l'environnement et aménagé de façon fonctionnelle vienne prendre la place du bâtiment des phares et balises.

Aucun crédit n'est prévu pour 1983 mais j'ai enregistré avec satisfaction, monsieur le ministre, les déclarations que vous avez faites, qui laissent entrevoir que des études vont être menées sur un projet de construction nouvelle.

C'est pourquoi, sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits demandés pour 1983 au titre du Conseil économique et social. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les services du Premier ministre : III. Conseil économique et social, et figurant à l'Etat B.

#### ETAT B

**M. le président.** « Titre III, plus 3 378 563 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le Conseil économique et social.

#### Journaux officiels.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des Journaux officiels.

La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je tiens à remercier le Sénat du triomphe qu'il a fait au budget précédent. (*Sourires.*)

Il m'appartient maintenant de présenter le budget annexe des Journaux officiels.

Ainsi que l'a noté votre rapporteur, M. Gamboa, la caractéristique essentielle de ce budget est l'effort de rigueur et de maîtrise des dépenses globales. Je voudrais cependant présenter un certain nombre de commentaires et apporter quelques réponses aux observations de la commission des finances.

L'un des points soulevés, et à juste titre, est celui du coût des matériels achetés à l'étranger pour moderniser les procédés de composition.

Le Gouvernement avait donné pour instruction à M. le directeur des journaux officiels de choisir dans la mesure du possible du matériel français. Un premier appel d'offres restreint, lancé à un certain nombre d'entreprises françaises, dont C.I.I.-Honeywell Bull, avait laissé espérer que cette entreprise pouvait proposer un procédé de photocomposition susceptible de convenir parfaitement aux journaux officiels. Malheureusement, le dépouillement a prouvé que ce matériel était en réalité dépassé et également très énergivore, ce qui a conduit la commission de l'informatique du Premier ministre à le déclarer infructueux.

Un nouveau cahier des charges a été élaboré et un nouvel appel lancé. Si la nouvelle offre de C.I.I. concernait un matériel nouveau, en revanche, les délais prévus ne pouvaient être respectés et, de surcroît, certains matériels ne pouvaient être fournis. Malgré un nouveau délai, la fiabilité de l'ensemble n'a pu être démontrée, car on en était resté au stade du laboratoire.

C'est pour cela, et en raison de l'urgence qu'il y avait à moderniser l'imprimerie des journaux officiels, que la commission de l'informatique a décidé de retenir la société Cerci, qui offrait un matériel d'origine américaine, mais avec un logiciel totalement français. En fait, il n'a été acheté de matériel étranger que dans la mesure où il était impossible de trouver du matériel français équivalent.

En ce qui concerne le passage au processus de photocomposition, je confirme que, comme il avait été envisagé, le bulletin officiel des annonces civiles et commerciales vient d'être saisi et que suivront le bulletin officiel des annonces des marchés publics et le bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses. Je ne reprendrai pas ici la liste, qui d'ailleurs figure dans votre rapport, mais je puis vous assurer, monsieur le rapporteur, que les délais prévus seront strictement respectés.

Bien évidemment, le passage au système de photocomposition a posé et pose de sérieux problèmes de personnels que j'avais d'ailleurs déjà évoqués ici même l'an dernier.

Tout d'abord, je rappellerai que la mise en œuvre de la photocomposition ayant été retardée de deux ans et le recrutement du personnel de la société ayant été arrêté au 1<sup>er</sup> janvier 1979, il a fallu utiliser des « suiveurs » qui ont été fournis par le syndicat de la presse quotidienne parisienne. Puisque beaucoup d'entre eux ont travaillé pendant deux ans sans interruption au même poste, il était normal qu'ils soient recrutés définitivement.

Cela a été rendu possible grâce au contrat de solidarité conclu entre la S.A.C.I.J.O. — société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels — et l'Etat, qui permet à une soixantaine d'ouvriers de partir en préretraite et donc à un nombre égal de suiveurs d'être embauchés. Mais il n'en va pas de même pour les quinze suiveurs qui n'ont pas été engagés par les journaux officiels et qui conservent le statut habituel des suiveurs. Ils sont employés en plein accord avec le syndicat de la presse quotidienne parisienne et savent qu'ils ne pourront être intégrés.

D'autre part, il est clair que, comme l'indique M. Gamboa dans son rapport, l'implantation de la photocomposition va entraîner une décroissance constante du secteur plomb. Le nombre d'ouvriers de la S.A.C.I.J.O. sera trop élevé, mais il a été décidé que le secteur plomb sera conservé jusqu'à ce que l'excédent d'effectif ait disparu grâce aux départs normaux en retraite et préretraite. Certes, il est plus que probable que ce secteur sera déficitaire, mais ce déficit ne devrait pas être trop élevé et devrait être compensé sans difficulté grâce au très important gain de productivité que la photocomposition offrira.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les sénateurs, les remarques que je voulais présenter pour ouvrir la discussion sur le budget annexe des journaux officiels.

Cela étant, je voudrais, si vous le permettez, mesdames et messieurs les sénateurs, rendre hommage au personnel de cet organisme et dire que s'il y a parfois une lecture passionnante, c'est bien celle du *Journal officiel*. Qui ne s'y plonge avec délice, ne serait-ce que pour prendre connaissance, notamment, des remarques exposés de Mmes et MM. les sénateurs ? (*Sourires.*)

D'ailleurs, il est évident que certains d'entre eux ne m'écoutent pas du tout — n'est-ce pas messieurs Dailly et Poncelet ? (*Les deux sénateurs ainsi interpellés sont depuis un long moment en train de converser. — Rires.*) Mais ils auront l'occasion de lire mes propos dans le prochain numéro du *Journal officiel*.

Ils ne m'ont toujours pas entendu ! (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Pierre Gamboa, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le ministre délégué, vu l'heure tardive, ce rapport s'en tiendra naturellement à quelques données clés, d'autant que vous avez répondu par avance à un certain nombre de préoccupations exprimées dans mon rapport écrit, ce qui me dispensera de m'y attarder longuement.

Le budget annexe pour 1983 — vous l'avez souligné à l'instant — progressera de 7,95 p. 100 ; l'augmentation sera donc

semblable aux ambitions gouvernementales pour cet exercice en matière d'inflation. C'est donc — je le souligne d'entrée de jeu et vous l'avez d'ailleurs dit — un budget d'extrême rigueur.

Dans le prolongement tant de mon rapport écrit, qui synthétise les données essentielles de ce budget, que de votre intervention, monsieur le ministre, je ferai trois observations.

Premièrement, ce budget constitue une étape importante d'un meilleur équilibre prix de revient-prix de vente. C'est un aspect positif qu'il convient de souligner devant la Haute Assemblée.

Deuxièmement, les avancées technologiques de l'imprimerie du *Journal officiel* sont en bonne voie ; elles sont, je crois, incontestablement tournées vers l'avenir.

Troisièmement, les disparités de statuts du personnel constituent encore des handicaps sur une toile de fond de nouvelles avancées sociales.

Sur le premier point, à savoir la rigueur des tarifs, il s'opère un meilleur équilibre entre les prix de revient et les prix de vente des productions du *Journal officiel*. Cette situation nouvelle se traduira pour 1983 par une revalorisation de tarifs de 40 p. 100, qui apparaît tout à fait légitime et justifiée, car l'actualisation remonte à plusieurs années.

De ce fait, nous assistons à une réduction spectaculaire de la subvention d'équilibre inscrite au budget des services généraux du Premier ministre. Cette baisse, amorcée en 1979, sera de l'ordre de 82,5 p. 100 en 1983 par rapport à l'exercice précédent. C'est donc une orientation visant à mieux rendre compte des coûts que nous ne pouvons qu'approuver et qui est tout à fait justifiée.

S'agissant de la modernisation, il n'est pas exagéré de dire qu'un effort considérable a été entrepris pour placer l'imprimerie des *Journaux officiels* à l'avant-garde des techniques.

Certes, toute période transitoire pose des problèmes à la fois humains et de maîtrise technologique. Mais, ce qui est fondamental, c'est que les technologies utilisées sont tout à fait tournées vers l'avenir.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, il est incontestable que l'exploration pour l'utilisation du matériel français a été menée jusqu'à son terme. Cela ne fait que poser avec d'autant plus de force le problème de la revitalisation de nos industries d'électronique et d'informatique susceptibles de répondre aux besoins d'établissements publics et privés comme le *Journal officiel*.

En deuxième lieu, les immenses possibilités de ces derniers, qui vont s'accroître au cours des prochaines années dans le domaine des micro-fiches, sont encore loin d'être utilisées par l'ensemble des administrations et des particuliers.

A cet égard, monsieur le ministre, je suggère qu'une prospection plus profonde soit envisagée, car nous avons là un capital susceptible de rendre des services très utiles.

Enfin, troisième point, des efforts incontestables ont été réalisés, ces dernières années, dans le domaine social : création d'un budget pour les œuvres sociales, dont la reconduction, en 1983, apparaît quelque peu modeste ; réduction sensible de la durée du travail ; attribution de deux jours supplémentaires de congés d'hiver et succès de l'application des ordonnances du 3 mars 1982 sur les départs en pré-retraite.

En revanche, sur cette toile de fond positive, deux problèmes essentiels doivent retenir notre attention.

Premièrement, il apparaît que le bénéfice de la pré-retraite n'a pas été jusqu'ici au personnel de la direction du *Journal officiel*. Cette différence peut sembler surprenante dans la mesure où ces personnels remplissent des fonctions très comparables à ceux de la société anonyme de composition.

Deuxièmement, d'une manière plus générale, l'existence de plusieurs statuts dans un établissement à vocation de service public pose des problèmes humains très complexes à résoudre. Certes, il s'agit là d'un héritage historique qui s'étale sur une très longue période, mais c'est là un problème qui arrive à maturité. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire aujourd'hui de parvenir, dans un avenir-aussi proche que possible, à la parité des statuts.

Sous le bénéfice de ces observations, la majorité de la commission des finances du Sénat vous appelle à adopter les crédits, pour 1983, du budget annexe des *Journaux officiels*. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Personne ne demande la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des journaux officiels et figurant aux articles 34 et 35.

**Article 34.**

**M. le président.** « Services votés : crédits : 321 790 853 francs. »

**M. Etienne Dailly.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Dailly, pour explication de vote.

**M. Etienne Dailly.** Je voudrais dire à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement que s'il se trouve que, notamment pour des motifs d'éthique familiale, le budget du ministère des relations extérieures ne m'a pas posé de problème, si celui du secrétariat général de la défense nationale, pour d'autres raisons, ne m'en posait pas non plus, et si, par conséquent, depuis le début de la journée, j'apporte, avec une régularité qui peut vous surprendre, mes suffrages au Gouvernement, en revanche, le budget des Journaux officiels n'était pas pour présenter aux yeux de M. Poncelet et de moi-même de sérieuses difficultés.

C'est de cela que j'étais en train de m'entretenir avec lui au moment où vous nous avez interpellés. (*Sourires.*) Oui, nous tentions de nous convaincre mutuellement de vous accorder ou non ces crédits, et au lieu de comprendre que nous élaborions ensemble une attitude qui pouvait vous être favorable, vous nous avez reproché cet ultime entretien.

Eh bien ! nous n'en avons pas moins décidé de voter vos crédits, grâce à quoi, comme vous nous l'avez si justement déclaré, tout en nous reprochant de bavarder pendant votre exposé, nous pourrions continuer à vous lire. C'est un plaisir que nous avons décidé de nous offrir ; ne nous le reprochez pas. (*Rires et applaudissements.*)

**M. le président.** Monsieur Dailly, nous siégeons depuis dix heures d'horloge et il est tout à fait remarquable qu'un ministre et un vice-président du Sénat fassent encore preuve, à cette heure avancée, d'un peu d'humour ! (*Sourires.*)

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 34.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

**Article 35.**

**M. le président.** « Mesures nouvelles. — Autorisations de programme : 13 700 000 francs. »

« Crédits : 26 840 223 francs. » — (*Adopté.*)

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué.

**M. André Labarrère, ministre délégué.** Monsieur le président, je voudrais remercier Mmes et MM. les sénateurs du triomphe qu'ils m'ont fait ce soir. En effet, je suis l'un des rares ministres dont deux budgets sur trois ont été adoptés ! Grâce à votre compréhension, le nombre des budgets acceptés connaît, ainsi, une notable progression ! (*Rires.*)

Je suis heureux d'avoir pu constater, à travers leur conversation constructive, combien MM. Poncelet et Dailly apportaient de soin à l'examen des budgets. Je n'en doutais pas et j'en suis ravi !

**MM. Etienne Dailly et Christian Poncelet.** Merci !

**M. le président.** Nous avons achevé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des Journaux officiels.

— 5 —

**TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, sur le développement des investissements et la protection de l'épargne.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 124, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — (*Assentiment.*)

— 6 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de MM. Jean Francou, Pierre Sallénave, Dominique Pado, François Dubanchet, Henri Torre, Francis Palmero, Sylvain Maillols, Pierre Vallon, Mme Geneviève Alduy et M. Jean Puech une proposition de loi relative à la réparation des dommages subis par les personnes physiques et morales françaises dépossédées de biens sis dans les territoires d'outre-mer ayant relevé de la souveraineté, du protectorat ou de la tutelle de la France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 123, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. — (*Assentiment.*)

— 7 —

**DEPOT D'UN RAPPORT**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Paul Pillet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, modifiant diverses dispositions relatives à l'élection des conseils municipaux dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et de la Polynésie française.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 125 et distribué.

— 8 —

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 8 décembre 1982, à dix heures quinze, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale (nos 94 et 95, 1982-1983).

M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Départements et territoires d'outre-mer :**

M. René Monory, rapporteur spécial (rapport n° 95, annexe n° 9) ;

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 97, tome XXII) ;

M. Jacques Mossion, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 97, tome XXIII) ;

M. Louis Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 100, tome III) ;

M. Lionel Cherrier, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale (avis n° 100, tome IV).

— **Justice :**

M. Georges Lombard, rapporteur spécial. (Rapport n° 95, annexe n° 17) ;

M. Edgar Tailhades, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (Avis n° 100, tome II).

**Article 64.**

**A 18 heures :**

— **Budget annexe de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération :**

M. René Chazelle, rapporteur spécial. (Rapport n° 95, annexe n° 37).

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1983.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1983.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le jeudi 18 novembre 1982, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à aujourd'hui, mercredi 8 décembre 1982, à dix-sept heures.

**Scrutin public à la tribune.**

En application de l'article 60 bis, troisième alinéa, du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1983 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 11 décembre 1982.

**Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi d'orientation des transports intérieurs, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence (n° 50, 1982-1983), est fixé au vendredi 10 décembre 1982, à 17 heures.

Personne ne demande la parole ? ...

La séance est levée.

*(La séance est levée le mercredi 8 décembre 1982, à une heure.)*

*Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGÉOT.*

**Errata**

*au compte rendu intégral de la séance du 2 décembre 1982.*

Dans l'intervention de M. Jean-Marie Girault :

Page 6196, 2<sup>e</sup> colonne, à la fin du 5<sup>e</sup> alinéa :

**Au lieu de :** « votée »,

**Lire :** « avouée ».

Page 6197, 1<sup>re</sup> colonne, avant-dernier alinéa, 5<sup>e</sup> ligne :

**Au lieu de :** « déposants »,

**Lire :** « départements ».

Page 6197, 2<sup>e</sup> colonne, 1<sup>re</sup> ligne :

**Au lieu de :** « il ne peut pas »,

**Lire :** « il ne peut pas ne pas ».

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 7 DECEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Accidents des Mirage III : causes.*

9372. — 7 décembre 1982. — M. Albert Voilquin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les accidents de Mirage III, la plupart tragiques, survenus au cours de l'année 1982. Il lui demande s'il s'agit là d'accidents fortuits ou s'il convient de rechercher d'autres motifs valables, pouvant être attribués au matériel, à l'entraînement... Il lui demande s'il est possible de recevoir explications et apaisements pour que soit mis un point final à cette série noire.

*Artisans : assurance pour « faute inexcusable ».*

9373. — 7 décembre 1982. — M. Jacques Mossion attire l'attention de M. le ministre délégué aux affaires sociales, chargé du travail, suite à la conférence de presse tenue par M. le ministre du commerce et de l'artisanat le 21 septembre 1982, commentant les douze mesures prises en faveur de l'artisanat, le Premier ministre l'aurait chargé, concernant la mesure n° 6 « faute inexcusable », de rechercher les moyens permettant aux artisans de s'assurer contre les conséquences civiles de la faute inexcusable. Qu'en est-il à ce jour.

*Scouts d'Europe : agrément.*

9374. — 7 décembre 1982. — M. Pierre Lacour attire l'attention de Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, sur les très vives préoccupations exprimées par les responsables des scouts d'Europe à la suite de l'annonce d'un retrait éventuel de leur agrément national, accordé le 19 novembre 1970, par le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux

sports. Comptant à l'heure actuelle plus de 300 000 adhérents, ayant délivré plus de 430 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et aux fonctions de directeur de centres de vacances, reconnue en 1980 par le Conseil de l'Europe avec statut consultatif, il lui paraît tout particulièrement inopportun de retirer l'agrément national à cette association digne d'intérêt.

*Association des guides et scouts d'Europe : agrément.*

9375. — 7 décembre 1982. — M. Paul Séramy demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui préciser les raisons qui l'ont conduite à différer l'agrément national acquis depuis douze ans à l'association des guides et scouts d'Europe.

*Artisans mécaniciens agricoles : T.V.A.*

9376. — 7 décembre 1982. — M. Pierre Salvi attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les préoccupations exprimées récemment au congrès national de l'artisanat rural en ce qui concerne plus particulièrement la nécessité d'aboutir à une modification du fait générateur de la T.V.A. notamment sur les ventes de matériels réalisées par les artisans mécaniciens agricoles. Ceux-ci en effet sont passés, au fil des années, d'intermédiaires commissionnés à celui d'acheteurs directs de matériels agricoles. Cette situation nouvelle leur a créé de très grosses difficultés financières, lesquelles ne leur permettent plus d'avancer à l'Etat des montants de T.V.A. inclus dans les prix de machines agricoles non encore réglées par les acheteurs. Aussi il lui demande s'il ne conviendrait pas que le fait générateur de la T.V.A. sur les ventes de matériels agricoles ne soit plus constitué par la livraison de ces matériels mais bien par l'encaissement effectif du prix de la vente.

*S.N.C.F. : reconnaissance du diplôme d'ingénieur en agriculture.*

9377. — 7 décembre 1982. — M. Pierre Vallon attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre des transports sur le problème posé par l'admission en qualité d'attachés du groupe 3 des titulaires du diplôme d'ingénieur en agriculture de l'Institut supérieur de l'agriculture Rhône-Alpes. Ainsi, une personne ayant accepté d'entrer dans le groupe 4 de la liste des écoles d'ingénieurs à la S.N.C.F. n'a malheureusement pas pu bénéficier des possibilités de promotion par un passage en groupe 3, cela alors que, semble-t-il, les ingénieurs recrutés en cette qualité peuvent passer en groupe 3 sur décision de la direction du personnel de cette même société. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser quelles dispositions il envisage de prendre tendant à ce que la S.N.C.F. reconnaisse les diplômes d'ingénieurs en agriculture à leur juste valeur, ce qui permettrait aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités avec des perspectives tout à fait normales de promotion.

*Conducteurs des travaux publics de l'Etat : reclassement.*

9378. — 7 décembre 1982. — M. Pierre Ceccaldi-Pavard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, sur la situation particulière des conducteurs des travaux publics de l'Etat, qui devraient être classés en catégorie B de la fonction publique depuis de nombreuses années. En effet, c'est dès 1952 que le Conseil supérieur de la fonction publique votait favorablement le classement en catégorie B de tous les conducteurs de l'époque, vœu régulièrement repris depuis cette année-là. Le 12 mai 1977, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire s'engageait par écrit à faire classer en catégorie B l'ensemble du corps des conducteurs des travaux publics de l'Etat ainsi que l'avaient obtenu en 1976 leurs homologues, les conducteurs de travaux des lignes des postes et télécommunications. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la décision qu'il entend réserver à cette légitime et équitable revendication, régularisant ainsi la situation qui correspond réellement aux attributions et responsabilités des conducteurs des travaux publics de l'Etat.

*Conducteurs des travaux publics de l'Etat : reclassement.*

9379. — 7 décembre 1982. — M. Maurice Prévotau appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, sur la situation particulière des conducteurs des travaux publics de l'Etat, qui devraient être classés en catégorie B de la fonction publique depuis de nombreuses années. En effet, c'est dès 1952 que le Conseil supérieur de la fonction publique votait favorablement le classement

en catégorie B de tous les conducteurs de l'époque, vœu régulièrement repris depuis cette année-là. Le 12 mai 1977, le ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire s'engageait, par écrit, à faire classer en catégorie B l'ensemble du corps des conducteurs des travaux publics de l'Etat ainsi que l'avaient obtenu en 1976 leurs homologues, les conducteurs de travaux des lignes des postes et télécommunications. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la décision qu'il entend réserver à cette légitime et équitable revendication, régularisant ainsi, la situation qui correspond réellement aux attributions et responsabilités des conducteurs des travaux publics de l'Etat.

*Expropriations publiques de terrains pour voies nouvelles : fiscalité.*

9380. — 7 décembre 1982. — **Mme Hélène Luc** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, de lui indiquer les modalités exactes d'application de la législation fiscale sur les plus-values dans le cas d'expropriation publique de terrains, notamment pour le tracé d'une voie nouvelle. Elle lui demande s'il n'envisage pas de la modifier, afin de supprimer les injustices qui semblent résulter d'emprises unilatérales, lorsque la voie nouvelle emprunte par son tracé un sentier existant.

*Baux à long terme : fiscalité.*

9381. — 7 décembre 1982. — **M. Jean Geoffroy** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur l'article 832 (2<sup>e</sup> alinéa) du code rural, aux termes duquel le preneur d'un bien rural peut « consentir des sous-locations de certains bâtiments pour un usage de vacances ou de loisirs » pour une durée n'excédant pas trois mois consécutifs, cette sous-location pouvant être autorisée par le tribunal paritaire en cas de refus du bailleur. Il lui demande si, malgré l'usage par le preneur de cette faculté de sous-location étroitement limitée dans le temps, le bailleur continue à bénéficier des avantages fiscaux (notamment en matière de droits de mutation et d'impôt sur la fortune) liés à un bail à long terme et au fait que le bien loué est la propriété d'un groupement foncier agricole ayant consenti un tel bail.

*Boucher : déduction fiscale à l'investissement.*

9382. — 7 décembre 1982. — **M. Jacques Braconnier** expose à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, le cas d'un boucher qui a acquis neuf un véhicule de 1800 kg de charge utile et qui a fait procéder à un aménagement intérieur complet de ce véhicule pour entreprendre des tournées régulières de commerce de boucherie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si les aménagements de ce véhicule peuvent ouvrir droit au bénéfice de la déduction fiscale à l'investissement instituée par l'article 83 de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1980.

*Exploitants agricoles en polyculture : situation.*

9383. — 7 décembre 1982. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur la situation des exploitants agricoles en polyculture qui, pour compenser la faible importance de leurs surfaces emblavées, montent un élevage de porcs et produisent de 100 à 300 porcs chaque année, dans des conditions souvent difficiles. Il lui demande de bien vouloir envisager en leur faveur : 1° d'aménager les conditions imposées par les articles 38 sexdecies A de l'annexe III et l'article 4 M de l'annexe IV du code général des impôts, touchant au taux de bénéfice brut, à l'origine des porcelets et au nombre de bêtes produites annuellement ; 2° de porter le taux de l'abattement sur les recettes en question de 30 p. 100 à 50 p. 100.

*Système Aramis : expérimentations.*

9384. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, quels sont les résultats des expérimentations techniques qui ont été menées concernant le système Aramis.

*Station Porte Dauphine : état des travaux.*

9385. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, pour quelles raisons la R.A.T.P. ne commencera pas en 1983 les travaux prévus pour l'aménagement de la station Porte-Dauphine.

*Autobus articulés P.R. 180 : mise en service.*

9386. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, sur quelles lignes seront mis en service les autobus articulés P.R. 180. Quelle extension la R.A.T.P. envisage-t-elle de donner, dans l'avenir, à cette nouvelle série de matériels.

*Etat des bâtiments scolaires : enquête.*

9387. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quand seront connues les conclusions de l'enquête qu'il a fait ouvrir sur l'état des bâtiments scolaires.

*Missions d'inspection générale : réforme.*

9388. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** quelle réforme il entend apporter aux missions d'inspection générale, et notamment aux modalités de la notation pédagogique.

*Personnel de maison : simplification du versement des cotisations.*

9389. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** s'il ne peut pas indiquer des modalités de règlement des cotisations dues pour l'emploi de personnel de maison : les personnes âgées qui sont souvent les employeurs ont des difficultés à répondre de façon précise aux demandes de l'administration.

*Accidents du travail : règlements des litiges.*

9390. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale** quelles solutions il préconise pour rendre plus satisfaisant et plus rapide le règlement des litiges en matière d'accidents du travail.

*Accès à l'écriture des non-voyants : prise en charge.*

9391. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le ministre de la culture** quelle sera la part prise en charge en 1983 par son ministère des moyens permettant aux mal-voyants et aux non-voyants d'avoir accès à l'écrit.

*Œuvres d'art : lutte contre le vol.*

9392. — 7 décembre 1982. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation (Sécurité publique)**, quelle action il envisage de mettre en œuvre en 1983 pour lutter contre le vol des œuvres d'art. La France continue de supporter à l'heure actuelle un réel pillage.

*Retraite mutualiste pour les A.F.N. : délai de souscription.*

9393. — 7 décembre 1982. — **M. Jean Mercier** rappelle à **M. le ministre des anciens combattants** que suivant une promesse formelle, jamais reniée, des trois ministres concernés (anciens combattants, solidarité nationale, budget) les anciens combattants d'Afrique du Nord titulaires du diplôme « Reconnaissance de la nation » devaient bénéficier d'une année supplémentaire (1982) pour souscrire à une retraite mutualiste avec la majoration de l'Etat au taux plein, soit 25 p. 100. Or, à ce jour et sauf erreur, aucun décret d'application n'est intervenu. Cette situation est d'autant plus fâcheuse que, sur la foi de la promesse précitée, les diverses caisses mutualistes ont procédé à une propagande insistante auprès de leurs camarades A.F.N. pour que les négligents ou les mal-informés puissent bénéficier de ce délai supplémentaire. Il lui demande si l'engagement pris sera tenu et si le décret nécessaire sera bientôt pris. Il le remercie par avance d'une réponse rapide.

Déduction de la taxe pour travaux de couverture : cas particulier.

9394. — 7 décembre 1982. — M. Octave Bajoux demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, si un contribuable imposé aux B.I.C. sous le régime du bénéfice réel simplifié et dont l'épouse est propriétaire de l'immeuble servant à l'exercice de sa profession, immeuble non mentionné sur le tableau V « Immobilisations et amortissements » de la déclaration 2033, est en droit, par analogie avec la tolérance administrative admise en faveur des locataires dans le cas de prise en charge de travaux de grosses réparations ou d'améliorations qui leur sont facturés, de déduire la taxe correspondant à des travaux de couverture réalisés sur ledit immeuble.

I. N. S. E. E. : demande d'informations concernant le traitement des fonctionnaires.

9395. — 7 décembre 1982. — Mme Cécile Goldet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que, dans son principe, la rémunération des fonctionnaires est établie par l'article 22 du statut général. Elle est constituée du traitement, des suppléments pour charges de famille et de l'indemnité de résidence auxquels peuvent s'ajouter des indemnités représentatives de frais, des indemnités rétribuant les travaux supplémentaires effectifs, des indemnités justifiées par des sujétions ou des risques inhérents à l'emploi ou présentant le caractère de primes d'expatriation, des indemnités tenant compte de la manière de servir et, éventuellement, des indemnités différentielles. Ces primes et indemnités constituent, à n'en pas douter, une part de la rémunération que sa grande diversité rend malaisée à appréhender dans son ensemble. Pour pouvoir établir qu'il y a bien, à travail égal, salaire égal, il faut pouvoir connaître tous les éléments de la rémunération. La base matérielle de cette connaissance existe dans les fichiers de paie et dans les services d'ordonnancement. Etant donné que toutes ces primes et indemnités ont en principe une base légale ou réglementaire, il n'en existe pas qui ne soient prévues par une loi, un décret ou un arrêté et la quasi-totalité d'entre elles figurent parmi les éléments imposables de la rémunération. Dès lors, rien ne peut s'opposer à leur communication. Ces informations analytiques sont détenues par l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.) qui fait état du secret auquel il est tenu pour refuser de les communiquer, même sous une forme non nominative, sans autorisation ministérielle. Elle lui demande s'il pourrait faire le nécessaire pour lever le secret concernant ces informations.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA  
séance du mardi 7 décembre 1982.

### SCRUTIN (N° 85)

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux) inscrits au titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants..... 298  
Suffrages exprimés..... 293  
Majorité absolue des suffrages exprimés..... 147

Pour ..... 116  
Contre ..... 177

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

MM.	René Billères.	Georges Constant.
Antoine Andrieux.	Marc Bœuf.	Roland Courteau.
Germain Authié.	Stéphane Bonduel.	Georges Dagonia.
André Barroux.	Charles Bonifay.	Etienne Dailly.
Pierre Bastié.	Edouard Bonnefous.	Michel Darras.
Gilbert Baumet.	Serge Boucheny.	Marcel Debarge.
Mme Marie-Claude	Louis Brives.	Gérard Delfau.
Beauveau.	Henri Caillavet.	Lucien Delmas.
Gilbert Belin.	Jacques Carat.	Bernard Desbrière.
Jean Béranger.	Michel Charasse.	Emile Didier.
Noël Berrier.	René Chazelle.	Michel Dreyfus-
Jacques Bialski.	William Chervy.	Schmidt.
Mme Danielle	Félix Ciccolini.	Henri Duffaut.
Bidard.	Henri Collard.	Raymond Dumont.

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Edgar Faure.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Mme Brigitte Gros.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo  
(Yvelines).  
Maurice Jantet.  
Paul Jargot.  
Pierre Jeambrun.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève Le  
Bellegou-Béguin.  
France Léchenaull.

Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueueue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin  
(Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moynet.  
Michel Moreigne.  
Georges Mouly.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Jacques Pelletier.  
Mme Rolande  
Perlican.  
Louis Perrein  
(Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.

Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
Joseph Raybaud.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Paul Robert.  
Victor Robini.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Frank Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

#### Ont voté contre :

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de  
Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre  
Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-  
Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand  
(Cher).  
Yves Durand  
(Vendée).  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

Jean-Pierre  
Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud  
(Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles  
Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-  
Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La  
Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La  
Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Langlet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Jacques Ménard.

Daniel Millaud.  
Michel Miraudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de  
Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano  
(Français établis  
hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape  
Papiilo.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice Prévosteau.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Rued Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian  
Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwicker.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy, MM. Jacques Genton, Jacques Habert, Sylvain Maillols et Pierre Merli.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Georges Berchet, Guy Besse, André Bettencourt et Maurice Schumann.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour .....	116
Contre .....	177

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 86)**

*Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux) inscrits au titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.*

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour .....	116
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM. Antoine Andrieux. Germain Authié. André Barroux. Pierre Bastié. Gilbert Baumet. Mme Marie-Claude Beaudeau. Gilbert Belin. Jean Béranger. Noël Berrier. Jacques Bialski. Mme Danielle Bidard. René Billères. Marc Boëuf. Stéphane Bonduel. Charles Bonifay. Edouard Bonnefous. Serge Boucheny. Louis Brives. Henri Caillavet. Jacques Carat. Michel Charasse. René Chazelle. William Chervy. Félix Ciccolini. Henri Collard. Georges Constant. Roland Courteau. Georges Dagonia. Etienne Dailly. Michel Darras. Marcel Debarge. Gérard Delfau. Lucien Delmas. Bernard Desbrières. Emile Didier. Michel Dreyfus- Schmidt. Henri Duffaut. Raymond Dumont. Emile Durieux.	Jacques Eberhard. Léon Eeckhoutte. Gérard Ehlers. Raymond Espagnac. Jules Faigt. Edgar Faure. Claude Fuzier. Pierre Gamboa. Jean Garcia. Marcel Gargar. Gérard Gaud. Jean Geoffroy. François Giacobbi. Mme Cécile Goldet. Roland Grimaldi. Mme Brigitte Gros. Robert Guillaume. Bernard-Michel Hugo (Yvelines). Maurice Janetti. Paul Jargot. Pierre Jeambrun. André Jouany. Tony Larue. Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin. France Lechenault. Charles Lederman. Fernand Lefort. Louis Longequeue. Mme Hélène Luc. Philippe Madrelle. Michel Manet. James Marson. René Martin (Yvelines). Pierre Matraja. Jean Mercier. André Méric. Mme Monique Midy. Louis Minetti.	Gérard Minvielle. Josy Moinet. Michel Moreigne. Georges Mouly. Pierre Noé. Jean Ooghe. Bernard Parmantier. Jacques Pelletier. Mme Rolande Perlican. Louis Perrein (Val- d'Oise). Hubert Peyou. Jean Peyraffitte. Maurice Pic. Marc Plantegenest. Robert Pontillon. Mlle Irma Rapuzzi. Joseph Raybaud. René Regnault. Michel Rigou. Roger Rinchet. Paul Robert. Victor Robini. Marcel Rosette. Gérard Roujas. André Rouvière. Guy Schmaus. Robert Schwint. Franck Sérusclat. Edouard Soldani. Georges Spélande. Raymond Spingard. Edgar Tailhades. Pierre Tajan. Raymond Tarcy. Fernand Tardy. Camille Vallin. Jean Varlet. Marcel Vidal. Hector Viron.
--	--	--

**Ont voté contre :**

MM. Michel d'Aillières. Michel Alloncle. Jean Amelin. Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajoux. René Ballayer. Bernard Barbier. Charles Beaupetit. Marc Bécam. Henri Belcour. Jean Bénard Mousseaux. Jean-Pierre Blanc. Maurice Blin. André Bohl. Roger Boileau. Charles Bosson. Jean-Marie Bouloux. Pierre Bouneau. Amédée Bouquerel Yvon Bourges. Raymond Bourginé. Philippe de Bourgoin. Raymond Bouvier. Louis Boyer. Jacques Braconnier. Raymond Brun. Louis Caliveau. Michel Caldagués. Jean-Pierre Cantegrit. Pierre Carous. Marc Castex. Jean Cauchon. Pierre Ceccaldi- Pavard. Jean Chamant. Jacques Chaumont. Michel Chauty. Adolphe Chauvin. Jean Chérioux. Lionel Cherrier. Auguste Chupin. Jean Cluzel. Jean Colin. François Collet. Henri Collette. Francisque Collomb. Pierre Croci. Michel Cruz. Charles de Cuttoll. Marcel Daunay. Jacques Delong. Jacques Descours Desacres. Jean Desmarests. François Dubanchet. Hector Dubois. Charles Durand (Cher). Yves Durand (Vendée). Charles Ferrant. Louis de la Forest. Marcel Fortier. André Fosset.	Jean-Pierre Fourcade. Jean Francou. Lucien Gautier. Alfred Gérin. Michel Giraud (Val- de-Marne). Jean-Marie Girault (Calvados). Paul Girod (Aisne). Henri Goetschy. Adrien Gouteyron. Jean Gravier. Paul Guillard. Paul Guillaume. Jacques Habert. Marcel Henry. Rémi Herment. Daniel Hoeffel. Bernard-Charles Hugo (Ardèche). Marc Jacquet. René Jager. Léon Jozeau-Marigné. Louis Jung. Paul Kauss. Pierre Lacour. Christian de La Malène. Jacques Larché. Bernard Laurent. Guy de La Verpillière. Louis Lazuech. Henri Le Breton. Jean Lecanuet. Yves Le Cozannet. Modeste Legouez. Bernard Legrand (Loire-Atlantique). Jean-François Le Grand (Manche). Edouard Le Jeune (Finistère). Max Lejeune (Somme). Marcel Lemarié. Bernard Lemarié. Louis Le Montagner. Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marcel Lucotte. Jean Madelain. Paul Malassagne. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meur- the-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice- Bokanowski. Jacques Ménard. Daniel Millaud.	Michel Miroudot. René Monory. Claude Mont. Geoffroy de Monta- lembert. Roger Moreau André Morice. Jacques Mossion. Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. Charles Ornano (Corse-du-Sud). Paul d'Ornano (Fran- çais établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Bernard Pellarin. Pierre Perrin (Isère). Guy Petit. Paul Pillat. Jean-François Pintat. Raymond Poirier. Christian Poncelet. Henri Portier. Roger Poudson. Richard Pouille. Maurice PrévotEAU. Jean Puech. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Georges Repiquet. Roger Romani. Jules Roujon. Marcel Rudloff. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Pierre Salvi. Jean Sauvage. Pierre Schiélé. François Schmitter. Robert Schmitt. Abel Sempé. Paul Séramy. Michel Sordel. Raymond Soucaret. Louis Souvet. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Tinant. René Tomasini. Henri Torre. René Travert. Georges Treille. Raoul Vadepiéd. Jacques Valade. Edmond Valcin. Pierre Vallon. Louis Virapoullé. Albert Volquin. Frédéric Wirth. Joseph Yvon. Charles Zwickert.
--	---	--

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy, MM. Jacques Genton, Sylvain Maillols et Pierre Merli.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Georges Berchet, Guy Besse, André Bettencourt et Maurice Schumann.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour .....	116
Contre .....	178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 87)**

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux) inscrits au titre V de l'état C du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale).

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour .....	125
Contre .....	169

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

**MM.**  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Pierre Bastié.  
 Gilbert Baumet.  
 Mme Marie-Claude Beauveau.  
 Gilbert Belin.  
 Jean Béranger.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Bialski.  
 Mme Danielle Bidard.  
 René Billères.  
 Marc Bœuf.  
 Stéphane Bonduel.  
 Charles Bonifay.  
 Edouard Bonnefous.  
 Serge Boucheny.  
 Pierre Bouneau.  
 Raymond Bourguine.  
 Louis Brives.  
 Henri Caillavet.  
 Jacques Carat.  
 Michel Charasse.  
 René Chazelle.  
 William Chervy.  
 Félix Ciccolini.  
 Henri Collard.  
 Georges Constant.  
 Roland Courteau.  
 Georges Dagonia.  
 Etienne Dailly.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delmas.  
 Bernard Desbrière.  
 Jean Desmarests.  
 Emile Didier.  
 Michel Dreyfus-Schmidt.  
 Hector Dubois.  
 Henri Duffaut.  
 Raymond Dumont.

Yves Durand (Vendée).  
 Emile Durieux.  
 Jacques Eberhard.  
 Léon Eckhoutte.  
 Gérard Ehlers.  
 Raymond Espagnac.  
 Jules Faigt.  
 Edgar Faure.  
 Claude Fuzier.  
 Pierre Gamboa.  
 Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 François Giacobbi.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Mme Brigitte Gros.  
 Robert Guillaume.  
 Jacques Habert.  
 Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
 Maurice Janetti.  
 Paul Jargot.  
 Pierre Jeambrun.  
 André Jouany.  
 Tony Larue.  
 Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
 France Lechenault.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Louis Longequeue.  
 Mme Hélène Luc.  
 Philippe Madrelle.  
 Michel Manet.  
 James Marson.  
 René Martin (Yvelines).  
 Pierre Matraja.  
 Jean Mercier.  
 André Méric.  
 Mme Monique Midy.  
 Louis Minetti.

Gérard Minvielle.  
 Josy Molnet.  
 Michel Moreigne.  
 Georges Mouly.  
 Pierre Noé.  
 Jean Ooghe.  
 Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
 Bernard Parmantier.  
 Bernard Pellarin.  
 Jacques Peilletier.  
 Mme Rolande Perlican.  
 Louis Perrein (Val-d'Oise).  
 Pierre Perrin (Isère).  
 Hubert Peyou.  
 Jean Peyraffite.  
 Maurice Pic.  
 Marc Plantegenest.  
 Robert Pontillon.  
 Mlle Irma Rapuzzi.  
 Joseph Raybaud.  
 René Regnault.  
 Michel Rigou.  
 Roger Rinchet.  
 Paul Robert.  
 Victor Robini.  
 Marcel Roseffe.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Guy Schmaus.  
 Robert Schwint.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spénale.  
 Raymond Spingard.  
 Edgar Tailhades.  
 Pierre Tajan.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Camille Vallin.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.  
 Hector Viron.

**Ont voté contre :**

**MM.**  
 Michel d'Allières.  
 Michel Alloncle.  
 Jean Amelin.  
 Hubert d'Andigné.  
 Alphonse Arzel.  
 Octave Bajoux.  
 René Ballayer.  
 Bernard Barbier.  
 Charles Beaupetit.  
 Marc Bécam.  
 Henri Belcour.  
 Jean Bénard Mousseaux.  
 Jean-Pierre Blanc.  
 Maurice Blin.  
 André Bohl.  
 Roger Boileau.  
 Charles Bosson.  
 Jean-Marie Bouloux.  
 Amédée Bouqueret.  
 Yvon Bourges.  
 Philippe de Bourgoing.  
 Raymond Bouvier.  
 Louis Boyer.  
 Jacques Braconnier.  
 Raymond Brun.  
 Louis Caiveau.  
 Michel Caldauguès.  
 Jean-Pierre Cantegrit.

Pierre Carous.  
 Marc Castex.  
 Jean Cauchon.  
 Pierre Ceccaldi-Pavard.  
 Jean Chamant.  
 Jacques Chaumont.  
 Michel Chauty.  
 Adolphe Chauvin.  
 Jean Chérioux.  
 Lionel Cherrier.  
 Auguste Chupin.  
 Jean Cluzel.  
 Jean Colin.  
 François Collet.  
 Henri Collette.  
 Francisque Collomb.  
 Pierre Croze.  
 Michel Crucis.  
 Charles de Cuttoll.  
 Marcel Daunay.  
 Jacques Delong.  
 Jacques Descours Desacres.  
 François Dubanchet.  
 Charles Durand (Cher).  
 Charles Ferrant.  
 Louis de la Forest.  
 Marcel Fortier.  
 André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
 Jean Francou.  
 Lucien Gautier.  
 Alfred Gérin.  
 Michel Giraud (Val-de-Marne).  
 Jean-Marie Girault (Calvados).  
 Paul Girod (Aisne).  
 Henri Goetschy.  
 Adrien Gouteyron.  
 Jean Gravier.  
 Paul Guillard.  
 Paul Guillaume.  
 Marcel Henry.  
 Rémi Herment.  
 Daniel Hoeffel.  
 Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
 Marc Jacquet.  
 René Jager.  
 Léon Jozeau-Marigné.  
 Louis Jung.  
 Paul Kauss.  
 Pierre Lacour.  
 Christian de La Malène.  
 Jacques Larché.  
 Bernard Laurent.

Guy de La Verpillière.  
 Louis Lazuech.  
 Henri Le Breton.  
 Jean Lecanuet.  
 Yves Le Cozannet.  
 Modeste Legouez.  
 Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
 Jean-François Le Grand (Manche).  
 Edouard Le Jeune (Finistère).  
 Max Lejeune (Somme).  
 Marcel Lemaire.  
 Bernard Lemarié.  
 Louis Le Montagner.  
 Charles-Edmond Lenglet.  
 Roger Lise.  
 Georges Lombard (Finistère).  
 Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
 Pierre Louvot.  
 Roland du Luart.  
 Marcel Lucotte.  
 Jean Madelain.  
 Paul Malassagne.  
 Kléber Malécot.  
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
 Louis Martin (Loire).  
 Serge Mathieu.

Michel Maurice-Bokanowski.  
 Jacques Ménard.  
 Daniel Millaud.  
 Michel Miroudot.  
 René Monory.  
 Claude Mont.  
 Geoffroy de Montalembert.  
 Roger Moreau.  
 André Morice.  
 Jacques Moission.  
 Jacques Moutet.  
 Jean Natali.  
 Henri Olivier.  
 Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
 Dominique Pado.  
 Francis Palmero.  
 Sosefc Makabe Papilio.  
 Charles Pasqua.  
 Guy Petit.  
 Paul Pillet.  
 Jean-François Pintat.  
 Raymond Poirier.  
 Christian Poncelet.  
 Henri Portier.  
 Roger Poudonson.  
 Richard Pouille.  
 Maurice PrévotEAU.  
 Jean Puech.  
 André Rabineau.

Jean-Marie Rausch.  
 Georges Repiquet.  
 Roger Romani.  
 Jules Roujon.  
 Marcel Rudloff.  
 Roland Ruet.  
 Pierre Sallenave.  
 Pierre Salvi.  
 Jean Sauvage.  
 Pierre Schiéé.  
 François Schleiter.  
 Robert Schmitt.  
 Abel Sempé.  
 Paul Séramy.  
 Michel Sordel.  
 Raymond Soucaret.  
 Louis Souvet.  
 Pierre-Christian Taittinger.  
 Jacques Thyraud.  
 René Tinant.  
 René Tomasini.  
 Henri Torre.  
 René Travert.  
 Georges Treille.  
 Raoul Vadepted.  
 Jacques Valade.  
 Edmond Valcin.  
 Pierre Vallon.  
 Louis Virapoullé.  
 Albert Voilquin.  
 Frédéric Wirth.  
 Joseph Yvon.  
 Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy, MM. Jacques Genton, Sylvain Maillols et Pierre Merli.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Georges Berchet, Guy Besse, André Bettencourt et Maurice Schumann.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	302
Suffrages exprimés.....	297
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	149
Pour .....	125
Contre .....	172

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 88)**

Sur les crédits du ministère des relations extérieures (I. — Services diplomatiques et généraux) inscrits au titre VI de l'état C du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	294
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	148
Pour .....	125
Contre .....	169

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

**MM.**  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Pierre Bastié.  
 Gilbert Baumet.  
 Mme Marie-Claude Beauveau.  
 Gilbert Belin.  
 Jean Béranger.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Bialski.  
 Mme Danielle Bidard.

René Billères.  
 Marc Bœuf.  
 Stéphane Bonduel.  
 Charles Bonifay.  
 Edouard Bonnefous.  
 Serge Boucheny.  
 Pierre Bouneau.  
 Raymond Bourguine.  
 Louis Brives.  
 Henri Caillavet.  
 Jacques Carat.  
 Michel Charasse.  
 René Chazelle.

William Chervy.  
 Félix Ciccolini.  
 Henri Collard.  
 Georges Constant.  
 Roland Courteau.  
 Georges Dagonia.  
 Etienne Dailly.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delmas.  
 Bernard Desbrière.  
 Jean Desmarests.

Emile Didier.  
 • Michel Dreyfus-Schmidt.  
 Hector Dubois.  
 Henri Duffaut.  
 Raymond Dumont.  
 Yves Durand (Vendée).  
 Emile Durieux.  
 Jacques Eberhard.  
 Léon Eeckhoutte.  
 Gérard Ehlers.  
 Raymond Espagnac.  
 Jules Faigt.  
 Edgar Faure.  
 Claude Fuzier.  
 Pierre Gamboa.  
 Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 François Giacobbi.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Mme Brigitte Gros.  
 Robert Guillaume.  
 Jacques Habert.  
 Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
 Maurice Janetli.  
 Paul Jargot.  
 Pierre Jeambrun.

André Jouany.  
 Tony Larue.  
 Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
 France Léchenault.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Louis Longequeue.  
 Mme Hélène Luc.  
 Philippe Madrelle.  
 Michel Manet.  
 James Marson.  
 René Martin (Yvelines).  
 Pierre Matraja.  
 Jean Mercier.  
 André Méric.  
 Mme Monique Midy.  
 Louis Minetti.  
 Gérard Minvielle.  
 Josy Moynet.  
 Michel Moreigne.  
 Georges Mouly.  
 Pierre Noé.  
 Jean Ooghe.  
 Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
 Bernard Parmantier.  
 Bernard Pellarin.  
 Jacques Pelletier.  
 Mme Rolande Perlican.

Louis Perrein (Val-d'Oise).  
 Pierre Perrin (Isère).  
 Hubert Peyou.  
 Jean Peyrafitte.  
 Maurice Pic.  
 Marc Plantegenest.  
 Robert Pontillon.  
 Mlle Irma Rapuzzi.  
 Joseph Raybaud.  
 René Regnault.  
 Michel Rigou.  
 Roger Rinchet.  
 Paul Robert.  
 Victor Robini.  
 Marcel Rosette.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Guy Schmaus.  
 Robert Schwint.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spénale.  
 Raymond Spingard.  
 Edgar Tailhades.  
 Pierre Tajan.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Camille Vallin.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.  
 Hector Viron.

#### Ont voté contre :

MM.  
 Michel d'Aillières.  
 Michel Alloncle.  
 Jean Amelin.  
 Hubert d'Andigné.  
 Alphonse Arzel.  
 Octave Bajoux.  
 René Ballayer.  
 Bernard Barbier.  
 Charles Beaupetit.  
 Marc Bécam.  
 Henri Belcour.  
 Jean Bénard Mousseaux.  
 Jean-Pierre Blanc.  
 Maurice Blin.  
 André Bohl.  
 Roger Boileau.  
 Charles Bosson.  
 Jean-Marie Bouloux.  
 Amédée Bouquerel.  
 Yvon Bourges.  
 Philippe de Bourgoing.  
 Raymond Bouvier.  
 Louis Boyer.  
 Jacques Braconnier.  
 Raymond Brun.  
 Louis Caiveau.  
 Michel Caldaguès.  
 Jean-Pierre Cantegrit.  
 Pierre Carous.  
 Marc Castex.  
 Jean Cauchon.  
 Pierre Ceccaldi-Pavard.  
 Jean Chamant.  
 Jacques Chaumont.  
 Michel Chauty.  
 Adolphe Chauvin.  
 Jean Chérioux.  
 Lionel Cherrier.  
 Auguste Chupin.  
 Jean Cluzel.  
 Jean Colin.  
 François Collet.  
 Henri Collette.  
 Francisque Collomb.  
 Pierre Croze.  
 Michel Crucis.  
 Charles de Cuttoli.  
 Marcel Daunay.  
 Jacques Delong.  
 Jacques Descours Desacres.  
 François Dubanchet.  
 Charles Durand (Cher).  
 Charles Ferrant.  
 Louis de la Forest.  
 Marcel Fortier.  
 André Fosset.  
 Jean-Pierre Fourcade.  
 Jean Francou.  
 Lucien Gautier.

Alfred Gérin.  
 Michel Giraud (Val-de-Marne).  
 Jean-Marie Girault (Calvados).  
 Paul Girod (Aisne).  
 Henri Goetschy.  
 Adrien Gouteyron.  
 Jean Gravier.  
 Paul Guillard.  
 Paul Guillaumot.  
 Marcel Henry.  
 Rémi Herment.  
 Daniel Hoeffel.  
 Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
 Marc Jacquet.  
 René Jager.  
 Léon Jozeau-Marigné.  
 Louis Jung.  
 Paul Kauss.  
 Pierre Lacour.  
 Christian de La Malène.  
 Jacques Larché.  
 Bernard Laurent.  
 Guy de La Verpillière.  
 Louis Lazuech.  
 Henri Le Breton.  
 Jean Lecanuet.  
 Yves Le Cozannet.  
 Modeste Legouez.  
 Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
 Jean-François Le Grand (Manche).  
 Edouard Le Jeune (Finistère).  
 Max Lejeune (Somme).  
 Marcel Lemaire.  
 Bernard Lemarié.  
 Louis Le Montagner.  
 Charles-Edmond Lenglet.  
 Roger Lise.  
 Georges Lombard (Finistère).  
 Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
 Pierre Louvot.  
 Rolano du Luart.  
 Marcel Lucotte.  
 Jean Madelain.  
 Paul Malassagne.  
 Kléber Malécot.  
 Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
 Louis Martin (Loire).  
 Serge Mathieu.  
 Mico Maurice-Bokanowski.  
 Jacques Ménard.  
 Daniel Millaud.

Michel Miroudot.  
 René Monory.  
 Claude Mont.  
 Geoffroy de Montalembert.  
 Roger Moreau.  
 André Morice.  
 Jacques Mossion.  
 Jacques Moutet.  
 Jean Natali.  
 Henri Olivier.  
 Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
 Dominique Pado.  
 Francis Palmero.  
 Sosefo Makape Papilio.  
 Charles Pasqua.  
 Guy Petit.  
 Paul Pillot.  
 Jean-François Pintat.  
 Raymond Poirier.  
 Christian Poncelet.  
 Henri Portier.  
 Roger Poudonson.  
 Richard Pouille.  
 Maurice PrévotEAU.  
 Jean Puech.  
 André Rabineau.  
 Jean-Marie Rausch.  
 Georges Repiquet.  
 Roger Romani.  
 Jules Roujon.  
 Marcel Rudloff.  
 Roland Ruet.  
 Pierre Sallenave.  
 Pierre Salvi.  
 Jean Sauvage.  
 Pierre Schiélé.  
 François Schleiter.  
 Robert Schmitt.  
 Abel Sempé.  
 Paul Séramy.  
 Michel Sordel.  
 Raymond Soucaret.  
 Lucius Souvet.  
 Pierre-Christian Taittinger.  
 Jacques Thyraud.  
 René Tinant.  
 René Tomasini.  
 Henri Torre.  
 René Travert.  
 Georges Treille.  
 Raoul Vadepied.  
 Jacques Valade.  
 Edmond Valcin.  
 Pierre Vallon.  
 Louis Virapoullé.  
 Albert Vollquin.  
 Frédéric Wirth.  
 Joseph Yvon.  
 Charles Zwickert.

#### Se sont abstenus :

Mme Jacqueline Alduy, MM. Jacques Genton, Sylvain Maillols et Pierre Merli.

#### N'ont pas pris part au vote :

MM. Georges Berchet, Guy Besse, André Bettencourt et Maurice Schumann.

#### N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	296
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	149
Pour .....	131
Contre .....	165

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

#### SCRUTIN (N° 89)

Sur les crédits des services du Premier ministre (II. — Secrétariat général de la défense nationale), inscrits au titre III de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	104
Contre .....	185

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

MM.  
 Antoine Andrieux.  
 Germain Authié.  
 André Barroux.  
 Pierre Bastié.  
 Gilbert Baumet.  
 Mme Marie-Claude Beaudreau.  
 Gilbert Belin.  
 Jean Bérange.  
 Noël Berrier.  
 Jacques Biaski.  
 Mme Danielle Bidard.  
 René Billères.  
 Marc Bœuf.  
 Stéphane Bonduel.  
 Charles Bonifay.  
 Serge Boucheny.  
 Louis Brives.  
 Henri Caillavet.  
 Jacques Carat.  
 Michel Charasse.  
 René Chazelle.  
 William Chervy.  
 Félix Ciccolini.  
 Roland Courteau.  
 Georges Dagonia.  
 Etienne Dailly.  
 Michel Darras.  
 Marcel Debarge.  
 Gérard Delfau.  
 Lucien Delmas.  
 Bernard Desbrière.  
 Emile Didier.  
 Michel Dreyfus-Schmidt.  
 Henri Duffaut.  
 Raymond Dumont.

Emile Durieux.  
 Jacques Eberhard.  
 Léon Eeckhoutte.  
 Gérard Ehlers.  
 Raymond Espagnac.  
 Jules Faigt.  
 Claude Fuzier.  
 Pierre Gamboa.  
 Jean Garcia.  
 Marcel Gargar.  
 Gérard Gaud.  
 Jean Geoffroy.  
 François Giacobbi.  
 Mme Cécile Goldet.  
 Roland Grimaldi.  
 Robert Guillaume.  
 Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
 Maurice Janetli.  
 Paul Jargot.  
 André Jouany.  
 Tony Larue.  
 Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
 France Léchenault.  
 Charles Lederman.  
 Fernand Lefort.  
 Louis Longequeue.  
 Mme Hélène Luc.  
 Philippe Madrelle.  
 Michel Manet.  
 James Marson.  
 René Martin (Yvelines).  
 Pierre Matraja.  
 André Méric.  
 Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
 Gérard Minvielle.  
 Josy Moynet.  
 Michel Moreigne.  
 Pierre Noé.  
 Jean Ooghe.  
 Bernard Parmantier.  
 Mme Rolande Perlican.  
 Louis Perrein (Val-d'Oise).  
 Hubert Peyou.  
 Jean Peyrafitte.  
 Maurice Pic.  
 Marc Plantegenest.  
 Robert Pontillon.  
 Mlle Irma Rapuzzi.  
 René Regnault.  
 Michel Rigou.  
 Roger Rinchet.  
 Marcel Rosette.  
 Gérard Roujas.  
 André Rouvière.  
 Guy Schmaus.  
 Robert Schwint.  
 Franck Sérusclat.  
 Edouard Soldani.  
 Georges Spénale.  
 Raymond Spingard.  
 Edgar Tailhades.  
 Pierre Tajan.  
 Raymond Tarcy.  
 Fernand Tardy.  
 Camille Vallin.  
 Jean Varlet.  
 Marcel Vidal.  
 Hector Viron.

#### Ont voté contre :

MM.  
 Michel d'Aillières.  
 Michel Alloncle.  
 Jean Amelin.  
 Hubert d'Andigné.  
 Alphonse Arzel.  
 Octave Bajoux.

René Ballayer.  
 Bernard Barbier.  
 Charles Beaupetit.  
 Marc Bécam.  
 Henri Belcour.  
 Jean Bénard Mousseaux.

Georges Berchet.  
 André Bettencourt.  
 Jean-Pierre Blanc.  
 Maurice Blin.  
 André Bohl.  
 Roger Boileau.  
 Charles Bosson.

Jean-Marie Bouloux.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Georges Constant.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
François Dubanchet.  
Charles Durand (Cher).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Göttschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Mme Brigitte Gros.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.

Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillère.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillois.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malecot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Pierre Merli.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.

Georges Mouly.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papiio.  
Charles Pasqua.  
Jacques Pelletier.  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudouson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Joseph Raybaud.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Victor Robini.  
Roger Romanl.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Roger Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Traverl.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy.  
MM.  
Pierre Bouneau.  
Raymond Bourguine.

Jean Desmarests.  
Hector Dubois.  
Yves Durand (Vendée).  
Jacques Habert.

Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
Bernard Pellarin.  
Pierre Perrin (Isère).

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous et Jean Mercier.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	297
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	104
Contre .....	183

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 90)**

Sur les crédits des services du Premier ministre (II. — Secrétariat général de la défense nationale), inscrits au titre V de l'état C, annexé à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1983.

Nombre de votants.....	298
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	105
Contre .....	183

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudou.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillaudet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Etienne Dailly.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrières.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyraffitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Springard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

**Ont voté contre :**

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Ottave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécarn.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Böhl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.

Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Georges Constant.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
François Dubanchet.  
Charles Durand (Cher).  
Charles Ferrant.  
Louis de La Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).

Henri Göttschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Mme Brigitte Gros.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillère.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.

Charles-Edmond Lenglet. Roger Lise. Georges Lombard (Finistère). Maurice Lombard (Côte-d'Or). Pierre Louvot. Roland du Luart. Marce Lucotte. Jean Madelain. Sylvain Maillols. Paul Malassard. Kléber Malécot. Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle). Louis Martin (Loire). Serge Mathieu. Michel Maurice-Bokanowski. Jacques Ménard. Pierre Merli. Daniel Millaud. Michel Miroudot. René Monory. Claude Mont. Geoffroy de Montalémbert. Roger Moreau. André Morice. Jacques Mossion. Georges Mouly.	Jacques Moutet. Jean Natali. Henri Olivier. (Corse-du-Sud). Paul d'Ornano (Français établis hors de France). Dominique Pado. Francis Palmero. Sosefo Makape Papilio. Charles Pasqua. Jacques Pelletier. Guy Petit. Paul Pillet. Jean-François Pintat. Raymond Poirier. Christian Poncelet. Henri Portier. Roger Poudonson. Richard Pouille. Maurice PrévotEAU. Jean Puech. André Rabineau. Jean-Marie Rausch. Joseph Raybaud. Georges Repiquet. Paul Robert. Victor Robini. Roger Romani. Jules Roujon.	Marcel Rudloff. Roland Ruet. Pierre Sallenave. Pierre Salvi. Jean Sauvage. Pierre Schiélé. François Schleiter. Robert Schmitt. Maurice Schumann. Abel Sempé. Paul Séramy. Michel Sordel. Raymond Soucaret. Louis Souvet. Pierre-Christian Taittinger. Jacques Thyraud. René Tinant. René Tomasini. Henri Torre. René Travert. Georges Treille. Raoul Vadepied. Jacques Valade. Edmond Valcin. Pierre Vallon. Louis Virapoullé. Albert Voilquin. Frédéric Wirth. Joseph Yvon. Charles Zwicker.	<b>Se sont abstenus :</b>  Mme Jacqueline Alduy. MM. Pierre Bouneau. Raymond Bourguine.	Jean Desmarests. Hector Dubois. Yves Durand (Vendée). Jacques Habert.	Charles Ornano (Corse-du-Sud). Bernard Pellarin. Pierre Perrin (Isère).
---	--	--	--	--	---

**N'ont pas pris part au vote :**  
MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous, Edgar Faure et Pierre Jeambrun.

**N'ont pas pris part au vote :**  
M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	299
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	105
Contre .....	184

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75227 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	<b>Assemblée nationale :</b>			
	Débats :			
03	Compte rendu .....	84	320	Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
03	Questions .....	84	320	
	Documents :			TÉLEX ..... 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire .....	468	852	Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
27	Série budgétaire .....	150	204	
	<b>Sénat :</b>			
08	Débats .....	102	240	
09	Documents .....	468	828	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le Numéro : 2 F.